This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 01802735 2b

M^r Engelbert

chez M^r. Bonjour rue Bourbon

maison de santé

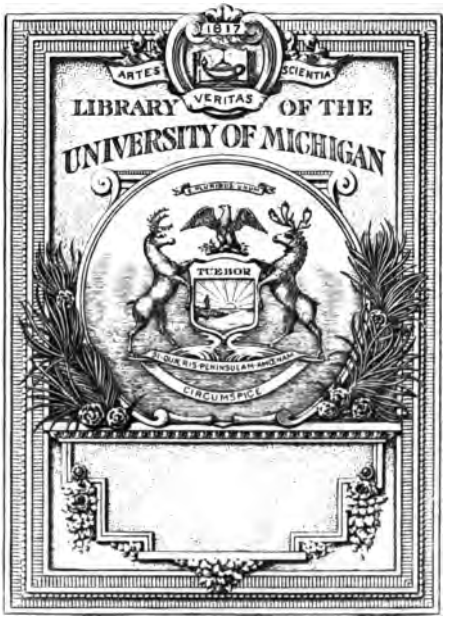

MÉMOIRES

HISTORIQUES, ET ANECDOTES

SUR

LES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

V.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, ET ANECDOTES

SUR

LES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE,

PAR DREUX DU RADIER;

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS,

PAR UN PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

OUVRAGE ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE

DE FIGURES AU TRAIT,

ET DE QUELQUES

FAC-SIMILE REMARQUABLES.

TOME CINQUIÈME.

PARIS.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,

RUE GARENCIÈRE, N° 5, F. S.-G.

M DCCC XXVII.

DC
36.7
.D77
1827
v.5

CHARLES IX.

Delarmessin del. *Landon direx.*

ANECDOTES

DES

REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE

ET DE LA MAISON DES VALOIS.

ÉLISABETH D'AUTRICHE,

FEMME DE CHARLES IX.

La politique de Catherine de Médicis et l'ambition des Guises avoient mis la France à deux doigts de sa perte. Une troisième paix pallioit les maux, et suspendoit la fureur des partis, lorsque Catherine de Médicis termina la négociation du mariage d'Élisabeth d'Autriche avec le roi son fils. Elle avoit été commencée dès l'an 1561, ce qui paroît par différentes

DC
36.7
.D77
1827
v.5

lettres de la reine mère, publiées par Le Laboureur dans ses Additions au mémoire de Castelneau. Jamais affaire ne traîna plus longtemps. Le roi d'Espagne (Philippe II) craignoit que cette alliance ne nous acquît l'amitié de l'empereur Maximilien, alors roi des Romains, dont il avoit besoin; ce n'étoit que par mésintelligence de la France avec Maximilien qu'il pouvoit espérer de voir réussir ses projets. Il épuisa tout ce que la politique a de plus délié pour faire échouer l'affaire du mariage: Catherine, et le génie de Bernardin Bochetel, évêque de Reims, l'emportèrent sur les intrigues de l'Espagnol, et Élisabeth fut enfin promise au roi. Ce prince, né au mois de juin 1550, avoit vingt ans. Élisabeth n'en avoit que seize. Elle étoit née le 5 juin 1554, de l'empereur Maximilien II (1), et de Marie d'Autriche,

(1) Fils et successeur de Ferdinand I, et d'Élisabeth-Anne, fille unique d'Uladislas, roi de Hongrie et de Bohême, mort le 12 octobre 1576, avec le surnom de *Prudent*. Il étoit parrain de Charles IX. Ce fut ce prince qui, conseillant sur toutes choses la paix à Henri III, à son retour de Pologne, lui dit: « Que Dieu, qui avoit donné aux rois les biens et les « corps de leurs sujets, ne leur avoit pas donné leur ame et « leur conscience; et qu'en voulant étendre son empire sur « leur ame, ainsi que sur leur corps, un roi risquoit à le perdre « sur l'un et sur l'autre. » Henri III ne suivit pas son avis, et

fille de l'empereur Charles-Quint, sa cousine germaine. La sagesse de Maximilien, et la piété de Marie d'Autriche son épouse, sont des garants de la vertueuse éducation d'Élisabeth : aussi la France n'a-t-elle jamais eu de reine plus digne du trône. Villeroi (Nicolas de Neufville), secrétaire d'État, fut envoyé pour convenir des clauses du contrat de mariage ; et cet acte ayant été rédigé en janvier 1570, Albert de Gondi, premier gentilhomme de la chambre, qu'on appeloit alors le comte de Retz, et qui fut depuis maréchal de France, passa en Allemagne avec les pouvoirs nécessaires, et une procuration à l'archiduc Ferdinand, frère de Maximilien, pour épouser la reine au nom de sa majesté. Le mariage fut célébré à Spire par procureur, le 22 octobre 1570. La solennité se fit en présence de l'empereur et de l'impératrice, et d'un grand

---

en éprouva la vérité. La maxime de l'empereur devint une prophétie. Maximilien eut seize enfants de Marie d'Autriche. Sept moururent avant lui ; neuf autres lui survécurent. Il y avoit six princes ; RODOLPHE, qui lui succéda à l'âge de vingt-quatre ans ; *Ernest* ; MATHIAS, successeur de son frère ; *Maximilien*, *Albert et Vinceslas*. Et trois filles ; ANNE, qui épousa Philippe II, roi d'Espagne, après la mort d'Élisabeth de France, sœur de Charles IX, avec soupçon de poison ; ÉLISABETH, dont nous parlons ; *Marguerite*, morte religieuse à Madrid.

nombre de seigneurs allemands assemblés pour la diète. Jacques d'Eltz, électeur de Mayence, en fit la cérémonie dans son église. Le même prélat fut nommé par l'empereur, avec l'évêque de Strasbourg, le marquis de Bade, et le comte de Solern, pour amener la reine en France, et la remettre au roi son époux. Ce fut sous leur conduite que partit Élisabeth, accompagnée d'une nombreuse suite de seigneurs et de dames, et en particulier de la comtesse d'Aremberg. Depuis Charles VIII, qui avoit épousé Anne de Bretagne, il ne s'étoit pas fait de cérémonie de réception de princesse étrangère, qu'aucun de nos rois eût épousée en premières noces. Il n'y eut rien de particulier au mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, ni à celui de François I avec Éléonor d'Autriche, non plus qu'à celui de Henri II avec Catherine de Médicis, et de François II avec Marie d'Écosse. Tous ces mariages s'étoient faits en France, et sans être précédés d'un mariage par procureur. On assure qu'aux adieux que Maximilien fit à Élisabeth, ce sage prince lui dit tristement : « Ma « fille, vous allez être reine du royaume le « plus beau et le plus puissant qui soit au « monde. C'est un bonheur dont je puis vous

« féliciter; mais je vous croirois bien plus heu-
« reuse, si vous le trouviez aussi entier et aussi
« florissant qu'il a été autrefois. Il a bien perdu
« de sa force et de son éclat; il est divisé, dé-
« suni : si le roi votre époux est maître d'une
« partie, les grands sont maîtres de l'autre : et
« les guerres de religion y ont fait d'étranges
« ravages. » (Brant., *Dames Galantes*, t. 2, édit. de 1702, in-12, pag. 67.) Ce discours n'étoit que trop véritable. Cependant le luxe et la magnificence de la cour n'étoient pas moins grands; et ils parurent en cette occasion, de manière à faire douter de ce qu'avoit dit Maximilien. Le roi, averti par le comte de Retz du départ d'Élisabeth, résolut d'abord d'envoyer au-devant d'elle le duc d'Anjou, son frère, déjà célèbre par les deux victoires de Jarnac et de Moncontour.. Il devoit lui-même attendre la princesse d'abord à Reims, puis à Compiègne, et depuis encore à Soissons. On avoit même fait de grands préparatifs à Compiègne. Mais, soit impatience de la part d'un roi jeune et vif, soit qu'il ne voulût pas que le duc d'Anjou eût tous les honneurs du voyage, par cette jalousie secrète qu'il avoit contre lui, soit enfin qu'on voulût cacher aux yeux des étrangers la situation où les guerres civiles

avoient réduit la France, Charles IX prit le parti d'aller lui-même jusqu'à Mézières au-delà de la Meuse, sur les frontières de la Champagne et du Luxembourg. Mézières, ville de guerre, étoit bien plus propre à soutenir un siège qu'à y recevoir une nouvelle reine; mais le génie de Catherine de Médicis changea des casernes de soldats en magnifiques palais, et fit d'un fort une ville brillante et convenable à la pompe de la cérémonie et des fêtes qui devoient l'accompagner. Instruit des approches d'Élisabeth, Charles envoya les ducs d'Anjou et d'Alençon ses frères, et le duc de Lorraine son beau-frère, au-devant d'elle jusqu'à Sédan, à quatre lieues au-dessus de Mézières. On remarqua deux évènements singuliers arrivés au château de Sédan, qui appartenoit au duc de Bouillon, la nuit du jour que la reine y fut reçue. La duchesse de Bouillon (1), fille du duc de Montpensier, accoucha d'un fils, et l'on vit pendant une demi-heure une étoile qui répandoit une lumière extraordinaire sur le

(1) Françoise de Bourbon, de la branche de la Roche-sur-Yon, qui prit le nom de Montpensier, fille de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwic, épouse de Henri-Robert, fils aîné de Robert de La Mark, duc de Bouillon, prince de Sédan.

château et sur toute la ville. Cela ne manqua pas d'être interprété dans le sens le plus heureux et le plus favorable que ces choses pouvoient recevoir (1). Mais si cette étoile marquoit quelque bonheur, il fut d'aussi peu de durée que son éclat. Le duc d'Anjou, arrivé à Sédan, y exerça tous les droits de la souveraineté qui appartenoit au duc de Bouillon, et fit même expédier, en son nom et sous son sceau, des lettres de rémission à un criminel. Il étoit accompagné du duc d'Aumale, du duc de Guise, du marquis de Mayenne, du maréchal de Montmorenci, de Meru et de Toré, frères du maréchal, du chevalier d'Angoulême, fils naturel de Henri II, et de quantité d'autres seigneurs de sa suite, de celle du duc d'Alençon et de celle du duc de Lorraine. La reine étoit partie de Douzi, à deux lieues de Sédan. Le duc d'Anjou alla la recevoir sur la route le 24 novembre 1570. Il la rencontra entre deux petits villages, l'un appelé Ballan, l'autre Bazeille. Les gardes à cheval précédoient la marche du duc d'Anjou; ils étoient suivis des pages et valets de pied. Les gentilshommes de la

(1) Relation, ou discours de Papire-Masson, sur le mariage de Charles IX, imprimé à Poitiers par Bertrand Noscereau, en 1570. La Popelinière, tome 2, liv. 24, fol. 2 recto.

maison des ducs d'Anjou, d'Alençon et de Lorraine marchoient après eux, avec ceux de la maison du roi, qui avoient voulu être présents à cette réception. Les chevaliers de l'ordre marchoient devant le duc d'Anjou, suivi du duc d'Alençon et du duc de Lorraine. La marche étoit fermée par les seigneurs qui les avoient accompagnés. Pour la reine, sa marche étoit précédée de quelques compagnies de Reitres, lesquelles étoient suivies des seigneurs allemands. Après eux venoient l'archevêque électeur de Mayence, l'évêque de Strasbourg, le marquis de Bade, et le comte de Solern qui faisoit l'office de grand-maître. Ils accompagnoient le carrosse de la reine, qu'on appeloit alors coche (1). Elle y étoit avec la comtesse d'Aremberg. Il étoit attelé de quatre chevaux blancs, doré et couvert de velours gris, brodé de blanc et incarnat, la housse et les harnois des chevaux pareils. Ce carrosse ou coche étoit suivi de trois autres. Dans le premier étoit la comtesse de Fiesque,

(1) Ces carrosses ou coches ressembloient entièrement à nos coches publics ou carrosses de voitures. Henri IV étoit dans un de ces coches lorsqu'il fut tué. Je crois que le maréchal de Bassompierre a été le premier qui ait substitué les glaces de Venise aux *mantelets de cuir*. La reine Marguerite, en parlant de sa voiture, dit tantôt mon *coche*, tantôt ma *coche* : de là les mots de *cocher*, et porte-cochère.

de la maison de Strozzi, qui avoit été députée pour visiter la reine. Les deux autres étoient occupés par les demoiselles de la reine. A la rencontre du carrosse, les ducs d'Anjou, d'Alençon et de Lorraine, et les seigneurs distingués de leur suite, mirent pied à terre de leur côté, tandis que du leur, l'électeur, l'évêque de Strasbourg, et les seigneurs allemands en firent autant. Après un compliment très court, et convenable à la cérémonie et à la saison, on se remit en marche, le duc d'Anjou ayant la main sur l'électeur, et la reine arriva à Sédan où elle logea au château avec les ducs d'Anjou, d'Alençon et de Lorraine. Le roi y étoit venu en poste, et inconnu, dans l'impatience de voir Élisabeth. Il s'étoit mis dans la foule, évitant toute distinction, pour la regarder sans être reconnu à la descente du carrosse. Le duc d'Anjou, auquel on le fit savoir, prit prétexte de faire remarquer à la reine l'architecture du château du côté où étoit le roi, qui la vit ainsi à son aise. Elle avoit le visage découvert, coiffée à l'espagnole, avec un petit scoffion (1), dit

(1) Le *scoffion* ou *escofion* étoit un petit bonnet de toile ou d'étoffe, à peu près de la forme d'une calotte. Les dames ne croyoient pas alors qu'il leur fût permis de ne porter qu'un

l'auteur de la relation qui me guide, et dessus un chapeau garni d'un plumet blanc. Elle monta dans l'appartement qui lui étoit préparé au château, et le roi s'en alla coucher aux cordeliers de Bethléem, près de Mézières. La reine mère l'y attendoit; il lui marqua la satisfaction que lui avoit donnée la vue d'Élisabeth. Cette princesse soupa à Sédan; mais elle fut servie dans sa chambre. Elle partit le lendemain matin. Il y avoit quatre grandes lieues de Sédan à Mézières, la saison étoit rude et les chemins mauvais. Le duc d'Anjou accompagna le carrosse de la reine, ayant auprès de lui Chiverni son chancelier, qui leur servoit d'interprète lorsqu'ils se parloient. Elle arriva à Mézières au bruit de l'artillerie et au son des trompettes et des tambours le 25 novembre 1570. Elle y fut reçue dans une grande salle qui devoit être celle des festins, et dans laquelle étoit la reine mère du roi, accompagnée de madame de Lorraine, et de madame Marguerite, depuis reine de Na-

---

simple chapeau, qu'on eût pu ôter facilement, ce qui eût laissé la tête découverte. Cela répugnoit à leur modestie, et l'on disoit alors en proverbe, *que qui decoiffoit une fille, payoit son mariage*, parceque ce n'étoit que le jour du mariage qu'une *fille* paroissoit la tête nue et les cheveux épars, avec une simple couronne ou bouquet sur la tête.

varre, et des cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise. Après les compliments et les révérences que lui firent les seigneurs qui composoient la cour, Catherine de Médicis la conduisit dans une haute salle où le roi l'attendoit. L'entrevue dura peu de temps, et elle fut conduite avec la comtesse d'Aremberg, qui ne la quitta pas, dans son appartement, où elle se reposa en attendant le souper. Elle mangea publiquement, ce qu'elle n'avoit point encore fait. L'acte de remise de la princesse ne se fit que le lendemain matin, 26 novembre. Le traité de mariage rédigé en latin (1), l'acte des fiançailles, et la commission de l'électeur de Mayence pour la conduite de la reine, furent lus, acceptés et ratifiés par le roi. L'électeur, après quelques autres cérémonies, ayant dit qu'il présentoit la reine Élisabeth au roi son mari et seigneur, et à la reine sa mère, Charles la salua, et la reine Catherine la baisa et la plaça entre le roi son fils et elle. Elle fut ensuite conduite à sa toilette, où, après deux heures qui y furent employées, elle alla à l'église. Elle

(1) Tout ce qui se dit d'important de la part des officiers de l'empereur et de ceux du roi se dit en latin. Le français n'étoit point encore la langue dominante et presque universelle de l'Europe.

avoit une robe d'une toile d'argent, semée de perles, avec le manteau royal de velours violet à fleurs de lis d'or, et brodé d'hermines mouchetées, la queue du manteau ayant vingt aunes de long, et sur la tête une couronne impériale ou fermée, ornée de diamants et de pierreries d'un prix alors excessif. Le roi avoit aussi une robe de toile d'argent, brodée de perles, et fourrée de peau de loup cervier. Les ducs d'Anjou, d'Alençon et de Lorraine, madame de Lorraine et madame Marguerite, en avoient de pareilles. Le cortège du roi et de la reine, et de la reine mère, fut d'une magnificence surprenante. Le cardinal de Bourbon, accompagné des évêques de Lodève et de Châlons, fit la cérémonie des épousailles, qui finit à midi du dimanche (1) 26 novembre 1570. La même pompe régna dans le festin des noces (2). Le 27, le tout fut de nouveau confirmé par le roi. Et l'électeur, et les autres seigneurs de sa

(1) Hilarion de Coste dit le sixième novembre, et se trompe certainement. Anselme, t. 1, p. 139, dit le 27, et se trompe aussi. La Hode a suivi Hilarion de Coste, et s'est trompé d'après lui. Que ne suivoit-il du Tillet, La Popelinière, de Thou, etc. témoins de l'évènement ?

(2) Voyez-en la description dans La Popelinière, tome 2, novembre, 1570, fol. 2 et 3.

suite, ayant pris congé de leurs majestés ce même jour, partirent comblés de présents si riches, que les Allemands, qui n'avoient vu que perles, diamants, rubis, saphirs, émeraudes, étoffes et dentelles d'or et d'argent, et meubles de ces précieux métaux, répétoient sans cesse dans leur surprise, *le beau royaume! le riche royaume! il est inépuisable!* En effet, il falloit qu'il le fût après les guerres continuelles, externes et intestines qu'il avoit eues à soutenir depuis un demi-siècle. Charles IX et la reine partirent de Mézières le 28 novembre, et ils allèrent de Chantilli, maison du connétable de Montmorenci (1), à Villers-Cotterets. Le roi y fut complimenté sur son mariage par les ambassadeurs des électeurs séculiers et autres princes d'Allemagne, qui n'oublièrent rien dans la harangue (2) qu'ils lui firent le 24

(1) Elle a passé par la mort du dernier duc de Montmorenci, décapité à Toulouse, à la maison de Condé, à cause de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, fille de Henri, duc de ce nom, connétable de France, et de Louise de Budos de Portes. Chantilli étoit entré dans la maison de Montmorenci par Anne Pot, mère du connétable, qui l'eut comme héritier de *François de Montmorenci*, sieur de La Roche-Pot, son frère, décédé sans enfants.

(2) Cette harangue, chef-d'œuvre de bon sens et de saine politique, se trouve dans La Popelinière, tome 2, fol. 3 et suiv.

décembre 1570, pour le déterminer à entretenir la paix qui avoit été conclue par l'édit du 8 août précédent. Mais on avoit à la cour des projets bien opposés. La reine, toujours suivie des fêtes que Catherine de Médicis savoit faire succéder les unes aux autres, fut couronnée à Saint-Denis le 25 mars 1571, et fit son entrée dans Paris le 29. On en trouve la description dans les Preuves (1) justificatives de l'Histoire de Paris; et ce qui s'y passa répond à tout ce que l'on peut concevoir de cette grandeur, et à la richesse de l'État, qu'avoient admiré les seigneurs allemands à Mézières. « Elle fut re-« çue avec presque plus de magnificence que « le roi, dit La Popelinière, de manière que « tel portoit le quart, tel portoit le tiers, et « tel le tout de son revenu sur ses épaules. » Dorat, poëte du temps, et qui prenoit le titre de poëte du roi, orna de vers latins les tableaux qui embellirent cette fête. Charles IX y étoit représenté sous la figure de Jupiter, la reine mère sous celle de Junon, et Élisabeth sous celle de Minerve. Les huguenots y paroissoient

(1) Preuves de l'Histoire de Paris, de dom Félibien, augmentée par dom Lobineau, tome 3, sous l'an 1571, depuis la page 414 jusqu'à la page 422.

sous le nom de Géants et de Typhée. Avec un peu d'attention de leur part, ils pouvoient voir dans ces tableaux la haine et les projets de vengeance qui devoient éclater contre eux au jour affreux du massacre du 24 août 1572 (1). Catherine de Médicis, qui prodiguoit les trésors de l'État à l'occasion du mariage de la reine, ne lui fit aucune part de ses projets, et ne l'admit point à sa confiance; et la reine n'eut aucuns partisans que ceux que le mérite et la vertu peuvent se faire. C'est dire qu'elle n'en avoit presqu'aucun dans une cour dont l'inté-

---

(1) Par exemple, dans le distique du septième tableau :

Redduntur sua tela Jovi, servare memento
Tela, pater; ne mox subeas graviora pericla.

Dans le distique du quatrième :

Cadme, relinque ratem : pastoria sibila FUGE;
Fas superare DOLO, *quem* VIS *non vincit aperta.*

La Saint-Barthélemi suivit de trop près, pour ne pas trouver de liaison entre ces vers et cet évènement; et, quand il n'y auroit que cette sorte de preuve du projet du massacre, elle me paroît convaincante.

FAS SUPERARE DOLO, *quem vis non vincit aperta*, est une énigme dont le massacre du 24 août est le mot; et les protestants pouvoient dire :

Sæpè malum hoc nobis, si mens non læva fuisset.
De cœlo tactas memini prædicere quercus.

Virg. Ecl. 1.

rêt et l'ambition étoient l'ame. Le roi ne pouvoit s'empêcher de dire, en parlant d'elle, « qu'il « pouvoit se flatter d'avoir, dans une épouse ai- « mable, la femme la plus sage et la plus ver- « tueuse, non pas de la France, non pas de « l'Europe, mais du monde entier. » Cependant il étoit aussi réservé avec elle que la reine mère, qui, craignant qu'elle n'eût quelque pouvoir sur le roi, détournoit sans doute ce prince d'avoir pour elle une confiance qui eût dérangé ses projets. Il y en a une grande preuve dans l'exécution de la Saint-Barthélemi. On la lui avoit dissimulée avec tant de précaution, que, la nuit funeste qui précéda ce jour, elle alla se coucher à son ordinaire, et n'apprit que le lendemain matin à son réveil ce qui s'étoit passé, et ce qui se passoit encore. « Hélas! dit-elle sou- « dain (c'est Brantôme qui le rapporte et qui « la fait parler), le roi mon mari le sait-il? » Comme on lui eut répondu que c'étoit lui-même qui en avoit donné l'ordre. « O mon Dieu! s'é- « cria-t-elle, qu'est-ce ceci, et quels conseillers « sont ceux-là qui lui ont donné tel avis? « Mon Dieu, je te supplie et te requiers de « lui pardonner; car si tu n'en as pitié, j'ai « grand'peur que cette offense ne lui soit pas « pardonnée. Aussitôt elle demanda ses heures,

« et se mit à prier Dieu. Que l'on considère, « ajoute Brantôme, la bonté et sagesse de cette « reine, de n'approuver point une telle fête, « ni le jeu qui s'y célébra, encore qu'elle eût « grand sujet de désirer la totale exterminа- « tion de M. l'amiral, et de tous ceux de sa « religion, d'autant qu'ils étoient contraires du « tout à la sienne, qu'elle adoroit et honoroit « plus que toute chose au monde; et de l'autre « côté, qu'elle voyoit combien il troubloit l'État « de son seigneur et mari. » Voilà une princesse qu'on peut citer comme un modèle de piété et du christianisme le plus pur, qui regarde comme un péché irrémissible le meurtre de la Saint-Barthélemi, et l'affreuse extrémité où le roi son mari s'est porté, qui en demande pardon au ciel pour lui, et qui reconnoît qu'il a besoin de toute l'étendue de sa miséricorde; et il s'est trouvé des gens assez hardis pour démentir les saintes maximes de la pieuse Élisabeth pour faire l'éloge de trente mille parricides. Encore si ces fureurs n'avoient trouvé des apologistes que dans le siècle qui les a produites: mais, à la honte du nôtre, nous les avons vues applaudies dans des ouvrages modernes (1).

(1) *Voy.* une brochure séditieuse, intitulée: *Réponse au*

biens étoit destiné aux pauvres; les deux autres tiers à la dépense de sa maison, et à la dot des demoiselles que la fortune, très inférieure à leur naissance, eût, sans sa générosité, condamnées au célibat, ou à des mésalliances déshonorantes. Marguerite de Valois, réduite à de cruelles extrémités, et même à l'indigence au château d'Usson, trouva dans sa belle-sœur des ressources qui la mirent en état de soutenir sa petite cour. Élisabeth lui abandonna la moitié de ses revenus de France, et les partagea avec elle, comme si elle eût été sa sœur propre : « Aussi, dit Brantôme, Marguerite lui « déféroit-elle beaucoup, et l'honoroit et « aimoit tellement, que mal-aisément elle put « supporter sa mort patiemment; car elle en « garda vingt jours durant le lit, s'entretenant « de pleurs et continuelles larmes. » Elle mourut le 22 janvier 1592 (1), aussi regrettée de ceux qui avoient eu l'honneur de la connoître à la cour de France, que des princes de sa

---

rapportoit pour le choix. Il étoit son agent en France, et obtint de l'empereur Rodolphe II le titre d'ambassadeur.

(1) Brantôme, *Dames galantes*, tome 2, p. 71, dit qu'elle ne pouvoit encore avoir trente-cinq ans. Mais il se trompe; elle en avoit trente-sept.

veuf de sa sœur. Les dispenses qu'on eût pu obtenir ne calmoient pas ses scrupules, et la raison d'État ne lui parut pas suffisante pour les écarter. Cependant il n'est pas bien certain qu'elle eût fait la même résistance, s'il se fût agi d'épouser Henri III son beau-frère. Maximilien le proposa au roi à son retour de Pologne, et il paroît que le refus vint uniquement de la part de Henri. Mais outre qu'il n'étoit que son beau-frère, et non pas son oncle, il y avoit bien de la différence d'un roi de France à un roi d'Espagne. Quoi qu'il en soit, elle n'eut aucun égard aux raisons que lui allégua un jésuite (1) lâché par Philippe II. Qu'on se figure tout ce qu'un pareil député, agissant par l'ordre de deux têtes couronnées, peut dire et faire en pareille occasion. « Cela fut dit, « cela fut fait par le jésuite *très savant et bien* « *disant*, dit Brantôme. » Laissons-lui rappor-

(1) Ne seroit-ce point le jésuite *Maldonat* qui fut son confesseur? Il eût été très capable de cette commission, pliant sa théologie à tous sens, si ce qu'on dit de ce jésuite est vrai, que, professant la théologie à Poitiers, il entreprit, dans une leçon du matin, de prouver l'existence de Dieu, et de la nier dans la leçon de l'après-dînée. On a dit à peu près la même chose du fameux cardinal du Perron, évêque d'Évreux. *Voy.* Létoile, dans *le Journal de Henri III.*

ter cette anecdote dans son style. « Le jésuite « l'en exhorta et prêcha tout ce qu'il put, n'ou- « bliant rien d'y rapporter tous ces grands pas- « sages des écritures saintes et autres qui pus- « sent servir à son dessein. Mais elle aus- « sitôt le confondit par d'autres aussi belles « et vraies allégations : car depuis son veuvage « elle s'étoit mise fort à l'étude de l'écriture de « Dieu ; et puis sa déterminée résolution, qui « étoit sa plus sainte défense, de n'oublier son « mari par secondes noces ; si bien que mon- « sieur le jésuite s'en retourna sans rien faire ; « qui, étant pressé par lettres du roi d'Espagne, « y retourna, ne s'étant contenté de la résolue « réponse de ladite princesse, laquelle, ne « voulant perdre temps à vouloir plus contester « contre lui, le traita de paroles rigoureuses « et menaces, et lui trancha tout court, *que s'il « se mêloit plus de lui en rompre la tête, qu'elle « l'en feroit repentir, jusqu'à le menacer de le « faire fouetter en sa cuisine.* Il ajoute tout de « suite : J'ai bien ouï dire plus, je ne sais s'il « est vrai, que, pour la troisième fois, y étant « retourné, elle passa outre, et le fit châtier « de son outre cuidance. Toutefois je ne le « crois pas, car elle aimoit trop ces gens-là. » Le doute de Brantôme me paroît très bien

« y employoit très bien, sans aller emprun-
« ter d'autres extraordinaires. Bien est vrai,
« ainsi que j'ai ouï raconter à aucunes de ses
« dames, quand elle étoit dans le lit à part, et
« en cachette, ses rideaux très bien tirés, elle
« se tenoit à genoux en chemise, et prioit Dieu,
« une heure ou demie, battant sa poitrine, et
« la macéroit par très grande dévotion : de
« quoi on ne s'étoit point aperçu, sinon lors-
« que le roi Charles, son mari, fut mort ; car
« après être couchée, et que toutes ses femmes
« s'étoient retirées, il y en eut une de celles
« qui couchoient dans sa chambre, qui
« l'oyant soupirer, s'avisa de regarder au tra-
« vers du rideau, et la vit en tel état, priant
« Dieu de cette façon, et continuant quasi
« tous les soirs ; si bien que cette femme de
« chambre, qui lui étoit assez familière, s'a-
« visa de lui remontrer un jour qu'elle faisoit
« tort à sa santé. Elle se fâcha contr'elle de
« quoi elle l'avoit découverte et avisée, le
« voulant quasi nier, et lui commanda de n'en
« sonner mot, et se désista pour ce soir-là ;
« mais la nuit elle réparoit le tout, pensant
« que ses femmes ne s'en apercevoient par
« l'ombre de lumière de son mortier plein de
« cire, qu'elle tenoit allumé en la ruelle de son

Catherine de Médicis, depuis l'an 1554, jusqu'en 1585. Elle vieillit dans le célibat, et mourut en 1618. Une satire faite sur les affaires de la ligue, intitulée Bibliothèque de madame de Montpensier, parle d'elle en ces mots: *l'Histoire véritable de Jeanne la Pucelle, par mademoiselle de Bourdeille.* La reine mère avoit beaucoup d'amitié pour elle; elle le prouva en lui léguant à sa mort (1) une somme de quatre mille écus. Qui sait si la reine ne fut pas la première à engager son fils dans les liens de celle de ses filles pour laquelle elle avoit le plus de considération; son état de fille et son âge avancé l'exposèrent aux plaisanteries ordinaires en pareil cas, dit le dernier éditeur des Mémoires de Brantôme. Le célèbre d'Aubigné l'ayant un jour rencontrée à la cour, accompagnée des demoiselles de Beaulieu et du Thier, s'aperçut qu'elles critiquoient son habillement et *sa figure à la huguenote.* L'une d'entre elles, qui ne le connoissoit pas, lui ayant demandé ce qu'il contemploit en ce lieu: d'Aubigné étoit assis sur un banc, avec son air grave et sa longue barbe. Piqué de la question, il répondit: « Je

(1) Par son testament fait à Blois le 5 janvier 1589, qui fut celui de sa mort.

« contemple les antiquités de la cour, mademoi-« selle. » Ces trois demoiselles faisoient ensemble 140 ans. La réponse de d'Aubigné les rendit honteuses, et les obligea dès-lors à demander l'amitié d'un homme d'esprit, qu'on n'offensoit pas impunément. On peut opposer à ma conjecture l'âge de mademoiselle de Bourdeille, qui pouvoit avoir dix ans plus que le roi. Mais l'amour dont parle Brantôme peut fort bien sympathiser avec cette différence d'âge. Charles IX cherchoit une fille d'esprit, formée par l'usage de la cour, qui le pût façonner; et c'étoit précisément ce qu'il trouvoit dans Magdeleine de Bourdeille. Au reste, j'opine; mais j'attends, pour décider, une découverte plus certaine.

MARIE TOUCHET,

MAITRESSE DE CHARLES IX.

Marie Touchet est l'unique maîtresse à laquelle il paroît que Charles IX s'étoit véritablement attaché. Si l'on en croit Brantôme (1), elle

(1) « Il aima fort aussi Marie Jacossie, dite autrement Tou-« chet, fille d'un apothicaire d'Orléans, très excellente en

n'étoit que la fille d'un apothicaire d'Orléans, et s'appeloit indifféremment Jacossie, ou Touchet. Papire-Masson (1) la fait fille d'un parfumeur; et d'autres ont écrit qu'elle étoit fille d'un notaire. Toutes ces idées sont écartées par Le Laboureur (2), qui dit, en parlant de sa famille, que Jean Touchet son père prenoit la qualité de *sieur de Beauvais et du Quillard, conseiller du roi* (3), *et lieutenant particulier*

« beauté, » dit Brantôme, en parlant des amours de Charles IX, dans son Discours sur ce prince, p. 25. D'autres lisent Toccossie; et c'est la véritable façon de lire. *Toccossia* étoit apparemment le nom latin dont quelques poëtes ou quelques critiques s'étoient servi pour rendre le nom de *Touchet*, qu'on a aussi rendu par Tuchetia, Tochetia.

(1) Papire-Masson, dans les premières éditions, *amavit Mariam Tochetiam, Aurelianensis unguentarii filiam.* Il me semble que le mot d'*unguentarius* signifie plus naturellement un *parfumeur* qu'un apothicaire. Papire-Masson, *in Carolo IX.* Cela est corrigé dans celle de Bâle, p. 524.

(2) Addit. sur Castelneau, liv. 7, p. 605 du tome 2.

(3) Que Jean Touchet fut lieutenant particulier d'Orléans, c'est ce que prouve cette épigramme de *Charles Fontaine*, Parisien, p. 92 de ses odes, énigmes et épigrammes, imprimées à Lyon in-12, en 1557, avec ce titre : Au Lieutenant Touchet d'*Orléans*.

Je n'ai amitié qui me touche
De plus près, ami, que la tienne,
Bien éprouvée, par la mienne,
Ainsi comme l'or à la touche.

au bailliage d'Orléans; qu'il étoit fils de Pierre Touchet, bourgeois d'Orléans, et petit-fils de Jean Touchet, avocat et conseiller à Orléans en 1492. Jean étoit lui-même fils de Regnaud Touchet, marchand de la petite ville de Pathay en Beauce. Tout ce qu'on pouvoit dire contre la naissance de cette dame, ajoute Le Laboureur, c'est qu'elle avoit eu pour mère Marie Mathy, fille naturelle d'Orable Mathy, Flamand de nation, et médecin du roi, qui, pour parvenir à cette alliance, donna par le contrat de mariage deux mille écus, ce qui étoit alors une somme considérable. Peut-être la qualité d'Orable Mathy, aïeul de Marie, a-t-elle donné lieu à imaginer celle d'apothicaire. On étoit naturellement porté à rabaisser sa naissance : c'est le tribut que les personnes en faveur doivent à la malignité de leur siècle. De la manière dont un poëte du temps (1) parle à Jean Touchet père

---

C'est sans doute au même *Jean Touchet*, que Jean Vouté, qui étoit aussi son ami, adresse ce distique.

Æternum quærisque tuum indelebile nomen?
Sic facies, placeas vatibus atque Deis.

Joan. Vultei inscrip. lib. 1, p. 13.

(1) Jean Vouté, dont on vient de citer le distique dans la note précédente.

de Marie, il étoit lié avec les beaux esprits et les grands. Apparemment il avoit du goût pour les sciences. Cela put influer sur l'éducation de sa fille. On ne parle d'elle que comme d'une beauté accomplie, et d'une fille toute charmante; et celui qui trouva dans les lettres du nom de Marie Touchet, *je charme tout*, ne la flattoit point.

D'après son portrait au crayon (1), fait de son temps, elle avoit le visage plus rond qu'ovale, les yeux vifs et bien fendus, le front plus petit que grand, le nez d'une juste proportion, la bouche petite, le bas du visage admirable. Son esprit doux, vif, amusant, *aussi incomparable que sa beauté*, dit Le Laboureur, rendoit encore ses charmes plus piquants, et il étoit difficile de se défendre de la séduction des sens auprès d'une personne si dangereuse. Le voisinage d'Orléans à Blois, et les fréquents séjours de la cour dans cette dernière ville, donnèrent lieu à l'amour que Charles IX conçut pour elle. J. Daurat, qui étoit poëte du roi *en titre d'office*, a parlé des commencements de cette passion dans une des pièces du recueil de ses poé-

(1) Ce portrait, que j'ai vu, devoit se trouver dans la suite d'Odieuvre, dont le fond a passé au sieur Chargoit. Je ne sache pas qu'il ait été gravé.

sies, qu'on peut regarder comme la plus spirituelle et la mieux tournée, soit du côté de l'imagination, soit de celui de l'expression. D'après cette pièce, on peut penser que ce fut à un *rendez-vous*, ou à un *retour de chasse*, que le roi devint amoureux. L'auteur, qui donne à Charles IX le nom d'Eurymédon, et à la jeune Touchet celui de Callirhoé, feint que Diane, irritée contre Eurymédon qui l'emportoit sur elle en adresse, ordonne à Callirhoé, l'une de ses nymphes, de lancer un de ses traits contre son rival. Mais pour le ménager elle en choisit un des moins dangereux. La nymphe épie l'occasion de frapper Eurymédon, et, en l'attendant, elle s'endort à l'ombre d'un myrte. L'Amour survient, et la trouve endormie. Il vide le carquois qui étoit auprès de Callirhoé, et le remplit de ses propres flèches. Eurymédon paroît enfin. Au bruit de sa suite, Callirhoé se réveille. Elle lui lance un des traits de l'Amour, qu'elle croît être celui que lui avoit donné Diane. Eurymédon blessé devient amant de la nymphe. Il perd le repos, il se plaint. Apollon vient à son secours, et détermine Diane à souffrir que Callirhoé (1) soit sensible à l'amour d'Eurymédon. Elle

(1) CALLIRHOÉ est un mot grec composé, qui signifie *beau*

s'attendrit, leur amour devient mutuel. On ne sauroit méconnoître dans cette pièce la naissance des amours de Charles IX et de la belle Touchet; c'est dommage qu'elle soit sans date. Si une pièce de vers faite par Desportes (1) sous le nom de ce prince, et adressée à Callirhoé, regarde Marie Touchet, comme on ne sauroit en douter, le roi résista quelque temps à la passion qu'elle lui inspira, et ne se rendit qu'après avoir inutilement essayé de vaincre son penchant. Mais Callirhoé, c'est-à-dire, *la belle*, l'emporta, et le cœur naturellement fier du roi lui céda. Je ne trouve pas d'époque précise au commencement de la tendresse du roi pour Marie Touchet; mais elle s'étoit déjà établi un tel empire sur son cœur en 1570, et lorsque Charles IX épousa Élisabeth d'Autriche, qu'ayant examiné le portrait de la princesse avant le mariage (2), elle dit, comme par ré-

---

courant d'eau. M. de Thou s'en est servi pour rendre le mot de *Fontainebleau*, mais mal à propos, puisque *Fontainebleau* est nommé dans les anciens titres, Fons, Blaudi, Bleaudi, Blaaudi ou Bliaudi, d'où Fontainebleau ou *Fontainebland*, et non *Fontainebelleau*.

(1) *Voy.* les Poésies de Desportes, édition de 1600, p. 279; et celles de Jean Daurat, liv. 2, p. 112.

(2) Brantôme, dans Charles IX, t. 2, p. 25, dit que Marie

flexion, *l'Allemande ne me fait pas peur : inférant par-là,* ajoute Brantôme, *qu'elle présumoit tant de soi et de sa beauté, que le roi ne s'en sauroit passer.* En effet, la passion de ce prince dura jusqu'à sa mort; et dans l'indifférence générale pour le trône qu'il quittoit, et pour tout ce qui l'environnoit, il ne perdit point la mémoire de la belle Touchet. L'abbé de Brantôme dit que, n'osant pas en parler à la reine sa mère, il commanda à M. de La Tour (frère puîné du maréchal de Retz et de l'évêque de Paris), qui étoit maître de sa garderobe, *de lui faire ses recommandations.*

Dans les différentes causes auxquelles on a attribué la mort de Charles IX, quelques uns ont parlé d'une entrevue de ce prince avec Marie Touchet. Il alla la voir, dit l'un d'eux(1), pendant sa longue maladie, et accéléra sa mort,

---

Touchet parla ainsi avant le mariage du roi Papire-Masson, p. 524, dit que ce fut après l'arrivée de la reine. *Inspectâ Isabellæ reginæ quæ recens venerat in Galliam, picturâ, risisse dicitur, addito verbo, nil me terret Germana.* Je préfère la première opinion.

(1) *Sanè rex ipse, inter moras longissimi morbi, semel ad eam divertit; suspicioque est auctum morbum ex importuno aut immodico coïtu, et acceleratum vitæ finem.* Papire-Masson, p. 524.

par les plaisirs auxquels il se livra, ou à contre temps ou immodérément. Ce que dit cet auteur de Marie Touchet, Brantôme le dit de la reine(1): c'est au lecteur à prendre parti ; et si j'osois me décider, je prendrois volontiers celui de Brantôme qui devoit être mieux instruit que Papire-Masson. Je sais les raisons qu'on peut alléguer en faveur du dernier ; mais elles ne sont pas assez fortes pour avoir une prépondérance déterminée. La mort de Charles IX, à l'âge de vingt-quatre ans, devoit faire un grand changement dans la fortune de la favorite; cependant elle se soutint. Née en 1549, elle étoit encore jeune (2) et aussi belle que jamais. Maîtresse, depuis quelques années, d'un roi aussi généreux que Charles IX, sans doute elle en avoit profité ; d'ailleurs elle avoit eu deux enfants du roi, et le dernier, né un an avant la

(1) Sauval, dans le pitoyable Recueil qu'il nous a donné sous le titre d'Amours des Rois de France, où il a ramassé, sans jugement, tous les contes cyniques, manuscrits et imprimés, qu'il a trouvés sous sa main, dit que le roi étoit allé voir *la reine de Navarre, sa sœur*, et assure que c'est ainsi qu'il faut lire Brantôme. Il se peut faire que quelque critique de son humeur ait donné cette explication à la marge; mais elle ne se trouve ni dans l'édition de 1666, ni dans celle de 1699, ni dans celle de 1722, faite avec beaucoup de soin.

(2) Elle n'avoit qu'un an plus que le roi. Cela sera prouvé.

mort de Charles, étoit reconnu. Ajoutons à tout cela, qu'elle étoit assez adroite pour soutenir le vol qu'elle avoit pris à la cour; et que si elle avoit de l'ambition, elle savoit la soutenir. Ce n'est pourtant pas que je pense, avec Le Laboureur, qu'elle ait jamais porté ses prétentions aussi loin que les duchesses d'Étampes et de Valentinois. Si cela eût été, nous verrions Marie Touchet jouer un plus grand rôle sous le règne de Charles IX; et l'endroit seul par où elle y est connue est l'amour que le roi eut pour elle. On ne la voit point s'intriguer, cabaler, ou de concert avec la reine mère, ou contre ses intérêts. Elle savoit que cette princesse, toute livrée à son ambition, ne lui nuiroit pas dès qu'elle prendroit le parti de l'indifférence dans les matières du gouvernement.

Mézeray a prétendu que Marie Touchet avoit été mariée du vivant du roi, et par le roi même, à François de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans. Bayle croit ce mariage postérieur; mais il déclare qu'il n'est pas en état d'en donner la preuve. Cette preuve est aisée à faire. Si, à la mort de Charles IX, sa maîtresse eût déjà été mariée, l'appelleroit-on aussi constamment qu'on fait, en parlant d'elle à la mort de ce prince,

Marie Touchet, et non madame d'Entragues ? Ceci n'est qu'une conjecture ; voici une démonstration. Elle ne fut que la seconde femme de François de Balzac d'Entragues ; la première femme étoit Jaqueline de Rohan, laquelle ne mourut qu'au mois de mai 1578, quatre ans après Charles IX. Marie Touchet ne l'épousa donc qu'à la fin de cette année. Henriette de Balzac, maîtresse de Henri IV, de laquelle nous parlerons, fut le premier fruit de ce mariage (1) ; elle ne naquit qu'en 1579. Voilà la preuve complète que Bayle cherchoit contre Mézeray. Il se peut faire que M. d'Entragues fût extrêmement amoureux de Marie Touchet avant la mort de Charles IX ; et le peu de distance de son mariage avec elle, à la mort de sa première femme Jaqueline de Rohan, en est une sorte de preuve (2). D'Entragues, aîné de

(1) La preuve s'en tire de la mort de Henriette de Balzac, arrivée le 9 février 1633, à l'âge de cinquante-quatre ans, et non pas soixante-quatre, comme on le dit deux fois dans le nouvel Anselme, t. 2, p. 439, et t. 1, p. 202, où, au lieu de soixante-quatre ans, il faut mettre cinquante-quatre ans, comme dans la première édition.

(2) Le Laboureur, cité par Bayle, article TOUCHET, remarque B, à la fin, dit que M. d'Entragues en devint si amoureux, qu'on l'appela, par dérision, d'ENTRAGUES-TOUCHET,

sa maison, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Orléans, lieutenant-général de l'Orléanois, et chevalier des ordres du roi en 1578, lors de la première promotion, étoit un parti considérable. Son rang à la cour la soutint sur le pied où elle y avoit paru; et la faveur de la célèbre Henriette de Balzac auprès de Henri IV en augmenta encore l'éclat. Quoique l'une de ses deux filles ait été maîtresse de ce prince, l'autre du maréchal de Bassompierre, desquels elles ont eu plusieurs enfants, Marie Touchet leur mère ne parut pas moins délicate sur leur honneur. On dit, et Saint-Romuald (1) l'a écrit, qu'il en coûta la vie à un page de son mari. Suivant cet auteur, elle le poignarda de sa main, parcequ'il avoit violé une de ses filles dans le cabinet d'un jardin; et elle lava cet affront dans le sang du coupable. Ce fait méritoit bien que l'auteur en indiquât la source; mais c'est une méthode à laquelle il ne s'est point assujetti dans ses Recueils, quel-

---

duc d'Orléans, dans un libelle intitulé : l'*Édit du roi déguisé* : titre qui faisoit allusion au nom de *Guise*.

(1) Pierre de Saint-Romuald (ou *Guillebaud*, feuillant,) Abrégé du troisième tome du Trésor chronologique et historique, p. 348. *Voy.* Bayle, article TOUCHET, rem. D.

quefois curieux, mais souvent suspects. Il place le fait vers l'année 1572; l'époque est au moins très fausse.

Sully et Péréfixe, bien plus respectables que le feuillant, nous ont donné des anecdotes très intéressantes de ce que firent monsieur et madame d'Entragues, pour faire valoir à Henri IV le mérite de la vertu de leur fille au plus haut prix. Il fallut une promesse de mariage pour écarter les persécutions de la mère de Henriette, et cent mille écus ne la rendirent pas traitable.

Nous donnerons à ces faits une juste étendue dans l'article que nous destinons à la marquise de Verneuil (mademoiselle d'Entragues). De la manière dont parle Bassompierre de ses amours avec Marie de Balzac, seconde fille de madame d'Entragues, il paroît que ses précautions n'avoient pas un succès fort heureux, et qu'elle-même n'étoit pas implacable. Écoutons Bassompierre (dans le Journal de sa vie, tom. 1, p. 152 et suiv.)

« Je m'en vins à Paris, dit-il, voir ma maî-
« tresse qui étoit logée à la rue de la Coutellerie,
« où j'avois une entrée secrète par laquelle j'en-
« trois au troisième étage du logis que sa mère
« n'avoit point loué; et elle, par un degré dé-

« robé de la garderobe, me venoit trouver « lorsque sa mère étoit endormie. »

Dans cette intrigue, il nous apprend qu'il avoit Henri IV pour rival. Cela rend la vertu des deux sœurs bien suspecte. Il ajoute que, des jaloux de sa bonne fortune ayant averti la mère, elle y prit garde de plus près, mais qu'elle y fut encore trompée.

« Un matin, dit-il, voulant cracher, et le- « vant le rideau de son lit (1), elle vit celui de « sa fille (Marie d'Entragues) découvert, et « qu'elle n'y étoit pas. Elle se leva doucement « et vint dans sa garderobe où elle trouva la « porte de cet escalier dérobé, qu'elle pensoit « qui fût condamnée, ouverte; ce qui la fit « crier, et sa fille à sa voix de se lever en dili- « gence, et venir à elle. Moi cependant, con- « tinue-t-il, je fermai la porte, et m'en allai « bien en peine de ce qui seroit arrivé de toute « cette affaire, qui fut que sa mère la battit, « qu'elle fit rompre la porte pour entrer en cette

(1) Comment Bassompierre pouvoit-il être instruit de ces petites circonstances? Cela donne un air de roman à son aventure. Lorsqu'il écrivoit ses Mémoires il étoit à la Bastille, et attaché à la princesse de Conti, qui *n'osoit prendre le nom de sa femme;* il n'aimoit plus mademoiselle d'Entragues, *qui avoit plaidé pour l'obtenir, et le prenoit malgré lui.*

« chambre du troisième étage où nous étions la « nuit, et fut bien étonnée de la voir meublée « des beaux meubles de Zamet, avec des plaques « et flambeaux d'argent. Alors tout notre com- « merce fut rompu; mais je me racommodai « avec la mère, par le moyen d'une demoiselle « nommée d'Azi, chez laquelle je la vis, et lui « demandai tant de pardons, avec assurance « que nous n'avions point passé plus outre que « le baiser, qu'elle feignit de le croire. »

La partie fut renouée, et Marie Touchet devint aïeule. Après un commerce suivi de dix ans (1) entre sa fille et le maréchal de Bassompierre, depuis 1599 au plus tard jusqu'en 1609, sa fille devint grosse. La mère s'emporta, la chassa de sa maison; et, pour apaiser sa colère et rentrer en grace, mademoiselle d'Entragues demanda une promesse de mariage à son amant, lui offrant toutes les contre-promesses, c'est-à-dire toutes les assurances qu'elle ne tireroit point avantage du titre qu'on lui donnoit, et que celui qu'elle exigeoit n'étoit que pour adoucir sa mère, et accoucher tranquillement. Le moyen de se refuser à des pro-

(1) Bassompierre, Journal de sa vie, tome 1, pag. 165 et suivantes.

positions si accommodantes ? Bassompierre donna la promesse, et mademoiselle d'Entragues la contre-lettre. Elle donna le jour à Louis de Bassompierre, qui est mort évêque de Saintes en 1676.

Il est présumable que l'aïeule du petit Bassompierre s'apaisa. C'étoit sa manie de vouloir que ses filles eussent des promesses de mariage de leurs amants. Henri IV avoit été obligé d'en passer par-là, pour avoir la paix avec madame d'Entragues. Mais quelle que fût son adresse et son ambition, Henriette ne fut que marquise de Verneuil ; et Marie ne fut jamais que mademoiselle d'Entragues, quoiqu'il y ait eu beaucoup d'apparence qu'après la naissance de Louis de Bassompierre (1), elle prit le nom qu'elle donna à son fils ; mais Bassompierre fut le premier à s'en moquer. Qu'il nous soit permis de joindre ici un fait qui le prouve.

Il y avoit au cours (2) un grand nombre de

(1) Elle plaida même contre le maréchal, après la mort du roi, pour faire valoir la promesse de mariage qu'il lui avoit faite, mais sans succès. Pendant ce procès, Bassompierre se maria secrètement, ou de conscience, avec *Louise-Marguerite de Lorraine*, veuve de François de Bourbon, prince de Conti. Le Vassor Histoire de Louis XIII, tome 1, p. 262 de l'édition in-4°, sous l'an 1614.

(2) Au bout du jardin des Tuileries. On l'a nommé le *Cours-*

carrosses ; la reine s'y promenoit avec le maréchal de Bassompierre. Mademoiselle d'Entragues y vint, et son carrosse fut obligé de s'arrêter quelque temps proche de celui de la reine, à cause de la foule. *Voilà madame de Bassompierre*, dit la reine en s'adressant au maréchal; *Ce n'est que son nom de guerre*, répondit-il assez haut pour être entendu de son ancienne maîtresse. *Vous êtes un sot, Bassompierre*, lui dit-elle. *Il n'a pas tenu à vous, madame*, reprit le maréchal; et là-dessus leurs carrosses se séparèrent.

Le changement que la mort de Henri IV produisit à la cour y diminua le crédit de la maison d'Entragues. Marie Touchet fit, suivant les apparences, une sorte de retraite. Elle s'y livroit à des lectures solides, et dignes de la beauté de son esprit, que l'abbé Le Laboureur appelle *incomparable*. ar Pun *sonnet* (1) que lui adresse

---

la-Reine, de Marie de Médicis, qui le fit aplanir et planter les allées d'arbres au commencement de sa régence.

(1) Voici ce sonnet adressé *à l'ame de Plutarque*, de qui l'auteur donnoit les œuvres à MADAME D'ENTRAGUES.

Bel esprit, qui tout plein d'immortelles lumières,
Te vois dans ce grand œuvre incessamment vivant,
Aide à cette belle ame, ardemment poursuivant,
L'honneur dont le savoir rend la vie héritière.

Berthaut, évêque de Séez, on apprend que les œuvres de Plutarque, cet auteur de tous les lieux et de tous les temps, étoient l'objet favori de ses études. Elle y trouvoit ces grands traits, ces belles maximes qui avoient formé la jeunesse de son auguste amant, de Charles IX. C'étoit pour elle un mérite de plus dans un livre qui lui rappeloit l'époque la plus brillante de sa vie. Il n'est guère de femme insensible aux idées que Plutarque retraçoit peut-être à madame d'Entragues. Les historiens du règne de Louis XIII, ceux qui sont entrés dans les plus grands détails, ne disent rien d'elle; et la date

---

C'est par toi qu'elle peut devenir la première
En la gloire du bien sur tous biens s'élevant :
On ne l'eut su pourvoir d'un maître plus savant,
Ni loi d'une plus belle et plus digne écolière,
Illustre son esprit de ta vive clarté,
Glorieux en ton cœur d'instruire une beauté
Qui, franche des désirs que sa grace fait naître,
Si le ciel te vouloit dans son corps renfermer,
T'apprendroit, sans parole, à constamment aimer,
Et deviendroit soudain maîtresse de son maître.

Œuvres de Berthaut, p. 378.

Ces vers me paroissent des premiers temps, et de la jeunesse de Berthaut; et le titre de *madame d'Entragues* m'a déterminé à les appliquer à la mère plutôt qu'à la fille, qu'on appela long-temps mademoiselle d'Entragues, et depuis la *marquise de Verneuil.*

de sa mort m'eût été inconnue, si elle ne m'eût été indiquée autrefois par feu M. le procureur-général (1). Ce magistrat illustre, que les personnes qui aiment les lettres ne regretteront jamais assez, m'apprit que Marie Touchet étoit inhumée aux minimes de la place Royale, et qu'il paroissoit, par son épitaphe (2), qu'elle

(1) Guillaume-François Joli de Fleuri, mort le 25 mars 1755. Comme ce grand homme m'a honoré de son estime, l'on me permettra de publier les vers que je fis le lendemain de sa mort.

Guidé par la sagesse, éclairé dans son zèle,
Père du citoyen, lumière du sénat,
A la France, à ses rois, à son devoir fidèle,
Joli fit son bonheur du bonheur de l'État.
Des abus renaissants l'hydre toujours rebelle
Exerça soixante fois ce digne magistrat.
Il sut respecter Rome, et combattre contre elle,
Quand Rome de nos droits voulut ternir l'éclat.
Des Talons ses aïeux il fit voir à la France
Et le profond savoir, et la rare éloquence,
Leur amour pour nos lois, leurs talents réunis.
Actif dans sa retraite, et toujours notre oracle,
Pour servir sa patrie, ignorant tout obstacle,
Il revit, il respire, et la sert dans ses fils.

(2) Cette épitaphe est gravée sur une lame de cuivre enfermée dans son tombeau. Elle est conçue en ces termes : *Ci gît le corps de haute et puissante dame madame* Marie Touchet, *de Belleville; au jour de son décès, veuve de haut et puissant seigneur, messire François de Balsac, seigneur d'Entragues, chevalier des ordres du roi, et gouverneur d'Orléans, laquelle décéda le 8 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans.*

étoit morte le 28 mars 1638, âgée de quatre-vingt-neuf ans. Elle eut de Charles IX un fils mort enfant, et Charles, bâtard de Valois, duc d'Angoulême, tige de la branche des derniers ducs de ce nom, né, suivant Anselme, au château de Fayet en Dauphiné le 28 avril 1573, et mort, suivant le même auteur, le 24 septembre 1650; et, suivant l'épitaphe qui est sur son tombeau aux minimes de la place Royale, le 22.

LOUISE DE LORRAINE VAUDEMONT,

FEMME DE HENRI III.

L'INCONSTANCE de Henri III rendit toujours ses résolutions incertaines; il abandonnoit un projet avec autant d'indifférence qu'il l'avoit formé avec transport. Il jeta ses vues sur différentes princesses. Avant que son mariage fût terminé avec Louise de Lorraine, il s'étoit agi de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, alors roi de Navarre; et c'eût peut-être été l'alliance la plus heureuse qu'il eût pu former: mais la haine de Catherine de Médicis pour la maison

de Bourbon, et celle des Guises pour les princes du sang, y mirent obstacle. Lorsqu'il fut élu roi de Pologne, une des conventions fut la promesse que fit Montluc, évêque de Valence, que le duc d'Anjou épouseroit la princesse (1) fille du dernier roi de Pologne, de la maison des Jagellons; et si la politique eût eu sur son cœur le pouvoir qu'elle y devoit naturellement avoir, il eût satisfait à cet engagement. L'âge et le peu de beauté d'Anne l'en dégoûtèrent. Depuis, il avoit recherché Élisabeth, sœur de Jean, troisième du nom, roi de Suède, qui passoit pour la princesse la plus belle de l'Europe; mais la différence des religions fut un obstacle qu'il ne se soucia pas de vaincre. Il avoit conçu, avant son voyage en Pologne, une vive passion pour Marie de Clèves, marquise d'Isle, épouse de Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé; et, à son retour, cette passion étoit parvenue au point qu'il eût tout sacrifié pour l'épouser, si la mort ne la lui avoit point ravie. Après les témoignages extraordinaires de douleur, desquels parlent nos historiens, Henri oublia tout à coup la princesse de Condé, et les charmes de Louise de Lorraine l'occupèrent

(1) Anne Jagellon, fille et héritière du roi Sigismond.

entièrement. La princesse de Lorraine-Vaudemont, qu'on appeloit *la princesse Louise*, étoit fille aînée de Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur, comte de Vaudemont, oncle de Charles II, duc de Lorraine, et de Marguerite d'Egmond sa première femme. Elle naquit à Noméni (1) en Lorraine le 30 avril 1553, et à sa naissance il n'y avoit aucun prince de la branche aînée. Sa mère étant tombée malade des suites de sa couche, elle fut baptisée à Noméni, peu de jours après sa naissance, et eut pour parrain l'évêque de Toul, et pour marraine Louise de Stainville, comtesse de Salins, laquelle lui donna son nom. Sa mère mourut, et la dame de Champi (2) fut nommée pour être sa gouvernante, et mérita depuis la même qualité auprès des enfants que le comte de Vaudemont eut du second lit, ayant épousé,

(1) Noméni est au diocèse de Metz, sur la Seille, à six lieues de cette ville, et fut érigé en marquisat en 1567. Philippe-Emmanuel de Lorraine, frère de la reine, porta le nom de marquis de *Noméni*, avant que d'être duc de *Mercœur*.

(2) C'est ainsi que la nomme Antoine Mallet, qui a fait son éloge dans l'*Économie* spirituelle et temporelle des grands. D'autres, comme Brantôme, l'appellent *Cangi*; les Mémoires de la reine de Navarre la nomment *Changi*. Il y a en Lorraine une petite ville du nom de *Champey*.

deux ans après la mort de sa première femme, Jeanne de Savoie, sœur du duc de Nemours. La jeune princesse trouva dans Jeanne de Savoie une mère véritable, par les soins et la tendresse qu'elle eut pour Louise. Elle devint, pour ainsi dire, sa première gouvernante, l'ayant toujours sous ses yeux et auprès de sa personne. Elle joignit à la dame de Champi la demoiselle de Montvert pour sous-gouvernante. On sema dans son cœur, dès son enfance, ces sentiments d'une piété tendre qu'elle a toujours conservée. Une pratique observée depuis longtemps dans la maison de Lorraine, étoit de parsemer la chambre et le lit des enfants de cette maison, d'agnus, de chapelets, d'images, de médailles et d'autres pieux colifichets, d'en orner même leurs habillements (1). On n'y manqua pas à l'égard de la princesse Louise; on lui inspira aussi le goût des lectures pieuses,

(1) A l'exemple des princes de cette maison, qui prétendoient en imposer par ces dehors, plusieurs personnes du peuple portoient de ces *agnus*. Létoile, en parlant d'un *quadranier*, ou faiseur de cadrans, malheureusement tué par le tonnerre, au mois d'avril 1597, dit : « Ce pauvre quadranier étoit un bon homme, « simple et fort dévotieux, ou pour mieux dire, *superstitieux*; « car on le trouva enveloppé de force *agnus Dei*, et chiffres « qu'on appelle de dévotion, » Journal de Henri IV, tome 2, pag. 162.

et elle le prit aisément. Mais les lectures répondoient aux ornements de sa chambre. A en juger par l'amas prodigieux de livres de piété qu'elle avoit fait à Chenonceaux (1), et qu'on y trouva après sa mort, on sera obligé d'avouer qu'elle ne connoissoit guère les sources pures de la religion, et cette eau vivifiante qui ne se puise que dans l'Écriture et les saints interprètes qui en développent l'esprit et le communiquent. Quels étoient en effet ces livres pieux? Le *Pré spirituel*, le *Disciple*, les *Abeilles*, la *Fleur des Exemples*, l'*Histoire du Trou Saint-Patrice*, la *Légende dorée*, les *Gestes des Romains historiés*, et telles autres collections dignes de l'ignorance de leurs auteurs. La princesse n'avoit qu'un esprit médiocre; mais elle avoit une mémoire admirable. Il ne s'agissoit que de la remplir d'objets dignes d'une ame créée pour le Dieu de vérité. Elle y eût vu la religion en grand, le christianisme dans toute sa dignité; et elle ne se fût pas occupée de l'amusement puéril de faire de petits oratoires, de réitérer ponctuellement des pèlerinages.

(1) Maison sur le Cher en Touraine, cédée à Catherine de Médicis, par Diane de Poitiers, à laquelle le fils du trésorier Boyer en avoit fait présent.

Elle eût préféré, à ces menues pratiques (1), la réalité et la grandeur de notre religion ; elle eût été plus véritablement pieuse et plus grande princesse. En effet, il n'appartient qu'au christianisme bien entendu d'élever notre ame à son origine, et de faire de vrais héros. Mais à qui se prendre des défauts de son éducation? Est-ce à la princesse? ou plutôt n'est-ce pas à

(1) Quelques personnes ayant été choquées de ces expressions, j'ai cru devoir me justifier ; et c'est pour elles que j'emploie la note qui suit. Saint Augustin, le pieux Godeau, évêque de Vence, et Fénélon, archevêque de Cambrai, dans son excellent livre de l'*Éducation des filles*, font voir le danger de ce système de piété, dont le moindre défaut est d'être opposé à cet axiome divin de saint Paul [aux Romains, ch. 3], *que la vérité de Dieu n'a pas besoin du mensonge des hommes.*

« Nous sommes au temps de la lumière, dit l'*évêque de* « *Vence*, et nous devons servir Dieu EN ESPRIT et en vérité. A « plus forte raison *doit-on lâcher toutes les foudres de l'Église* « *contre ceux qui seroient assez* DÉTESTABLES pour inventer « de faux miracles, *pour établir, de leur propre autorité,* « DES DÉVOTIONS NOUVELLES, ou *pour abuser* de celles qui sont « déjà établies, et les convertir en un instrument de gain déshon- « nête, *d'empire sur les esprits foibles et de trouble de l'ordre* « *établi*, par le Saint-Esprit, dans l'Église. Telles personnes « seroient des LOUPS COUVERTS de la *peau des brebis*, des MAÎ- « TRES D'IMPIÉTÉ, des *docteurs*, qui parlent du ventre plutôt que « de la bouche, comme ces anciennes pythonisses ; des COMÈTES, « et non pas des ÉTOILES ; des BOURREAUX, *et non pas des mé-* « *decins.* » Qu'on ajoute à ces belles paroles celles de saint Augustin et de Fénélon, et on verra que ni mes expressions ni mes sentiments n'ont rien de hasardé.

la politique de sa maison, et au siècle où elle vécut, où l'on eût traité d'hérétique quiconque se fût avisé de préférer l'Évangile à la Légende.

A dix ans, Louise de Lorraine parut dans le monde, et passa à la cour du duc Charles de Lorraine, son cousin germain, et elle fut placée auprès de la duchesse Claude, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Jeanne de Savoie, sa belle-mère, l'y accompagna. Elle y fit briller les vertus acquises et naturelles qu'annonçoit sa première enfance. Je veux dire, autant de modestie dans son extérieur et dans toute sa conduite, que de docilité pour les personnes destinées à lui donner des leçons; une douceur engageante, qui inspiroit l'amour sans qu'on se crût dispensé du respect; et une politesse de langage égale à celle que madame Claude avoit apportée de la cour de France à la petite cour de Nanci. On avoit eu une extrême attention à ne laisser auprès d'elle que des personnes de l'un et de l'autre sexe qui parlassent la langue française dans toute sa pureté; et cette attention avoit été portée jusqu'au dernier de ses domestiques, et aux enfants même qui avoient l'honneur de l'approcher et de prendre part à ses récréations

ou à ses exercices. On peut joindre aux titres qui lui concilièrent la cour du duc Charles une beauté peu commune. Ses traits étoient fins et délicats, son teint d'une blancheur surprenante. Il n'eût rien manqué à ses yeux, s'ils eussent eu un peu plus de vivacité, et si un peu plus de feu se fût mêlé à leur douceur. Son nez étoit bien pris, sa bouche bien coupée, ses lèvres relevées et du plus beau corail. Ses mains et ses bras répondoient à une gorge admirable; son pied étoit délicat, et sa taille d'une juste proportion. Sans parure elle charmoit; parée, elle surprenoit, et fixoit les regards des plus indifférents. Ce tableau est, dira-t-on, celui d'une beauté qu'on peut imaginer, mais qu'il est bien difficile de voir. C'est la Vénus de Praxitelle : non, c'est le portrait que l'histoire a tracé de Louise de Lorraine; et les tableaux du temps qui nous restent d'elle justifient tout ce qu'on vient de dire. Mais l'histoire équitable observe, en même temps, qu'il s'en falloit beaucoup que les lumières de l'esprit répondissent à la beauté du corps : rien de plus commun, rien de moins élevé. Le duc d'Anjou, qui la vit en 1573, en allant en Pologne, en fut frappé, et avoua qu'il n'avoit rien vu de plus beau, quoiqu'il

fût déjà fort amoureux de la princesse de Condé, et qu'il n'eût pas oublié la belle Châteauneuf. Elle étoit recherchée par le comte de Brienne, de la maison de Luxembourg (1), et par le jeune comte de Salm, lorsque Henri III, étant retourné de Pologne en France, la fit demander au comte son père, pour la placer sur le trône. Tous les politiques, surpris de l'alliance du plus grand roi de l'Europe avec la fille d'un cadet de la maison de Lorraine, cherchèrent dans le temps le motif d'un évènement si extraordinaire. On veut, à quelque prix que ce soit, qu'il ne se fasse rien à la cour des rois sans des raisons importantes. Ainsi, comme on avoit lieu de croire que Catherine de Médicis avoit déterminé le roi à ce mariage, on prétendoit qu'elle avoit craint qu'il ne lui échappât, comme cela avoit été à la veille d'arriver, s'il épousoit quelque princesse d'un génie élevé, et aussi ambitieux que celui de Catherine même; qu'elle connois-

(1) Le comte de Brienne, cadet de la maison de Luxembourg, l'eût épousée sans la concurrence du roi. Ce fut à lui que le roi dit, le jour de ses noces : *Comte, j'épouse votre maîtresse, il faut que vous épousiez la mienne.* C'étoit la belle Châteauneuf de laquelle il entendoit parler. *Voy.* ce que nous disons de cette demoiselle.

soit Louise de Lorraine pour un esprit simple, borné, et incapable d'ambition; que l'amour du roi ne lui donneroit jamais des talents qui la rendissent redoutable; que d'ailleurs, la piété connue et la dévotion de la princesse Louise fermeroient la bouche des catholiques mal intentionnés, et serviroient d'apologie à la cour; que ce seroit un moyen de satisfaire à sa haine pour la maison de Bourbon, et d'approcher du trône, à son préjudice, les Lorrains, enfants de Claude de France, sa fille; qu'en donnant pour femme à son fils une princesse qui lui devoit le trône, et qui passoit pour une beauté, même aux yeux de Henri III, elle assuroit son pouvoir, et affoibliroit celui de ses mignons. On adoptera de ces motifs celui qu'on voudra, et tous, si l'on veut; mais quoi qu'il en soit des motifs, revenons aux faits.

Du Gast, favori de Henri III, qui étoit alors à Lyon, fut envoyé au duc de Lorraine et au comte de Vaudemont pour la conclusion du mariage. Il étoit trop avantageux aux Lorrains, et trop glorieux à la princesse, pour que la proposition n'en fût pas promptement acceptée. Elle le fut le soir même de l'arrivée de du Gast, et sans que la demande eût été communiquée à la princesse. Louise venoit d'arriver

d'un pèlerinage de Saint-Nicolas, qu'elle avoit fait à pied (1). Le comte de Vaudemont crut qu'il ne pouvoit recevoir avec trop de dévouement et de respect l'honneur que lui faisoit le roi. Dès le lendemain matin du Gast eut celui de faire sa révérence à Louise, au nom de sa majesté.

Jeanne de Savoie, seconde femme du comte de Vaudemont, étoit morte en 1568 (2), et il avoit épousé en troisièmes noces Catherine de Lorraine, fille du duc d'Aumale. Cette dernière femme n'avoit pas eu pour Louise autant de ménagement qu'elle eût dû. Elle l'avoit même traitée en bien des occasions durement et avec hauteur; et une personne d'un caractère moins doux que la princesse Louise s'en seroit plainte. Madame de Vaudemont, convaincue de ses

(1) Depuis l'âge de douze ans, elle alloit, une fois la semaine, en pèlerinage à Saint-Nicolas, toujours à pied, souvent habillée en fille de village, et accompagnée de ses *filles*, d'un gentilhomme et d'un laquais, employant en aumônes, qu'elle faisoit elle-même, *vingt-cinq écus* qu'elle avoit mis à part pour ses menus plaisirs. Antoine Mallet, Économie spirituelle des grands, p. 139.

(2) Mère de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, Charles, dit le *cardinal de Vaudemont*, François, marquis de Chaussins, et Marguerite, qui fut d'abord duchesse de Joyeuse, et ensuite de madame de Luxembourg, duchesse de Piney.

torts, chercha à les réparer. Elle alla dès le matin à l'appartement de sa belle-fille, et voulut être la première qui lui apprît la nouvelle de son élévation. Louise étoit encore au lit. En la voyant entrer dans sa chambre à une heure extraordinaire, elle craignit que ce fût pour lui faire quelque reproche, et chercha à s'excuser d'être obligée de la recevoir dans l'état où elle étoit, et de ne s'être pas trouvée *à son lever*. « C'est à moi à me « trouver au vôtre, madame, lui répondit la « comtesse, et à m'excuser d'avoir peut-être « manqué à ce que je vous devois. Vous êtes reine « de France, vous épousez le roi. Je me hâte de « vous en apprendre la nouvelle. Vous êtes née « bonne et généreuse, madame; oubliez les « mécontentements que j'ai pu vous donner, « et ne refusez pas votre protection à mes en- « fants (1), vos frères, et à cause d'eux à la « mère. » Madame de Vaudemont eût pu parler plus long-temps; la princesse, extrêmement surprise, l'écoutoit sans savoir que lui répondre, et presque sans la croire. A peine avoit-elle ouvert la bouche, dans l'embarras où elle étoit,

(1) Henri de Lorraine, marquis de Mouy, comte de Chaligni. Antoine de Lorraine. Henri de Lorraine, évêque de Verdun, mort suffragant de Strasbourg, après avoir été capucin. Christine et Louise de Lorraine.

lorsque l'arrivée du duc de Lorraine, son cousin, et du comte de Vaudemont, son père, lui confirma ce que venoit de lui dire la comtesse : ils l'instruisirent de la demande du roi, et de l'arrivée de du Gast. Elle se prépara à le recevoir, et, après les compliments des personnes de la cour de Lorraine qui pouvoient avoir l'honneur de lui en faire, elle reçut celui de du Gast, qui lui parla comme à sa souveraine, et lui apprit le choix de son maître. Tous les respects qui lui étoient dus en sa nouvelle qualité lui furent aussitôt rendus par les princes de sa maison. Elle fut conduite à la messe en reine de France, et, depuis ce jour jusqu'à son départ, servie comme telle. Elle partit au commencement de février 1575, et alla à Reims (1), où se trouva Henri III. Le sacre, le mariage et le couronnement s'y célébrèrent en trois jours. Si on en croit quelques modernes, livrés à la passion des anecdotes, il s'en fallut peu que Henri III ne donnât une nouvelle preuve de son inconstance. C'est ainsi qu'ils s'en expliquent : « La beauté de « mademoiselle de Vaudemont étoit sans égale,

(1) Le roi arriva à Reims le 12 février 1575, et y fit son entrée avec beaucoup de magnificence. Il fut sacré le lendemain 13, et le mariage fut célébré le 14.

« et Henri III ne pouvoit en disconvenir; mais « elle étoit sans enjouement. Son esprit étoit « sombre, et, comme nous l'avons remarqué, « elle en avoit peu. A peine paroissoit-elle sen- « sible à l'éclat de son bonheur. Henri fut cho- « qué de cette prodigieuse indifférence. Marie « de Lorraine, fille de René, marquis d'El- « beuf (1), cousine de mademoiselle de Vau- « demont, tenoit un des premiers rangs à la « cérémonie. Elle n'avoit pas les traits aussi « réguliers que Louise : ce n'étoit point une « beauté aussi accomplie; mais c'étoit un esprit « délicat, enjoué, capable des choses les plus « sérieuses, comme du badinage le plus amu- « sant. Rien de plus solide que sa conversation, « et cependant rien de plus brillant. Elle fixa « l'attention du roi, et peu s'en fallut qu'elle ne « le déterminât à mettre sur sa tête la couronne « qui étoit destinée à sa cousine. Étonnée elle- « même des progrès rapides qu'elle avoit faits sur « le cœur du roi, elle chercha à pousser ses avan-

(1) Il étoit le septième fils de CLAUDE de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, tige de la maison de Lorraine, qui s'étoit établie en France, et frère de François, duc de Guise, tué par Poltrot; de Claude, duc d'Aumale, tige de la maison d'Aumale; de Charles, cardinal de Lorraine; de Louis, cardinal de Guise, qui fit la cérémonie du sacre; de François, dit le chevalier de Malte.

« tages jusqu'où ils pouvoient aller ; et si elle n'eût « eu que Henri à combattre, elle seroit venue à « bout d'exclure mademoiselle de Vaudemont « du trône où elle avoit déjà un pied. Elle dit au « roi, qu'il étoit surprenant qu'un cœur aussi dé- « licat que le sien pût se contenter d'un autre, qui « n'étoit peut-être pas en état de se donner tout « entier ; que la princesse Louise n'étoit pas sans « attachement ; que tout le monde savoit qu'elle « étoit aimée du jeune comte de Salm ; et que « l'indifférence qu'elle marquoit pour l'éclat « d'une couronne aussi brillante que celle qu'il « lui offroit étoit peut-être moins une preuve « de son peu d'ambition, que d'une tendresse « réciproque pour l'amant qu'elle perdoit. Elle « fit naître enfin des soupçons dans l'esprit du « roi ; elle inquiéta sa gloire et son amour- « propre, et elle en fit tant, que Henri lui promit « son cœur et sa main. Quel affront c'eût été « pour mademoiselle de Vaudemont ! Mais le « comte n'étoit pas un ennemi à redouter, et le « roi pouvoit l'offenser impunément. D'ailleurs « la maison de Lorraine n'auroit-elle pas re- « trouvé le même honneur ? C'eût toujours été « elle qui eût donné une reine à la France. Ces « raisons, qui eussent pu autoriser Henri III au « changement, ne touchèrent pas la reine mère.

« Dès qu'elle fut informée des dispositions de « son fils, elle employa auprès de lui Margue- « rite, reine de Navarre, et du Gast qui avoit « fait la demande de mademoiselle de Vaude- « mont, pour remettre l'esprit et le cœur du roi « dans leurs premières dispositions. Ils agirent « tous les deux efficacement, et le mariage fut « célébré, le 14 février, avec une magnificence « toute royale. »

Les auteurs de cette anecdote, à la tête desquels est Varillas, ne se font point d'objections; c'est leur coutume. Cependant il y en a de fort considérables. Le roi ne vit mademoiselle de Vaudemont que le 12 février, n'étant arrivée que le 11 à Reims. Le 13, Henri fut sacré, et les cérémonies du sacre durent l'occuper tout entier, vu leur longueur et le caractère du prince qui s'y livroit avec une sorte de transport. Il y a plus, le contrat de mariage fut signé le même jour. Quel intervalle assigner aux entrevues du roi et de mademoiselle d'Elbeuf, à leurs conversations, aux promesses de sa majesté, et aux ruses de la demoiselle? Encore faut-il accorder quelque temps pour faire changer le roi de résolution, à moins de supposer l'intrigue antérieure au voyage de Reims. Mais alors le roi n'auroit-il pas empêché le voyage de mademoi-

selle de Vaudemont? Eût-il pris plaisir à lui faire un affront si cruel? Ne l'eût-il laissé venir à Reims que pour être spectatrice du triomphe de sa rivale? Cela ne paroît pas croyable.

Les apprêts des noces furent superbes, et ceux de la toilette du roi et de la reine furent si longs, que la messe ne put être célébrée que sur les quatre à cinq heures du soir. Cela fut pris à mauvais augure, joint aux observations qu'on avoit faites, qu'à la cérémonie de son sacre la couronne lui étoit tombée deux fois de dessus la tête, et qu'en la lui mettant, il s'étoit plaint qu'elle le blessoit; qu'outre cela, le maître des cérémonies avoit oublié le baiser de la paix, et que le *Te Deum* n'avoit point été chanté.

La science augurale, l'astrologie, et les devins, avoient là de belles occasions de s'étendre; et le siècle en étoit infatué. On dit encore que la joie des peuples ne fut point telle qu'elle l'est dans pareilles occasions. Tout frappe des esprits disposés à la crainte; et malheureusement la crainte ne se justifia que trop dans la suite. Le caractère prodigue de Henri et de la reine mère brillèrent à l'entrée du roi et de la reine à Paris. Les charmes de la jeune reine étoient dans tout leur éclat. Elle avoit dix-huit ans: ils firent une vive impression sur le roi, et il fut pendant quel-

que temps plus amant qu'époux. Le duc de Guise et le cardinal son frère ne manquèrent pas de se prévaloir du pouvoir que la reine, leur cousine, avoit sur le cœur de sa majesté, pour augmenter leur crédit. Il étoit à craindre pour la reine mère que le sien ne s'éclipsât, comme cela étoit arrivé sous le règne de François II, où le dernier duc de Guise, et le cardinal de Lorraine, oncles de Marie Stuart, s'étoient rendus maîtres absolus. Le goût des plaisirs, l'éloignement pour les affaires que faisoit voir de plus en plus le roi approchoient de l'enfance de François II. Si Louise de Lorraine eût obtenu sur Henri le même empire qu'avoit eu Marie Stuart, tout eût été égal. La maison de Lorraine avoit déjà gagné au mariage de Louise le droit de battre monnoie dans le Barrois. Ce droit leur avoit été accordé sous Charles IX; mais la concession n'avoit pu être vérifiée. Elle le fut le 27 août 1575 (1). Au mois de novembre suivant,

(1) La cession fut enregistrée, *le roi séant en son lit de justice.* La chambre des comptes et la cour des aides ajoutèrent à leur enregistrement, *que ce n'étoit qu'après celui du parlement, fait en présence de S. M.* Louis XIII, et le cardinal de Richelieu, se servirent de cette résistance pour soutenir la nullité de la cession du Barrois. Cet exemple n'est pas le seul qui prouve que nos rois se sont fait un titre de la résistance des cours souveraines.

la reine obtint encore la permission de disposer de tous ses biens en faveur de son frère le duc de Mercœur, et des enfants du troisième [redacted] du comte de Vaudemont son père.

La reine mère travailla donc, avec du Gast, à déconcerter les projets que pouvoient former les Guises, fondés sur le crédit de la reine, et l'amour du roi pour elle. On lui fit dire par le Jésuite Berangreville (1), son confesseur, qu'il étoit de son devoir de ne pas fermer les yeux, comme elle paroissoit le faire, aux écarts du roi, et à ses liaisons criminelles; que quand son cœur n'y seroit pas intéressé, il suffisoit que sa conscience et la religion le fussent, pour s'y opposer autant qu'il étoit en elle. A l'égard du roi, du Gast lui dit malignement que, quelle que fût la vertu de la reine, la confiance dont elle honoroit la dame de Champi, qui avoit été sa gouvernante, étoit excessive, et que cela donnoit lieu à des soupçons désavantageux; que ces soupçons paroissoient même d'autant plus dangereux

(1) Il est parlé, dans les Mémoires de Sully, du colonel Bellangreville, auquel le roi donna le gouvernement de Meulant, comme à un officier fidèle, après la mort de Henri. N'étoit-il point parent, et ne seroit-ce point le vrai nom du jésuite, confesseur de la reine Louise ? Mém. de Sully, tome 1, pages 68 et 76, ch. 28 et ch. 32, p. 83.

que le voyage du jeune comte de Salm à la cour sembloit les autoriser ; que personne n'ignoroit que le comte avoit eu des vues sur la reine avant son mariage avec sa majesté ; qu'on les avoit vus se parler ; que la tristesse de la reine pouvoit faire penser qu'elle regrettoit la perte d'un amant ; et qu'elle ne croyoit point cette perte réparée par le gain d'une couronne. Enfin on jeta entre le roi et la reine des semences de désunion, qui eurent à peu près le succès qu'on en attendoit.

La reine avoit marqué ouvertement son mécontentement contre la conduite de la belle Châteauneuf. Henri III trouva mauvais que Louise, qui ne devoit le trône qu'à son choix, s'ingérât de faire paroître des sentiments de jalousie, et s'opposât à ses inclinations. Il l'obligea de congédier la dame de Champi, et n'eut aucun égard à ses prières, ni même à ses larmes. Il fallut obéir, et elle en conçut un chagrin qui la rendit malade.

L'indifférence succéda à l'amour dans le cœur de Henri III, qui se livra avec plus d'emportement que jamais à ses mignons. De son côté, Louise, peu faite pour regagner le cœur d'un époux, et guidée par son confesseur, gagné par du Gast et la reine mère, prit le parti d'une dé-

votion dont les pratiques eussent beaucoup mieux convenu à une religieuse (1), qu'elles ne convenoient à une reine. Elle poussa le mépris de la parure jusqu'à s'habiller d'une étoffe de laine. Quoique son teint fût devenu extrême-

(1) Chaque état a ses devoirs, et ceux du trône ne sont pas ceux du cloître. Ce n'étoit pas sans raison que Catherine de Médicis trouvoit mauvais que le jésuite Edmond Auger conseillât à Henri III des dévotions plus propres à un moine qu'à un roi. Les conseils que lui donna un poëte du temps, élevé à la cour de François I, étoient bien plus judicieux que ceux du jésuite. Les voici :

SONNET A HENRI III.

Être amateur de paix, aux pauvres charitable,
A la veuve assister, consoler l'affligé,
Défendre l'orphelin, qui du riche est mangé,
Toujours être au public utile et profitable;

Aux bons se montrer bon, aux méchants redoutable;
Ne souffrir aucun tort sans être corrigé;
A chacun faire droit, comme on est obligé;
C'est le devoir d'un roi, pour se rendre équitable.

Non pas se conformer aux *capuchins pouilleux*;
Ni aux *jésuistes* feints, ligueux et scandaleux,
Lesquels ont inventé ce maudit monopole.

De pratiquer la ligue à leur dévotion,
Pour planter à la France une inquisition,
Et la faire sur nous régner à l'espagnole.

MUSE CHASSERESSE, dédiée à Marie de Médicis, et imprimée en 1611; avec privilège du roi, du 6 mai 1608, p. 58.

ment pâle, elle refusa constamment le secours du *rouge* et des ornements de l'art qui eussent pu corriger ce défaut. Son train étoit si simple, qu'étant allée un jour elle-même dans la boutique d'un marchand d'étoffes de la rue Saint-Denis (1), elle ne fut point aperçue par la femme d'un président qui étoit avant elle, et qui, superbement parée, ne quitta pas des étoffes qu'elle examinoit pour prendre la posture décente où elle devoit être. La reine, choquée de la magnificence de ses ajustements, et peut-être de son manque de respect, lui demanda *qui elle étoit*? Sans regarder la reine, la dame lui répondit : « Que, pour satisfaire sa curiosité, elle vouloit bien lui apprendre qu'on « l'appeloit la présidente N.... » Sur quoi la reine lui répliqua : « En vérité, madame la « présidente, vous êtes bien brave pour une « femme de votre qualité. » Piquée du reproche, et continuant de ne pas faire attention à celle qui le lui faisoit, la présidente alla jusqu'à lui dire brusquement, qu'*au moins ce n'étoit pas à ses dépens*. Mais enfin, avertie de la faute

(1) Antoine Mallet, *Économie spirituelle et temporelle des grands*, p. 595. L'auteur donne pour garant de ce fait Hotman, abbé de Saint-Nicaise, de la célèbre famille des *Hotman* de Paris.

impardonnable qu'elle commettoit, elle ouvrit les yeux, reconnut la reine, et se jeta à ses genoux. Elle en fut quitte pour quelques remontrances sur son luxe, d'autant plus condamnable, qu'il venoit de paroître un édit contre celui des habits (1).

Louise ne se contenta pas des pratiques secrètes de piété qu'elle pouvoit faire dans son appartement ; elle érigea des confréries, assista à des processions, parcourut toutes les églises et tous les couvents, et inspira le goût de ces pratiques à tous ceux qui se piquoient d'une foi pure et opposée à l'hérésie.

Le roi avoit reconnu la vertu de son épouse ; convaincu de l'injustice des soupçons qu'on lui

(1) C'est l'édit du 24 mars 1583, enregistré au parlement le 29, et publié à Paris le 6 avril, suivi d'une déclaration du 24 novembre de la même année. Par cet édit, et déclaration sur icelui, *il étoit défendu à toutes personnes de ne porter aucunes perles, passements d'or en broderie ou autrement. Et pour le regard des* FEMMES DE PRÉSIDENTS, *elles pouvoient porter, sur leurs* CHAPERONS ET COIFFURES, *des* BRODURES, *un serre-tête et un carcan au cou, de pierreries ou de perles, une bague, et des anneaux aussi de pierreries, et pareillement des chaînes, bracelets et ceintures,* PATENÔTRES ET CHAPELETS, *fers et boutons d'or devant leurs robes et manteaux, et aussi aux ailerons de leurs manches, une rangée seulement, et sans aucune chamarrure ; toutefois sans aucun émail, perles ni pierreries, si ce n'est en* HEURES A PENDRE DEVANT, *qu'elles pouvoient*

avoit inspirés, il lui avoit rendu son cœur et son estime. Il prétendit qu'on fermeroit les yeux sur les désordres où il se plongeoit, s'il imitoit la conduite de Louise; et les grands, toujours prompts à se conformer à tous les penchants du maître, s'empressèrent de se trouver aux processions, de s'enrôler dans les confréries. On en imaginoit tous les jours de nouvelles; et le siècle où il y eut le moins de vrais chrétiens fut celui où ces dévotions furent les plus fréquentes (1).

---

porter à couverture d'or émaillé, et y ayant seulement cinq pièces de pierreries. Art. 10 *de l'édit.* Il est singulier que les *patenôtres*, *chapelets* et *heures*, fassent partie du luxe, où la vanité ne se fourre-t-elle pas?

(1) La plus célèbre de ces confréries étoit *celle des pénitents de l'Annonciation*, érigée le jour de l'Annonciation 1582. Les confrères marchoient à cette procession *deux à deux*, en trois bandes ou *cadrilles*, celle des BLEUS, celle des NOIRS et celle des BLANCS; chacun étoit couvert d'un sac de sa couleur, avec une *sorte de masque sur le visage, et un fouet à sa ceinture.* Le cardinal de Guise y portoit une grosse croix, figurée en bois, mais qui n'étoit en effet que de carton. Tous les seigneurs, le roi même, le chancelier, le garde des sceaux, marchoient dans ce grotesque équipage. Les dames regardoient passer la procession sur des échafauds élevés dans les rues. On leur distribuoit, de la part des pénitents, des *dragées*, des *confitures*, des *liqueurs* et *d'autres rafraîchissements.* Cela s'appeloit des exercices de piété. *O miseras hominum mentes! O pectora cæca!*

La multitude ne manque guère d'applaudir à cet extérieur; mais Henri se conduisit d'une façon si étrange, que tout ce qu'il fit en ce genre ne servit que de nouvelle matière aux libelles des protestants, sans le rendre plus cher aux catholiques. Quoiqu'on n'eût pas encore des idées bien nettes de la pureté de la religion, ou que celles qui existoient fussent étouffées par l'intérêt et la politique des partis, cependant personne ne s'imagina qu'il y eût une piété bien sincère à passer les jours et les nuits du carnaval en masque, et à faire des processions en carême; aller à pied dans les rues couvert d'un sac blanc, noir, ou bleu, et à la tête d'une confrérie (1) à laquelle on donnoit le nom de *Pénitents*, et à terminer cette dévotion par des repas où la délicatesse et le luxe se réunissoient.

Touchés du désir d'avoir des enfants, le roi et la reine allèrent tous les deux en pèleri-

(1) Toute *association*, *congrégation* ou *confrérie*, même sous prétexte de religion, est d'une dangereuse conséquence. Ce fut le berceau de la ligue, ou de la *sainte union*. Le règne de Charles IX et celui de Henri III furent le règne des *confréries*. Le gouvernement s'arma contre elles, lorsqu'il n'en fut plus temps. Les apparences du zèle en sont la source, un fanatisme réel en est souvent le fruit. La religion a des devoirs assez importants pour occuper l'homme tout entier.

nage, et se vouèrent à tous les saints dont les miracles avoient de la réputation (1).

Pendant tous ces exercices, la ligue se forma. Le pouvoir des Guises ne fut plus balancé que par celui de la reine mère, ou des protestants.

La reine même, aveugle dans son zèle pour la religion catholique, et séduite par l'amour qu'elle eut toujours pour sa maison, favorisoit autant qu'elle le pouvoit les ligueurs, et les Guises qui étoient les chefs de la ligue. « Car on « la soupçonnoit, dit Brantôme, (*Dames ga-* « *lantes*, t. 2, p. 108), durant la vie de son « mari, de pencher un peu du parti de l'union, « à cause que, toute bonne chrétienne et catho- « lique qu'elle étoit, elle aimoit ceux qui débat- « toient et combattoient pour la foi et la religion.» L'auteur prétend la justifier de ce reproche, en disant: « mais elle ne les a jamais aimés, mais du « tout quittés, après qu'ils eurent tué son « mari. » C'est la justifier d'une façon singulière, ou plutôt c'est convenir de l'accusation. En effet, quelle liaison dans le raisonnement et dans les idées peuvent présenter ces mots: *elle ne les a jamais aimés, mais du tout quittés, après qu'ils eurent tué son mari?* Pouvoit-elle

(1) *Busbequii epistolæ. Epist.* 5 *et* 9.

les *quitter*, sans s'être déclarée pour eux? Mais Brantôme, si intéressant par la multitude des faits qu'il nous a conservés, n'a pas le même avantage du côté du raisonnement; et il est d'ailleurs l'apologiste déclaré de la maison de Lorraine et des Guises.

Tandis que le roi, jouet de tous les partis, s'oublioit dans la mollesse, employant la nuit dans les festins, ou au bal, le jour à inventer des modes, sortant sur le soir en carrosse, et s'amusant avec des petits chiens de Boulogne, et variant ses goûts par ceux de ses retraites et de ses dévotions, Louise s'occupoit sérieusement de ses pratiques de piété; et ce qui ne servoit qu'à délasser Henri de ses plaisirs remplissoit tout son temps. L'un et l'autre, aux yeux des gens sensés, se rendoient presque également indignes du trône. La différence du roi à Louise, c'est que les passions qui entraînoient le roi ne l'empêchoient pas de reconnoître de temps en temps le précipice qu'il se creusoit. Il cherchoit à oublier qu'il étoit né pour les devoirs du trône, aussi-bien que pour l'éclat qui le suit; et Louise, au contraire, ne s'élevoit qu'à peine au rang pour lequel elle ne sembloit pas née. C'est ce qui faisoit qu'elle éprouvoit quelquefois de la joie des évènements qui étoient le sujet des

chagrins les plus cuisants du roi. Elle croyoit voir dans tous les succès des Guises et des catholiques le triomphe de la religion; et Henri, bien plus éclairé qu'elle, n'y envisageoit que celui de ses ennemis, et la perte de son autorité et des droits les plus sacrés de sa couronne. Lors du meurtre du duc et du cardinal de Guise aux États de Blois (1), elle fut accusée d'avoir fait donner avis au duc de se retirer, et de sortir de Blois; et il est certain qu'elle envoya en diligence un courrier au duc de Mercœur son frère, qui étoit à Nantes, lequel l'empêcha d'être fait prisonnier, comme le roi en avoit formé le projet. Ce duc donna depuis bien de l'embarras aux deux rois, sur-tout à Henri IV. Mais Louise, à laquelle Henri n'avoit pas confié le projet du meurtre des Guises, est excu-

(1) D'autres ont dit que les parents du duc de Guise, et le duc de Mayenne son frère lui-même, avoient averti le roi d'aller au-devant des projets du duc. Sa fierté étoit, dit-on, insupportable à ceux de sa maison même; et les deux frères (Guise et Mayenne) en étoient venus jusqu'à mettre l'épée à la main ensemble. *Voy.* Guillaume Sossius d'Angoulême. *Polymnia, seu libro 7, p.* 336. Il y a, dans ce livre, d'un goût et d'un style bizarre, bien des choses singulières. L'auteur, l'imitation d'Hérodote, intitule son livre Muse, et donne à chacun des neuf livres qu'il contient le nom d'une *Muse*. Il a été imprimé à Paris en 1628.

sable d'avoir voulu sauver la vie, ou du moins la liberté d'un frère qu'elle aimoit, et qui méritoit son estime par beaucoup de belles qualités.

Personne n'ignore la fin malheureuse de Henri III, assassiné à Saint-Cloud, le premier août 1589, par le jacobin Jacques Clément, et mort le lendemain de sa blessure. Il donna dans ses derniers moments des preuves de sa tendresse pour la reine. Sa blessure n'ayant pas d'abord été jugée mortelle, il lui écrivit ce billet d'une main foible et mourante : *Ma mie, vous avez su comme j'ai été misérablement blessé. J'espère que ce ne sera rien. Priez Dieu pour moi. Adieu, ma mie.*

Louise étoit alors à Chinon en Touraine, où elle s'étoit retirée, en mai 1589, depuis que le roi, s'étant joint au roi de Navarre, avoit entrepris de se mettre lui-même à la tête de ses troupes pour punir la rébellion des ligueurs. Elle y vivoit dans un état d'indigence où elle avoit besoin de toute sa vertu, ayant été obligée de renvoyer toutes *ses filles*, à l'exception de quatre seulement (1).

(1) Ces quatre étoient mademoiselle de l'Archant, mademoiselle d'Entragues, madame de Schomberg, et madame d'Elbeuf.

La nouvelle de la mort de Henri suivit de si près sa lettre, qu'on ne jugea pas à propos de la lui remettre. Louise fut conduite à Chenonceaux. Elle ignora quelque temps son malheur, par les précautions qu'on prit pour le lui céler. On connoissoit sa sensibilité et sa tendresse extrême ; on en craignoit les suites. En effet, sa douleur égala la grandeur de sa perte; et les motifs de la religion, qui avoient tant de pouvoir sur elle, ne purent même la consoler. Ce fut alors que, convaincue de la scélératesse des ligueurs, et des desseins des Espagnols (1), elle détesta les principes qui les animoient, et la révolte dont on lui avoit dissimulé l'horreur sous le voile sacré de la religion. Elle refusa constamment de voir ceux qu'elle crut complices de l'assassin du roi, même ceux de sa maison, auxquels elle avoit toujours sacrifié les princes du sang. Elle en poursuivit avec ardeur la vengeance sous le règne de Henri IV. Ce prince la lui avoit promise par la lettre qu'il lui écrivit le 3 août, le lende-

(1) Le procureur général de La Guesse dit : « Que Philippe II « se réjouit d'entendre couler le sang de son beau-frère, et qu'il « dénia à la mémoire du roi son voisin, son parent et proche « allié, *l'honneur des obsèques en ses royaumes et pays de son « obéissance.* » REMONTRANCE de La Guesse, in-12 (1608), page 76.

main de la mort du roi. La situation des affaires ne permit ni à la veuve, ni à Henri IV, de venger d'abord l'assassinat de Henri III. La mort précipitée du monstre qui l'avoit commis avoit mis ses complices à couvert. Mais le 8 novembre, Louise présenta sa plainte au roi. Elle y supplia sa majesté de donner ordre à son procureur général de faire les poursuites nécessaires, protestant de s'y joindre, et *d'employer tout ce qui lui restoit au monde de crédit, de pouvoir et de biens, pour parvenir à la punition des traîtres qui avoient eu part au crime.* Elle invoquoit à son secours, dans sa requête, non seulement le roi régnant, mais tous les souverains, tous les princes du sang de France, tous les officiers de la couronne, et tous les Français affectionnés au sang de leur maître, *pour être la poursuite de ce crime,* disoit-elle, *commune à tous les princes, et de l'intérêt général des Français qui ne voudroient participer au reproche de ce cruel et plus que barbare assassinat* (1).

Henri IV étoit à Étampes : il y assembla son conseil; et par l'arrêt du même jour, 8 novem-

(1) *Voy.* la requête insérée en entier dans l'*Économie spirituelle* d'Antoine Mallet, septième traité, ch. 3, p. 305 et suiv.

bre (1), il renvoya la requête de Louise à son parlement séant à Tours, avec ordre à son procureur général de faire la poursuite. L'arrêt contient une protestation solennelle de la part du roi, *d'employer tout ce qu'il avoit de moyens, puissance et autorité, pour maintenir la justice, et expier un si horrible et à jamais lamentable assassinat;* et de la part des princes et seigneurs de son conseil, *de servir sa majesté de leurs vies et moyens en une si juste et si sainte résolution.*

Ces démarches ne purent avoir d'abord leur effet (2). La ligue se ranima contre Henri IV avec autant de fureur qu'elle en avoit eue contre son prédécesseur; et Louise, retirée à Chenonceaux, chercha dans le sein de la plus haute dévotion des consolations à ses malheurs. Le docteur Dinet, son prédicateur ordinaire, le P. Viquart, religieux de l'ordre de Saint-Fran-

(1) Antoine Mallet, *ibid*, p. 307.

(2) Pendant ces démarches de la reine douairière, la ligue élevoit des autels à Clément. Ses prédicateurs faisoient son panégyrique, comme d'un martyr. Boucher, les jésuites Mariana, Guignard, etc. le traitoient de *saint* dans leurs écrits et dans leurs discours, et établissoient la doctrine du *régicide*. Il y avoit de quoi faire ouvrir les yeux à Louise sur la faveur imprudente qu'elle avoit accordée aux partisans de la ligue.

çois, et un prêtre nommé Le Duc, furent chargés de la direction de ses affaires de conscience. Il ne paroît pas qu'elle ait donné depuis la mort de Henri III sa confiance au jésuite Berangreville, ni à aucun autre de sa robe. Le comte de Fiesque, qui avoit été son chevalier d'honneur, et le marquis de Châteauneuf, prirent la direction de sa maison. Elle-même se faisoit rendre compte tous les mois de la dépense et de la recette. Sa santé, altérée depuis long-temps, s'affoiblit encore, et l'obligea à garder le lit les dix dernières années de sa vie. Les troubles de l'Etat, depuis 1589 jusqu'en 1594, la réduisirent à une sorte d'indigence, dont tous les soins du roi ne purent la garantir.

Ce prince n'avoit pas lieu de se louer d'elle. Lorsqu'il étoit allé à Tours, après la mort du duc de Guise, offrir ses services à Henri III, elle n'avoit pu dissimuler la haine qu'elle avoit contre lui. Elle l'avoit reçu si mal, que Henri, outré de ses procédés, n'avoit pu s'empêcher de dire *qu'il s'en ressentiroit, et qu'elle s'en repentiroit.* Mais le roi de France oublia les injures faites au roi de Navarre. Il attribua, comme il le devoit, les dispositions de Louise à son zèle aveugle et mal entendu pour sa religion. On lui avoit dit qu'elle ne pouvoit estimer sans péché,

ni aimer sans crime un prince hérétique, et excommunié *par le pape*, et elle l'avoit cru.

On sait d'ailleurs à quelles extrémités Henri IV fut lui-même réduit. Louise, pendant trois ans, vit ses revenus bornés à dix ou douze mille écus. Il fallut y suppléer par beaucoup d'économie. Lorsque le rétablissement des affaires de l'Etat l'eut remise dans la jouissance entière de son douaire, auquel le roi joignit Romorantin, elle n'eut jamais plus de cent mille livres, y compris les revenus de ses propres (1). Avec ces fonds annuels elle trouva le moyen de subvenir aux besoins des pauvres, de faire quantité d'aumônes, d'entretenir un grand nombre de familles, et de faire l'établissement de plusieurs autres.

En 1598, elle envoya à Lorette un cœur d'or couvert de diamants, représentant le cœur du roi son époux, avec une nef d'argent pour servir de lampe. Elle fonda plusieurs chapelains à Notre-Dame des Ardilliers, dont on publioit alors beaucoup de miracles. Elle alla à Chartres, et fit plusieurs présents à l'église de cette ville, et donna vingt mille écus pour la fondation des capucines. Ses revenus enfin étoient

(1) Comme cela fut justifié par un compte de l'an 1606.

partagés entre les églises, les pauvres et ses domestiques; la moindre part étoit celle qu'elle se réservoit, et il suffisoit à tout. Tant la charité est féconde, tant elle est ingénieuse!

Le roi n'étoit pas encore le maître de Paris; mais le parlement avoit déja rendu le célèbre arrêt (1) qu'on appelle l'arrêt de *la loi Salique*. Cet acte de fidélité de la première compagnie du royaume avoit donné le coup de mort à la ligue. Elle expiroit, et toutes les villes ouvroient leurs portes à Henri IV. Il étoit à Mantes lorsque Louise de Lorraine y arriva le mercredi, 12 janvier 1594, pour y renouveler la plainte qu'elle avoit déjà faite en 1589 sur l'assassinat du roi son époux. Elle la fit le mercredi suivant, 20 janvier, avec un appareil digne de l'action qui se passa en cette occasion. Le roi la reçut dans la grande église de Mantes. Louise, avertie que le roi y étoit, alla à l'église, précédée des Suisses de sa garde, de ses gentilshommes, et de ses principaux officiers, ayant à sa gauche (2)

(1) Du lundi 28 juin 1593. Cet arrêt fut prononcé par le président GILLES LE MAÎTRE. Il se trouve dans plusieurs recueils. *Voy.* Bouchel, dans sa précieuse Bibliothèque du Droit français, tome 2, au mot SALIQUE (loi), p. 937 de 1615.

(2) Parceque la droite étoit réservée pour MADAME, sœur de Henri IV.

monsieur le prince de Conti (1), cousin germain du roi; à sa droite, un peu avancé, le marquis de Châteauneuf son chancelier; après eux, le comte de Fiesque (2), son chevalier d'honneur, madame et mademoiselle de Nevers, et madame de Rohan portant la queue de sa robe, et suivie de plus de quarante autres dames, menées par différents seigneurs, qui avoient été au service de Henri III. La reine Louise et toute sa suite étoient en deuil. Elle passa dans cet ordre entre deux haies de Suisses, rangés depuis la porte de la maison d'où elle sortit jusqu'à la grande porte de l'église. Le roi y étoit assis dans un fauteuil, couvert de drap d'or, placé au haut de la nef, et élevé sur une estrade de trois degrés, couverte d'un grand tapis de pied. Le fauteuil étoit sous un dais de drap d'or pareil à celui du fauteuil. Le roi avoit à sa droite les maréchaux de France, les grands of-

(1) François, prince de Conti, mort le 13 août 1614, frère de Henri, premier du nom, prince de Condé, fils de Louis I, tué à Jarnac.

(2) Scipion de Fiesque, qui passa en France sous le règne de Henri II. Il avoit occupé le même poste auprès d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Il fut fait chevalier du Saint-Esprit à la première promotion de 1578.

ficiers de la couronne, les chevaliers de ses ordres, et les seigneurs de son conseil, tous assis sur des sièges. Devant eux s'avançoit, un peu vers le roi, monsieur le chancelier, assis dans une chaise couverte de velours, ayant à sa droite, sur l'entrée de l'estrade, et au-dedans des barrières qui la fermoient, les procureurs et avocats de sa majesté, en face du roi, et les secrétaires d'état assis autour d'une table couverte de velours. Le capitaine des gardes étoit derrière la chaise de sa majesté. Il s'y trouva aussi plusieurs autres seigneurs.

La reine douairière étant entrée dans l'église, ceux de sa suite, qui marchoient devant elle, se séparèrent des deux côtés de la haie que formoient les archers de la garde. Dès qu'elle eut aperçu le roi, elle lui fit une profonde révérence. Henri se leva, mit la main au chapeau. Louise fit une seconde révérence vers le milieu de la nef, et le roi fit un pas pour s'avancer vers elle. Elle continua de marcher, et, se trouvant au pied de l'estrade, elle fléchit un genou sur la première marche. Alors le roi, s'étant avancé, lui donna la main pour la relever et l'aider à monter les trois marches, et la conduisit sur une chaise couverte de noir, ayant au-dessus un dais de pareille couleur. Le roi re-

tourna à sa place, et s'assit, et la reine Louise en fit de même, *après qu'il fut assis.*

A la droite du roi, où étoit la chaise de la reine, étoient aussi des sièges couverts de noir pour le prince de Conti, assis à la gauche de Louise, parcequ'il y en avoit une à droite, réservée pour Madame, sœur du roi. Un peu à côté étoient les princesses, et tout autour les dames de la suite de la reine Louise, debout ou assises sur le tapis de pied, et sur d'autres sièges les personnes du conseil de la reine.

Chacun se trouvant placé, après un instant de silence, la reine Louise se leva, fit une profonde révérence, et son chancelier, Châteauneuf, qui étoit debout à sa droite, lui ayant parlé, s'avança un peu vers le roi, et s'étant mis à genoux sur la première marche de l'estrade, parla en ces termes : « Sire, la veuve du feu roi « votre prédécesseur, en proie aux larmes, oc- « cupée de sa douleur, et ne pouvant vous l'ex- « primer elle-même, loue Dieu de ce qu'il lui « a plu lui faire la grace de voir le jour qu'elle « désire depuis si long-temps, auquel elle puisse, « par la voie de son procureur général, vous « faire sa juste plainte. Elle m'a ordonné, Sire, « de supplier très humblement votre majesté de « vouloir bien l'entendre, et de lui accorder

« une audience favorable. » Le chancelier (1) s'étant levé, alla au roi, lui parla, et, retourné à sa place, dit : Madame, le roi veut et entend « que votre procureur soit ouï sur ce qu'il aura « à dire de votre part. » Alors Buisson, avocat célèbre du parlement de Paris, et procureur général de la reine Louise, lequel étoit appuyé sur un barreau couvert de velours noir, se mit à genoux sur la seconde marche de l'estrade, du côté de la reine Louise, et presque vis-à-vis du roi. Après qu'il fut entré en matière, M. le chancelier le fit lever, et il continua debout. Il fi voir, dans un discours d'appareil, et éloquent pour le temps, l'atrocité du crime, et en demanda justice au roi, et que la punition en fût poursuivie à la requête du procureur général de sa majesté, la reine Louise jointe, et dans les termes qu'elle l'avoit fait dans la plainte du 8 octobre 1589 (2).

Le procureur général La Guesle parla ensuite, et après un discours aussi long, et dans le goût

(1) C'étoit Philippe Hurault de Chiverni, chancelier de France, qu'il ne faut pas confondre avec celui de la reine Louise.

(2) Ce discours de Buisson fut imprimé en 1610. Celui de La Guesle, procureur général du roi, imprimé à Paris, en 1603, in-12, 92 pages.

de celui de Buisson, conclut à ce que la connoissance du crime fût renvoyée en la cour de parlement, la cour des cours, le parlement des pairs, le vrai lit de la justice royale, et la première compagnie de France, fondée en juridiction de connoître seule des affaires qui touchent l'universel du royaume. Ce furent ses termes.

La cérémonie fut suivie de la messe, à laquelle la reine assista; mais ayant entendu après la messe le psaume *exaudiat*, que son mari faisoit ordinairement chanter, à ce souvenir ses douleurs se renouvelèrent à tel point qu'elle tomba évanouie, et qu'on désespéra de sa vie. Henri IV montra la bonté de son cœur, étant accouru à elle, et ayant fait lui-même tout ce qu'il pouvoit pour la faire revenir de son évanouissement.

Ce fut après ces preuves répétées du respect que Louise conservoit pour la mémoire du roi son mari, qu'elle se livra toute entière à Dieu. Elle fit son testament à Moulins, le 28 janvier 1601. Elle y prend les qualités de reine douairière de France et de Pologne, duchesse de Bourbonnois (1), de Berri et d'Auvergne, com-

(1) Tous ces domaines lui étoient assignés pour son douaire, comme ils l'avoient été à celui de la reine Élisabeth d'Autriche.

tesse de Forez, Haute et Basse-Marche, et dame de Romorantin. Elle mourut, le lendemain 29, avec des sentiments d'une piété consommée. Le père Thomas d'Avignon, capucin, en orna l'oraison funèbre de cette princesse, qu'il prononça à Moulins, au mois de février 1601.

Ce que nous avons dit de sa conduite et de son caractère se trouve réuni dans ces vers d'un moderne, qui la compte avec justice au nombre des *reines* malheureuses.

(1) Louise, cette reine, et si belle et si sage,
Qui fit de tant de cœurs le secret esclavage,
Et se crut elle-même esclave dès le jour
Que l'Hymen la voulut couronner sans l'Amour.
Son esprit fut gêné dans la couche royale;
La couronne lui fut une chaîne fatale,
Le Louvre, une prison, le trône, un échafaud,
Érigé pour montrer son tourment de plus haut.
Elle y mourut aussi d'un long regret séchée,
Comme une belle fleur de sa tige arrachée.

(2) La mort des plus grands saints ne sauroit être marquée plus sensiblement au sceau de

---

(1) Entretiens poétiques du jésuite Le Moine : consolation à Euxode. Ent. 2, p. 209.

(2) On en trouve un extrait fort ample et très édifiant, dans l'*Économie spirituelle des nobles et des grands*, depuis la page 224 jusqu'à la page 233.

l'agneau. Elle avoit ordonné par son testament la fondation d'un couvent de capucines dans la ville de Bourges, et désiroit y être inhumée. Henri IV le fit bâtir à Paris au faubourg S. Honoré, et son corps, qui y fut transféré, y reçut la sépulture (1). Elle n'eut qu'un enfant qui ne vint pas à terme. On dit que Catherine de Médicis et madame de Nemours eurent la curiosité d'en faire examiner le sexe, et on trouva que c'étoit un fils. Les maladies du roi, et en particulier celle qu'il contracta à Venise à son retour de Pologne, furent la cause de la stérélité de Louise; et sans doute ce fut un bonheur pour l'Etat, qui avoit besoin d'un homme formé, d'un héros tel que Henri IV, qui en pût être le restaurateur.

COMPARAISON

D'ÉLISABETH, FEMME DE CHARLES IX,

ET DE LOUISE, FEMME DE HENRI III.

La France n'a point eu de reines qu'on puisse

(1) L'église et la maison ont été depuis transportées au bout de la rue Neuve-des-Petits-Champs, vis-à-vis la place Vendôme.

comparer plus naturellement l'une à l'autre qu'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, et Louise de Lorraine, femme de Henri III. La naissance d'Élisabeth, fille, sœur, nièce d'empereurs, et belle-sœur de deux rois, a quelque chose de plus éclatant; mais Louise étoit d'une beauté bien supérieure à celle d'Élisabeth. Leur douceur, leur sagesse, leur vertu, étoient fondées sur des principes également chrétiens et inébranlables. Toutes les deux furent élevées dans les pratiques de la piété, et toutes les deux ne s'en écartèrent jamais. Elles se trouvèrent l'une et l'autre dans un siècle corrompu, dans une cour où le vice marchoit le front levé, et ni l'une ni l'autre n'éprouvèrent la contagion de ce mauvais air. Élisabeth, formée dès son enfance sous les yeux du plus sage des princes, fut assez heureuse pour être éclairée de bonne heure dans la carrière de la piété. Louise, en suivant les exemples de sa maison, pouvoit s'y égarer. On ne lui montra la religion que dans ses accessoires, dans des pratiques qui, loin d'étendre son génie naturellement borné, ne servirent qu'à le rétrécir. Élisabeth alloit à la source, et l'on ne voit point qu'elle se soit méprise dans son zèle. Elle eut sans doute déteste la ligue, puisqu'en envisageant avec les yeux de

la vérité la journée de la S.-Barthélemi, elle la regarda comme le plus horrible des forfaits. Peut-être Louise, séduite par un faux zèle, et par un attachement aveugle à sa maison, eût-elle applaudi aux massacres; et il est certain qu'elle ne reconnut tout le poison des ligueurs que lorsque l'infortuné Henri en eût été la victime. Il fallut un crime aussi odieux pour lever le voile dont ses yeux furent couverts. L'esprit de l'évangile fit toujours démêler à Élisabeth l'ambition et le fanatisme d'avec le vrai zèle. Enfin leur cœur étoit également pur; leur esprit n'étoit pas également étendu. Louise eut du zèle sans lumières. Élisabeth eut des lumières égales à son zèle. Toutes les deux eurent dans les deux frères des princes également pénétrés du mérite qu'elles avoient. Elles supportèrent avec une égale patience les écarts de leurs époux; et une mort également funeste et prématurée les leur arracha, dans des circonstances si tristes, que toutes les deux, privées du trône, (parcequ'elles demeurèrent veuves sans enfants qui y pussent monter), ne purent regarder ce malheur que comme le bonheur de la France. Elles consacrèrent le reste de leurs jours à la religion et à la mémoire de leurs époux, qui leur fut également cher. Élisabeth refusa les

couronnes qu'on lui offrit pour ne penser qu'à Dieu et à Charles; Louise eût dédaigné toutes celles qu'on lui eût offertes pour ne s'occuper que de Henri et de son salut. J'ose dire enfin que le ciel réserva l'une et l'autre pour servir de modèle à leur sexe, et faire voir que la vertu est de tous les siècles et de tous les lieux, et qu'elle s'établit un empire et des admirateurs par-tout où elle est connue.

RENÉE DE RIEUX,

MAITRESSE DE HENRI III.

Renée de Rieux, connue à la cour de Henri III sous le nom de *la belle Châteauneuf*, étoit de l'ancienne maison de Rieux, en Bretagne, où elle avoit de grands établissements dès l'an 1064. On trouve dès cette époque un Alain de Rieux qui accompagna Alain II, duc de Bretagne, à la prise du château de Cambout. La branche de Châteauneuf issue de Jean, sire de Rieux, maréchal de Bretagne, et d'Isabeau de Brosse, se continua dans Guy de Rieux, seigneur de Châteauneuf, frère de René, tige des marquis de Sourdeac et de Renée de Rieux, dont nous

parlons. Guy, Renée et mademoiselle de Châteauneuf étoient enfants de Jean de Rieux et de Béatrix de Jonchères, dame de la Perrière en Anjou, et veuve de Jean de Montecler. Le mariage de sa mère étant fixé par Anselme (1) à l'an 1548, et Renée n'étant peut-être pas l'aînée de ses frères, on ne sauroit donner à sa naissance une date fort antérieure à l'année 1550. Elle fut élevée fille d'honneur de Catherine de Médicis. Cette princesse avoit rassemblé à sa cour, la plus brillante dont on ait jamais parlé, tout ce que la haute noblesse avoit de plus belles personnes. Elle ne recevoit au rang de ses filles d'honneur que des demoiselles âgées de quatorze ans. Ainsi mademoiselle de Châteauneuf commença à briller sous le règne de Charles IX. Henri III, qui n'étoit encore que duc d'Anjou, distingua ses charmes, et ne fut pas long-temps sans leur rendre hommage. Il étoit lui-même le prince (2) le plus aimable, le mieux fait, et le plus beau de son temps. Leur âge étoit à

(1) Tome 6, p. 77, n. 11, dans la Généalogie de Rieux, branche des seigneurs de Châteauneuf.

(2) Desportes, en parlant de lui, dit :

« Il eut la taille belle et le visage beau ;
« Son teint étoit de lys et de roses pourprètes,
« Et ses yeux rigoureux dardoient mille sagettes.
« On le prend pour l'Amour. »

peu près le même ; ainsi, on pouvoit les regarder comme le plus beau couple de la cour. Châteauneuf étoit parfaitement bien faite ; elle avoit les cheveux (1) du plus beau blond du monde ; la pureté et la vivacité de son teint en recevoient un nouvel éclat ; la douceur de ses regards n'ôtoit point à ses yeux cet air spirituel et fin qui

---

(1) C'est ainsi que Desportes en fait le portrait dans sa Diane, liv. 2, fol. 66 verso, édit. de 1600. Il fait parler le duc d'Anjou.

SONNET.

« Beaux nœuds crespés et blonds, nonchalamment épars,
« Dont le vainqueur des Dieux s'emprisonne et se lie :
« Front de marbre vivant, table claire et polie,
« Où les petis Amours vont éguiser leurs dards.

« Épais monceau de neige, aveuglant les regards,
« Pour qui, de tout objet, mon œil se désalie :
« Et toi, guerrière main, de ma prise embellie,
« Qui peut nue, acquérir la victoire de Mars.

« Yeux, pleurant à la fois tant d'aise et de martyre,
« Souris, par qui l'amour entretient son empire,
« Voix, dont le son demeure au cœur si longuement ;
« Esprit, par qui le fer de notre âge se dore,

« Beautés, graces, discours, qui m'allez transformant,
« Las ! connoissez-vous point comme je vous adore ?

On dit que Henri III ne se lassoit point de lire ce sonnet. Il est un de ceux qui contribuèrent aux trente mille livres de rente de Desportes, ainsi que le quarante-unième qui précède, traduit du *Bembo*, et qui commence :

« Cheveux, présent fatal de ma douce ennemie. »

Diane, liv. 2, fol. 59 verso.

anime la tendresse, et l'inspire aux plus indifférents. Sa bouche étoit assortie à tant de charmes. Rien de plus beau enfin que mademoiselle de Rieux; et, long-temps après qu'elle eut disparu de la cour, on croyoit louer assez une belle personne, en disant *qu'elle avoit de l'air de mademoiselle Châteauneuf.* Pour son caractère, il étoit vif et fier, et il alloit même jusqu'à la violence lorsqu'elle se croyoit offensée. Antoine Duprat, dit Nantouillet, l'ayant insultée, elle ne s'en rapporta qu'à elle-même pour l'en punir. Elle passoit sur le quai de l'Ecole, à cheval, suivant l'usage des dames de son temps, introduit par Catherine de Médicis; ayant aperçu Duprat dit Nantouillet, qui marchoit à pied, elle donne des deux, le renverse, lui passe par-dessus le corps et le foule aux pieds de son cheval. Le duc d'Anjou, dont le mérite étoit relevé par la gloire qu'il venoit de s'acquérir à Jarnac et à Moncontour, ne devoit pas trouver beaucoup de cruelles. Il se déclara pour Châteauneuf à peu près dans le temps que toute la France parloit de lui comme d'un héros qui devoit relever l'État. Naturellement galant, il ne chercha point à se prévaloir de son rang; et comme c'étoit l'usage de mettre les plaisirs du cœur et ses délicatesses de la partie, il déclara

son amour en amant qui cherche à faire disparoître son rang pour montrer sa tendresse. Les attentions, les petits soins, les soupirs même furent employés, et ils furent reconnus. Quoique le duc d'Anjou n'eût pas besoin d'un autre interprète que de lui-même, et qu'il fût sûr d'être écouté; cependant comme la poésie étoit à la mode, et qu'elle faisoit alors une des parties de la galanterie, le prince eut recours au poëte qui avoit la réputation de s'exprimer en amour avec le plus de délicatesse. C'étoit le célèbre Desportes, qui passoit avec raison pour le Tibulle de son siècle. Par un abus énorme(1) des talents, le plus riche bénéficier de France, si l'on en excepte les personnes d'une naissance égale à celle des souverains, prostituoit lâchement sa

(1) Joachim du Bellay est un des premiers poëtes qui, sous Henri II, ait déshonoré la poésie par ce lâche commerce. Ronsard suivit son exemple sous le même règne. Leurs succès animèrent la vaine de Baïf, Jodelle, Belleau. Mais l'abbé Desportes réussit pour sa gloire et pour sa fortune mieux qu'eux tous. Il fut suivi de Bertauld, évêque de Séez. Malherbe, qui voulut s'en mêler, n'y entendoit rien, ni pour les autres, ni pour lui-même. Cette manie, qui se réveilla sous Louis XIV, fut rendue ridicule par Molière et par Boileau. Elle a disparu tout-à-fait sous Louis XV. Chacun ne travaille plus que pour soi; et qui ne sait pas faire des vers fait l'amour en prose; encore est-il une voie souvent plus sûre que les vers et la prose. Le brillant de l'esprit cède dans nos mœurs à ceux de Golconde.

muse, et s'occupoit à chanter les amours, à peindre les ennuis, le désespoir et les autres passions des grands; et, devenu le confident des galants d'une cour corrompue, il travailloit pour le compte du premier grand seigneur qui s'adressoit à lui. Le duc d'Anjou employa la muse de Desportes (1). On en trouve plusieurs preuves dans ses ouvrages. Les amours du prince et de la belle Châteauneuf étoient déjà établis en 1572, lorsque le poëte fit des stances pour monsieur le duc d'Anjou allant assiéger la Rochelle : elles étoient adressées à la belle Châteauneuf. Le

(1) *Voy.* ces diverses amours, fol. 294. On y trouve un sonnet adressé à mademoiselle de Châteauneuf. C'est une assez mauvaise pièce, où le poëte compare la belle CHATEAUNEUF à un BEAU CHATEAU. Ce sonnet est suivi d'un autre mieux tourné. Le poëte, à l'imitation d'Anacréon, y parle au peintre le plus habile de son temps pour le portrait. Après avoir parlé de la difficulté qu'il doit trouver à rendre les beautés de l'original, qu'il détaille, il finit par ces vers :

« Laissez au Dieu d'amour ce travail téméraire,
« Qui d'un trait pour pinceau la saura mieux pourtraire,
« Non pas sur de la toile, ains sur le cœur des Dieux. »

Voy. Baïf, liv. 6, fol. 165 du premier volume de ses OEuvres. Il lui dédia l'*Hymne de Vénus*.

« Noble sang de RIEUX, si mes vers ne dédaignes,
« Nymphe, si ta beauté, par les graces compaignes,
« Est digne d'un *grand Dieu* mériter le haut cœur,
« A cet hymne chanté prête quelque faveur. »

prince s'y plaint fort tendrement de la nécessité de son éloignement, parle comme d'un malheur de la gloire qu'il a acquise, et déclare qu'il ne connoît pas d'autre félicité que celle de vivre auprès de ce qu'il aime. Qu'on me permette de donner ici un échantillon de cette pièce, car je n'oserois la hasarder toute entière, quoiqu'elle mérite de paroître encore, malgré deux cents ans de distance du temps qu'elle fut faite au nôtre. Après avoir exprimé la douleur de l'absence à laquelle il est condamné, le prince dit :

Que me sert le renom d'avoir, dès mon enfance (1),
Acquis, par mes travaux, le repos de la France,
Et l'effort des mutins inutile rendu,
S'il faut que pour son bien à mon mal je consente,
Et que de vos beaux yeux si souvent je m'absente?
Repos de mon pays, tu m'es trop cher vendu!
J'aimerois beaucoup mieux que le ciel m'eût fait naître,
Sans nom et sans honneur, pourvu que je pusse être,
Toujours auprès de vous, doucement langoureux;
Baiser vos blonds cheveux et votre beau visage,
Et n'avoir d'autre loi que votre doux langage:
J'aurois assez d'honneur étant assez heureux;
Que le monde étonné vante ma renommée,
Qu'elle soit par le ciel comme un astre allumée,

(1) Poésies de Desportes, diverses amours, fol. 281 recto et verso de l'édition de 1600.

Que sur mon jeune front cent lauriers soient plantés;
Que j'élève un trophée à jamais perdurable;
L'honneur est moins que rien quand l'homme est misérable.
Mon heur et mon honneur gît tout en vos beautés.

Mademoiselle Châteauneuf répondit à ces vers par le présent d'un miroir de poche, accompagné d'un sonnet qui fut aussi l'ouvrage de Desportes. (*Voyez* fol. 294.) Elle y parle de son amour en amante très tendre, et proteste que si le prince voit sa propre image dans le miroir qu'elle lui envoie, elle la portera cette image éternellement dans son cœur.

La passion de Henri III pour mademoiselle Châteauneuf n'étoit pas la seule qu'il eût; mais elle fut quelques années la dominante, et ne céda qu'à celle que lui inspira, quelque temps avant son départ pour la Pologne, la princesse de Condé. On peut même dire que ce prince aima encore la Châteauneuf. En quittant la France il lui donna ses pierreries en garde. P. Mathieu (1), qui nous l'apprend, ajoute *qu'il y avoit quelque promesse par écrit.* Elle étoit une de celles auxquelles il écrivoit en Pologne des lettres tendres et galantes, signées de son

(1) Histoire de Henri IV, depuis la paix de Vervins, tome 2, liv. 4, p. 43.

sang, et il se rengagea même avec elle après la mort de la princesse de Condé. Il donna au moins une marque de considération extraordinaire pour elle à son retour, et après son mariage avec Louise de Lorraine-Vaudemont. François, comte de Brienne, cadet de la maison de Luxembourg, avoit fait des démarches pour épouser la princesse Louise; ses propositions avoient même été agréées, et le mariage paroissoit conclu lorsque Henri la fit demander. Il n'y avoit pas à balancer pour la préférence; il étoit instruit de l'amour du comte; et le jour qu'il épousa la reine il lui dit galamment, et comme pour lui en faire une sorte d'excuse : « Comte, je viens de vous ôter votre maîtresse; « mais en échange je veux vous donner la « mienne, et que vous épousiez Château- « neuf (1). » Cela fut dit d'un ton de maître, et sérieusement.

Le comte de Brienne ne trouvoit pas que toutes choses fussent égales; et quand il eût aimé Châteauneuf, la réputation de cette belle avoit souffert (2) de cruelles atteintes de l'atta-

(1) Journal de Henri III, février 1575, p. 24.

(2) N'est-ce point d'elle que veut parler Brantôme, dans le conte qu'il fait de la manière dont se vengea le duc de Guise

chement que le roi avoit eu pour elle. Il voulut prendre les choses sur le ton d'une simple galanterie ; mais s'étant aperçu que le roi proposoit l'offre comme un ordre, il dissimula, et demanda du temps pour y résoudre la demoiselle, et pour les préparatifs indispensables des noces. Henri, qui entrevit son dessein, le pressa si vivement, qu'il promit d'épouser dans trois jours au plus tard. Comme la promesse avoit été forcée, il ne pensa qu'aux moyens de ne pas l'exécuter; et n'en trouvant pas d'autre que de quitter la cour, il le fit avec autant de précipitation que s'il eût craint d'y laisser sa tête. La Châteauneuf lutta quelque temps contre les charmes de la nouvelle reine, qui eut besoin des avis de la reine mère pour ne pas éclater

---

(depuis tué à Blois) du duc d'Anjou au siège de la Rochelle, en mettant dans les tablettes de ce prince quatre vers, où il lui reprochoit *une occasion perdue ?* Brantôme, *Dames galantes*, tome 1, pages 367 et 368 de l'édition de 1699, in-12.

L'auteur de la satire intitulée : Tocsin *des massacreurs*, imprimée en 1570, p. 49, dit : « Nul n'ignore l'impudicité.... « des *filles* de la suite de la reine mère ; témoin la *Rouet*, *Mon-« tigny*, Chateauneuf, *Atri*, et autres desquelles la chasteté « est si peu connue, qu'elle ne trouveroit pas un seul témoin « chez tous les courtisans. »

Nota. Cette satire est une des plus violentes, et fut même désavouée par les protestants.

d'abord. Mais la favorite ayant poussé l'imprudence jusqu'à paroître dans un bal avec les mêmes habits que ceux de la reine, et la même parure, Louise n'eut plus la force de dissimuler. La reine mère se joignit à elle, et elles firent tant, que le roi s'en détacha, et qu'elle eut ordre de ne pas paroître à la cour. Le dépit la détermina, peu de temps après, à épouser, par amourette, dit Brantôme, un Florentin nommé Antinotti. Je crois que c'est de la belle de Rieux que l'on doit entendre ce qu'il dit en parlant de l'orgueil de certaines dames presque toujours puni dans la suite par leurs mésalliances, et la bassesse de leurs inclinations. « J'ai connu autrefois, dit-il, une fille à la cour « si entière et dédaigneuse, que quand quelque « habile et galant homme la venoit accoster, et « la tâter d'amour, elle lui répondoit si or- « gueilleusement, en si grand mépris d'amour, « par paroles si arrogantes (car elle disoit des « mieux), que plus il n'y retournoit. Et si par « cas fortuit quelquefois on la vouloit accoster, « et s'y prendre, comme elle les renvoyoit et « rabrouoit par parole, et gestes avec mines « dédaigneuses, car elle y étoit très habile. Enfin « l'amour la punit, et se laissa si bien aller à « un qui obtint tout d'elle, quelque vingt

« jours avant qu'elle se mariât. Et si pourtant « c'est un qui n'étoit nullement comparable à « force autres honnêtes gentilshommes qui l'a- « voient voulu servir. En cela il faut dire avec « Horace, *sic placet Veneri;* ainsi il plaît à « Vénus, et ce sont de ses miracles (1). » Ce mariage ne fut pas heureux. Antinotti manqua de fidélité à sa femme. Elle le surprit dans les bras d'une autre. Personne n'étoit plus emportée qu'elle; soit orgueil, soit jalousie, elle le tua de sa propre main, en 1577. Ce crime, qui sembloit mériter punition, n'occasionna pas même de poursuites, au moins n'en vois-je point de traces. L'amour du roi, qui subsistoit peut-être encore, put imposer silence. Elle épousa même depuis Philippe Altoviti, baron de Castelane en Provence, et d'une maison ancienne et distinguée. Cet Altoviti fut un de ceux qui animèrent le parti des ligueurs à Marseille, quoiqu'il tînt de la libéralité du roi la terre de Castelane que ce prince lui avoit donnée pour présent de noces. Le sort de ce second mari ne fut guère plus heureux que l'avoit été celui d'Antinotti. Il se réunit avec Devins (2) contre

(1) *Dames galantes*, t. 2, p. 53, édition de 1702.

(2) Hubert Devins, capitaine provençal, fils d'un président au

Henri d'Angoulême (1), grand prieur de France, qui étoit alors gouverneur de Provence. Il fut des premiers, dit Gaufridi (2), qui écrivirent contre le grand prieur à la cour où il avoit quelque habitude ; son épouse y étoit alors. Il parloit dans ses lettres en mauvais termes du grand prieur. Cela vint à la connoissance du roi ; par malheur la lettre tomba entre les mains de sa majesté par le moyen du colonel Alfonse. Le grand prieur résolut de se venger ; et, pour donner un exemple qui intimidât ses ennemis, il résolut de tuer Altoviti : il le poignarda en effet, comme nous l'avons dit, le premier juin 1586 ; mais Altoviti, blessé à mort, se vengea à l'instant, et plongea son poignard

---

parlement de Provence, et d'une fille d'Honoré de Pontevez, seigneur de Flassans, sœur de Jean de Pontevez, comte de Carces. Il prit le parti des Guises et de la ligue contre Henri III, rebuté de l'ingratitude de ce prince, pour lequel il s'étoit exposé à une mort certaine, en parant de son corps une mousquetade au siège de la Rochelle. C'étoit le plus entreprenant et le plus déterminé brave de son temps, où ils étoient en grand nombre. *V.* Castelneau, liv. 7, et Le Laboureur sur Castelneau, tome 2, p. 506 de la nouvelle édition.

(1) Fils naturel de Henri II et de mademoiselle de Lewiston, duquel il est parlé dans l'article de cette demoiselle.

(2) Histoire de Provence, t. 2, liv. 13, p. 607.

dans le bas ventre de son ennemi. Sa veuve échappe à l'histoire depuis cet évènement, et j'ignore la date et le lieu de sa mort.

MARIE DE CLÈVES,

PRINCESSE DE CONDÉ,

MAITRESSE DE HENRI III.

La passion de Henri III pour la princesse de Condé est une preuve des excès où peut se livrer un cœur amolli par la volupté. Marie de Clèves fut aimée au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Elle étoit fille de François, premier du nom, duc de Nevers, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme (1), et fut connue à la cour, avant son mariage, sous le nom de marquise d'Isles. Elle étoit sœur de Henriette, épouse de Louis de Gonzague, qui par elle devint duc de Nevers; et de Catherine de Clèves, d'abord princesse de Portien, et ensuite duchesse de Guise, et femme de Henri de Lorraine, duc

(1) Seconde fille de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon.

de Guise, dit *le Balafré*. La beauté des trois sœurs leur faisoit donner le nom des trois Graces (1); mais quelle que fut celle de la duchesse de Nevers et de la duchesse de Guise, la marquise d'Isles, leur sœur, ou la princesse de Condé, l'emportoit encore, au jugement des plus délicats, en matière de beauté. Le dessein d'amener Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé (fils du célèbre Louis I, tué à Jarnac), à la religion catholique, fut le motif du mariage de Marie avec ce prince. Dans le dessein d'affoiblir le parti des protestants, on avoit tout employé pour leur ôter le prince de Condé, duquel le nom leur devoit être extrêmement cher. On crut qu'on obtiendroit de lui, par les charmes de la beauté la plus touchante de la cour, ce que la politique et la violence n'avoient pu en ar-

(1) Tous les trois sont célèbres dans l'histoire galante de leur temps, et ont fait du nôtre le sujet des romans, ou *nouvelles historiques* les plus polies et les mieux écrites. Mesdames de Nevers, de Guise, et princesse de Condé (étoient) trois princesses aussi accomplies de toutes les beautés de corps, à mon gré, comme d'esprit, qu'on n'ait point vu; si bien, quand nous parlions à la cour de ces trois princesses, bien souvent nous les disions *les trois Graces de jadis*, tant elles en avoient de ressemblance; et comme de vrai, je les ai vues très belles, très bonnes, et très aimables. BRANTÔME.

racher. Ainsi, malgré la différence de religion, Marie de Clèves, qui avoit à peine seize ans, épousa Henri, prince de Condé, au mois de juillet 1572, quelque temps avant le massacre de la Saint-Barthélemi. Le prince n'avoit lui-même que dix-huit ans. Les jeunes époux marquèrent d'abord beaucoup de tendresse l'un pour l'autre; et cette alliance parut aussi heureuse qu'elle pouvoit l'être entre des personnes de leur rang. Mais ce rang les obligeoit à vivre à la cour; et l'air infecté qu'on y respiroit étoit bien dangereux. Il étoit honteux aux jeunes seigneurs qui y vivoient d'être sans une ou plusieurs maîtresses; et il ne l'étoit pas aux femmes du premier rang d'avoir un attachement particulier.

Le duc d'Anjou, qui s'étoit distingué à la cour par ses qualités galantes autant que par l'esprit et le courage, vit la princesse de Condé; et, bien loin de penser à surmonter la passion qu'il conçut pour elle, il ne pensa qu'aux moyens de faire naître dans le cœur de la princesse des sentiments qui répondissent aux siens. Il faut rendre justice à la princesse. Sa vertu résista assez long-temps; et, pour en triompher, le duc d'Anjou eut besoin d'employer tout ce que l'amant le plus épris peut imaginer. Elle

fut attaquée par les moyens les plus séduisants. Le jeune duc ne fit pas difficulté de se servir auprès d'elle de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sa sœur, et du duc de Guise, beau-frère de la princesse. Le cardinal de Lorraine fut le premier à déterminer son neveu à oublier sa fierté naturelle, pour servir la passion du duc d'Anjou. La princesse céda enfin. La première entrevue décisive se fit au Louvre; et elle fut, pour ainsi dire, remise comme une victime entre les bras du prince, par le duc de Guise son beau-frère, et par la reine de Navarre (1). Desportes, qui nous a transmis cette anecdote, y débite les maximes sur lesquelles se régloit alors la morale de la cour, et n'épargne pas le prince de Condé, dont il parle comme du mari le plus jaloux et le plus incommode (2). Le commerce du duc d'Anjou et de la prin-

(1) *Voy.* cette anecdote, dans un poëme de Desportes, intitulé: CLÉOPHON, élégies, liv. 2, fol. 210 et suivants. Henri III y est nommé EURYLAS; la princesse de Condé, OLYMPE; Marguerite de Valois, FLEUR DE LYS. Il est parlé de NIRÉE, qui est peut-être *Bussi*, et de *Floridant* et *Camille*, qui sont le duc de Guise et sa maîtresse, peut-être madame de Sauve.

(2) Il la tient au logis tant qu'il peut renfermée;
La prêche incessamment de bonne renommée;
Contrôle ses regards, ses habits, ses propos,
Et ne laisse jamais son esprit en repos.

cesse étoit lié, et le prince étoit plus amoureux que jamais, lorsqu'il fut appelé au trône de Pologne. S'il lui eût été libre d'en croire son amour, il eût méprisé le sceptre qu'on lui offroit, pour ne pas se séparer de sa maîtresse. Il éloigna son départ autant qu'il lui fut possible, épuisa tous les prétextes; mais Charles IX, que la gloire qu'avoit acquise le duc d'Anjou offusquoit, exigea ce départ, et en prescrivit l'ordre. Il fallut s'y soumettre. Ce ne fut qu'avec tous les témoignages du chagrin le plus marqué. Le poëte Desportes, qui suivit le roi élu en Pologne, servit encore sa douleur, et composa une élégie (1) sur le départ de son maître, où il exprime les sentiments les plus vifs et les plus tendres sur cette cruelle séparation. L'approbation que le prince donna à l'ouvrage fait voir que le poëte étoit l'interprète fidèle de son cœur. Desportes ne manqua pas

---

Troublé des flots mutins d'une âpre jalousie,
Dont son ame egarée est tellement saisie,
Qu'il cherche les devins, aux sorciers a recours,
Tous les dieux infernaux il appelle au secours,
Pour lui garder sa femme; et n'a pas connoissance
Que les enchantements contre amour n'ont puissance.

(1) Poésies de Desportes, diverses amours, fol. 282. La pièce est intitulée : COMPLAINTE *pour M. le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, lorsqu'il partit de France*, 1575.

de déclamer contre les lois sévères (1) du devoir, et la tyrannie des grandeurs. L'éloignement n'éteignit point ce feu. On sait quelle conduite tint Henri en Pologne. Il passoit une partie de son temps à relire les billets de la princesse, ou les vers qui avoient été faits, et que Desportes (2) faisoit encore sur ses amours, et à écrire en France. Il ne se contentoit pas de signer de son sang les lettres adressées à la princesse; il les écrivoit toutes entières. Pendant qu'il fut en Pologne, elle mena à la cour une vie fort retirée. La mort de Charles IX et le retour du nouveau roi les réunit. Le monarque parut plus tendre que jamais, quoiqu'il se livrât dès-lors à ses favoris, auxquels on donna depuis le nom de *mignons*. La princesse reprit sur son cœur tout l'empire qu'elle y avoit eu; et il pensoit à faire rompre le mariage du prince de Condé, et à l'épouser.

---

(1) Les vers sur ce sujet ne sont pas les moins beaux de la pièce.

L'honneur tant desiré n'est qu'une vision,
Qui, troublant nos esprits par leur illusion,
Fait quitter l'heur présent, pour follement chercher
Une ombre qu'on ne peut voir, sentir ni toucher.

(2) *Voy.* dans les OEuvres de Desportes une pièce de vers intitulée : COMPLAINTE pour le même étant en Pologne. Le nom de la princesse y est employé, *ibid.* fol. 284.

Ce projet étoit trop flatteur, pour ne pas en instruire la princesse de Condé. Le roi lui en écrivit dans les billets fréquents qu'il lui envoyoit chaque jour. La reine mère, accoutumée au pouvoir absolu depuis la mort de Henri II, craignit que le roi, son fils, enchanté de la princesse, n'eût pas pour elle la même complaisance, si le mariage avoit lieu. Elle redoutoit le génie de la princesse de Condé, et celui du duc de Nevers. Elle appréhendoit sa chute. Elle fit passer quelques unes des lettres du roi son fils, au prince de Condé, pendant que, d'un autre côté, elle travailla à engager le roi avec Éléonore, princesse de Suède. Henri III y consentit. Il espéroit que, pendant qu'on traitoit ce mariage, il auroit le temps de faire rompre celui du prince de Condé, et d'épouser sa maîtresse. Pinard, secrétaire d'état, fut dépêché en Suède; et le roi, impatient de revoir la princesse de Condé, continua sa route vers Paris. Mais si l'on en croit l'auteur du Journal de Henri III, et ceux qui l'ont suivi, on avoit pris des mesures certaines pour s'opposer au succès de celles que le roi prenoit, et l'infortunée princesse en alloit être la victime. Elle mourut, dit-on, presque subitement, le 30 octobre 1574, à l'âge de dix-huit ans ou environ,

et dans le temps que ses charmes étoient dans leur plus grand éclat (1). De qui cette mort fut-elle le crime ? C'est ce dont les historiens ne nous disent rien. L'attribuera-t-on à la jalousie d'un mari offensé, ou à l'ambition de la reine mère ? Ou ne fut-ce qu'une suite d'une couche malheureuse ? Cela est incertain.

Malgré tous les ménagements et tous les détours qu'on prit pour annoncer cette nouvelle au roi, il ne laissa pas de tomber à la renverse en l'apprenant, et resta froid et aussi immobile que s'il eût été mort. Il se refusa à toute nourriture pendant près de trois jours, et ce ne fut qu'à la fin du troisième que le duc de Guise, Souvray et Villequier, le déterminèrent à rompre une abstinence qui devenoit mortelle. On ne pensa point à lui donner des motifs de consolation ; il les eût tous rejetés. Mais tous ceux qui l'approchèrent ne lui parlèrent de sa perte que comme du plus grand des malheurs ; et de la princesse, que comme d'une divinité.

(1) Brantôme, et Anselme, d'après lui, ont écrit qu'elle mourut en couches, et, en effet, elle accoucha d'une princesse (Catherine de Bourbon) au mois d'octobre 1574, laquelle mourut le 30 décembre 1595. Mais cette circonstance eût pu aider aux projets de poison, s'il est vrai qu'il y en ait eu. *Voy.* Brantôme, *Dames galantes*, tome 2, p. 338.

On imagina (1) des moyens de signaler sa douleur; lui-même en inventa. Il ne vouloit rien voir que de funèbre dans ses meubles, dans ses habits, dans tout ce qui l'environnoit. Les aiguillettes dont on garnissoit son pourpoint étoient chargées de petites têtes de mort; il y en avoit jusqu'aux rubans de ses souliers. Les poëtes du temps secondèrent tous ces caprices, par les ouvrages multipliés qu'ils lui présentèrent. Passerat (2) fut un de ceux qui se signalèrent dans cette carrière, par un recueil qu'il intitula : *le Tombeau de Fleurice pour Niré.* Il fait un portrait achevé de la princesse, dans une élégie qui est la troisième pièce de ce recueil. Suivant ce portrait, Marie de Clèves avoit les cheveux les plus beaux du monde, un front ouvert et d'un poli parfait, des sourcils noirs

(1) Par des consécrations *à l'antique*, des emblèmes, des catafalques, des inscriptions, des monuments de génie. Voyez-en des exemples dans les OEuvres de Passerat.

(2) *Voy.* les OEuvres françaises de Passerat, p. 320 et suiv. Ce que j'y ai trouvé de plus supportable, est l'épitaphe qui suit, et qu'on lit à la page 349.

Celle qui gît ici n'avoit point de seconde,
En vertus, en beauté, en graces, en honneur;
Et pour dire en un mot ce qu'elle eut de bonheur,
Ci-gisent les *Amours* et les *Graces* du monde.

Ceux qui aiment la naïveté, et le tour des anciennes poésies, trouveront, à la page 344, une pièce intitulée : *Vilanelle*, sur le même sujet, qui me paroît avoir ce mérite.

et parfaitement arqués, des yeux aussi vifs que tendres, un nez bien pris, les joues du plus beau coloris, l'oreille courte et mignonne, des dents qu'on eût prises pour autant de perles, une bouche où respiroit l'amour sur le corail et les roses; c'étoient les doigts (1) de l'Aurore, le port de Junon, la voix des Muses, l'esprit de Minerve, une taille formée par les Graces. Un pareil portrait paroît l'ouvrage de l'imagination; cependant le poëte ne peignoit que des charmes réels. Le temps, qui guérit les plaies les plus dangereuses, bannit la douleur du roi; et ce qui parut extraordinaire, c'est qu'on eût dit que ce prince ne se souvenoit plus d'un objet qu'il avoit si tendrement aimé. Apparemment, honteux des excès où il s'étoit porté, il publia lui-même qu'il avoit été ensorcelé par une croix et un pendant d'oreille; c'étoit vouloir s'excuser d'une foiblesse par une autre. On le crut d'autant moins, que la jeunesse, la conduite et le mérite de la princesse ne permettoient pas aux plus crédules d'adopter cette bizarre idée.

(1) La femme de Tithon l'honora de ses doigts;
Junon de son marcher, les *Muses* de leurs voix;
Elle eut l'esprit savant de *Minerve* la sage.
Des *Graces* les attraits, le port et le corsage.
PASSERAT.

BRANCHE DE BOURBON,

ISSUE DE LOUIS IX,

DIT SAINT LOUIS.

MARGUERITE DE VALOIS,

PREMIÈRE FEMME DE HENRI IV.

Marguerite de France, dite de Valois, reine de Navarre, première femme de Henri IV, roi de Navarre, et depuis successeur de Henri III, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, naquit le 14 mai 1552. On peut la regarder comme la princesse la plus extraordinaire qui ait paru dans le seizième siècle. Elle avoit réuni en elle seule toutes les vertus, tous les talents et tous les défauts et les vices même des princes d'Orléans-Valois. Elle avoit la facilité de mœurs et la bonté de Louis XII; mais elle avoit aussi ses foiblesses pour ceux qu'elle aimoit et qui avoient quelqu'empire sur elle, son attachement à des idées qui la flattoient, sa confiance,

son imprudence : je parle de Louis XII, jeune, et avant que l'âge, l'expérience et les revers l'eussent rendu plus prudent. Comme François I, elle eut un génie né pour toutes les belles connoissances, beaucoup de penchant pour les lettres et pour les beaux-arts, une facilité d'expression admirable, une éloquence naturelle et supérieure à tout l'art de ses contemporains. Sensible à la valeur des guerriers, aux agréments du bel esprit, aux connoissances même de l'artiste, elle les honora tous constamment de son estime et de sa protection ; l'amour de la gloire, ou la vanité, déterminoient aussi une partie de ses actions. A force de s'entendre donner le nom de déesse, que ses amants, les flatteurs et les poëtes (1) lui prodiguoient, elle crut qu'elle l'étoit, et prenoit avec complai-

(1) En parlant des trois *princesses* du nom de MARGUERITE, Passerat disoit d'elle, en 1575,

La première est avec les Dieux ;
La seconde, de la Savoie,
Se fait un chemin jusqu'aux cieux ;
Et la troisième en prend la voie.

Le poëte indique *Marguerite de Valois*, sœur de François I ; *Marguerite de France*, sœur de Henri II, duchesse de Savoie, et notre *Marguerite*, sœur de Henri III, qui eût pu les égaler si elle eût été aussi vertueuse.

sance le nom d'Uranie, ou de Vénus-Uranie, c'est-à-dire *Vénus céleste* (1). Elle aimoit les plaisirs jusqu'au mépris des décences; et elle n'eût pas cru être généreuse, si elle n'eût été prodigue. Son affabilité ressembloit à celle de Henri II son père : aussi peu constante que lui dans ses amitiés, elle oublioit aisément ceux que l'absence séparoit d'elle. Le tempérament et l'habitude lui tenoient lieu de passions, et elle s'y livroit sans prudence et sans réflexion. C'étoit la sublimité, le feu de génie, l'imagination vive de Charles IX son frère. Elle réussissoit à tout ce qu'elle entreprenoit, et y excelloit même. Comme Henri III, elle n'avoit qu'à paroître pour annoncer la majesté du trône; on reconnoissoit une reine dans son port et dans toutes ses actions : et, comme ce prince, elle passoit des exercices de la piété aux plaisirs les plus sensuels; elle se prosternoit au pied des autels, entendoit trois messes (2) dans un jour, communioit trois fois la semaine, et se livroit,

(1) Dupleix, Histoire de Louis XIII, p. 53.

(2) « *Fichant tous ses pensers à Dieu, elle oit trois messes « tous les jours, une haute, les deux autres petites, et com- « munie autant de fois la semaine, les jeudi, vendredi et di- manche.* » Lettre d'Étienne Pasquier, liv. 22, lettre 5, col. 666, c, de l'édit. in-fol. de 1723.

à la sortie d'une retraite, à la volupté la plus recherchée. Modèle de piété dans une église; exemple de luxe et de galanterie dans un festin ou dans un bal. Dans les plaisirs, on ne l'eût crue pénétrée que des maximes de l'épicuréisme le plus relâché. Aux pieds du confesseur, elle eût passé pour la pénitente la plus convaincue de la morale évangélique. Sa beauté avoit un éclat surprenant. Peut-être il s'en trouvoit de plus régulières, d'autres pouvoient la surpasser, par la délicatesse des traits et la justesse des proportions; mais ses graces, son enjouement, le don de plaire étoit en elle au souverain degré. Avec un teint animé, des cheveux du plus beau noir, elle avoit un regard doux, voluptueux et tendre. Sa taille étoit riche, son port majestueux, et elle avoit un art de s'habiller qui relevoit admirablement sa beauté; et la parure qu'elle se donnoit paroissoit toujours être la plus avantageuse qu'elle pût prendre.

Dès sa plus tendre enfance, elle annonça son caractère et ses charmes. Son père l'aimoit et s'amusoit volontiers avec elle. La veille de sa blessure, ce prince la prit sur ses genoux (1),

(1) Mémoires de la reine Marguerite, liv. 1, p. 9. Ce qu'elle

et lui demanda qui elle aimeroit mieux du prince de Joinville, qui fut depuis Henri, duc de Guise, ou du marquis de Beaupreau (1), qui se jouoient tous dans l'appartement où étoit le roi. « Je préférerois, lui dit-elle, le mar-« quis; il me paroît posé et sage. » — « Oui, « dit le roi; mais Joinville est plus beau. » — « Oh! dit Marguerite, il fait toujours du mal, « et veut être le maître par-tout. » Elle n'avoit

---

dit ici peut être un tour adroit pour se justifier de l'amour violent qu'elle eut toujours pour ce prince. Voyez plus bas.

(1) Henri de Bourbon, de la branche de la Roche-sur-Yon, dit le marquis de *Beaupreau*, fils de Charles de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon, et de Philippe de Montespedon. Beaupreau fut érigé en marquisat en faveur de Charles de Bourbon en 1554, et le fut depuis (en juin 1562) en duché. Le marquis de Beaupreau mourut, le 10 décembre 1560, à l'âge de quatorze ans, d'une chute de cheval. Cela s'apprend par cette épitaphe.

« Vois la misère des vivants;
« Passant, je fus du sang de France,
« Qui trépassai à *quatorze ans*,
« Quand plus croissoit mon espérance;
« *Courant en lice avec le roi*,
« Par grand malheur mon cheval tombe,
« Et se renversant de sur moi,
« Me couche mort en cette tombe. »

Œuvres poétiques de Passerat, *p.* 393.

Anselme dit que ce fut en courant un lièvre: cela ne paroît pas s'accorder avec l'épitaphe.

alors que sept ans (1) : c'étoit déjà bien démêler le caractère de cet homme, qui a fait depuis tant de bruit par son ambition, *et pour être le maître par-tout.*

Après la mort de son père et de François II son frère, qui ne lui survécut que dix-sept mois, les troubles ayant succédé (2) à la réconciliation feinte du prince de Condé et du duc de Guise, Marguerite, âgée de dix ans, fut conduite à Amboise avec le duc d'Alençon son frère. Elle y resta jusqu'en 1564 qu'elle retourna à la cour, et accompagna le roi et la reine sa mère dans le grand voyage que firent leurs majestés. Elle se trouva présente, pendant ce voyage, à la cérémonie du baptême du prince de Lorraine son neveu (3), à la réception de madame de Savoie (4) à Lyon, et à la fameuse entrevue de

(1) Elle dit qu'elle n'en avoit que quatre ou cinq. Mais c'est qu'il est naturel à une belle femme, qui parle d'elle-même à un certain âge, de se donner quelques années de moins. Cela échappe à l'amour-propre, sans qu'il s'en aperçoive.

(2) Au mois de décembre 1562.

(3) Fils de madame Claude de France, sœur de Marguerite, et femme de Charles II, duc de Lorraine.

(4) Marguerite de France, duchesse de Berri, fille de François I, et tante de notre Marguerite.

Baïonne, où Catherine de Médicis donna ces fêtes superbes dont Marguerite a tracé une légère idée au commencement de ses mémoires. Elle ne quitta plus sa mère, qui voyoit avec une complaisance infinie les éloges qu'on donnoit au mérite naissant de sa fille. En 1569, après la victoire de Jarnac et la prise de la Charité, elle alla, avec le roi son frère et la reine mère, féliciter le duc d'Anjou chargé de ses lauriers (1). Ce fut en ce voyage que ce jeune prince lia un commerce intime avec Marguerite. Il n'étoit pas tellement ébloui de ses conquêtes qu'il ne pensât à conserver son crédit à la cour. Il avoit fait briller son esprit et son éloquence dans le discours qu'il fit au roi son frère pour lui rendre compte de sa campagne, autant qu'on avoit admiré sa valeur à l'armée. Il agit avec une prudence qu'on pouvoit regarder comme un prodige dans un prince de seize ans. Il engagea Marguerite à le servir auprès de sa mère pour lui conserver le poste glorieux de *lieutenant de roi* à l'armée; et il se forma un lien de politique digne de deux personnes les plus consommées dans l'usage de la cour (2). Si on

(1) *Ibid.* pages 17 et 18.

(2) Page 19.

en croit la princesse, ce fut son frère qui lui inspira les premières idées sérieuses, et qui lui fit connoître qu'elle étoit capable d'affaires. En lisant dans les mémoires de Marguerite la manière dont tout se passa entre son frère, elle et la reine mère, on est fort tenté de croire que la dernière avoit imaginé ce projet de liaison entre le duc d'Anjou et Marguerite, qui étoient alors ceux de ses enfants qu'elle aimoit le mieux. On ne sauroit même en douter, lorsqu'on connoît le caractère de Catherine de Médicis.

La victoire de Montcontour (3 octobre 1569) augmenta la réputation du duc d'Anjou à un degré extraordinaire. Il forma le dessein d'assiéger Saint-Jean-d'Angéli (1), et pria encore sa mère d'y venir avec le roi, duquel la présence, disoit-il, seroit très nécessaire au succès de son projet. Marguerite fut du voyage. La bonne intelligence entre le frère et la sœur ne dura que jusqu'à ce voyage. Marguerite rejette tout sur du Gast, dont elle fait le portrait le plus noir et le plus odieux qu'une femme puisse faire d'un homme qu'elle a de fortes raisons de haïr. La princesse devenoit plus belle de

(1) La place fut rendue, le 2 décembre, au duc d'Anjou, après quarante-huit jours de siège.

jour en jour. Le duc de Guise en étoit devenu amoureux : son ambition s'accommodoit avec son amour. Marguerite répondoit aux galanteries du duc de Guise, et l'aimoit autant qu'elle en étoit aimée (1). Henri, éclairé sur ses intérêts par du Gast, son favori, ne donna plus sa confiance à sa sœur, et engagea sa mère à lui retirer la sienne. Il appréhendoit avec beaucoup de raison que sa sœur, ayant son secret et celui de la reine mère, ne les trahît tous les deux en le confiant au duc de Guise, qui n'eût pas manqué à en tirer avantage. Les désordres de Marguerite ont donné lieu à tant d'anecdotes satiriques, qu'on est tenté d'en rejeter une partie ; mais en adoptant celles que l'histoire a consacrées en les rapportant, ou qu'elle autorise par son silence, on sera encore bien fondé à croire que le duc d'Anjou, en soupçonnant sa sœur de foiblesse pour Henri de Guise, ne commettoit pas une grande injustice. Dès l'âge de douze ans elle avoit eu, à ce que l'on prétend, des liaisons criminelles avec le jeune d'Entragues et avec un nommé Charins (2). Tous deux

(1) Dupleix, Histoire de Louis XIII, tome 5 de son Histoire de France, p. 53.

(2) C'est le nom que lui donne le Divorce satirique. Mais

se disputoient l'honneur d'avoir eu ses premières inclinations. La satire a été jusqu'à lui reprocher que ses premières liaisons avec le duc d'Anjou n'avoient pas été innocentes. On peut le croire d'une cour où la corruption étoit à son dernier période. Pendant que le duc de Guise pensoit à l'épouser, négligeant même la demande qu'il avoit fait faire de la princesse de Portien, Marguerite fut demandée par le roi de Portugal, don Sébastien.

Il paroît qu'il ne dépendit pas d'elle que ce mariage n'eût lieu ; mais le roi d'Espagne s'y opposa, dans les vues qu'il avoit déjà sur ce royaume. L'auteur du *Divorce satirique* prétend que Philippe II agissoit à la sollicitation du duc de Guise. Cependant son mariage avec Catherine de Clèves (1), veuve d'Antoine de Croi, prince de Portien, en 1570, est une sorte de preuve que Guise abandonna bientôt son projet, et que l'opposition du roi d'Espagne

---

n'est-ce pas Charry, capitaine de la garde du roi, tué par d'Andelot, et dont Brantôme a fait l'éloge ?

(1) Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve d'Antoine de Croi, prince de Portien, seconde fille de François de Clèves, duc de Nevers, comte d'Eu, et de Marguerite de Bourbon-Vendôme, mariée en 1570, et morte en 1633, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

avoit un autre motif que celui d'obliger le duc. Si l'on en croit Marguerite de Navarre, ce fut elle-même qui hâta le mariage du duc de Guise pour se délivrer de la persécution de son frère; mais il y a bien des raisons de ne pas l'en croire. Quelque temps après il fut question de l'alliance de la princesse avec Henri IV, qu'on appeloit encore le prince de Vianne, ou le prince de Navarre. Le pape, qui craignoit que les huguenots ne trouvassent un chef trop puissant dans cette alliance, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. Il sollicita vivement Sébastien, roi de Portugal, à demander Marguerite : il y eut même quelques démarches de faites de leur côté. Les huguenots les plus sages auroient préféré l'alliance de Henri avec Élisabeth d'Angleterre. Une protection aussi puissante les flattoit davantage que celle de la cour de France, de laquelle ils avoient tant de raisons de se défier par l'expérience du passé. Mais Charles IX et sa mère avoient pris leur parti; et le roi étoit tellement décidé, que, sur les difficultés que Jeanne d'Albret avoit faites sur le cérémonial catholique dans la célébration du mariage, il avoit dit tout haut, et comme en colère, dit La Popelinière, « qu'il dispenseroit sa sœur « des liens et ordonnances, tant de l'une que

« de l'autre religion, et qu'il les feroit épou-
« ser par autre, *plutôt que* le mariage se
« rompît » ; ce qui avoit donné occasion à bien des conjectures. Personne n'ignore que le m[illegible] de la cour étoit d'attirer tous les huguenots, auxquels on venoit d'accorder l'édit du mois d'août 1570, qui sembloit avoir rétabli la paix de l'État. La reine mère ayant reconnu que le parti protestant subsistoit encore avec autant de force qu'il en avoit eu, malgré la mort du prince de Condé et celle d'une infinité de grands capitaines, résolut, dit-on, de couper la racine du mal, et toutes les têtes de cette hydre d'un seul coup. La princesse n'opposa à son mariage que son attachement à la religion catholique, dont elle donna dans tous les temps de très grandes preuves, sans que ses mœurs en aient jamais été plus pures; tant il est vrai que la distance de la croyance à la conduite est immense lorsque la foi *est morte*, ou seulement d'habitude ! Le mariage fut conclu avec une joie infinie de la part de la reine de Navarre, mère du prince, de celle de l'amiral de Coligni et de tous les protestants. Par je ne sais quel pressentiment, ils s'imaginèrent toujours voir un roi de France dans le prince de Navarre, même au temps où les plus grands obstacles s'y oppo-

soient. La Brosse, précepteur du duc de Sully, lui avoit dit plusieurs fois, « que le prince de « Navarre auroit bien des traverses à éprouver, « bien des dangers à courir avant que de par- « venir à la couronne ; mais qu'il y parviendroit « infailliblement. » Cette opinion étoit généralement répandue. (*Voyez* les Mémoires de Sully, tom. 1, p. 60 et 67.) Cela est tellement vrai, qu'au rapport de Brantôme (*Dames illustres*, p. 228), la reine mère ayant un soir demandé aux dames qui étoient à son coucher ; *ce que pensoit sa fille des accords du mariage, et si elle en avoit une joie sincère*, une de ces dames, *aussi sotte qu'il en fût de sa portée*, dit Brantôme ; répondit que la princesse avoit bien lieu d'en avoir de la joie, puisque ce mariage l'approchoit du trône si son mari devenoit roi, comme cela pouvoit arriver. Charles IX venoit d'épouser Élisabeth d'Autriche ; il avoit deux frères vivants, le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, et jamais la couronne ne parut mieux appuyée. Catherine, qui, par ce même pressentiment, haïssoit mortellement le prince de Navarre, et tendoit déjà à saper, si elle eût pu, les fondements de la loi salique, plutôt que de voir la maison de Bourbon sur le trône, Catherine, dis-je, ne put s'empêcher de ré-

pondre, avec indignation, « qu'elle eût mieux « aimé voir la dame crever de mille morts, que « sa sotte prophétie s'accomplir. » Les fiançailles se firent au Louvre le 17, et le mariage fut célébré le 18 août 1572, avec les circonstances et le cérémonial qu'exigeoient la différence des religions. Il fut fait par le cardinal de Bourbon, sur un théâtre dressé devant l'église de Notre-Dame. Après la cérémonie, Henri descendit de ce théâtre sur un autre plus bas, qui conduisoit, en forme de galerie, jusqu'au cœur de l'église. Il conduisit son épouse jusqu'à l'autel, et alla se promener dans le cloître pendant qu'elle entendoit la messe. Des seigneurs huguenots, les uns le suivirent, les autres restèrent dans la nef. Après la messe, le roi de Navarre alla rejoindre Marguerite, la *baisa*, et, la prenant par la main, la conduisit à l'évêché, où, suivant l'ancien usage, le dîner étoit préparé.

Les époux étoient issus de germains (1). On

(1) Charles, comte d'Angoulême, issu de Charles V, dit le Sage; *Louise de Savoie.*

François I; *Claude de France.*	Marguerite de Valois; *Henri d'Albret.*
Henri II; *Catherine de Médicis.*	Jeanne d'Albret; *Antoine de Bourbon.*
Marguerite de Valois; *Henri IV.*	Henri IV; *Marguerite de Valois.*

remarque cependant que Charles IX, ni son conseil, ne jugeant pas qu'il fût nécessaire d'obtenir des dispenses à Rome. Dupleix, qui assure le contraire, s'est mépris. Dans la suite, le pape n'en jugea pas moins le mariage valable. Il est vrai que le roi et la reine mère en demandèrent la confirmation à Grégoire XIII, après le massacre de la Saint-Barthélemi. Le contrat de mariage avoit été signé à Blois le 11 avril précédent. La dot de la princesse y fut réglée à quatre cent mille écus d'or (à 54 sous pièce) pour tous ses droits successifs paternels et maternels. Le roi en donnoit trois cent mille; la reine mère deux cent mille livres; et ses frères d'Anjou et d'Alençon, chacun vingt-cinq mille livres. Le reste de la somme consistoit en bagues et joyaux. Le douaire y fut réglé à quarante mille livres de rente, avec le château de Vendôme meublé pour demeure.

La mort de Jeanne d'Albret, mère du prince de Navarre, fut d'un sinistre augure pour les protestants zélés, dont elle étoit la protectrice déclarée et l'héroïne. Par cette mort, le prince son fils prit le titre de *roi de Navarre;* et ce fut

Sans préjudice de la parenté du côté des maisons de France et de Bourbon, et du côté de Louis XII. Claude de France; et même l'alliance de Médicis avec la maison de Vendôme, etc.

à ce titre que Marguerite, le jour de la célébration du mariage, parut habillée *à la royale* (1) *avec la couronne et couet d'hermine mouchetée* (2) *qui se met au devant du corps, toute brillante de pierreries, et le grand manteau bleu à quatre aulnes de queue, portée par trois princesses.*

Les fêtes durèrent trois jours avec un éclat et une pompe extraordinaires, et telles qu'il ne s'étoit jamais rien vu de plus brillant pour nulle autre fille de France. Le roi tint cour ouverte; et la bonne foi des huguenots, qui donnèrent à la cour un éclat qu'elle n'avoit point eu depuis long-temps, parut entière et sans réserve. Il n'y eut de triste à cette fête qu'Entragues, qui perdoit l'espoir de continuer son intrigue avec la princesse. *Il faillit en mourir de regret*, dit l'auteur de la plus sanglante satire (3) qui ait paru contre la reine Marguerite. De la manière dont parle cette princesse, on sent aisément que son amour pour le duc de Guise

(1) Mémoires de Marguerite, p. 30.

(2) Pièce d'hermine qui, prenant au-dessous de la gorge, va en s'arrondissant jusqu'à la ceinture, à peu près comme on le voit aux présidents à mortier et aux docteurs.

(3) Divorce satirique, p. 190.

avoit cédé au plaisir d'être reine, et qu'elle vit ses noces avec beaucoup de joie : mais elle ignoroit quelles devoient en être les suites. Tandis que toute la cour ne paroissoit occupée que des plaisirs et de la magnificence de la fête, Catherine des fils, à l'exception du duc d'Alençon, et les Guises, préparoient le plus affreux des sacrifices. Ses noces furent le prélude des massacres de la Saint-Barthélemi. La blessure de l'amiral de Coligni en hâta l'exécution ; et, le 24 août 1572, Paris, qui, le 18 précédent, avoit été le théâtre des plus belles fêtes, fut celui de toutes les fureurs où peuvent porter l'ambition et le fanatisme. C'est dans la belle histoire de M. de Thou qu'il faut lire ce qui s'y passa (1). La jeune reine de Navarre n'eut aucune connoissance de ce sanglant projet que par l'exécution. S'étant trouvée le soir *au coucher* de la reine sa mère, Catherine lui dit de se retirer. « Comme je faisois la révérence, « dit-elle (2), ma sœur de Lorraine me prend « par le bras, et m'arrête ; et se prenant fort à « pleurer, me dit : *Mon Dieu, ma sœur, n'y*

(1) Ou dans la Henriade de M. de Voltaire, qui en copie les circonstances les plus intéressantes.

(2) Mémoires de la reine Marguerite, p. 36.

« *allez pas;* ce qui m'effraya extrêmement. La « reine ma mère s'en aperçut, et appelant ma « sœur, se courrouça fort contre elle, et lui « défendit de me rien dire..... Je voyois bien, « ajoute Marguerite, qu'ils se contestoient, et « n'entendois pas leurs paroles. Elle me com- « manda encore rudement que je m'allasse cou- « cher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit « bon soir, sans m'oser dire autre chose; et « moi, je m'en allai, toute transie et éperdue, « sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à « craindre. Le roi de Navarre étoit au lit: « Marguerite le trouva environné de trente ou « quarante seigneurs huguenots, qui parlèrent « toute la nuit de la blessure de l'amiral. Au « point du jour il se leva pour aller jouer à la « paume, en attendant que le roi Charles fût « éveillé pour lui demander justice. »

Marguerite, cédant au sommeil, fit fermer la porte et s'endormit. Mais une heure s'étoit à peine passée, qu'elle fut réveillée par un homme frappant à la porte des pieds et des mains, et criant: Navarre! Navarre! La nourrice de la princesse, qui couchoit dans sa chambre, croyant que ce fût le roi de Navarre, alla promptement ouvrir. La personne qui avoit fait ce grand bruit étoit un gentilhomme nommé

Téjan (1). Il entra courant, et après lui quatre archers qui le poursuivoient. Il avoit un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. Il se jeta sur le lit de la princesse. Les archers veulent l'en retirer; elle se jette dans la ruelle : Téjan la prend par le milieu du corps. Marguerite veut s'en défendre : tous les deux crient, aussi effrayés l'un que l'autre. Vint enfin Nançay (2), capitaine des gardes, lequel, malgré l'horreur du spectacle, ne put s'empêcher de rire; et faisant sortir les archers, accorda à Marguerite la vie du pauvre Téjan, qui ne la quittoit pas, et qu'elle fit coucher et panser de ses blessures dans son cabinet, jusqu'à parfaite guérison. Marguerite remarque qu'elle étoit toute couverte de sang.

Nançay lui apprit tout ce qui se passoit, et l'assura que le roi son mari étoit dans le cabinet du roi Charles, et qu'il n'auroit point de mal. Alors la princesse, prenant un manteau de nuit, alla dans la chambre de madame de Lorraine, sa sœur, où elle arriva, dit-elle, plus

(1) Dupleix l'appelle le comte de *Leyran*.

(2) Gaspard de La Châtre, mort le 20 novembre 1576, d'une blessure qu'il avoit reçue à la bataille de Dreux. Le Laboureur sur Castelneau, tome 2, p. 699.

« qui répondit aux reproches que lui faisoit son « mari de ne l'avoir pas avertie qu'il avoit l'ha- « leine mauvaise ; qu'elle croyoit que tous les « hommes l'eussent pareille, ne s'étant jamais « approchée d'autre que de lui. ».

Voilà une apologie complète, et une réponse à toutes les satires, mais malheureusement démentie par toute la vie de la princesse. Après cela, croyez-en les faiseurs de mémoires sur leur bonne foi lorsqu'ils parlent d'eux!

Quoi qu'il en soit, Marguerite, par bonté de cœur, ou parcequ'elle n'avoit pas envie de renoncer au titre de reine, pour satisfaire la haine et l'ambition des ennemis de son mari, se refusa à la proposition du divorce. Quelque temps après la S. Barthélemi, le duc d'Anjou, son frère, ayant été élu roi de Pologne le 9 mai 1573, les Polonais députèrent les principaux d'entre eux pour venir à Paris chercher le roi élu. De tous les spectacles qu'on étala à leurs yeux (1), aucun ne les frappa davantage que la présence de la reine de Navarre, qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer. A la sortie de l'audience qu'elle leur donna comme fille de France, Lasco, l'un des chefs de la députation, la trouva si belle,

(1) Brantôme, *Dames illustres*, p. 205.

que parlant d'elle il dit : « Qu'après l'avoir vue, « il n'y a plus rien à voir, et qu'il imiteroit vo- « lontiers les pèlerins de la Mecque, qui se « crèvent les yeux par dévotion, lorsqu'ils ont « vu le tombeau de leur prophète, pour ne plus « profaner leurs regards. »

Dans ce même temps le duc d'Anjou, obligé d'abandonner la France, qu'il ne quittoit qu'à regret (Mémoires de la reine Marguerite, p. 40), renoua avec sa sœur. Il s'étoit déjà servi d'elle pour réussir (1) auprès de la princesse de Condé; et ce fut peut-être pour se conserver dans le cœur de cette princesse, autant que pour prendre ses intérêts à la cour de France, qu'il s'étoit raccommodé avec elle. Il partit de Paris le 28 septembre 1573. Sa sœur (2), avec le reste de la cour l'accompagna jusqu'à Blamont. Jamais Henri n'avoit paru si tendre pour elle, et il voulut l'obliger par serment à lui donner son amitié. Marguerite rendit dans ce voyage un service important à la cour. Son mari et le duc d'Alençon, son frère,

(1) *V.* ce qu'on en dit dans l'article de cette princesse, et les Poésies de Desportes, fol. 210 verso, parmi les élégies; et dans le CONSERVATEUR, septembre 1757. Ce que j'ai remarqué sur la pièce de Desportes, intitulée : *Aventure première*, pages 154 et 155.

(2) Mémoires de la reine de Navarre, p. 40.

qu'on appeloit alors le duc d'Anjou, protestant d'inclination, et lié *à la cause* par bien des motifs, s'étoient engagés par écrit à venger la mort de l'amiral. Ils devoient profiter du voyage de la cour, et se dérober, en passant par la Champagne, pour aller prendre le commandement d'un corps de troupes destinées à marcher sous leurs ordres. Miossens (1) en avertit la princesse : elle en donna avis à la reine ; mais ce fut à condition qu'en prévenant leur évasion, il ne leur seroit fait aucune violence, ni à ceux qui entroient dans leur complot. On lui tint parole, et les princes furent si bien observés, qu'il ne leur fut pas possible d'exécuter leur dessein. Mais une seconde entreprise de ces princes fut moins heureuse ; ils furent arrêtés, et il en coûta un amant à la reine Marguerite. La Mole, gentilhomme provençal (2), et le comte de Coconas, furent

(1) Mémoires de la reine Marguerite, *ibid.*

(2) Joseph de Boniface, dit La Molle ou de La Mosle, et Annibal, comte de Coconas, favoris du duc d'Anjou, furent condamnés, par arrêt du 30 avril 1574, et exécutés le même jour en Grêve, avec un nommé François Tourtray, qui fut *roué*. *V.* de Thou, liv. 57, p. 481 de l'édition de Drouard ; et La Popelinière, où se trouve en entier l'arrêt rendu contre La Mole, liv. 37, fol. 209 verso. Le Laboureur sur Castelnau.

arrêtés au mois d'avril 1574, comme complices des intelligences du duc d'Alençon avec les protestants; tous deux furent interrogés. Le premier, favori du duc, n'avoua rien; mais le second (1), interrogé en présence du roi même, dit tout ce qu'il savoit, peut-être même plus qu'il n'en savoit. Les princes furent interrogés à leur tour. Le roi de Navarre eut recours à Marguerite, pour qu'elle le mît en état de ne rien dire

---

tome 2, liv. 6, p. 352 et suiv., et p. 416. Baïf, liv. 9 de ses Poëmes, fol. 265, parle ainsi de la fortune du jeune La Mole :

Que bénite soit la fortune,
Qui te cherche tant opportune,
Qu'en la primeur de ton printemps,
Tu tiens une grasse abbaye.
Toute la cour est ébaye
D'un tel heur en si peu de temps.

Ou lui fit cette épitaphe.

Les plus heureux portoient envie
Aux félicités de ma vie.
Mais maintenant que je suis mort,
O que fortune est variable !
Il n'y a nul si misérable,
Qui voulût envier mon sort.

Mémoires de la reine Marguerite, p. 43.

(1) *Voy.*, sur le procès de La Mole et Coconas, les additions de Le Laboureur sur Castelneau, tome 2, liv. 6, p. 352 et suiv. de la nouvelle édit. et les dépositions de l'un et de l'autre, p. 354. L'auteur y prouve que La Mole et Coconas étoient deux victimes que la reine mère immoloit à sa cruelle politique.

que de convenable à sa situation et à ses intérêts. « Dieu me fit la grace, dit-elle, de dresser le « mémoire si bien, que le roi mon mari en de- « meura satisfait, et les commissaires étonnés « de le voir si bien préparé. » On le trouve en entier dans les additions de Le Laboureur sur Castelneau (t. 2, l. 6, p. 360.) Si effectivement le mémoire dont se servit le roi de Navarre étoit l'ouvrage de la reine sa femme, c'étoit une excellente pièce. Henri y soutenoit son rang et la dignité royale avec une fermeté admirable, et parloit moins en accusé qu'en accusateur; ayant fondé toute sa défense sur le détail des insultes faites aux princes du sang, et à lui en particulier, par les Guises soutenus du crédit de la reine mère (1). Marguerite entreprit aussi de rendre la liberté à son mari et à son frère, en les déguisant l'un et l'autre en femme, et en les faisant sortir masqués dans son carrosse; mais elle n'en put venir à bout; ils étoient éclairés de trop près. En travaillant avec tant de zèle pour les deux princes, elle eût sans doute voulu sauver aussi La Mole, pour qui son cœur s'intéressoit, autant que l'on prétend que celui de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, pre-

(1) *Thuan. ad anr.* 1574, p. 478.

noit de part au sort du comte de Coconas. Mais ces infortunés étoient deux victimes dévouées à la politique de la reine mère qui avoit résolu de les trouver coupables, et, par leur mort, de donner un corps à la conjuration chimérique dont ils étoient accusés. Catherine, qui voyoit Charles IX sur le bord du tombeau, pour assurer la couronne au roi de Pologne, éloigné de France, avoit formé le projet de faire arrêter le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Elle appréhendoit que le duc ne voulût s'opposer au retour de Henri *son fils bien-aimé*, et n'allât jusqu'à prétendre monter sur le trône, avec le secours du roi de Navarre, des Montmorenci, et des protestants, avec lesquels il étoit lié. Pour avoir un prétexte d'agir contre eux, elle fit de la retraite qu'ils méditoient une conspiration : il lui falloit des coupables ; ce fut dans La Mole et Coconas qu'elle se proposa de les trouver, pour voiler à tous les yeux une démarche aussi oblique. Outre le crime de lèse-majesté, on accusa La Mole de sortilège. On avoit trouvé, dans une cassette qui lui appartenoit, une image de cire de laquelle le cœur étoit percé à coups d'aiguilles. On prétendit que cette image étoit celle de Charles IX, qu'une maladie incurable conduisoit alors à la mort. Il se défendit

assez bien de cette accusation, et soutint que la figure qu'on disoit être celle du roi n'étoit que celle d'une femme qu'il aimoit, et qu'il vouloit épouser; qu'elle étoit l'ouvrage de Côme Ruggieri, qui lui avoit lui-même donné deux coups d'aiguille dans le cœur. Côme Ruggieri, Florentin, célèbre astrologue de ce temps, fut entendu, et confirma ce qu'avoit dit La Mole. Cependant lui et le comte de Coconas eurent la tête coupée en Grève. Leurs corps furent mis en quatre quartiers; les parties attachées à quatre potences, et leurs têtes sur deux poteaux. On prétend que la reine de Navarre et la duchesse de Nevers firent enlever leurs têtes pendant la nuit, et les enterrèrent de leurs propres mains dans la chapelle de S. Martin. On ajoute aussi que Marguerite, sensible à la perte de La Mole, jeune, aimable, et le plus bel homme de son temps, engagea le célèbre du Perron, qui devint depuis cardinal, à faire des vers sur sa mort; et que c'est de La Mole dont il est parlé sous le nom d'Hyacinthe dans une chanson qui fut faite en 1574. « Il est bien « malaisé de deviner qui fut le zéphyre, c'est- « à-dire le rival, qui lui fit couper le cou, dit « un moderne (1); mais ce qu'il y a de bien cer-

(1) L'auteur des notes sur la confession de Sancy, remarque sur l'Épître, p. 13.

« tain, c'est que ce ne fut pas tant son crime, « que les passions des grands, qui le firent « mourir. » Côme Ruggieri, qui avoit fait l'image de cire (1), ne fut condamné qu'aux galères, et il en fut même tiré par Catherine de Médicis.

La reine de Navarre avoit été assez bien dans

---

(1) De Thou, *ad ann.* 1574, p. 479. Côme Ruggieri, abbé de St.-Mahé en basse Bretagne, étoit Florentin. Il étoit venu en France à la suite de Catherine de Médicis. Il fut encore accusé, en 1597, d'avoir attenté à la vie de Henri IV, et se tira d'affaire par le crédit des femmes de la cour qui avoient recours à lui. Il mourut à Paris, *fait pensionnaire du roi*, à la sollicitation du maréchal d'Ancre, le premier avril 1615. Nicolas Pasquier rapporte les circonstances de sa mort, qui fut celle d'un véritable athée. Sur ce Côme Ruggieri, qu'on appeloit aussi *Roger* en France, voyez les notes du Journal de Henri III, tome 1, p. 68; les nouveaux Mémoires d'hist. de crit. et de litt. de l'abbé d'Artigny, tome 6, pag. 40; les Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Étienne, lettre 10 du liv. 3, p. 1167 de la nouvelle édit. in-fol. Il falloit que Ruggieri fît une certaine figure à la cour en 1582, puisque N. Clément Tréleau, secrétaire du duc d'Alençon, dan son *Anagrammatographie*, imprimée à Paris cette même année, avec une dédicace au duc d'Alençon son maître, employa le nom de *Ruggieri* avec ce titre : *in Florentinum mathématicum et* Poetam *lectiss.* Cosmas Rogerius. Musis ego sacror. Ce qui est suivi de ce distique :

Musarum delubra colens musis ego sacror,
Et Jovis et Phœbi vivo sub auspicio.

On y apprend qu'au titre de *mathématicien* et d'*astrologue*, Ruggieri ou Roger joignoit celui de *poëte*.

l'esprit de Charles IX. Il se trouve même dans les libelles du temps des diffamations horribles sur leur bonne intelligence, mais sans preuve dans l'histoire, et même sans fondement dans le caractère de ce prince. La conduite qu'avoit tenue Henri III, lors de leur séparation à Blamont, lui faisoit espérer encore plus de crédit sous son règne; mais la reine mère la craignoit. Si Marguerite se fût livrée aux affaires, elle étoit coupable de lui porter ombrage; c'en étoit assez pour qu'elle trouvât sa mère en son chemin. Du Gast, favori du nouveau roi, vouloit dominer au moins en sous-ordre. Catherine et du Gast se réunirent contre elle pour la rendre suspecte au roi son frère. Henri III la regarda comme l'auteur et le lien de l'amitié politique que le roi de Navarre et le duc d'Alençon avoient contractée sur la fin du règne de Charles IX. Pour rompre ce nœud, du Gast employa le crédit qu'il avoit sur la plus belle femme de la cour : c'étoit la dame *de Sauve*, de laquelle étoient amoureux en même temps le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Marguerite lutta assez long-temps contre du Gast, et la dame de Sauve, à laquelle (1) elle donna le nom de Circé;

(1) Mémoires de la reine Marguerite, liv. 2, p. 82.

mais à la fin elle succomba. Il entroit aussi dans le plan de la cour de jeter de la mésintelligence entre la reine de Navarre et son mari. Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de la princesse, on éleva contre elle les soupçons les plus criants et les plus injustes, tant par rapport à un nommé Bidé, qu'au brave Bussi de la maison d'Amboise. Elle se justifie assez bien pour ce qui regarde l'intrigue de Bidé; mais elle le fait fort mal à l'égard de Bussi, duquel elle ne parle qu'avec une complaisance (1) et une sorte d'enthousiasme qui ne servent qu'à augmenter le soupçon. On a d'ailleurs des preuves que Bussi aimoit la reine de Navarre; et c'est d'elle qu'il faut entendre ce qu'il dit, au rapport de Brantôme (2), lorsque le capitaine Page, officier du régiment de Lancosne, qu'il vouloit tuer de sa main, lui ayant demandé la vie *au nom de la personne du monde qu'il aimoit le mieux; Bussi, frappé au cœur de ce mot*, dit

(1) *Il étoit né*, dit-elle, après bien d'autres éloges, pour être *la terreur de ses ennemis, la gloire de son maître* (elle veut dire le duc d'Alençon), *et l'espérance de ses amis*. Mém. de Marguerite, p. 63.

(2) Mémoires de Brantôme, *Hommes illustres, et grands capitanes français*, tome 2, p. 249; et Le Laboureur, sur Castelneau, liv. 6, tome 2, p. 490 et suiv.

Brantôme, répondit : « Va donc chercher par « tout le monde la plus belle princesse et dame « de l'univers, et te jette à ses pieds, et la re- « mercie, et lui dis que Bussi t'a sauvé la vie « pour l'amour d'elle; l'auteur ajoute, *et cela fut* « *fait.* » La Torigni(1), sa confidente, étoit celle qui la servoit avec le plus de zèle dans ses intrigues galantes. Le roi de Navarre, qui avoit pris son parti, et que madame de Sauve occupoit tout entier, eût volontiers fermé les yeux sur sa conduite; mais le roi, soit politique, ou autre motif que la chronique scandaleuse de son règne prétendit être un amour criminel, exigea absolument que la Torigni fût éloignée. Il donna pour sa raison, qu'il ne falloit pas laisser à de jeunes princesses des filles en qui elles eussent tant de confiance. Il se donna aussi pour modèle, en représentant au roi de Navarre, son beau-frère, qu'il avoit bien ôté la dame de Champi à la reine Louise sa femme. Certainement il n'y avoit pas de réponse à cet exemple, et il s'en falloit bien que la reine de Navarre eût une conduite aussi pure que celle de la reine Louise.

(1) Gillone Goyon, dite de *Matignon*, fille de Jacques de Matignon, maréchal de France, et de Françoise de Daillon, depuis mariée à Pierre de Harcourt, seigneur de Beuvron.

La Torigni fut donc renvoyée, malgré les larmes et les reproches de la reine de Navarre. Bussi se vit aussi obligé de quitter la cour, et ce fut Marguerite elle-même qui y fit consentir le duc d'Alençon, et qui rendit sans doute Bussi docile sur son exil. De tous ceux (1) qui s'étoient attachés au duc d'Alençon, il n'y en avoit point qui fût si généralement estimé, et qui fît plus d'honneur au prince. Qu'on réunisse toutes les qualités brillantes que l'imagination donne à un héros de roman, taille avantageuse, beauté de figure, regard noble et terrible quand il le vouloit, valeur jusqu'à l'intrépidité dans quelques dangers que ce pût être, esprit formé, étendu et galant, générosité et procédés dignes d'un prince, le charmant et redoutable Bussi possédoit tout cela. La reine

(1) Bussi d'Amboise fut assassiné, en 1579, au château de Monsoreau, qui obligea Marguerite de Maridor, sa femme, à lui donner un rendez-vous. Il se défendit comme un lion, et se seroit tiré d'affaire, si, voulant se sauver par une fenêtre, son *pourpoint* tailladé ne se fût accroché à une barre de fer, qui le retint suspendu, et hors d'état de se défendre. On trouve, dans les *Muses françaises*, un petit poëme intitulé : L'Esprit de Lysis, *disant le dernier adieu à sa Flore*, ou *Dialogue* sur la mort de Bussi d'Amboise. *Lysis* est Bussi, et *Flore*, Marguerite de Valois, laquelle est peut-être l'auteur de ce petit poëme, s'il n'est pas de Maynard, ou de quelqu'autre poëte à ses gages. *Muses françaises*, p. 370.

de Navarre rapporte (p. 61) que lui vingtième affronta deux ou trois cents hommes, et ne perdit qu'un de ses amis : elle y joint même la circonstance que Bussi avoit un bras en écharpe.

La pauvre Torigni, obligée de se séparer de sa maîtresse, se retira chez Chastelas son cousin. Marguerite ne put tenir à cette séparation; elle venoit de perdre sa confidente et son amant: « Bannissant toute prudence de moi, dit-« elle (p. 67), je m'abandonnai à l'ennui, et « je ne me pus plus forcer de rechercher le roi « mon mari; de sorte que nous ne couchions « plus, et ne parlions plus ensemble. » Le besoin les rapprocha. Le duc d'Alençon ne jouissoit à la cour d'aucune considération : il y étoit le jouet des favoris : le roi de Navarre n'y étoit guère plus ménagé. Ils résolurent de se retirer. Le duc s'évada le premier le 15 septembre 1575. Il se retira à Dreux (1), ville de son apa-

(1) Il y arriva le vendredi 16 septembre 1575, vers les dix heures du matin. Ayant séjourné environ deux heures au village de Moronval près Dreux, où il se jeta tout habillé sur un lit, et se reposa, pendant qu'un des gentilshommes de sa maison, nommé *Saint-Léger*, qui l'avoit joint à Montfort, alla reconnoître la disposition des esprits des habitants. Il y resta huit jours, pendant lesquels le comte de Saint-Agnan, Guitri, Tournemine, commandeur de la Ville-Dieu, Montlouet, le vicomte de Turenne, et plusieurs seigneurs du

nage, d'où il publia un manifeste, où il protestoit de son respect pour l'autorité royale, et de son zèle pour le bien public; il finissoit par demander une assemblée libre des États. Sa chère sœur Marguerite employa tout ce qu'elle avoit d'esprit pour rendre son évasion excusable. Elle y eût peut-être réussi, si le roi son mari, feignant d'aller à la chasse du côté de Senlis, n'eût imité (1) le duc d'Alençon. Averti par M. de Sauve qu'on avoit résolu de rappeler le duc d'Alençon à la cour, et de se saisir du roi de Navarre, après le retour du duc, il se débarrassa de ses gardes, passa la Seine à Poissi, et gagna *Châteauneuf en Thimerais* qui lui appartenoit, avec trente ou quarante chevaux. Il n'y séjourna qu'autant de temps qu'il fallut en employer pour y faire la recette des deniers qui lui étoient dus par les fermiers de ce domaine, et alla à Alençon, où beaucoup de noblesse de ses terres le vint joindre. En peu de temps, le roi de Navarre, le duc d'Alençon, et

---

parti des politiques, vinrent se joindre à ce prince. Il en partit le 24 septembre, avec trois cents chevaux, douze cents hommes de pied, et quatre pièces de canon qu'il prit à Dreux.

Histoire manuscrite de la ville de Dreux, vers la fin.

(1) Il se retira en Guienne au mois de février 1576.

le prince de Condé, réunis, se trouvèrent à a tête d'une armée de cinquante mille hommes. On étoit au commencement de l'année 1576. Cet évènement mit le roi dans une colère égale à son inquiétude. Il aimoit l'oisiveté, et il se trouvoit à la veille d'être engagé dans une guerre où il y avoit beaucoup à risquer. En se joignant aux protestants avec le roi de Navarre, le duc d'Alençon donnoit à ce parti une force qu'il n'avoit jamais eue, pas même avant la S. Barthélemi.

Quoique le duc d'Alençon n'eût pas le mérite du prince de Condé, ni celui de l'amiral, il étoit brave; il étoit fils de France, et l'héritier présomptif de la couronne; et Henri, devenu roi de Navarre, s'étoit approché du trône d'un degré par la mort de Charles IX, sans parler de son mariage avec la sœur de ses rois.

Henri III se seroit porté aux dernières extrémités contre Marguerite, si sa mère ne lui en eût fortement remontré les inconvénients. Elle vouloit se ménager une voie d'accommodement; et elle n'étoit pas même fâchée de se voir à la tête d'une affaire qu'elle seule pouvoit négocier, et qui la rendoit tellement nécessaire, qu'on ne pouvoit se passer d'elle. L'auteur de la Vie de La Noue, Moyse Amirault, avance,

avec quelque raison, que ce fut peut-être du *consentement et même à l'instigation de la reine mère que le roi de Navarre s'échappa ;* et cela rentre beaucoup dans le plan de la conduite de Catherine, qui réduisoit tout au pied de *l'intrigue, et des négociations* où elle étoit presque assurée d'avoir l'avantage : la suite des évènements sert encore d'appui à cette conjecture. On arrêta seulement la reine de Navarre dans son appartement, après que la reine mère se fut chargée de le lui faire trouver bon. Mais Henri III chercha à se venger d'ailleurs ; et ce fut sur la Torigni, la confidente bien aimée de sa sœur, qu'il fit retomber sa colère. Il envoya des gens à la maison de Chastelas, avec ordre de la noyer dans une rivière voisine de cette maison. C'en étoit fait de la malheureuse Torigni ; les cavaliers députés s'étoient déjà emparés du château ; ils étoient maîtres de sa personne, et la lioient sur un cheval, lorsque le ciel lui envoya un secours inespéré. Deux officiers, qui alloient rejoindre le duc d'Alençon (c'étoient La Ferté et Aventigny), rencontrèrent des valets de Chastelas, alarmés et fuyants ; ils s'informèrent du sujet de leurs plaintes ; ils l'apprirent, et coururent à toute bride avec leurs gens au château : ils arrivèrent heureusement assez tôt

pour délivrer la victime. Pendant cette expédition, le roi de Navarre étoit arrivé dans son gouvernement de Guyenne, et le duc d'Alençon du côté de la Champagne. Quoique le premier fût parti sans voir la princesse sa femme et sans lui dire adieu, il lui écrivit une lettre fort honnête, où il demandoit le secours de son crédit à la cour, et des nouvelles, afin de régler ses démarches sur ce qu'elle lui apprendroit. La reine mère alla, de son côté, trouver le duc d'Alençon, duquel les forces croissoient de jour en jour. Il déclara qu'il ne feroit rien de tout ce que lui demandoit la reine mère, si sa sœur ne venoit elle-même, et cria bien haut sur l'affaire de la Torigni. On adoucit Marguerite; on lui rendit une entière liberté; et le roi même, dont la colère, aussi-bien que toutes les autres passions, n'étoit pas durable, fit une sorte de satisfaction à sa sœur. Elle nous apprend que ce fut pendant cette prison qu'elle prit du goût pour les lectures solides et *de dévotion* (1). Sur le premier de ces goûts, on doit l'en croire; sur la

(1) Je reçus ces deux biens de la tristesse et de la solitude, à ma première captivité, de me plaire à l'étude et m'adonner à la *dévotion*, bien que je ne les eusse jamais goûtées entre les vanités et magnificences de ma prospère fortune. Mém. de la reine Marguerite, liv. 2, p. 85.

piété, l'on n'en jugera pas fort avantageusement par la suite des faits; ou elle avoit une idée bien singulière de ce qu'elle appelle dévotion. On ne pouvoit se trouver dans une position plus avantageuse que celle où étoit la reine de Navarre. Rendue arbitre de la paix dans la maison royale par son frère le duc d'Alençon, recherchée par la reine sa mère, ménagée par le roi, et considérée par le roi de Navarre son mari et son parti comme un agent nécessaire à leurs desseins, elle partit avec sa mère pour se trouver aux conférences qui devoient se faire dans la maison d'un gentilhomme aux environs de Sens. Le traité y fut conclu, et elle eut la générosité, ou la politique, de ne pas y vouloir stipuler ses intérêts pour les assurances de sa dot, s'en rapportant à ce que le roi et la reine mère pourroient faire pour elle. La mort de du Gast, assassiné, à ce qu'on prétend, par les ordres de Marguerite (1), venoit de la débarrasser d'un

(1) Louis Le Gua, Le Gast, du Gua, ou du Gast, ou du Guast.

C'est ainsi qu'elle parle de sa mort. Ses expressions annoncent sa haine. *Le Gast étoit mort ayant été tué par un jugement de Dieu, lorsqu'il suoit une diète. Comme aussi c'étoit un corps gâté de toutes sortes de vilainies, qui fut donné à la pourriture, qui, dès long-temps, le possédoit, et son ame aux démons, à qui il avoit fait hommage par magie, et toutes*

ennnemi déclaré : elle se flatta que son frere, aussi-bien qu'elle, y gagneroient beaucoup; mais elle se trompa : Henri ne vengea pas la mort de son favori poignardé presque sous ses yeux; mais il suivit les mêmes principes. La reine de Navarre lui demanda la permission de se retirer en Guyenne auprès du roi son mari. On l'amusa quelque temps; et le roi lui déclara enfin, « qu'il ne vouloit pas que sa sœur vécût « avec un hérétique. » Le roi de Navarre, qui avoit fait une abjuration forcée, le 2 septembre 1572, après la Saint-Barthélemi, avoit protesté contre cet acte au mois de février 1576. Pour ne pas rester à la cour, après la conclu-

---

sortes de méchancetés. Ce fusil de haine, etc. **Mém. de la reine Marguerite**, liv. 2, p. 88. Mais il s'en faut bien que les auteurs du temps nous représentent du Gast sous ces traits odieux. Brantôme, partisan outré de Marguerite, mais en même temps ami de du Gast, en parle comme de l'homme le plus accompli de son temps. Il fut assassiné dans sa maison, et pendant qu'il étoit malade, le premier novembre 1575, par Guillaume Duprat, baron de Viteaux. Desportes, abbé de Tyron, a fait un sonnet sur sa mort, contenant son éloge, qui finit par ces vers :

Enfin, la nuit, au lit foible et mal disposé,
Se vit meurtrir de ceux qui n'eussent pas osé
En plein jour seulement regarder son visage.

Poésies de Desportes, fol. 327 de l'édition de 1600. Brantôme, tome 4, p. 105. Hist. de la maison de Sassenage, p. 509. *Thuanus, ad ann.* 1575, liv. 61.

sion de la ligue catholique, de laquelle Henri III se déclara le chef, et la déclaration d'une guerre ouverte contre les protestants, Marguerite alla en Flandre, sous prétexte d'aller prendre les eaux de *Spa*. Elle y fut accompagnée par la princesse de la Roche-sur-Yon (Philippe, héritière de Montespedon.) Le véritable motif de ce voyage étoit de préparer les esprits des peuples des Pays-Bas en faveur du duc d'Alençon, qui en méditoit la conquête sur les Espagnols. Mondoucet, dans son ambassade aux Pays-Bas, avoit remarqué que plusieurs seigneurs et quelques villes de Flandre étoient tout-à-fait affectionnés à la France. A son retour, il ne manqua pas de faire part de ses observations à Henri III. Et il ajouta qu'en se prêtant à ces dispositions, il seroit facile de les déterminer à secouer le joug de l'Espagne, et à se donner au roi. Henri, embarrassé des troubles élevés dans ses États, ne fit pas grande attention aux ouvertures de Mondoucet, qui s'adressa au duc d'Alençon; ce prince, vif, remuant et ambitieux, adopta avec chaleur le projet de Mondoucet, et en combina l'exécution avec Marguerite, qui avoit toutes les dispositions nécessaires pour l'ébaucher. Le roi et la reine fermèrent les yeux à son voyage, dans le dessein de profiter des circonstances, si

elles étoient favorables, et de se régler sur le succès. La princesse partit. Son voyage, en allant, fut un véritable triomphe, et elle fut reçue par-tout avec la distinction et les honneurs dus à une fille de France. Elle marchoit *dans une litière faite à piliers, doublée de velours incarnadin* d'Espagne, *en broderie d'or et de soie, nuée à devises, toute vitrée, et les vitres toutes faites à devises, y ayant ou à la doublure, ou aux vitres, quarante devises toutes différentes, avec les mots en espagnol ou en italien sur le soleil et ses effets.* Cette litière étoit suivie de celle de la princesse de la Roche-sur-Yon, et de celle de madame de Tournon (1), accompagnée de la charmante demoiselle de Tournon sa fille, de dix filles à cheval avec leurs

(1) Claude de La Tour de Turenne, comtesse de Tournon, fille de François de La Tour, premier du nom, vicomte de Turenne, et d'Anne de La Tour de Boulogne sa seconde femme, mariée, en 1535, à Just, comte de Tournon. Elle étoit parente de Catherine de Médicis; et son courage héroique parut à la défense de la ville de Tournon, assiégée deux fois par les protestants; l'une en 1567, et l'autre en 1570. Madame de Tournon leur fit lever le siège honteusement. Elle mourut, le 6 février 1591, avec la réputation de courage d'un grand capitaine: elle a eu son historien dans Jean Villemain, qui a fait en vers latins, *Historia belli quod cum hæreticis rebellibus gessit anno* 1567 CLAUDIA DE TURENNE DOMINA TURNONIA, *autore Joanne Villemino*, *in*-4°, Paris, 1569.

gouvernantes, et de six carrosses ou chariots où étoit le reste des dames de la suite. Il faut lire ce voyage dans les Mémoires de la reine de Navarre, ses négociations, ses intrigues avec le comte et la comtesse de Lallain (1), et les embarras de son retour, pour juger du génie et du courage de Marguerite. Rien n'est plus amusant que cette partie (2) de son ouvrage; et elle est écrite avec un soin et d'un style qui font voir que l'auteur y travailloit avec complaisance. Elle s'arrêta à son retour à la Fère en Picardie qui lui appartenoit; et elle y apprit, par un courrier du duc d'Alençon, que la paix étoit faite (3), et que le duc, qu'on cessoit de craindre, n'étoit pas plus considéré à la cour qu'avant son évasion. Ce prince vint lui-même à la Fère, où il passa près de deux mois dans les amusements et les plaisirs que Marguerite lui procura. Ce fut avec tant d'agréments qu'il ne pouvoit s'empêcher, au rapport de la prin-

(1) Philippe, comte de Lallain, gouverneur de Hainaut, et Marguerite de Ligny sa femme.

(2) C'est là qu'on trouve l'aventure tragique et intéressante de mademoiselle de Tournon et du marquis de Varambon, qui ont donné la matière d'une Nouvelle historique intéressante et bien écrite.

(3) Par l'édit de Poitiers, pour la sixième pacification, du 5 octobre 1577.

cesse, de lui dire avec transport: « O ma reine, « qu'il fait bon avec vous! mon Dieu, cette re- « traite est un paradis comblé de toutes sortes « de délices; et la cour d'où je suis parti, un « enfer rempli de toutes sortes de furies et tour- « ments. » (Mémoires, liv. 2, pag. 138.) Il y reçut des députés de Flandre : c'étoient le comte de Montigny, frère du comte de Lallain, et d'Jnsi, commandant de Cambrai, avec lesquels il prit des mesures pour son expédition des Pays-Bas. Marguerite s'en retourna à la cour, où elle fut parfaitement bien reçue; le roi, la reine mère et la reine Louise ayant été au-devant d'elle jusqu'à Saint-Denis. Elle demanda la permission d'aller joindre le roi de Navarre son mari, et ne l'obtint avec beaucoup de peine, à ce qu'elle dit, que cinq ou six mois après. Elle y donna des marques d'une tendresse extraordinaire pour le duc d'Alençon; et la manière dont elle s'en exprime elle-même a peut-être servi à appuyer les bruits scandaleux qui se sont répandus sur leur amitié. Le duc ayant encore une fois été mis aux arrêts de la part du roi son frère, Marguerite nous apprend elle-même qu'elle lui dit : « Que si on ne « lui permettoit pas de le voir, elle se tueroit « elle-même en sa présence. » (Mémoires, l. 2,

p. 151.) Voilà une amitié fraternelle bien violente! Tout se raccommoda ; Henri III, impétueux dans les premiers mouvements que lui inspiroient ses favoris, étant toujours prêt à en montrer son repentir : ce qui fit dire fort sagement, mais librement, au chevalier de Seurre : « Que c'en étoit trop, si l'on en agissoit sérieuse-« ment, et trop peu pour se jouer. » (Mémoires l. 2, p. 160.) Le duc s'échappa enfin, et passa dans les Pays-Bas, à l'aide de la reine de Navarre sa sœur. Elle partit elle-même de l'aveu du roi, qui fit, dit-elle, tout ce qu'il put pour se mettre bien dans son esprit, et y détruire le duc d'Alençon; Henri III ne put y réussir. Elle alla même à Alençon dire adieu au duc, et rejoignit ensuite son mari en Guyenne avec la reine mère. Le roi de Navarre alla au-devant d'elle jusqu'à la Réole. Elles demeurèrent dix-huit mois en Guyenne. Catherine de Médicis menoit toujours un grand nombre (1) de ce qu'on appeloit *les filles de la reine* à sa suite, et le roi de Navarre devint amoureux de l'une d'elles nommée Dayelle.

On prétend que le célèbre Pibrac devint

(1) Elle en avoit quelquefois jusqu'à trois cents, et il y avoit parmi elles un grand nombre de beautés accomplies. *Brantôme*.

amoureux lui-même de la reine de Navarre, et que la conférence de Nérac fut favorable aux huguenots, par la foiblesse de ce grave magistrat pour la princesse; ce sont les termes de l'auteur du nouvel *Abrégé chronologique*. Sans être amoureux de Marguerite, Pibrac, attaché à son service, et devenu son chancelier, pouvoit s'intéresser pour le roi de Navarre. Il s'est justifié de cette foiblesse, contre l'opinion que la princesse en avoit elle-même, par une *Apologie* qui existe, et qui me paroît décisive en sa faveur. Si l'on joint à cette apologie son caractère vif et impatient, une autre passion de laquelle il étoit alors occupé, et quelques réflexions sur l'amour-propre de Marguerite, qui lui persuadoit qu'on ne pouvoit la voir sans l'aimer, et qui n'eût pas été fâchée de compter parmi ses amants un homme du mérite distingué de Pibrac, on sera obligé d'adopter le sentiment de dom Vaissette et de l'abbé d'Artigny (1), contre les soupçons de l'auteur des

(1) Nouveaux mémoires d'histoire, de crit. et de littérature, tome 2, art. 48. On y trouve l'apologie de Pibrac. Ce magistrat, né à Toulouse, en 1528, mourut le 12 mai 1584. Voyez son caractère et son éloge, Vie de M. de Thou, liv. 2, p. 76 de la traduction de M. d'Ifs.

Mémoires de M. de Thou (1); et ce qu'en disent Péréfixe, La Faille et Bayle, et l'assertion de l'auteur de l'*Abrégé chronologique* paroîtra au moins hasardée.

La reine mère, ayant mis ordre aux affaires de Gascogne, passa en Languedoc, et la cour du roi de Navarre alla à Pau en Béarn. La princesse n'y vécut pas long-temps en bonne intelligence avec le roi; l'amour et la dévotion les brouillèrent. Le roi de Navarre passa de Dayelle, de laquelle Marguerite ne se plaint pas, à Rebours, et de celle-ci à Fosseuse. La conduite qu'elle tint avec elles a fait dire aux auteurs des satires qu'on a faites contre elle, qu'elle traitoit avec bonté les maîtresses de son mari, pour l'engager à avoir les mêmes procédés pour ses amants : cependant je ne vois point de galanteries de cette princesse bien prouvées dans ce voyage de Gascogne, à moins que ce qu'on dit de ses amours avec le vicomte de Turenne et Clermont d'Amboise ne s'y rapporte.

(1) Je dis l'auteur des Mémoires, car ils sont attribués à P. Pithou; et eu égard aux éloges donnés dans ces Mémoires à de Thou et à sa maison, en cent endroits, il ne paroît guère naturel de les attribuer au président lui-même, qui n'eût pu dire de lui ce qu'en dit un tiers, guidé, il est vrai, sur ses Mémoires particuliers, mais qui n'a pas dû en rendre moins de justice à celui dont il parle.

Je m'expliquerai avec plus d'étendue sur les procédés qu'elle eut avec celles que le roi son mari aimoit, en parlant de Rebours et Fosseuse. Venons aux motifs de division que le zèle de la religion mit entre Marguerite et le roi de Navarre. Il n'y avoit à Pau, où ils faisoient leur résidence, aucun exercice de la religion catholique. Tout ce qu'on permit à Marguerite, fut de faire dire la messe au château, dans une petite chapelle qui ne pouvoit contenir que sept ou huit personnes. Les catholiques du pays se flattoient inutilement que la présence de la reine de Navarre leur donneroit quelque liberté. Pour les empêcher d'entendre la messe qu'on disoit pour elle, on levoit le pont du château lorsqu'elle se célébroit. Cependant le jour de la Pentecôte, en 1579, il s'en trouva qui se glissèrent dans la chapelle ; mais ils furent découverts par des huguenots, aussi zélés à les empêcher d'entendre la messe, que les catholiques l'étoient à satisfaire leur piété sur ce point. Les espions en intruisirent un nommé Le Pin (1), secrétaire du roi de Navarre, et sur lequel ce

(1) Mémoires de la reine Marguerite, liv. 3, p. 173. Brantôme, *Dames illustres*, p. 244, rapporte la chose d'une manière toute différente ; mais il la rapporte mal, et il est plus juste d'en croire la princesse elle-même.

prince se reposoit d'une partie des affaires de sa maison. La manie de l'intolérance (1) étoit celle de Le Pin : car il y a des intolérants dans toutes

(1) Voyez sur cette matière une belle Épître du chancelier de l'Hospital au cardinal de Lorraine. *Epist.* lib. 5, pages 285, 292. Je n'aurois pas cru trouver la doctrine de la *tolérance* dans un auteur jésuite : la voici cependant en assez beaux vers. Il parle de la bonté toute paternelle de Dieu, qui s'étend sur tout, qui vivifie, qui soutient tout avec la même tendresse, avec les mêmes soins, et il dit :

Dieu, comme le soleil, remplit de ses bontés
Les lieux déserts, non moins que les lieux habités :
. . . . . .
Il n'est rien que sa main n'élève et ne cultive,
Rien qui sous ses regards, et dans son sein ne vive.
Celui qui s'est soumis au culte de la croix,
Celui qui du *Talmud* suit les bizarres lois,
Le Maure, le Païen, le Turc et le *Bracmane*,
Le pur et le souillé, le saint et le profane,
Sujets à sa conduite, et nourris par ses soins,
Le trouvent toujours prêt à remplir leurs besoins.
Il conserve son calme au milieu des mosquées,
De l'encens qui se brûle au démon, offusquées.
Sans dépit, de sa main il soutient les autels
Des serpents et des chats adorés des mortels.
Aux courses du pirate il prête ses étoiles,
Il lui prête les vents qui remplissent ses voiles.
Et la mer, comme lui, sert sans distinction
Le dévot de la Mecque et celui de Sion, etc.

Ces vers, qu'on prendroit pour ceux d'un célèbre moderne, sont du jésuite Le Moine. Entretiens poétiques, liv. 1, entretien 11, pages 127 et 128.

les communions. Il fit maltraiter ces catholiques en présence même de la reine sa maîtresse, et les fit conduire en prison. Les prisonniers de Le Pin ne sortirent qu'en payant une forte amende. Marguerite s'en plaignit au roi son mari. Le Pin se mêla en tiers dans cette affaire, et parla avec une insolence et un manque de respect qu'il paroît que le roi de Navarre eût dû punir, et qu'il se contenta de traiter d'indiscrétion et de zèle de religion, promettant à la princesse qu'il lui feroit faire, par Le Pin, toutes les satisfactions qu'elle exigeroit. La première étoit de relâcher les prisonniers catholiques ; le roi de Navarre ne voulut point le faire, sans en communiquer à son parlement de Pau. La politique pouvoit demander cette démarche. Henri avoit besoin du zèle des protestants. Ce qui n'est rien aux yeux de l'homme raisonnable, peut être important à ceux de la multitude, et la condition de Le Pin demandoit aussi son expulsion. Marguerite mit les choses au point qu'elle déclara que si le roi son mari ne le chassoit pas, elle se retireroit. C'étoit sans doute pousser les choses trop loin, et mettre entre elle et ce Le Pin une sorte de comparaison où elle se manquoit à elle-même. Henri fut obligé de se défaire d'un homme qu'il

aimoit, et qui peut-être lui étoit nécessaire : il lui donna son congé ; mais il en eut contre la reine, sa femme, un ressentiment qu'il ne put s'empêcher de lui marquer ; et de l'indifférence où l'on peut supposer qu'ils vivoient, ils passèrent aux chagrins d'une désunion plus marquée.

Le roi de Navarre étant tombé malade, les soins que Marguerite eut pour lui pendant sa maladie les réunirent ensemble aussi bien qu'ils eussent jamais été, dit-elle ; elle ajoute que cela dura quatre ou cinq ans (1). Leur cour, dont elle donne une idée très brillante, se tenoit ordinairement à Nérac. Malgré ces plaisirs honnêtes et purs dont elle parle (2), il est très présumable que des occupations moins innocentes remplissoient ses loisirs. Le cœur de Marguerite étoit trop susceptible de passions pour rester dans l'inaction ; et les libelles du temps parlent de ses intrigues avec Turenne, Bussi, Saint-Luc, La Bole, qui de rage mangea les plumes de son chapeau, et Clermont d'Amboise, qui de co-

(1) Depuis 1577 jusqu'en 1580, que la guerre recommença entre les catholiques et les protestants.

(2) Mémoires de la reine Marguerite, liv. 3, p. 177.

lère cassa une bouteille d'encre devant les dames.

La guerre recommença, en 1580, entre les catholiques et les protestants. La reine s'opposa, à ce qu'elle nous apprend, autant qu'il lui fut possible, à cette septième prise d'armes. On ne la crut ni à la cour de France, ni à celle de son mari. Cahors et Tarascon furent surpris par les protestants. Le roi leva trois armées, qui furent commandées par Mayenne, le maréchal de Biron et le maréchal de Matignon.

Marguerite obtint que la ville de Nérac, où elle faisoit son séjour, « fût tenue en neutralité, « et qu'à trois lieues aux environs il ne se feroit « point d'actes d'hostilité, pourvu que le roi « de Navarre ne s'y trouvât point »; mais son intrigue avec Fosseuse fit qu'il s'y trouva; et, sous ce prétexte, le maréchal de Biron fit *tirer sept ou huit volées de canon dans la ville, dont une donna jusqu'au château.* La reine en fut choquée, et répondit au trompette que le maréchal lui envoya, « Qu'il eût pu se dispenser « de ce procédé sans désobéir au roi. » Brantôme (1) et Mézeray, qui a peut-être suivi ses

(1) Brantôme, *Dames illustres*, p. 264. Il fait plusieurs fautes que Bayle a relevées au mot NAVARRE (Marguerite de Valois, reine de), remarque H.

Mémoires (1), ont écrit que la reine de Navarre ne le pardonna jamais au maréchal de Biron, et qu'il avoit fait pointer le canon contre la muraille de dessus laquelle la reine Marguerite regardoit l'affaire qui s'étoit engagée entre quelques corps avancés de l'armée de Biron, et un détachement des troupes du roi de Navarre. Le canon ne fut tiré que sur la ville sans choix, et sans autre dessein que de tirer sur une place où étoit le roi de Navarre, parceque le maréchal avoit ordre de l'attaquer par-tout où il seroit. Le maréchal de Biron, disent les Mémoires (2) de Sully, fit tirer cinq ou six coups de canon, puis se retira pour aller prendre logis. La paix s'étoit faite en décembre 1579, et le roi avoit dessein d'attirer le roi de Navarre et le duc d'Alençon à la cour: il crut qu'il en viendroit plus aisément à bout, s'il faisoit revenir sa sœur. La reine mère lui en écrivit. La conduite que tenoit avec elle le roi son mari, et quelques autres motifs l'y déterminèrent, et elle partit en 1582. C'est à cette année que se terminent ses Mémoires, et l'on regrette qu'elle

(1) Mézeray, *Abrégé chronologique*, tome 5, sous l'an 1580, page 246.

(2) Mém de Sully, t. 1, ch. 13, p. 28 de l'édit. in-fol.

ne les ait pas poussés plus loin Si l'on peut se plaindre de la fidélité de l'auteur, qui y donne par-tout une face favorable à sa conduite, souvent aux dépens de la vérité, au moins a-t-on le plaisir de voir une apologie délicate (1) et de main de maître. Il ne faut que les lire pour être convaincu de l'erreur de ceux qui ont prétendu qu'elle adressoit son livre à Charles de Vivonne, baron de la Châtaigneraye, ou à M. de Randan. Il est certainement adressé à Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme. Cet abbé, si connu depuis la publication de ses Mémoires, lui avoit envoyé le Discours de ses Dames illustres, où il fait un magnifique éloge de Marguerite. Elle l'en remercie dès les premières lignes de son ouvrage, en lui disant, avec esprit (2) : « Je louerois davantage votre

(1) La première édition, publiée par Auger de Mauléon, sieur de Granier, est in-8°, à Paris, 1628, gros caractère.

La seconde, sur un manuscrit plus exact, aussi in-8°, en 1629. Il y a eu quelques éditions postérieures. Je me sers de celle de Bruxelles, in-16, 1658, petit caractère. Voyez Colomiez, Bibl. choisie, p. 167 de la première édition, et 17 de la seconde. *Mélanges histor.* p. 86.

(2) On prétend que Louis XIV dit la même chose à Despréaux, qui lui présenta son Épître sur le passage du Rhin. Louis XIV a pu le dire et le penser ; mais l'a-t-il dit effectivement ?

« œuvre, si elle ne me louoit tant. » Sa conduite à la cour, et ses liaisons avec le duc d'Alençon déplurent au roi, et lui attirèrent le plus cruel outrage qu'une princesse pût jamais éprouver. Henri III oublia, pour satisfaire sa passion, qu'elle étoit reine et qu'elle étoit sa sœur (1). Il avoit envoyé un courrier à Joyeuse, son favori, qui étoit allé à Rome, et pour lequel la foiblesse du roi étoit telle qu'on a écrit qu'il avoit dessein de partager ses États avec lui. Le courrier étoit chargé d'une lettre de deux feuilles, écrite de la main du roi. Il fut arrêté par quatre cavaliers qui le suivoient, et qui, l'ayant poignardé, lui prirent sa dépêche. Cette lettre contenoit, dit-on, des secrets importants. Le roi, outré de colère contre les auteurs du crime, en soupçonna sa sœur. Il lui reprocha (2) publiquement les

(1) Lettres du baron de Busbeck, lettre 22, du 10 août 1583.

(2) *Rex sororem suam, reginam Navarræ palàm multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem et flagitiis contaminatam. Commemorat memoriter Mœchorum introductiones, quibus illa consuevisset etiam* PUERUM SINE MARITI OPERA NATUM *objectavit, eaque omnia suis temporibus, et reliquis rebus ita notata, ut ipse interfuisse videretur; et reginam, eam magis confiteri puderet, quàm confutare posset. Finis orationis fuit, ut eam statim Lutetiâ migrare juberet,*

désordres de sa vie, lui nomma tous les amants qu'il prétendoit qu'elle avoit favorisés, l'accusa même d'avoir eu un bâtard depuis son mariage, et lui fit un détail des faits qu'il lui reprochoit tellement circonstancié, qu'on eût dit qu'il y eût été présent. Marguerite, ou n'osant se justifier, pour ne pas aigrir davantage l'esprit du roi, ou ne pouvant le faire, garda le silence. Henri ne finit ses reproches que par un ordre à sa sœur de sortir incessamment de Paris, et *de délivrer la cour de sa présence contagieuse.*

Dès le lendemain, la reine de Navarre sortit rapidement de Paris, sans équipage, sans cortège et même sans les domestiques dont elle ne pouvoit pas se passer, et répétant de temps à autre, « Qu'il n'y avoit pas dans le monde deux « princesses plus malheureuses qu'elle et la « reine d'Écosse. » Le roi lui ôta madame de Duras et madame de Béthune, ses deux pre-

---

URBEMQUE SUA CONTAGIONE LIBERARET. EPIST. BUBESQUII, épit. 23, fol. 47, r. de l'édit. in-8° de Paris, 1630. Voyez la traduction de ces lettres, qui a paru à Amsterdam, en 1718, avec d'assez bonnes notes, p. 144. Cette traduction n'est pas parfaite, mais elle eût pu épargner la peine d'en publier une nouvelle, aussi-bien que de l'ambassade de Constantinople, dont il y avoit déjà une bonne traduction de Baudouin.

mières dames, qui furent prises entre Saint-Cler et Palaiseau par un capitaine des gardes (1), accompagné d'une troupe d'arquebusiers. Cet officier, qui avoit ordre de ne garder aucunes mesures (2), fit arrêter la litière de la reine de Navarre, obligea cette princesse à se démasquer (3), et donna même quelques soufflets à madame de Duras et à mademoiselle de Béthune, ses favorites. Elles furent ensuite conduites prisonnières à l'abbaye de Ferrières, près Montargis, et y subirent, par-devant un prévôt qu'on y avoit fait venir, un interrogatoire très injurieux à l'honneur de leur maîtresse. Mézeray (*Histoire de France*, t. 3, p. 546) et Va-

(1) Solern, suivant d'Aubigné et Pibrac. La Vie de Mornay le nomme *Saliers*; d'autres *Selan*; l'auteur des notes sur la Confession de Sanci, p. 467, *Sellarm*. Un comte de Solern avoit accompagné Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, en France. *Vid. sup.*

(2) L'auteur des notes sur la Confession de Sanci, ch. 7, p. 466 et 467.

(3) Il est inutile de dire que les dames portoient des masques, sur-tout en voyage, et que cette coutume a duré jusqu'en 1670 au moins, qu'on les pendoit à sa ceinture dans la ville. Il y en avoit de deux sortes. Celui qui couvroit le visage en entier, et un autre plus petit, et qu'on appeloit *touret de nez*, qui laissoit à découvert le front, une partie des joues, et le bas du visage à découvert. Je crois que c'est ce *touret de nez* auquel on a donné, dans la suite, le nom de *loup*.

rillas (*Histoire de Henri III*, liv. 7), qui l'a suivi, disent que le roi étoit à l'abbaye de Ferrières, et fit lui-même l'interrogatoire, qu'il voulut avoir par écrit. Comme personne n'ignoroit que tout ce qui s'étoit passé s'étoit fait par l'ordre du roi, il pensa à prévenir le roi de Navarre, et lui écrivit (1) qu'il s'étoit cru obligé de chasser d'auprès de la reine, sa sœur, la dame de Duras et la demoiselle de Béthune, desquelles la conduite déréglée et scandaleuse déshonoroit la princesse. Henri III ne disoit rien de l'affront qu'il avoit fait faire à Marguerite; et le roi de Navarre ne sachant de la chose que ce que le roi lui en avoit appris, se crut obligé de le remercier. Mais depuis ayant reçu, à Nérac, des nouvelles certaines que l'insulte avoit été faite à la reine sa femme, il envoya, au mois d'août 1583, vers Henri III, Duplessis-Mornay, « pour le supplier de lui déclarer la

(1) Le roi de Navarre étant à Sainte-Foix, reçut une lettre du roi, en date du 5 août, par un valet de garde-robe, à la chasse, toute de sa main (du roi), par laquelle il lui mandoit en somme, que pour avoir découvert la mauvaise et scandaleuse vie de madame de Duras et mademoiselle de Béthune, il se seroit résolu de les chasser d'auprès de la reine de Navarre, comme *une vermine très pernicieuse*, et non supportable auprès d'une princesse d'un tel lieu. *Mémoires de Duplessis-Mornay*, p. 205.

« cause de ces insultes, et lui conseiller, comme « bon maître, ce qu'il avoit à faire (1). » Mornay partit de Nérac le 17 août, passa par Paris, et alla trouver le roi à Lyon. Il exposa sa commission à sa majesté, et, après quelques réponses ambiguës, n'en put rien obtenir qu'une promesse d'examiner l'affaire avec la reine mère et avec le duc d'Alençon, à son retour à Paris. Cependant la reine de Navarre continuoit sa route, et Bellièvre, député au roi son mari, le détermina à la revoir, sans qu'on lui eût fait aucune satisfaction des procédés tenus avec la princesse. L'affaire avoit fait trop d'éclat pour que le roi de Navarre y parût insensible. Marguerite fut reçue à Nérac par le roi son mari; ce fut à l'occasion de son entrée en cette ville que Dubartas, qu'on ap-

(1) D'Aubigné, dans son Histoire, tom. 2, liv. 5, ch. 3, sous l'an 1583, et Confession de Sanci, ch. 7, p. 447 de l'édit. de 1699, dit que *ce fut lui qui fut chargé de la commission dont il s'agit.* Mais Mornay, dont la sincérité est très bien établie, ne parle que de lui-même. Voyez ses Mémoires, où se trouve sa négociation toute entière, et ses lettres à Montagne, du 9 novembre 1583, et du 25 décembre de la même année. Le moyen de concilier son récit avec celui de Mornay, c'est de dire (comme il est vrai), que Henri IV employa d'abord Duplessis-Mornay, ensuite d'Aubigné; depuis eux, le sieur Diolet; et enfin le célèbre Pibrac, alors chancelier de la reine de Navarre.

loit alors le prince des poëtes français, composa le petit poëme en forme de dialogue, dans lequel trois nymphes, l'une latine, l'autre française et la troisième gasconne, se disputent l'honneur de saluer la princesse, en lui adressant un compliment chacune en leur langue. La nymphe gasconne l'emporte. A lire la pièce (1), on croiroit que les époux étoient fort unis; mais il ne put prendre sur lui d'avoir pour elle cette considération à laquelle il n'avoit point encore manqué essentiellement. Il lui fit connoître le mépris que lui inspiroit une conduite qui l'avoit rendue la fable de la cour. Ses liaisons avec Jacques de Harlay de Chanvallon (2) avoient fait l'objet principal des re-

(1) Elle finit par ces vers gascons.

« Dieu hausse toun marit, lou plus grand rei deu moun :
« E puch que vostre pax es la pax de la France,
« Diu vous tengue loungtemps en paisible amistance,
« Cent ans sies tu d'Henric, cent ans Henric sie toun. »

Les vœux du poëte ne furent pas accomplis. *Poësies du Dubartas*, à la fin du Recueil.

(2) C'est sur ce fondement que le président Maynard lui dit, dans des vers qu'il lui adresse :

Je suis esclave de tes lois,
Et tes mérites sont mes chaînes ;
Ta valeur a servi les rois,
Et ta beauté charmé les reines.

Œuvres de Maynard, p. 142.

proches du roi, et c'étoit de lui (qu'on appeloit alors le beau Chanvallon) que le roi lui reprochoit d'avoir eu un fils illégitime (1).

Le reproche étoit très bien fondé, et ce fils, que Bassompierre appelle le père Archange, et Dupleix le père Ange, se fit capucin, se signala par ses intrigues, et, en qualité de confesseur et de directeur de la marquise de Verneuil, devint un des agents les plus dangereux de cette conspiration, où il ne s'agissoit pas moins que de la vie de Henri IV, et de la perte de la maison royale. Chanvallon avoit disparu et s'étoit retiré en Allemagne, mais le cœur de Marguerite ne pouvoit rester oisif. Elle eut de nouvelles intrigues à Nérac; et d'ailleurs accablée des mépris de son mari, auquel la politique ne laissoit que cette ressource pour se venger des dérèglements de la princesse, elle quitta Nérac et le roi de Navarre, et se sauva à Agen, qui lui avoit été donné en dot. Cette ville tenoit pour les catholiques ligués contre le roi de Navarre; et, pour y être mieux reçue, elle prit

(1) *Voyez* Dupleix, sous le règne de Henri IV, p. 411, n. 27. Busbeck, ambassadeur de France, lettre 23, sur Harlay-Chanvallon. *Voyez* Anselme, tom. 8, p. 804. Il ne mourut qu'en 1636. Ce que dit Busbeck de sa noblesse douteuse étoit un faux bruit du temps.

pour prétexte qu'elle avoit abandonné le roi son mari, « parcequ'elle ne pouvoit plus vivre « avec un prince excommunié par le pape. »

Sixte-Quint venoit de lancer sa fameuse bulle (1) d'excommunication contre le roi de Navarre, le prince de Condé son cousin, et leurs adhérents, c'est-à-dire, tous les princes de la maison de Bourbon, à l'exception du cardinal, qui prétendoit exclure son neveu. La très pieuse Marguerite, qui ne pouvoit se résoudre à vivre avec un époux *excommunié*, ne fut pas si scrupuleuse du côté des galanteries et des amants, dont le nombre augmenta à Agen. Sa conduite et les extorsions de madame de Duras, qui l'avoit rejointe, la rendirent odieuse aux habitants. La ville fut forcée et prise par le maréchal de Matignon, de concert avec eux; et tout ce que put faire la reine de Navarre fut de monter en trousse derrière un gentilhomme, nommé Lignerac, et la dame de Duras derrière un autre. Elle fit vingt-quatre

(1) Du 9 septembre 1585, à laquelle le parlement s'opposa avec vigueur, et qui donna lieu à un Français digne de sa patrie, et qu'on dit être François Hotman, ou Jacques Bongars, d'afficher aux portes du Vatican une protestation qui comprenoit un appel à un concile libre, et même une excommunication contre le pape, auteur de la bulle.

lieues en deux jours, accompagnée des personnes de sa petite cour qui purent la suivre. Carlat, forteresse des montagnes d'Auvergne, leur offrit un asile. Marzé, ou Marcé, frère de Lignerac, en étoit gouverneur. Elle y fut d'abord assez bien reçue; mais la haine du roi son frère la poursuivoit par-tout.

Le duc d'Alençon ne vivoit plus (1), et le roi de Navarre la méprisoit; elle étoit dans un parti opposé au sien : ainsi, à peine prenoit-il

(1) Il mourut, avec soupçon de poison, le 10 juin 1584. Bongars, dans ses lettres, dit affirmativement qu'il fut empoisonné. *Veneno sublatum, non est quod dubitemus.* Strada attribue la maladie de laquelle il mourut aux chagrins que lui donnèrent les suites de l'affaire d'Anvers; d'autres, à la suite de ses débauches, qui avoient épuisé son tempérament. Le texte de Strada est bien raisonnable. « *Quelques auteurs*, dit-il, *ont écrit que « le duc d'Alençon étoit mort empoisonné. Ce sont des bruits « fort ordinaires à la mort des princes, comme si le rang qu'ils « tiennent dans le monde devoit les exempter du sort commun « des autres hommes, et que ce fût les confondre avec nous, « que de croire qu'ils finissent comme nous.* Pour moi, je crois « que le poison que l'on donna au duc, ce fut quand on lui con- « seilla la conduite affreuse qu'il tint avec ceux d'Anvers, et que « le duc de Parme ajouta à ce poison, lorsqu'il le chassa des Pays- « Bas, après avoir manqué de le prendre à Dunkerque, etc. » *Strada de bello belgico décad. 2 an.* 1584, p. 285. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons :

Nugæ sunt istæ magnæ, quasi tu nescias,
Repente ut emoriantur *humani joves*.

PLAUTUS *in Cæsina.*

d'autre part à ses chagrins que celle de la joie de l'y voir exposée par ses dérèglements. Les habitants de Carlat se disposoient à la livrer au roi. Elle apprit le danger qu'elle couroit, et elle s'évada. Cependant elle ne put si bien faire qu'elle ne fût prise par le marquis de Canillac, qui la conduisit au château d'Usson (1). Marguerite eut recours à ses charmes, ou du moins à sa beauté, qui, se soutenant toujours, quoiqu'elle eût près de trente-cinq ans, fit une telle impression sur le cœur de Canillac, qu'il devint l'esclave de sa prisonnière. Il lui livra le fort d'Usson, et elle s'en rendit maîtresse absolue. La place n'étoit pas prenable : on l'y laissa tranquille, ou plutôt elle y resta dans un exil cruel et forcé jusqu'en 1605, qu'elle reparut à la cour après une éclipse de vingt-deux ans. Les auteurs satiriques en disent trop pour être crus sur tous les désordres de la conduite de cette princesse dans sa retraite d'Usson; mais l'histoire en dit assez pour réfuter les éloges ridicules de ces pitoyables panégyristes qui ont eu la hardiesse de comparer le château d'Usson

(1) Petite ville d'Auvergne, à une lieue de la rivière d'Allier, et à six lieues de Clermont. Voy. Bayle au mot Usson, tom. 4, p. 483. On y trouve une partie des aventures de la reine Marguerite dans le texte et dans les remarques.

à *l'arche de Noé* (1), à *un temple sacré*, à *un dévot monastère*. Ce n'est pas le langage de d'Aubigné, qui peut paroître suspect; ce n'est pas même celui de Hilarion de Coste, qui s'est contenté de dissimuler ses défauts; de Mézeray, qui ne s'y arrête que peu; de Dupleix, qui n'a pu trahir la vérité, malgré les obligations (2) qu'il avoit à cette princesse; ce n'est point enfin le langage de l'histoire, qui ne fait ni des satires ni des panégyriques. Les souverains n'ont que deux juges: Dieu et la postérité. S'ils ne respectent pas assez l'opinion de l'avenir, il est à craindre qu'ils ne redoutent pas le tribunal de Dieu même. Ce sont les maximes sur lesquelles s'est fondé Dupleix, en apprenant à ses lec-

(1) *Cette arche de Noé, ce temple sacré, ce dévot monastère*, etc. sont des idées employées par *maistre Jehan Darnalt, procureur du roi en la sénéchaussée et présidial d'Agénois et Gascogne à Agen*, dans le *Panégyrique de la reine Marguerite*, qui fait le vingt-deuxième chapitre de ses *Antiquités d'Agen*, imprimées à Paris, chez Jacques Ubi, en 1606, et dédiées à la reine Marguerite. L'auteur, en parlant de la retraite de cette princesse au château d'Usson, ou d'Husson, se livre à un enthousiasme louangeur et gascon qui amuse. *Sainte et religieuse habitation*, dit-il, *sacré temple de Dieu, qui as..... retiré sa majesté comme dans l'arche du juste Noé..... Hermitage saint, monastère dévot, etc.* Voy. fol. 126 et 127.

(2) Il avoit été son secrétaire, et homme de lettres à ses gages, comme il le reconnoît lui-même.

teurs, qu'outre le P. Ange, capucin, fils de la reine Marguerite et de Chanvallon, elle donna encore la naissance à un fils qu'elle eut d'un sieur d'Aubiac depuis sa retraite de Nérac à Agen, et pendant son divorce déclaré avec le roi. Le malheureux Aubiac fut sacrifié à la jalousie du marquis de Canillac. L'auteur du *Divorce satirique* dit que la première fois qu'il vit Marguerite, il s'écria : « Mon Dieu ! l'aimable personne ! Si j'étois jamais assez heureux pour lui plaire, je n'aurois pas regret à la vie, dussé-je la perdre une heure après ! »

Ceux qui prétendent avoir la clef du roman célèbre que publia Honoré d'Ursé sous le titre d'*Astrée*, assurent que l'auteur eut aussi part aux bonnes graces de la princesse. Il s'y trouva engagé, disent-ils, par une aventure imprévue. Les troupes qui étoient attachées au service de Marguerite battoient la campagne aux environs du fort d'Usson. D'Ursé tomba entre leurs mains, et fut conduit à la reine. Il avoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à une princesse infiniment spirituelle et galante, et d'un discernement exquis. Ainsi elle ne tarda guère à donner à d'Ursé des marques d'une préférence la plus flatteuse. Mais sa prison ne dura pas, et le terme de sa captivité

fut celui de cette galanterie. Il fut bientôt remplacé. C'étoit le sort de tous les amants de Marguerite, qui ne leur fut jamais plus fidèle qu'elle le fut à son époux. On assure que l'aventure de d'Ursé est enveloppée dans son roman (1) sous celle de *Galatée* et de *Lindamor*. Malgré toutes les ressources que cherchoit la princesse dans ses penchants, elle eut besoin de toute la force de son esprit pour ne pas succomber aux chagrins que durent lui causer les tristes évènements desquels elle fut témoin. Du haut de la terrasse de ce château, dit Hilarion de Coste, elle vit ses amis taillés en pièces, et le comte de Randan leur chef, de la maison de La Rochefoucauld, tué par le marquis de Curton, qui s'empara d'Issoire et de l'Auvergne pour le roi, le même jour (14 mars 1590) que ce prince triompha à Ivri. Quoique le fort d'Usson fût impénétrable, et fortifié d'une triple enceinte, la nécessité y entra; et, pour en écarter les cruelles atteintes, Marguerite fut obligée d'engager ses pierreries à Venise, et de fondre sa vaisselle. Elle n'eut pendant quelque temps *rien de libre que l'air, espérant peu, craignant tout; car tout étoit en*

(1) Astrée, première partie, liv. 9, p. 26, t. m. 1 de l'édition in-8° de 1624.

feu et en désordre autour d'elle. Ce fut là que, sans les ressources qu'elle trouva dans l'amitié d'Éléonore d'Autriche sa belle-sœur, elle eût été réduite aux dernières extrémités de l'indigence. Elle y éprouva que s'il en coûte pour combattre ses passions, il en coûte bien davantage pour s'y livrer.

Elevée sur le trône de Navarre, et sur celui de ses pères par son mariage, avec deux couronnes, elle passa la moitié de sa vie dans un exil que la cause rendoit méprisable et honteux. Elle chercha inutilement à reparoître à la cour avec les titres qui lui appartenoient. Henri, épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, ne consentoit à son retour qu'à condition qu'elle abandonneroit le rang suprême à Gabrielle. Sully avoit fait les premières démarches auprès de Marguerite pour l'engager à donner les mains à la cassation de son mariage dès le mois d'avril 1598. Mais elles n'eurent point de suites alors. Elle céda après la mort de sa rivale : elle résista tant que vécut sa rivale. « J'ai ci-devant « usé de longueurs, écrivoit-elle à Sully le 29 « juillet 1599; vous en savez aussi-bien les « causes que nul autre, ne voulant voir en ma « place une telle *décriée bagasse*, que j'estime « indigne de la posséder. » A ces expressions,

on peut connoître à quel excès étoit parvenue la haine qu'elle avoit contre Gabrielle : elle céda après ; et la crainte ou l'ennui de sa retraite l'emporta : car de lui en faire un mérite, et de croire que l'amour de l'État l'ait fait consentir à la rupture de son mariage, que le bien de la France l'y ait déterminée, c'est ce qu'ont débité ses apologistes (1) ; mais c'est ce qui n'est ni présumable ni prouvé. Ce fut elle-même qui présenta au pape Clément VIII la requête tendante à son divorce avec le roi. Peut-être craignit-elle que Henri n'obtînt sans elle ce qu'elle accordoit. Le crédit du roi augmentoit à Rome de jour en jour, et le divorce étoit un événement indispensable : elle s'y soumit. Jean Berthier, archevêque de Toulouse, agent du clergé, et son chancelier, ayant présenté au roi le consentement qu'il fut chargé de lui offrir de la part de Marguerite, Henri, presque la larme à l'œil, ne put s'empêcher de dire à Berthier : « Ah ! la malheureuse ! *elle* sait bien « que je l'ai toujours aimée et honorée, et elle « point moi, et que ses mauvais déportements

(1) L'auteur de l'Histoire de la mère et du fils est de ce sentiment. Édit. in-4°, p. 214.

« nous ont fait séparer il y a long-temps l'un « de l'autre. » Son mariage ayant été déclaré nul au mois d'octobre 1599 (1), non par les véritables motifs qui eussent pu l'annuler, mais par le défaut de consentement qu'elle allégua contre ce qu'elle en a dit elle-même dans ses Mémoires, le mariage du roi avec Marie de Médicis fut célébré au mois de décembre 1600. Marguerite resta encore long-temps à Usson. Mézeray nous apprend qu'*étant entrée fort avant dans les intrigues pour découvrir les menées du comte d'Auvergne* (fils de la belle Touchet et de Charles IX, et frère utérin de la marquise de Verneuil), *elle en donna plusieurs avis au roi*, qui se résolut enfin à lui accorder la permission qu'elle sollicitoit depuis si long-temps de revenir à Paris. Sa reconnoissance, et le désir de reparoître à la cour, lui firent écrire au roi une lettre qui m'a paru trop intéressante pour ne pas la donner toute entière au lecteur. La voici :

« *Monseigneur*, puisqu'il faut référer à Dieu

(1) La sentence fut rendue par le cardinal de Joyeuse, l'évêque de Modène, nonce du pape en France, et l'archevêque d'Arles, juges délégués par Clément VIII.

« la gloire des heureux évènements, comme à « l'auteur de tout bien, je le loue de ce qu'au « plus fort de mes déplaisirs, et au temps que « mon repos étoit désespéré, il m'envoye sa « paix en me donnant la vôtre. C'étoit la féli- « cité que je désirois pour soulager ma vie, si « longuement travaillée de la perte de vos « bonnes graces, auxquelles *votre majesté* « m'ayant remise en roi clément, elle m'a « prêté les armes pour vaincre mes malheurs, « et s'est acquis l'honneur de cette victoire. Ce « qu'ils m'avoient ôté importoit plus à ma qua- « lité qu'à mon honneur, qui m'avoit accou- « tumée à ce que je pouvois et devois souf- « frir. Puisque les prospéritez royales s'étoient « égarées de ma naissance, vous les rappelez « par un office signalé de frère. Pardonnez-moi « *si j'use témérairement de ce mot;* c'est votre « faveur qui me transporte. A la vérité, il me « semble (connoissant la générosité de votre « ame) que ce ne lui étoit pas moins de con- « trainte de consentir à mes afflictions, qu'à « moi de regret de me voir privée de la grace « que *votre majesté* a voulu faire à ses propres « ennemis. C'est un coup de vous-même que « j'eusse pu espérer, si votre bienveillance eût « été libre; et vous vous montrez en cela roi

« de vos affections aussi-bien que de vos sujets,
« assurant ma tranquillité, et rappelant d'exil
« ma joie, par vos offres libérales. Toutefois,
« en cette acquisition, je fais une grande perte,
« laquelle affoiblit tellement ma consolation,
« que si je ne regardois à vos volontés, qui sont
« mes lois, et à l'opinion que vous avez que ce
« mal particulier tourne à l'avantage du public,
« je ne reconnoîtrois point de changement en
« ma première condition ni d'amendement en
« ma douleur. Mais puisqu'il vous plaît que mon
« bonheur soit ainsi défectueux, et que vous
« reteniez la meilleure part de ma gloire, je le
« désire aussi, non pour me contenter, mais
« pour vous obéir, le ciel a reçu souvent de
« mes plaintes, et je les ai dédiées plutôt qu'à
« la fortune, me semblant que c'étoient des
« lâches soupirs de me plaindre à elle, puis-
« qu'elle est prisonnière de votre valeur, ce
« qu'elle s'est rendue à vos armes. Elle n'a ja-
« mais pu sur moi ce que vous lui avez permis.
« C'est pourquoi j'ai adressé mes plaintes à
« Dieu, comme votre roi, et à vous comme le
« mien, tenant cette élévation de vous, qui
« avez tout abaissé à vos pieds. Je prie la divine
« Majesté de combler la vôtre de ses bénédic-
« tions, et la faire autant prospérer que vous

« me rendrez heureuse par les assurances de « vos bonnes graces.

« Votre très humble, *très fidèle*, affectionnée, « et obéissante *sœur*, servante, et *subjecte*,

« MARGUERITE. »

Je ne trouve point de date à cette lettre, où Marguerite ne conserve le titre de *reine* qu'en ce qu'elle traite le roi de frère, et qu'elle prend la qualité de *sœur*, qu'elle joint à celle de *sujette*. Il falloit qu'elle fût bien dégagée d'ambition pour venir, avec le titre nu de *reine Marguerite*, rendre hommage à Paris à Marie de Médicis, reine régnante, et environnée de tout l'éclat que Marguerite avoit perdu. Elle se trouva même obligée d'assister au sacre de cette princesse, et n'y eut le pas qu'après Madame, sœur du roi. Avec plus de fermeté, elle se fût épargné ce désagrément; mais ses passions et les plaisirs l'emportèrent toujours sur l'orgueil raisonné de son rang. Elle fit quelque séjour au château de Madrid, ou de Boulogne, et vint ensuite demeurer *à l'hôtel de Sens, près l'Ave Maria*. Comme cet hôtel appartenoit aux archevêques de Sens, et qu'il sembloit naturel que la dernière princesse, issue de tant de rois, fille, sœur et femme des cinq der-

niers, eût son logement au Louvre, cela donna lieu à quelques *pasquinades* (1), qu'on trouve dans les ouvrages du temps. Marguerite se dédommageoit des honneurs qu'elle ne recevoit plus, par l'habitude des plaisirs qu'elle prenoit encore. Le roi *l'avoit priée d'être plus ménagère, et de ne pas faire de la nuit le jour, et du jour la nuit.* Le motif des conseils de ce bon prince étoit la santé de Marguerite, et le bon ordre qu'il eût souhaité qu'elle eût mis dans ses affaires. Mais elle lui avoit répondu, sur le premier point, que la dépense et la prodigalité même étoient en elle un vice de famille dont il lui étoit impossible de se corriger ; et sur le second, que c'étoit un défaut d'habitude qu'il n'étoit plus temps de réformer. Il est des chagrins inséparables des plaisirs et du désordre : ils se tiennent pour ainsi dire par la main. Il lui arriva un accident auquel elle fut très sensible. Un de ses mignons (2), nommé Datte (3), fut

(1) Voyez le Journal de Henri IV, tome 1, p. 81, sous l'an 1605.

(2) Mézeray, Abrégé chron., sous l'an 1605, tome 6, p. 537.

(3) On lit encore des stances faites sur la mort d'Atys, qui paroît être le nom qu'elle donnoit à cet amant. La princesse y parle directement. Cependant il n'est pas bien sûr que les vers soient

tué d'un coup de pistolet par le jeune Vermond à la portière de son carrosse. Ce malheur lui rendit sa demeure odieuse : elle l'abandonna,

---

d'elle. Ils pourroient bien être du président Maynard, qui fut son secrétaire. Ce poëte, dans une de ses odes adressée à Flotte, un de ses amis, dit :

« L'âge affoiblit mon discours,
« Et cette fougue me quitte,
« Dont je chantois les *amours*
« De la reine Marguerite. »

OEuvres de Maynard, p. 278. Voyez aussi la remarque O de Bayle, sur l'article Navarre (Margueritte de Valois, reine de), et la note (*a*) sur cette remarque ; et les *Muses françaises* On y lit, p. 385, une pièce sous ce titre : *Regrets d'une grande dame sur la mort de son serviteur. Stances par le sieur Maynard.* Cette grande dame est certainement la reine Marguerite, et ce serviteur est le beau Datte, qui y est nommé Damon. Elle est suivie d'une autre pièce, intitulée : Stances *sur le même sujet, par le sieur de Maynard.* La princesse y parlant à Damon, qu'elle place dans les Champs-Élisées, lui dit :

« Tu leur montres ton cœur pour leur faire pitié,
« Que la main d'un perfide,
« *Presque dedans mes bras*, ouvrit par la moitié,
« *D'une balle homicide.*
« Puis tu dis de quels feux nos cœurs furent épris,
« Et quelle fut l'étreinte
« Qui depuis si long-temps avoit de nos esprits
« La liberté contrainte. »

Marguerite cachoit si peu ses galanteries, que c'étoit lui faire sa cour que d'en transmettre le souvenir à la postérité, et les chanter devant elle. C'étoit l'emploi de Maynard, secrétaire de ses commandements, et des musiciens de sa chambre.

et se retira au faubourg Saint-Germain, où elle acheta un autre hôtel proche de la rivière et *du Pré aux Clercs* (1). Elle y commença de grands desseins de jardinage et de bâtiments : le 21 mars 1608 elle posa la première pierre (2) du couvent des Augustins réformés qui y subsiste, et lequel a donné à la rue le nom qu'elle porte. Elle acheta aussi une petite maison à Issi, à une lieue de Paris. Elle y célébroit le jour de sa naissance, qui étoit le 14 mai, comme nous l'avons dit, lorsqu'elle apprit la mort du roi, assassiné ce même jour par l'exécrable Ravaillac. Elle fut bien moins sensible qu'elle ne devoit l'être à cette funeste nouvelle. Jamais elle n'avoit aimé Henri IV. Ce qui la frappa dans cet évènement, fut la crainte que la régence ne tombât entre les mains de quelqu'un des princes du sang avec lequel elle n'eût pas de liaison. L'historien Dupleix, auquel nous

(1) On l'appeloit le Pré aux Clercs, c'est-à-dire, aux *écoliers* et aux membres de l'Université. C'est où se trouve aujourd'hui la rue de l'Université et ses environs. Voyez, sur ce sujet, un discours rare et intéressant de P. Ramus, intitulé : *de Legatione*, Paris, in-12, 1557, traduit en français, et publié la même année.

(2) L'inscription de cette première pierre se trouve dans les Antiquités de Paris de Dubreuil, p. 764. Elle mérite d'être lue.

devons plusieurs particularités de la vie de Marguerite, au service de laquelle il fut pendant sept ans, nous apprend qu'il retourna avec la reine à son hôtel du faubourg Saint-Germain, d'où elle passa la rivière dans un bateau pour se rendre au Louvre.

Dès qu'elle eut appris que la régence étoit assurée à Marie de Médicis, elle fut satisfaite, et s'en retourna aussi contente que si, par la mort du roi, la France n'eût pas reçu la plaie la plus cruelle qu'elle pût éprouver. Ainsi l'on peut dire que le plus grand de tous les rois, et le meilleur de tous les hommes, ne fut regretté ni de la seconde femme ni de la première, qui donnèrent l'une et l'autre le spectacle révoltant d'une insensibilité trop marquée pour qu'on s'y méprît. Marguerite ne prenoit plus de part aux affaires depuis long-temps. Retirée dans son hôtel du faubourg, avec sa petite cour, composée des anciens domestiques des rois ses frères, elle y réunit, dit Mézeray, par un mélange bizarre, les voluptés à la dévotion, le luxe et la vanité à l'amour des lettres, la musique et la danse à l'étude la plus sérieuse, la charité chrétienne à l'injustice; se piquant de paroître souvent à l'église, de donner le dixième de ses revenus aux pauvres,

d'avoir à sa suite des personnes de lettres et des savants, auxquels elle faisoit pension, et faisant gloire d'avoir toujours quelque galanterie, d'imaginer de nouveaux divertissements, et de ne jamais payer ses dettes. C'est au temps qu'elle passa dans sa maison du faubourg Saint-Germain qu'il faut rapporter la passion qu'elle conçut pour un des musiciens de sa chambre, nommé Comine, qu'on appeloit le *roi Margot*. Bien loin de lui déplaire, c'étoit lui marquer sa complaisance que de chanter la chanson qui fut faite sur ce *virtuose*, qui étoit poëte, et maître de la musique de cette princesse. Peut-être même les paroles étoient-elles de la composition de Marguerite. Les voici telles qu'on les trouve dans quelques Mémoires, et qu'elles sont rapportées dans l'*Histoire de la Musique* de Bonnet (1) :

A ces bois, ces prés et ces antres,

(1) Page 322. Cette petite pièce passa pour un chef-d'œuvre, par le sens complet qui se trouve réuni dans la césure des vers réunis. En sorte qu'on peut les lire de cette façon :

A ces bois	Les jeux
Offrons les vœux	D'un amant,
La plume	A ces antres
D'un poëte	Les sons
A ces prés	Les chansons
Les fleurs	D'un chantre.

Offrons les vœux, les pleurs, les sons,
La plume, les jeux, les chansons
D'un poëte, d'un amant, d'un chantre.

Non seulement elle écrivoit parfaitement bien en prose, ce que prouvent ses Mémoires, mais elle réussissoit aussi à faire des vers passables; et les curieux en gardent dans leurs cabinets qui valent bien ceux des poëtes de son temps, même les plus célèbres. Il n'y auroit rien à reprocher à Brantôme, à Hilarion de Coste, et (1)

(1) Parmi ces écrivains, le jésuite Bussieres a voulu prendre un milieu, et n'a pas réussi. Il blâme la *conduite licencieuse* ou les désordres de Marguerite, qu'il impute à son rang, à sa beauté, à sa jeunesse, à la corruption de la cour; mais il fait l'éloge des dernières années de sa vie passées dans les plaisirs innocents de la musique et de l'étude, et ne manque pas de louer sa libéralité pour les hôpitaux et pour les couvents, sans ajouter que c'étoit aux dépens de ses créanciers qu'elle ruinoit. Le judicieux Pasquier n'auroit-il point eu la reine Marguerite en vue dans l'épigramme qui suit :

Quæ rapit, et populum miserè desœvit in omnem,
Inque inopum census, non satiata ruit,
Cœlesti ut divûm numeretur in ordine, sacris,
Hanc et posteritas imperiosa colat.
Impia pollutas superis Lina dedicat arces
O utinam divis jam sociata foret!

J'en ai vu cette imitation.

L'hypocrite Alidor, rempli d'un zèle feint,
Dévore le public, et bâtit une église;
Il prétend qu'on le canonise.
Plût à Dieu fût-il déjà saint!

aux autres écrivains qui ont vanté ses belles qualités et ses rares talents, s'ils avoient joint les ombres aux lumières dans leur tableau, comme l'ont fait Dupleix et Mézeray; et si, comme ces auteurs, et à l'exemple du peintre (1) le plus célèbre de l'antiquité, ils avoient avoué que ces talents sublimes, les dons extraordinaires du corps et de l'esprit qu'elle possédoit, étoient balancés par des défauts aussi grands. Mais en imitant celui qui, pour faire disparoître le défaut d'Antigone (ce prince étoit borgne), le peignit de profil, ils nous ont donné un portrait infidèle, et qui rend l'original trop imparfaitement pour fixer les regards de la postérité. Ils font même tort à l'original. En dissimulant les vices du prince, l'historien rend ses vertus équivoques; et un panégyrique outré donne du poids à la satire. Les libelles deviennent des titres, lorsqu'on ne trouve que des éloges. Le portrait en petit que présente Mézeray de la reine Marguerite est copié sur celui qu'en a tracé avec plus de détail Scipion Dupleix. Après avoir rendu raison de la con-

(1) *Has tantas viri virtutes ingentia vitia æquabant*, dit Tite-Live, dans le portrait d'Annibal, liv. 21, p. 9, n. 4 de l'édit. de M. Crevier. Il faut en dire autant de notre Marguerite.

duite qu'il a tenue dans son Histoire, en parlant avec vérité d'une princesse qu'il connoît pour sa bienfaitrice, et des enfants qu'elle eut pendant son divorce, il ajoute : « Au surplus, « ce seul défaut, qui a diffamé cette grande « princesse, étoit couvert de tant de perfec- « tions naturelles, qu'il n'en peut pas beaucoup « diminuer les louanges. » La morale de l'auteur n'est pas fort sévère, et cela s'appelle se prêter aux accommodements. Ce qu'il dit en faire n'est guère plus raisonnable. Nous savons de l'auteur que Marguerite avoit eu un fils de Chanvallon, et un autre d'Aubiac ; il n'y a guère de *platonisme* dans de pareilles amours ; cependant suivant Dupleix, « dans les amours de « Marguerite, il y avoit plus d'art et d'appa- « rence que d'effet ; car elle se plaisoit mer- « veilleusement à donner de l'amour, à s'en « entretenir avec décence et discrétion, et de « voir, et d'ouïr les hommes faisant les pas- « sionnés pour elle. Cela même (continue-t-il) « se faisoit ordinairement par manière de di- « vertissement, selon la coutume de la cour où « à grand peine celui-là passe pour habile « homme, qui ne sait pas cajoler les femmes, « ni pour habile femme, qui ne sait pas donner « quelque atteinte aux cœurs des hommes. Mais

« durant ses repas, et même en ses prome-
« nades, elle se faisoit entretenir ordinairement
« de discours sérieux de la théologie, ou de la
« philosophie, par des personnes de rare sa-
« voir, bien appointées en sa maison ; et elle-
« même leur donnoit le sujet du discours, y in-
« terposoit son jugement, et faisoit voir com-
« bien elle avoit profité aux bonnes lettres et
« aux sciences, et que son éloignement de la
« cour lui avoit acquis plus qu'elle n'avoit perdu.
« Car durant ses disgraces elle avoit toujours
« eu des hommes doctes auprès d'elle, entre
« autres les sieurs de Chauni et Tubœuf. »
(L'auteur eût pu ajouter l'abbé de Brantôme, Maynard, et parler de lui-même, si sa modestie ne l'eût point empêché.) Il parle ensuite de son goût pour la musique, qu'elle employoit au service divin et à ses récréations ; de son penchant pour la dépense, de son affabilité, de la douceur de son caractère, de sa générosité pour les gens de lettres ; il passe au détail de ses aumônes, sans observer, comme a fait judicieusement Mézeray, qu'elle ne les faisoit qu'aux dépens d'une infinité de ses créanciers qu'elle ruinoit. « Elle donnoit ordinaire-
« ment, dit-il, la dîme de ses revenus aux pau-
« vres. Elle en retenoit, outre cela, ordinai-

« rement cent onze, et la raison de ce nom-
« bre étoit que les usuriers prennent dix pour
« cent, et un pour ces dix, et que ce qu'ils
« font en mal, elle le faisoit en bien. Elle en-
« tretenoit aussi quarante prêtres anglais, écos-
« sais ou irlandais, à quarante écus par an. Aux
« quatre fêtes solennelles, et le jour de sa nais-
« sance, elle donnoit de sa main cent écus d'or,
« et autant de pains à autant de pauvres. Les
« couvents des quatre mendiants de Paris étoient
« sur son état à cent écus par quartier. Les Au-
« gustins particulièrement, parcequ'elle enten-
« doit ordinairement la messe en leur église,
« à deux cents écus aussi par quartier. Les Jé-
« suites de la maison professe en retiroient au-
« tant. Ayant fondé un couvent d'Augustins
« réformés, elle les entretenoit de toutes choses
« nécessaires pour leur vie, et pour le service
« divin. A la semaine péneuse (la semaine
« sainte) elle visitoit les hôpitaux, n'y donnoit
« jamais moins de trois à quatre mille couver-
« tures. Je ne parlerai pas, dit-il encore, des
« aumônes et charités qu'elle faisoit tous les jours
« en sa maison, et à l'issue de la messe, soit
« aux passants étrangers, soit sur requête, et
« en particulier pour marier les pauvres filles,
« et pour le bâtiment et ornement des églises. »

De tout cela, l'auteur infère *qu'il n'y a pas de doute que Dieu ait ouvert les yeux à son ame, pour y être acoueillie des bienheureux anges, après son trépas* (1). Si l'auteur eût été du nombre de ceux que les prodigalités et les aumônes de Marguerite réduisirent à l'indigence, peut-être eût-il parlé moins affirmativement, et regardé les choses dans un autre point de vue. Mais terminons ces réflexions avec la vie de Marguerite de Valois. La sorte de persécution et les mauvais traitements qu'elle avoit reçus de Henri III, la mort du duc d'Alençon son frère, ses chagrins dans sa retraite d'Usson, la crainte qu'elle eut que Henri IV ne se portât à quelque extrémité contre elle, et jusqu'à attenter sur sa vie pour la punir de ses déréglements, affoiblirent son tempérament et son esprit même. Elle se défioit de tout le monde, craignoit tout, devint même tout-à-fait hypocondriaque, sujette à des terreurs subites, qui rendirent sa situation fort triste les dernières années de sa vie. Elle mourut à Paris, dans son hôtel du faubourg Saint-Germain, le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-deux ans. Son corps,

(1) Scip. Dupleix, tome 5, vie de Louis XIII, p. 54, sous l'an 1615.

après être resté quelque temps en dépôt dans la chapelle de l'église des Augustins, auprès de son hôtel, fut porté à Saint-Denis, et inhumé dans le tombeau des Valois.

Les vers qu'on a faits à son sujet, environ cinquante ans après sa mort, me paroissent préférables à tout ce qui a paru dans le temps même. C'est ainsi qu'en parloit, il y a un siècle, le jésuite Le Moine, dans un ouvrage que nous avons déjà cité :

Cette *brillante* fleur de l'arbre des Valois,
En qui mourut le nom de tant de *puissants* rois,
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
Pour qui tant de bouquets chez les Muses se firent,
Vit bouquets et lauriers sur sa tête sécher :
Vit par un coup fatal les lis s'en détacher ;
Et le cercle royal dont l'avoit couronnée
En tumulte et sans ordre un trop prompt hyménée,
Rompu du même coup, devant ses pieds tombant,
La laissa comme un tronc dégradé par le vent.
Epouse sans époux, et reine sans royaume,
Vaine ombre du passé, grand et noble fantôme,
Elle traîna depuis les restes de son sort,
Et vit jusqu'à son nom mourir avant la mort (1).

Cette princesse s'étant elle-même comparée avec Marie Stuart, reine d'Écosse, lorsque,

(1) Entret. poët. livre 2, entretien 2, p. 210.

fuyant l'indignation de Henri III, elle se retira à Nérac en 1583, nous ne saurions en faire un parallèle qui ait plus de rapport. Marie et Marguerite perdirent l'une et l'autre leur père dans l'enfance. Après la maison de France, il n'en est point de plus ancienne ni de plus illustre que celle de Stuart. Leur beauté a fait également la matière des éloges de leurs contemporains; et il est difficile de prononcer entre elles sur les avantages de l'esprit, la délicatesse du génie, et l'étendue des connoissances. Toutes deux écrivoient poliment en vers et en prose; et toutes deux possédoient plusieurs langues, outre leur langue maternelle. C'étoit un agrément égal dans la conversation, la même vivacité, le même enjouement, cette même fleur de génie que l'éducation polit, que perfectionne la cour, et que la nature seule peut donner. Elles devinrent l'une et l'autre l'ornement de la cour de l'Europe la plus brillante : on ne voyoit ni la reine d'Écosse, ni la reine de Navarre, sans le transport que l'admiration inspire, et que le respect ne retient qu'avec peine. Marie, reine dès le berceau, n'eût joui dans son enfance que d'un vain titre, si elle n'eût trouvé en France un asile et une autre couronne. Marguerite, née auprès du

trône, fut reine à dix-neuf ans, et se vit par son mariage deux fois couronnée, aussi-bien que Marie. L'une ne jouit en France que d'un bonheur passager, et qu'elle eut à peine le temps de connoître. L'autre, pendant qu'elle fut reine de Navarre, n'eut qu'un titre auguste qui ne la garantit point des chagrins, et même de l'opprobre. Marie, jeune, imprudente, livrée à ses passions et à de mauvais conseils, fut cause de tous ses malheurs. Marguerite s'attira les siens par ses dérèglements, et le peu d'égards qu'elle eut pour les décences du rang où elle étoit élevée. Malgré les apologistes que ces deux princesses ont trouvés, l'histoire s'est élevée contre elles; et leurs défauts, mis dans tout leur jour, n'ont point échappé à la postérité. Elles eussent peut-être été moins blâmées, si les éloges eussent été plus ménagés. Pendant que Marie Stuart fut à la cour de France avec le titre de reine dauphine, ou celui de reine de France, aucun nuage ne troubla la sérénité de ses beaux jours; mais la brièveté du règne de François II, et la haine secrète que lui portoit Catherine de Médicis, à cause des Guises ses oncles, l'ayant obligée de repasser en Écosse, la fortune se déclara contre elle de la manière la plus cruelle; et malheureusement les fautes réelles qu'elle fit,

ses mariages imprudents, et la conduite qu'elle tint avec ses deux derniers époux, aidèrent sa mauvaise fortune. Marguerite de Valois eut aussi le sort le plus heureux dans sa jeunesse. Elle avoit été tendrement chérie de Henri II son père. Charles IX son frère l'avoit aimée jusqu'à faire soupçonner la pureté de son penchant pour elle. Catherine de Médicis sa mère ne pouvoit dissimuler la tendresse qu'elle avoit pour sa chère fille : elle avoit dit plus d'une fois que « Marguerite (1) étoit une preuve parlante du « peu de justice de la loi Salique; et qu'avec les « talents qu'elle possédoit, elle pouvoit égaler « les plus grands rois. » Mais son attachement imprudent et équivoque pour le duc d'Alençon, son amour déclaré pour le duc de Guise, sa haine ou une indifférence aussi marquée et plus insultante que la haine pour le roi de Navarre son mari, ses galanteries publiques et successives, furent enfin cause de ses malheurs. Et comme les défauts de conduite et de politique

(1) Brantôme, *Dames illustres*, dans l'Éloge de Marguerite de Valois, reine de Navarre. Soit préjugé d'éducation, soit haine contre Henri, roi de Navarre, Catherine de Médicis se déclaroit en toute occasion contre la *loi Salique;* et Brantôme a étalé les mêmes idées dans sa prévention pour les Guises et Marguerite, dont il faisoit ses idoles.

conduisirent Marie Stuart dans sa prison de Fodrainghaye, les égarements et les désordres de Marguerite de Valois lui préparèrent les fers qu'elle porta au château d'Usson. Il n'y eut guère de différence dans la captivité où ces deux princesses furent réduites : et si Henri IV eût été un monarque sévère et aussi sensible que Henri VIII, roi d'Angleterre, au déshonneur que la conduite d'une femme fait rejaillir sur un mari; s'il eût voulu agir dans toute la rigueur que les lois sembloient autoriser, peut-être eût-elle éprouvé le funeste sort de Marie. Non seulement elle y avoit donné lieu par les infidélités que l'histoire n'a pu taire; mais au scandale d'un divorce volontaire, elle avoit joint la révolte contre son roi, et elle avoit fait déclarer l'Auvergne contre lui. Dans Marie et dans Marguerite, on trouve tous les dehors de la religion, toutes les pratiques qui sont indépendantes des mœurs, ou du moins qui les condamnent. L'une et l'autre prirent pour prétexte de leurs plus grandes fautes l'intérêt de la religion catholique; et ce prétexte leur a fait trouver des éloges démentis par la sincérité de l'histoire. Enfin, s'il y a une différence réelle entre ces deux princesses, c'est que les malheurs de Marie Stuart furent plus grands, sa

fin plus funeste; c'est que ses fautes ont été expiées par une mort à laquelle on ne sauroit refuser ses larmes, et lavées dans son sang, purifiées par un entier dévouement aux décrets de la Providence. Marguerite, au contraire, ne donna à Dieu que ce que le monde ne vouloit plus, et fut toujours sensible aux plaisirs, parcequ'elle fut toujours insensible à l'opprobre.

MARIE DE MÉDICIS,

SECONDE FEMME DE HENRI IV.

Henri IV, dans la résolution d'épouser Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, avoit fait toutes les démarches nécessaires pour faire déclarer nul son mariage avec Marguerite de Valois. Cette grande affaire avoit été retardée par la bonne foi du roi, qui n'avoit pas voulu faire à Rome un faux exposé sur la consommation de son mariage, et par respect pour le sang auguste de Valois, qu'il ne voulut pas déshonorer en se servant des moyens que présentoit la conduite de Marguerite. Cette princesse, qui avoit toujours refusé son consentement, le donna après

la mort de la duchesse de Beaufort. Il s'agissoit de trouver une autre personne pour qui le roi se déterminât, et qu'il fît monter sur le trône : le bien de l'État l'exigeoit. Henri ne pouvoit se flatter entièrement du beau titre de restaurateur de la France, s'il ne naissoit de lui un successeur légitime, qui perpétuât le bonheur qu'il lui avoit procuré. Il pensa à toutes les princesses auxquelles cet honneur pût appartenir. S'entretenant un jour sur cette matière avec Sully, son ministre et son ami, il lui dit (1) que, « si ses souhaits pouvoient lui créer une « femme telle qu'il la demanderoit, il trouve- « roit beauté en la personne, pudicité en la « vie, complaisance en l'humeur, habileté en « l'esprit, fécondité en génération, éminence « en extraction, et grands États en possession : « mais, mon ami, ajouta-t-il, je crois que cette « femme n'est ni encore née, ni prête à naître ; « ainsi, cherchons un objet réel. » Alors, passant en revue les princesses à marier : « l'infante « d'Espagne (2), continua-t-il, quelque vieille

(1) Mém. de Sully, tom. 1, ch. 79, p. 382.

(2) Claire Eugénie, seconde fille de Philippe II. Il ne lui manquoit que d'être belle et jeune. Elle gouvernoit les États de son père, qui l'aimoit au-delà de ce qu'on peut dire.

« et laide qu'elle puisse être, me conviendroit « assez, pourvu qu'avec elle j'épousasse les « Pays-Bas. Je ne pense point aux princesses « d'Allemagne, parcequ'une reine (1) de cette « nation-là a failli de tout ruiner en France. « Les sœurs du prince Maurice (2) sont hugue- « notes, et cela me mettroit mal à Rome, et « auprès des catholiques zélés (3). Le duc de « Florence (Ferdinand) a aussi une nièce que « l'on dit être assez belle; mais elle est de la « maison de la reine Catherine, qui a fait bien « du mal à la France, et plus encore à moi en « particulier. J'appréhende cette alliance pour

---

(1) Isabeau de Bavière, femme de Charles VI.

(2) Maurice de Nassau, prince d'Orange, second fils de Guillaume, et d'Anne, fille de Maurice, électeur de Saxe. Il naquit le 13 novembre 1567, et a été l'un des plus grands princes de sa maison. Ses sœurs, dont il s'agit ici, étoient Flandrine, née le 18 août 1578, morte abbesse de Sainte-Croix de Poitiers le 10 avril 1640; Charlotte Brabantine, qui épousa, en 1598, Claude, duc de La Trémoille, et la princesse Émilie, dite *Émilia Secunda*. Elles étoient filles du prince Guillaume, et de Charlotte de Bourbon Montpensier sa troisième femme. Il y en avoit trois autres, enfants du même lit, Louise-Julienne, Isabelle, et Catherine-Belgique; mais elles étoient mariées alors, l'une à Frédéric III, comte Palatin, l'autre à Henri, duc de Bouillon, et Catherine à Philippe, comte d'Hanaut.

(3) On appeloit ainsi ceux qui se sentoient encore du levain de la ligue.

« moi, pour les miens, pour l'État. Au-dedans « du royaume, ma nièce de Guise (1) est de « bonne maison, belle, grande, bien faite, un « peu coquette, et qui, dit-on, aime bien au- « tant les poulets en papier. qu'en fricassée; « mais douce, vive, spirituelle, amusante : elle « me plairoit beaucoup; mais je craindrois sa « passion pour l'aggrandissement de ses frères « et celui de sa maison. L'aînée de la maison « de Mayenne (2), quoique noire, ne me dé- « plairoit pas non plus; mais elle est trop jeune. « Il y a, continua-t-il, une fille de la maison « de Luxembourg (3), une dans celle de Gué-

(1) Louise-Marguerite de Lorraine, qui épousa depuis François de Bourbon, prince de Conti; elle étoit fille de Henri, tué aux États de Blois, et de Catherine de Clèves. Le roi l'appeloit sa nièce, parceque Catherine de Clèves sa mère étoit fille de Marguerite de Bourbon, femme de François de Clèves et sœur d'Antoine de Bourbon, par conséquent tante du roi, qui n'étoit réellement que cousin, et oncle, à la mode de Bretagne, de mademoiselle de Guise, sur laquelle il avoit le germain.

(2) Catherine de Lorraine, fille de Charles, duc de Mayenne, et de Henriette de Savoie-Villars, mariée, en février 1599, avec Charles de Gonzague, duc de Nevers, et puis duc de Mantoue, morte le 8 mars 1618, âgée de trente-trois ans. Ainsi elle n'avoit alors que dix-sept ans.

(3) Ce ne peut être que Diane de Luxembourg, mariée, vers l'an 1600, à Louis de Ploësquelec, comte de Kerman en Bretagne, morte le 16 juin 1647, âgée de quatre-vingts ans.

« menée, ma cousine Catherine de Rohan (1); « mais elle est huguenote, et les autres ne me « plaisent pas. » Après cet examen, il conclut qu'au moins vouloit-il une femme qui lui donnât des enfants, qui fut d'humeur douce et complaisante, et qui fût en état de conduire l'état et sa famille, s'il laissoit, en mourant, un dauphin trop jeune pour régner par lui-même; ce que son âge déjà avancé pour le mariage lui faisoit craindre.

Quoiqu'il n'eût pas d'abord regardé Marie de Médicis comme une princesse qui lui convînt, cependant ce fut celle pour laquelle il se déclara. Il écarta le préjugé que le nom de Médicis lui inspiroit. Marie, nièce de Ferdinand de Médicis, grand duc de Florence, et fille de François de Médicis, dernier duc, et de Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Fer-

(1) Voyez ce que nous en rapportons en parlant d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dans la note première, et Anselme, tom. 4, p. 74. Elle épousa Jean de Bavière II du nom, duc de Deux-Ponts, comte Palatin du Rhin, le 28 août 1604, et mourut le 10 mai 1607. C'étoit une princesse d'un grand mérite. Henri IV l'appelle sa cousine, parcequ'elle descendoit de Jean I du nom, vicomte de Rohan, vivant en 1350, et de Jeanne de Navarre, dite la *Jeune*, fille de Philippe III, roi de Navarre, et de Jeanne de France, fille de Louis X, et de Marguerite de Bourgogne.

dinand, étoit âgée de vingt-quatre ans, lorsque le roi pensa à la demander pour épouse, étant née le 26 avril 1575; elle étoit par conséquent d'un âge convenable à Henri, qui en avoit quarante-sept. On parloit avec éloge de sa beauté, et c'étoit avec beaucoup de raison. Son front étoit élevé, ses cheveux du plus beau brun du monde, son teint d'une blancheur admirable, ses yeux vifs, le regard noble, le tour du visage bien formé, la beauté de la gorge répondoit à celle des bras et des mains; et tout cela étoit accompagné d'une taille bien prise et riche. Gabrielle d'Estrées, regardant un jour le portrait de l'infante Isabelle et celui de Marie, ne put s'empêcher de dire, « qu'elle ne « craignoit pas l'Espagnole, mais qu'elle auroit « peur de la Florentine. » Elle avoit le cœur bon, généreux, l'esprit délicat, mais bien moins étendu qu'elle ne le croyoit, et ayant plus de présomption que de capacité, plus d'entêtement que de mérite. Attachée opiniâtrément à ses sentiments (1), ou à ceux des

(1) Dès sa jeunesse, elle fut si attachée à ses propres volontés, que la grande duchesse sa tante, qui avoit le soin de sa conduite, se plaignoit souvent de la fermeté qu'elle avoit en ses résolutions. Hist. de la mère et du fils, in-4°, 1730, p. 4, col 2.

personnes qui la conduisoient, elle avoit le goût des intrigues, cette politique italienne qui consiste à faire des partis et à les diviser; mais elle ignoroit l'art de les réunir en sa faveur, et d'en tirer avantage. Au contraire, elle en fut toujours la victime. Le roi, lorsqu'il étoit fâché, l'accusoit d'être fière, défiante, orgueilleuse, amie du faste et de la dépense, paresseuse et vindicative · mais il convenoit qu'elle étoit discrète, et qu'il étoit difficile de découvrir ce qu'elle vouloit cacher. Marie, avec ces qualités et ces défauts, ne laissoit pas d'avoir une partie de ce que demandoit Henri IV; mais elle n'eut jamais pour lui cette douceur et cette complaisance qui faisoient un des trois objets principaux qu'il demandoit pour vivre heureux. Brulart de Silleri et Alincourt allèrent à Florence, où le traité de mariage fut arrêté le 25 avril 1600. Le grand duc Ferdinand donna à sa nièce six cent mille écus en dot (1), en y

(1) La dot de madame Elisabeth de France, sœur de Louis XIII, mariée à Philippe IV, ne fut portée qu'à quatre cent mille écus; et la reine mère, Catherine de Médicis, n'avoit eu que trente mille écus du duc d'Urbin son père, cent mille écus que le pape Clément VII lui donna, *pro singulari suo in neptem amore; tum etiam habitâ ratione splendoris ac fortunarum domûs* (Franciæ) *in quâ recipitur*, porte le contrat de mariage en la

comprenant les sommes que lui devoit le roi, et desquelles il donnoit quittance, et sans y comprendre les présents et les joyaux en pierreries et en meubles. Henri lui assura un douaire de deux cent mille écus. Après la signature des articles, Ferdinand fit rendre à sa nièce tous les honneurs dus à une reine de France. La princesse dîna publiquement, le duc de Bracciano (Virginio Ursini) lui présenta à laver, et Silleri, ambassadeur du roi, la serviette. Elle fut assise à table sous un dais, et le duc son oncle beaucoup plus bas qu'elle. Il y eut concert après le dîner, course de bague, et la journée finit par une comédie. On peut juger de la magnificence des fêtes par la dépense d'un seul ballet et d'un concert qui fut estimé soixante mille écus (1). Alincourt (2) partit

tin de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, depuis Henri II. Mais elle apportoit le comté de Lauragais, estimé un million d'écus. Le douaire n'étoit réglé qu'à dix mille livres.

(1) Remarques touchant les régences. Régence de Marie de Médicis, p. 79.

(2) Charles de Neufville, seigneur d'Alincourt, marquis de Villeroi, père de Nicolas, duc de Villeroi, maréchal de France de Camille, archevêque de Lyon, de Ferdinand, évêque de Chartres, et fils de Nicolas, seigneur d'Alincourt, secrétaire d'état. Voyez les secrétaires d'Etat de du Toc, p. 141. Anselme, Généalogie de Villeroi.

aussitôt, pour apporter au roi le traité de mariage et le portrait de la reine. Frontenac fut envoyé pour lui servir de premier maître-d'hôtel, et lui présenter la première lettre du roi, et au grand duc le portrait de sa majesté. Pour mettre la princesse en état de parler à Henri en français, on lui donna des maîtres. On remarque que le premier livre qu'elle lut fut un roman intitulé *Clorinde*, ou *l'Amante tuée par son amant*, sujet tiré de la *Jérusalem* du Tasse (chant 12), dont elle connoissoit toutes les beautés. Elle eut le temps de prendre quelque teinture de la langue française, les affaires du roi avec le duc de Savoie l'ayant empêché de consommer son mariage avant le mois de décembre de cette même année 1600. Avant que de partir de Lyon pour aller à Grenoble, il donna ordre à Bellegarde (1), son grand écuyer, d'aller à Florence, et de remettre sa procuration au grand duc, pour épouser Marie en son nom. Ce seigneur partit avec une suite de quarante gentilshommes, s'embarqua à Marseille, et arriva à Florence sur la fin du mois

(1) Roger de Saint-Larry et de Termes, duc de Bellegarde, mort à Paris, sans postérité, le 13 juin 1646, âgé de quatre-vingt-trois ans, sept mois, trois jours.

de septembre. Il fut reçu au port par les princes Jean et Antoine, fils naturels du grand duc, qui alla lui-même, avec toute sa cour, le recevoir hors de son palais. Bellegarde y fut conduit avec les gentilshommes de sa suite; et, ayant fait la révérence à la princesse de Toscane, un genou en terre, il lui présenta une lettre du roi, et lui expliqua de vive voix la commission de laquelle il avoit l'honneur d'être chargé. La cérémonie du mariage se fit, le 5 octobre 1600, dans la grande église de Florence, avec toute la pompe convenable à la fête; et ce fut le cardinal Aldobrandin, légat du pape, qui reçut les paroles de présent. Marie fit ses adieux le 13 octobre, et s'embarqua le 17 à Livourne, avec dix-sept galères. Christine de Lorraine, grande duchesse, la duchesse de Mantoue, le duc de Branciano, Antonio de Médicis, et leur suite, l'accompagnèrent jusqu'à Marseille. Elle y fut reçue par le connétable, le chancelier, et les ducs de Nemours, de Guise et de Ventadour. Les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, de Givri, de Sourdis s'y trouvèrent aussi, avec plusieurs évêques et quelques autres seigneurs du conseil de sa majesté, et entre autres de Maisse et de Fresne. De Gènes à Marseille la navigation fut périlleuse, et les vents contraires.

On fut dix jours à faire le trajet (1). La princesse ne fit paroître aucune crainte, et conserva toujours sa gaieté. Elle aborda à Marseille le 3 novembre 1600, accompagnée de six galères du grand duc, de cinq du pape, et d'un pareil nombre de Malte. La guerre avec la Savoie empêcha celles de France de s'y joindre. Les Florentins ayant voulu prendre la droite après *la Générale* (galère qui portoit la princesse), furent obligés de la céder aux chevaliers de Malte, qui déclarèrent qu'ils en viendroient plutôt au combat que de renoncer à leur droit. Pour le décider, ils offrirent de se battre cinq contre sept. Rien de plus magnifique que la galère (2) de la reine. Elle avoit soixante-dix pas de longueur, avec vingt-sept rames de chaque côté. Tous les dehors en étoient dorés, les

---

(1) Malherbe, feignant que Neptune cherchoit à retenir Marie, dit :

Dix jours ne pouvant se distraire
Au plaisir de la regarder,
Il a, par un effort contraire,
Essayé de la retarder.
Poésies de Malherbe, l. 3, *p.* 71.

(2) P. Mathieu, Hist. de Henri IV, t. 2, liv. 3, narration 5, sous l'an 1600, p. 669. Dupleix, Hist. de France, t. 4, p. 294. Il copie Mathieu.

bords de la poupe marquetés de cannes d'Inde, de grenadines, d'ébène, de nacre, d'ivoire et de lapis. Elle étoit garnie de vingt grands cercles de fer s'entrecroisant, enrichis de topases, d'émeraudes et d'autres pierreries, avec un grand nombre de perles pour les distinguer. Le dedans répondoit au dehors. Vis-à-vis du siège de la reine paroissoient les armes de France ; des diamants formoient les fleurs de lis. A côté étoient les armes de Médicis, formées par cinq (1) gros rubis, avec un saphir, une grosse perle au-dessus, une grande émeraude entre deux, et deux croix au-dessous, l'une de rubis, l'autre de diamants. Les rideaux des fenêtres vitrées de glaces de cristal étoient de drap d'or à franges, et les chambres tapissées de pareille étoffe. Elle fut reçue par le connétable ; quatre consuls de Marseille lui présentèrent les clefs, et un poêle de drap d'argent sous lequel elle fut conduite au palais. Le parlement de Provence lui rendit ses respects dans la grand'salle ; et le premier président du Vair, l'homme de France qui a le premier connu le goût de la vraie éloquence,

(1) Les armes de Médicis sont d'or à cinq tourteaux de gueules, 2, 2, 1, au tourteau d'azur mis en chef.

la complimenta au nom de sa compagnie. Les duchesses de Nemours et de Guise, et mademoiselle de Guise, qui fut depuis princesse de Conti, vinrent la saluer, et furent reçues avec la distinction qui leur étoit due. La dernière de ces dames, qui avoit eu des prétentions sur le cœur de Henri IV, la trouva plus belle qu'elle n'eût souhaité. Marie alla de Marseille, où elle resta treize jours, à Aix, et d'Aix à Avignon, où elle eut une magnifique entrée. Les conquêtes du roi firent le fond des spectacles qui en furent l'ornement. Le jésuite Valadier, qui en a publié la description, dit que la reine étoit vêtue à l'italienne, d'une robe de drap d'or à fond bleu, coiffée fort simplement, la gorge couverte, les cheveux en leur naïve beauté, sans griserie (il veut dire sans poudre) et sans fard. Suarez, chevalier de l'ordre du pape, et assesseur d'Avignon, la harangua un genou en terre. Trois demoiselles, représentant les Graces, lui offrirent les clefs de la ville. L'archevêque la reçut dans son église, et le consulat de la ville au grand palais, où il lui présenta cent cinquante médailles d'or, sur lesquelles étoient gravés le portrait du roi et celui de Marie, et sur le revers la ville d'Avignon. Elle arriva enfin à Lyon, le samedi 2 dé-

cembre; elle logea la veille au faubourg de la Guillotière, et alla le lendemain à la Motte, où elle reçut les compliments de tous les ordres de la ville; le chancelier lui servit d'interprète. Il n'y eut que le clergé qui parla debout, les orateurs de tous les autres ordres ayant parlé à genoux, à l'exception des députés des villes impériales, Suisses et Grisons. Le chancelier les ayant voulu obliger de parler à genoux, ils remontrèrent qu'ils ne l'avoient pas fait à l'entrée de Henri II, ni à celle de Henri IV; et cela fut examiné et justifié. Balthazar (1) de Villars, président en la sénéchaussée de Lyon, porta la parole pour la robe, et se fit admirer. La nuit survint, et elle entra dans la ville, aux

(1) Ce Balthazar étoit le fils de François de Villars, auquel Charles Fontaine adressoit ce quatrain, qui se trouve parmi ses poésies imprimées à Lyon, chez Jean Citoys, en 1557.

AU JUGE DE VILLARS, JUGE ORDINAIRE.

« Douce parole d'importance,
« Constance en zèle de justice,
« Justice en zèle de constance,
« Luisent chez toi, en ton office. »

François de Villars, auquel Fontaine parle, étoit frère aîné de Claude I, seigneur de la Chapelle, qui fut père de Claude II, aïeul de Claude III, bisaïeul de Claude IV, dit le *marquis de Villars*, et trisaïeul de Louis-Hector, *maréchal duc de Villars*, le héros de notre siècle. Voyez Anselme, t. 5, p. 101.

flambeaux, par la porte Dauphine, au-dessus de laquelle étoient ces quatre vers qu'on trouvera ici avec plaisir.

Pour une princesse si belle,
Je pouvois paroître autrement;
Mais j'ai gardé mon ornement
Pour le dauphin qui naîtra d'elle.

La reine attendit le roi huit jours à Lyon; Henri, qui étoit parti en poste par le plus mauvais temps du monde, n'y arriva que le 9 décembre sur les trois heures après midi (1). Il voulut voir la princesse sans être connu, et se mêla dans la foule à son souper, de manière qu'il put la voir à son aise; mais à peine fut-elle entrée dans sa chambre, qu'il y entra lui-même. Elle se présenta avec une profonde révérence, où, suivant quelques écrivains, elle fléchit le genou pour lui baiser la main. Le roi la salua avec cette politesse aisée qui lui étoit naturelle; et après quelques compliments galants, et un récit abrégé des fatigues de son voyage et du succès de ses armes contre le duc

(1) Les Mémoires de Sully disent sur les *onze heures du soir*. Ils ajoutent que le roi et Sully, qui l'accompagnoit, furent obligés d'attendre une heure et demie au bout du pont de Lyon, avant qu'on vînt leur ouvrir, S. M. n'ayant pas voulu donner avis de son arrivée.

de Savoie, il se retira pour souper, et consomma le mariage le même jour, 9 décembre 1600. Ce ne fut que le dimanche, 17 suivant, que la cérémonie (1) de la bénédiction s'en fit dans l'église de Saint-Jean de Lyon. Le légat Aldobrandin, qui avoit reçu les paroles de présent à Florence, en reçut la confirmation, et bénit les deux époux à Lyon. Le roi en six semaines avoit conquis la Savoie; en aussi peu de temps il se maria, fit la paix avec le duc de Savoie, et ramena avec la paix la reine en état de donner un dauphin aux Français qui n'en avoient point vu depuis François II. Marie arriva à Paris au mois de mars 1601; elle alla

(1) « Et bien que le mariage fût parfait, le roi l'ayant ratifié « par procureur, *et par paroles de présent*, et qu'il ne fût né- « cessaire d'y ajouter autre solennité, il voulut néanmoins que « son peuple eût sa part de cette publique réjouissance, ordon- « nant la cérémonie pour le dimanche ensuivant, qui fut célébrée « devant le grand autel de l'église de Saint-Jean de Lyon, où la « bénédiction nuptiale fut donnée aux épousés par le légat. » Pierre Mathieu, Hist. de Henri IV, t. 1, liv. 3, cinquième narration, p. 679. Bien des auteurs omettent ces circonstances, qui me paroissent considérables. Tous, à l'exception du P Anselme, qui le date du 27, datent le mariage du roi du 9 décembre à Lyon. (C'est le jour de la consommation.) Il est vrai que Dulondel, dans ses Fastes, date la consommation du mariage du 9 décembre, et les cérémonies du 17; en quoi il ne s'accorde pas avec Anselme, qui dit le 27, par erreur d'impression.

descendre dans la maison de Gondi, son premier gentilhomme d'honneur ; ensuite elle fit quelque séjour dans celle de Zamet, qui a depuis été l'hôtel de Lesdiguières, près la Bastille : elle prit enfin son appartement au Louvre. La ville vouloit lui faire une entrée ; et cette fête, conforme à son zèle, eût été d'un éclat sans égal. Mais le roi, naturellement économe, et qui n'aimoit pas ces fêtes, dont la dépense rejaillit toujours sur le peuple, exigea qu'on se ménageât pour une plus grande occasion. C'étoit celle du sacre dont il vouloit parler. Il mena la reine à Saint-Germain où il faisoit bâtir ; et la cour, qui y fut brillante, se contenta du bal et du jeu qui en faisoient les plaisirs ordinaires. Un voyage de dévotion succéda à celui de Saint-Germain, et le roi alla (au mois de mai 1601) à Orléans avec la reine faire son jubilé. Ce fut dans ce voyage qu'il posa la première pierre de l'église de Sainte-Croix, ayant assigné des fonds pour l'édifice de cette superbe basilique due à sa piété, à la place de celle que les protestants avoient détruite. La reine étoit venue de Lyon à Paris étant grosse. Elle accoucha, le jeudi 27 septembre 1601, vers les dix heures du soir(1),

(1) Le mariage ayant été consommé le 9 décembre 1600,

du dauphin Louis. Jamais joie ne fut plus vive ; celle de la cour et des peuples égala celle du roi. Henri, qui en fit part à Sully le jour même, lui écrivoit : « Que de tous les témoignages mira- « culeux qu'il avoit reçus de l'assistance de Dieu « depuis son avènement à la couronne, il n'y « avoit pas un seul qui lui eût fait ressentir plus « vivement les effets de sa divine bonté que « l'heureux accouchement de la reine son épouse, « qui venoit de mettre au monde un fils, dont « je reçois, disoit-il, *une joie que je ne puis assez* « *exprimer* (1). » Peignons-la d'un seul trait.

Henri, au comble de ses vœux, et au milieu

Louis XIII naquit au bout de neuf mois dix-huit jours, dans la dixième lune. Étienne Bernard, lieutenant général au bailliage de Châlons, comprit dans ce chronographe, l'an, le jour de la semaine, le signe du zodiaque, le mois et l'heure de la naissance de Louis XIII.

LVCe JoVIs pRIMA, qVa soL sVb LanCe reperVLget,
nata saLVs regno est, IVstItIæqVe CapVt.

Les lettres numérales de ce distique réunies donnent l'année 1601 ; et le premier vers apprend que le dauphin naquit le jeudi du mois de septembre, sous le signe de la balance, circonstance qui lui fit donner le surnom de JUSTE.

(1) Mémoires de Sully, tome 2, p. 28, ch. 6, et p. 33, ch. 8. Cette lettre étoit contresignée. Il lui écrivit un billet de sa main, de quatre lignes, sur le même sujet, daté de Fontainebleau, *à dix heures du soir.*

des compliments et des acclamations, fut si pressé en allant à l'église remercier Dieu, qu'il perdit son chapeau dans la foule. (P. Mathieu, liv. 4, p. 107.) La fécondité de la reine la rendit encore plus chère au roi et à la France, et il n'eût tenu qu'à elle de rendre l'État et son époux également heureux. Elle étoit d'un tempérament robuste, et, malgré le travail de l'accouchement qui fut pénible, deux jours après elle parloit de se lever : « Il est impossible de « croire *comme ma femme* se porte bien, écri- « voit le 29 septembre le roi à Sully. Vu le « mal qu'elle a eu, *elle se coiffe d'elle-même*, « *et parle déjà de se lever.* » Par cette même lettre Henri lui apprend que la reine a gagné *Montreaux*, *parcequ'elle lui avoit fait un fils.* Cette maison, voisine de Meaux en Brie, avoit été bâtie à grands frais pour Gabrielle d'Estrées qui avoit porté le titre de marquise de Montreaux avant que d'être duchesse de Beaufort, et le roi s'en accommoda pour la reine qui la lui avoit demandée. C'étoit une des moindres preuves de tendresse que Henri lui marqua. Mais elle étoit Italienne et jalouse, et Henri IV n'avoit pu vaincre son penchant prodigieux pour les femmes. Malgré l'estime et l'amour même qu'il avoit eu pour *sa femme* (car c'étoit

ainsi qu'il l'appeloit ordinairement), il conservoit la passion qu'il avoit eue pour mademoiselle d'Entragues qu'il avoit faite marquise de Verneuil. Il avoit lié depuis avec Jaqueline de Beuil, comtesse de Moret. La Bourdaisière, fille de la reine, madame de Boinville, femme d'un conseiller au parlement (1), qui fut depuis maître des requêtes, et mademoiselle Clain, l'occupèrent tour à tour : il risquoit même sa santé avec les femmes les plus décriées, telles que la Glandée dont parle Bassompierre dans ses Mémoires (tom. 1, p. 74), et quelques autres femmes d'une vie aussi déréglée. Marie de Médicis, soit par tendresse, soit par ce mouvement de vanité naturel à une femme à qui sa beauté donne de justes prétentions, avoit tous les jours des contestations ou avec le roi ou avec ses maîtresses. Tantôt elle prenoit pour prétexte de ses inquiétudes la santé du roi, tantôt son salut et le soin de sa réputation; quelquefois elle le menaçoit de faire en public des affronts à celles qu'il aimoit, et quelquefois même elle le faisoit craindre pour leur vie. Celle qui étoit la plus chérie étoit la d'Entragues, et elle étoit aussi celle que la reine haïssoit le plus.

(1) Mém. de Sully, t. 2, ch. 13, pages 62 et 69.

C'étoit une femme toute charmante, et qui étoit presque devenue nécessaire au roi par la vivacité de sa conversation et les agrémens de son esprit; elle délassoit le monarque de ses grandes occupations par sa gaieté, ses saillies, ce tour d'esprit enjoué et inimitable que le roi aimoit; mais, fière de sa faveur, elle n'épargnoit quelquefois pas la reine elle-même.

Leurs brouilleries ne finissoient que pour recommencer. Dans un voyage que le roi fit à Blois, en 1602 (1), il survint un différent entre le roi et la reine, que Sully eut bien de la peine à concilier malgré sa prudence et son crédit sur l'esprit du roi. Il paroît que les sujets de la mésintelligence étoient, d'un côté, la faveur extraordinaire de la marquise de Verneuil, et d'un autre, celle où étoit, auprès de la reine, Éléonore Galigaï, et le dessein que cette princesse avoit d'établir la fortune de cette femme en France, et de lui faire épouser Concini qui fut depuis le maréchal d'Ancre. Elles se renouvelèrent par un accident qui pensa coûter bien cher à l'État. Le roi étant allé (le 9 juin 1606) à Saint-Germain avec la reine, tous les deux dans le même

(1) Mém. de Sully, t. 2, ch. 10, p. 43.

carrosse, accompagnés seulement de la princesse de Conti, du duc de Montpensier et du duc de Vendôme, la voiture versa en passant le bac de Neuilly, qui étoit où l'on a depuis construit un pont de bois. Le roi et le duc de Montpensier, plus agiles, ne coururent point de risques, ayant sauté pardessus la portière; mais la reine et la princesse pensèrent se noyer; et c'en étoit fait de la reine si La Chataigneraye ne s'étoit jeté dans l'eau, et ne l'en eût retirée par les cheveux. La Chataigneraye, qui eut le bonheur de sauver la reine, retira aussi le duc de Vendôme de l'eau. Ce service important lui valut un enseigne de diamants de quatre mille écus, et il fut fait capitaine des gardes de la reine. La marquise, en parlant de cet accident, avoit dit au roi, « qu'elle en avoit été fort alarmée, « et que si elle y eût été présente, en le voyant « sauvé, elle auroit crié de bon cœur : *La reine « boit.* » Cela avoit été rapporté à la reine, qui trouva ce bon mot fort mauvais, et en parut fort en colère. Elle ne pouvoit digérer que le roi passât ses plus doux moments avec une rivale qui se déclaroit si hautement contre elle; et le roi étoit d'autant plus embarrassé dans cette occasion, que la reine avoit montré une grande attention pour lui, s'étant informée de

l'état où il étoit, dès qu'elle eut la respiration libre, en disant: Où est le roi?

Marie cherchoit à se venger de la marquise, en faisant valoir ses droits et son rang dans toute leur étendue. Ce n'étoit que tracasseries et brouilleries dans l'intérieur de la maison royale. L'histoire du temps rapporte que le roi, qui découchoit rarement d'avec la reine, étoit quelquefois obligé de se lever pour se soustraire à ses reproches et à sa mauvaise humeur.

L'auteur de l'histoire de la mère et du fils dit, « qu'il avoit appris du duc de Sully qu'il « ne les avoit jamais vus huit jours sans que- « relle; qu'une fois entre autres, la colère de « la reine la poussa jusqu'à lever le bras, que le « duc de Sully rabattit avec moins de respect « qu'il n'eût désiré, et si rudement qu'elle di- « soit qu'il l'avoit frappée, quoiqu'elle se louât « de son procédé, reconnoissant que sa pré- « voyance n'avoit pas été inutile. J'ai aussi « appris, ajoute le même auteur, que le roi, « outré de ses mauvaises humeurs, ayant été « contraint de la quitter à Paris, et de s'en aller « à Fontainebleau, il lui envoya dire que si elle « ne vouloit pas changer de conduite, il seroit « contraint de la renvoyer à Florence avec tout « ce qu'elle en avoit amené. Il vouloit désigner sa

« confidente Eleonora et Concini son mari. Je s « rai obligé, disoit-il aussi quelquefois, de la prier « de vivre séparée dans une de ses maisons.» Mais le roi étoit sans rancune; un peu de douceur de la part de la reine raccommodoit tout; il s'en croyoit aimé; et, après leur raccommodement, il disoit à ses confidents, « que si elle n'eût point « été sa femme, il eût donné tout son bien pour « l'avoir pour maîtresse. »

Un prince qui avoit pacifié toute l'Europe, qui lui avoit donné des lois, que ses alliés aimoient, que ses ennemis redoutoient, que toute la France adoroit, dont la politique et les armes étoient respectées jusqu'en Asie, Henri étoit la victime des démêlés continuels de sa femme et de ses maîtresses, et n'avoit pu se procurer le repos et les douceurs de la paix qu'il procuroit à tous ses sujets.

Nous aurons occasion d'entrer plus particulièrement dans ces détails, en parlant de la marquise de Verneuil et des autres personnes qu'il aima. Rosni, Bellegarde, Villeroi, ses amis et ses ministres, étoient souvent employés à concilier ses intérêts, et y étoient plus embarrassés qu'à régler ceux de l'État. La bonté du roi, homme sur le trône, et sur qui l'humanité l'emporta toujours, étoit en partie la source de ses chagrins; il les dissi-

alloit autant qu'il lui étoit possible, et tâchoit de les bannir par le jeu, le bal, et les autres amusements de la cour; et tout y paroissoit tranquille et brillant au dehors. La reine se consoloit avec Leonora Galigaï sa confidente, de laquelle le génie supérieur avoit même acquis l'estime du roi, en travaillant à la réunion de la marquise de Verneuil avec la reine. Le mariage de Léonore avec Concini, Italien, favori de Marie de Médicis, en avoit été la récompense. Le temps et la raison avoient enfin obtenu une conduite plus douce et plus pacifique de la reine.

Il y avoit long-temps qu'elle aspiroit à être couronnée à Saint-Denis. Elle y avoit trouvé quelque résistance dans l'esprit du roi, qui n'aimoit pas ces dépenses ni ces cérémonies fastueuses; mais enfin il avoit cédé. Marie avoit été couronnée le 13 mai: et Henri IV, en regardant la reine habillée avec toute la pompe convenable à ce grand jour, en fut si charmé, qu'il ne put s'empêcher de dire, *qu'il n'avoit jamais rien vu de si beau que la reine sa femme* (1).

(1) C'étoit le nom ordinaire qu'il lui donnoit, voulant aussi que M. le dauphin et ses autres enfants l'appelassent PAPA, ou

Toutes les circonstances du couronnement avoient de quoi flatter la princesse la plus ambitieuse. Marie fut conduite par les cardinaux de Gondi et de Sourdis. Les côtés ou les pans de son manteau, semés de fleurs de lis sans nombre, étoient soutenus par monsieur le dauphin et le duc d'Anjou, à cause de la maladie du duc d'Orléans, ayant à côté d'eux Souvré et Béthune leurs gouverneurs. Madame, sœur du roi, et la reine Marguerite, marchoient après la reine. La princesse de Conti et la duchesse de Montpensier portoient la queue de son manteau. Le prince de Conti portoit la couronne, le duc de Vendôme, le sceptre, et le chevalier de Vendôme son frère, la main de justice. Le cardinal de Joyeuse sacra la reine, et lui mit ensuite la couronne sur la tête. C'étoit la même qui avoit servi au couronnement du roi; mais parcequ'elle étoit trop pesante, on lui en donna une plus légère au retour de l'autel. On observa qu'elle pensa lui tomber de dessus la tête, si elle n'y eût mis la main pour la retenir; et cela fit dire, suivant quelques histo-

---

mon père, et non *monsieur*, ou SIRE, usage qu'il n'aimoit pas, et introduit à la cour par Catherine de Médicis, dit Dupleix, t. 4, p. 412, n. 30.

riens, *que son autorité seroit attaquée, mais qu'elle l'affermiroit par son courage et sa vigilance.*

Le roi, qui se disposoit à se mettre à la tête de ses troupes, avoit résolu de lui laisser la régence, et pour conseil, le connétable de Montmorenci et le chancelier Sillery.

Pour consacrer la mémoire du couronnement, on jeta au peuple un grand nombre de pièces d'or et d'argent, sur lesquelles étoient gravés, d'un côté, le portrait de la reine, et sur le revers une couronne, d'où sortoient trois rameaux (1), un de laurier, un de palmier et un d'olivier, avec cette légende : *Sæculi felicitas* (*bonheur du siècle.*) Le roi avoit assisté à la cérémonie dans un cabinet vitré, pratiqué du côté de l'épître. Il y parut extrêmement gai, et retourna à Paris avec la reine. On y préparoit une entrée qui devoit surpasser tout ce qu'on avoit vu jusque-là en ce genre. Huit cents ouvriers y travailloient jour et nuit, et elle devoit se faire le dimanche 16 mai 1610, lorsque Ravaillac ravit à la France le meilleur de ses rois par l'horrible parricide du 10 mai 1610.

(1) Ces trois rameaux marquoient les victoires du roi, la fécondité de la reine, et la paix procurée aux peuples.

Parmi les prodiges et les prédictions qui précédèrent la mort du roi, on rapporte que Marie, étant couchée auprès de lui, se réveilla baignée de larmes, et que, pressée de découvrir au roi le sujet de ses pleurs, elle lui dit qu'elle avoit rêvé qu'elle le voyoit assassiner; à quoi il répondit « que songes étoient mensonges, et qu'il ne falloit pas s'y arrêter.» On dit aussi que, cinq ou six jours avant le couronnement, cette princesse étant allée à Saint-Denis voir les préparatifs qu'on y faisoit, se trouva saisie d'une si grande tristesse en entrant dans l'église, qu'elle ne put s'empêcher de pleurer. On ajoute que le roi étant entré dans la chambre de la reine, en sortit et y rentra, ne pouvant la quitter; qu'elle lui dit: « Vous ne pou-« vez sortir d'ici; demeurez-y, je vous en sup-« plie. Vous parlerez demain à M. de Sully. » Il vouloit aller à l'arsenal, et avoit dit trois fois adieu à la reine. Ces présages sont même ceux dont on convient le plus unanimement et les plus croyables.

La perte que faisoit la reine n'avoit d'égale que celle que faisoit l'État. Sa douleur devoit être sans bornes. Qu'on écarte un penchant d'habitude pour le sexe, Henri n'étoit pas seulement le plus grand roi du monde, il étoit

encore le meilleur des époux, le plus honnête homme. C'étoit l'ame la plus belle, le cœur le plus droit qui fût jamais sorti des mains de la nature. On accuse la reine de n'avoir pas été assez convaincue de toutes ces vérités ; ses regrets ne furent ni aussi vifs, ni aussi durables qu'ils auroient dû l'être. On eût dit que le pouvoir absolu que lui alloit donner ce fatal événement la récompensoit assez de sa perte. Le roi avoit été assassiné sur les quatre heures après midi. A six heures du même jour, la reine avoit pris toutes les précautions nécessaires pour faire rendre l'arrêt qui la déclara régente. Épernon fut celui qu'elle employa pour faire assembler la cour. Ce seigneur, dont la hauteur étoit insupportable, se présenta brusquement, et la main sur la garde de son épée. « Elle est encore dans le fourreau, dit-il « d'un ton fier et menaçant ; mais il faut la « tirer, si la reine n'est pas déclarée régente. « Quelques uns d'entre vous demandent du « temps pour délibérer. Leur prudence n'est « pas de saison : ce que je leur propose peut « se faire aujourd'hui sans péril, et ne se fera « pas demain sans carnage. » Ce ton, que d'Épernon n'eût pas pris impunément pendant la vie de Henri IV, en imposa. Dès le lendemain

15 mai, Marie alla au parlement, qui se tenoit aux Augustins, à cause du cérémonial de l'entrée, et y fit confirmer, par la bouche du roi, âgé de dix ans, l'arrêt du parlement, et la régence qui fut jointe à la tutelle. Qu'on donne toutes ces démarches aux soins de l'État et à la sûreté de la maison royale, la vraie douleur ne consiste pas dans les cris et l'inaction des gémissements; mais Marie devoit au moins respecter la mémoire du plus grand roi du monde, en ne prenant pas, aussi rapidement qu'elle le fit, un système de gouvernement entièrement opposé à celui de son époux. La disgrace de Sully eut pour époque l'instant de la mort du roi. On compte pour rien les services d'un homme qui, outre quarante-un millions d'argent comptant qu'il avoit ménagés au roi, desquels il y en avoit vingt-un à la Bastille, outre le revenu courant, promettoit encore soixante-quinze millions si le besoin eût été pressant. Concini et sa femme remplacèrent Sully. Enfin, dit Mézeray, la cour changea de face, le gouvernement de maximes; l'ordre qu'avoit établi Henri IV fut renversé, ses trésors dissipés, ses fidèles serviteurs éloignés, ses alliances abandonnées pour en prendre de nouvelles et de toutes opposées. La France, triomphante et maî-

tresse de l'Europe, se vit presque réduite sous la direction des Espagnols et des agents de la cour de Rome, qui furent les oracles de la régence. Tel est le tableau qu'en fait le plus sincère de nos historiens (Mézeray, t. 6 de l'*Abrégé chronologique*, sous l'an 1610, p. 661.) On prétend que La Rivière, médecin du roi, qui se mêloit d'astrologie, et qui, par ordre de sa majesté, avoit dressé le thème natal de Louis XIII, avoit prédit une partie de ce qui arriva après la mort de Henri IV. Ce prince l'ayant obligé, comme malgré lui, de lui communiquer le résultat de ses observations, « Sire, « lui dit La Rivière, votre fils vivra âge d'homme, « il règnera plus long-temps que vous; mais « vous et lui serez tout différents en inclina- « tions et humeurs. Il aimera ses opinions et « fantaisies, quelquefois celles d'autrui. *Déso- « lation menacent vos anciennes assistances: « vos ménagements seront déménagés.* »

Par la conduite que tint la reine mère, elle éprouva que le roi ne lui avoit rien dit que de vrai, lorsque cette princesse, lui témoignant du chagrin de ce qu'il l'appeloit *madame la régente*, il lui répondit bien sensément: « Vous avez rai- « son de craindre ce titre; car la fin de ma « vie sera le commencement de vos peines.

« Vous avez pleuré de ce que je fouettois votre « fils avec un peu de sévérité ; mais quelque « jour vous pleurerez beaucoup plus du mal « qu'il aura, ou de celui que vous aurez vous-« même. Mes maîtresses vous ont déplu, mais « difficilement éviterez-vous d'être un jour mal-« traitée par celles qui possèderont votre esprit. « D'une chose, puis-je vous assurer ; c'est qu'é-« tant de l'humeur que je vous connois, et pré-« voyant celle de votre fils ; *vous entière, pour « ne pas dire têtue, madame, et lui opiniâtre*, « vous aurez assurément maille à partir ensem-« ble. » (Histoire de la mère et du fils, p. 7, col. 1 et 2.)

A cette prophétie, Henri avoit joint des avis très salutaires pour en éviter l'effet. Il l'avoit avertie, 1° de se déterminer difficilement pour le choix des ministres, et de conserver, autant qu'il se pourroit, ceux qui étoient en place ; 2° de ne point admettre d'étrangers au maniement des affaires ; 3° de ménager l'autorité des parlements, sans leur donner lieu de *prétendre séparément* au titre des tuteurs des rois ; 4° d'empêcher, autant qu'elle pourroit, l'accroissement des *Jésuites, toujours prêts à se déclarer pour Rome contre la France* ; 5° de ne pas trop avancer les grands, aux dépens du bien de l'État et

de l'autorité royale; 6° de ne pas donner lieu aux huguenots de commencer une guerre qu'elle ne pourroit pas terminer; 7° enfin, s'il y avoit des alliances à faire avec l'Espagne, de ne pas en faire une avec l'héritier présomptif de la couronne de France.

La situation des affaires devoit faire regarder ces avis comme autant de lois; et pas un ne fut suivi. Les anciens ministres furent remerciés; les vingt-un millions qui étoient à la Bastille disparurent, par des profusions déraisonnées. Concini et sa femme, maîtres de l'esprit de la reine qu'ils gouvernèrent, le devinrent de l'État (1); les égards de Marie pour Concini devinrent tels qu'on s'en offensa, on dit que le comte du Lude, qui ne pouvoit retenir un bon mot, voyant une des dames de la reine courir avec empressement pour lui apporter son voile, dit assez haut pour être entendu, *un vaisseau qui est à l'ancre n'a pas besoin de voiles.* Cette plaisanterie maline fut applaudie, mais elle n'eut que l'effet ordinaire, qui est de rendre l'auteur odieux et de nuire à sa fortune. Concini, devenu marquis d'Ancre et maréchal de

(1) Dès le 16 septembre 1610, ils acquirent le marquisat d'Ancre pour la somme de cent trente mille livres.

France, sans avoir jamais mis l'épée à la main, s'érigea en tyran de son maître. Les droits de l'église gallicane et ses libertés furent sacrifiés, non seulement par le fameux du Perron, mais par ceux même qui avoient d'abord soutenu le docteur Richer. Les Jésuites poussèrent leur hardiesse jusqu'à demander *qu'il leur fût permis d'écrire, et qu'il fût défendu de leur répondre.* Le mariage du roi avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne, et celui de Philippe, infant, avec Élisabeth de France, furent conclus. On se brouilla avec les protestants, et les guerres de religion recommencèrent. Les princes du sang, mécontents, se soulevèrent, et, en traitant avec eux, on les rendit redoutables. Il y eut enfin trois partis dans l'État, celui du roi, celui des princes joints aux mécontents, et celui des huguenots qui se ranima. La majorité du roi ne fit que suspendre les démêlés. Pendant les négociations entre la cour et les princes mécontents, la reine mère dut son salut aux soins de la Providence. Le roi étoit à Tours, dans une ancienne maison appartenante à Jean de Beaune; il étoit à la chasse avec la jeune reine, aux environs d'Amboise; et Marie de Médicis étoit dans son appartement, où étoient tous les courtisans qui n'avoient pas été obligés de sui-

vre le roi. Tout à coup le plancher de la chambre surchargé s'écroula, et entraîna, dans sa chute, tous ceux qui faisoient leur cour à sa majesté. Il n'y eut qu'elle qui ne tomba pas, parceque sa chaise, étant heureusement placée dans l'embrasure d'une fenêtre, fut soutenue par l'épaisseur du mur. Elle en fut quitte pour la peur ; mais tous les autres furent blessés dangereusement. Marie, perdant le titre de régente, ne perdoit pas l'autorité réelle que lui donnoit le titre de reine mère, et ce ne fut qu'un moyen de plus dont abusa le maréchal d'Ancre, en se servant du nom du roi et de l'autorité royale.

La hardiesse de cet étranger étoit à son comble. Il vouloit voir, disoit-il, *jusqu'où la fortune d'un particulier pouvoit aller*, lorsqu'il fut tué par Vitri (1), auquel le roi avoit donné ordre de l'arrêter. Cette mort fut le terme de la guerre civile : elle fut aussi celui du pouvoir de la reine mère. Lorsqu'elle apprit que le maréchal avoit été tué au Louvre par le baron de Vitri : « J'ai régné sept ans, dit-elle, je n'at-

(1) Le 24 avril 1617. On trouva dans ses poches dix-neuf cent quatre-vingt-cinq mille livres en papier. Il avoit quatre cent vingt mille livres sur les monts de piété, ou banques d'Italie.

« tends plus qu'une couronne au ciel. » Sa douleur parut avec plus d'éclat qu'il ne convenoit ; et elle en fut tellement frappée, qu'elle abandonna avec une sorte d'inhumanité l'infortunée Léonora, qu'elle avoit tant aimée. Elle répondit à La Place, qui lui demanda quelle voie on prendroit pour apprendre à la maréchale d'Ancre la mort de son mari : « J'ai bien « autre chose à quoi penser ! Si on ne peut « lui apprendre cette nouvelle, qu'on la lui « chante. » Comme on la supplioit de la protéger, elle répondit encore : « Je suis assez « embarrassée de moi seule. Qu'on ne me parle « point de ces gens-là : je les ai avertis du « malheur où ils se sont précipités. Que ne « suivoient-ils mes avis ! »

Léonora, abandonnée à son funeste sort, en subit toute la rigueur. Personne n'ignore qu'on lui chercha des crimes (1). Elle fut accusée de *judaïsme, d'avoir sacrifié un coq, suivant le rit de la synagogue, de magie et de sortilège, et d'avoir ensorcelé la reine* (2). On a écrit

(1) Cependant on faisoit le procès à la maréchale d'Ancre, avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque manière que ce fût. Histoire de la mère et du fils, p. 191. Voyez Beauvais Nangis, p. 104.

(2) Voyez un imprimé du temps intitulé : *Le Recueil des*

qu'étant interrogée sur ce dernier fait, elle répondit à celui de ses juges qui lui demandoit de quels moyens elle s'étoit servie pour *enchanter* l'esprit de la reine, *qu'elle n'avoit employé que le pouvoir ordinaire et naturel qu'a un esprit supérieur sur un génie médiocre.*

C'étoit en effet le vrai charme que Léonora avoit mis en usage auprès de Marie de Médicis, et duquel le marquis, depuis maréchal d'Ancre, son mari, avoit usé pour parvenir à ce crédit immense qui lui fit croire qu'il n'y trouveroit point de bornes. Une preuve que la reine n'avoit qu'un génie inférieur, c'est qu'elle croyoit régner, en vivant sous l'empire d'Éléonora et

---

charges qui sont au procès fait à la mémoire de Concino Concini, *naguères maréchal de France, et à Léonora Galigaï sa vefve.* Elle fut condamnée à avoir la tête coupée, son corps et sa tête jetés au feu. Elle mourut avec une fermeté héroïque, et digne d'une fin moins triste. En allant au supplice, elle regarda fixement la multitude prodigieuse qui suivoit le tombereau, et dit par réflexion : *Que de monde assemblé pour voir périr une malheureuse !* La fureur du peuple se convertit en compassion, et les plus échauffés à sa perte y donnèrent des larmes. La reine étoit à Blois, gardée à vue. Voyez le procès du maréchal d'Ancre, dans M. Dupuy, et l'Histoire de la mère et du fils, p. 190 et suivantes, jusqu'à la p. 195 de l'édition in-4° de 1730. Une chose remarquable, c'est que Léonora avoit presque perdu l'esprit avant le massacre de son mari, et qu'elle croyoit que tous ceux qui la regardoient vouloient l'*ensorceler.*

du maréchal. Pendant ce prétendu règne de Marie, les esprits des cours supérieures étoient aigris, les princes indisposés; le peuple gémissoit sous un joug étranger; le royaume étoit divisé; le roi même, quoique jeune et presque enfant, cherchoit un vengeur à son autorité usurpée. La mort du maréchal fut suivie de la retraite de la reine mère à Blois, d'où elle alla à Angoulême, et de là au pont de Cé. On y vit la mère armée contre son fils, et cette princesse obligée de se soumettre. Louis XIII, qui avoit dit, en apprenant la mort du maréchal d'Ancre, *enfin me voilà roi*, avoit donné au duc de Luynes, son favori, presque autant de pouvoir qu'en avoit le maréchal, favori de la reine mère. Le bouchon est changé, disoit le maréchal de Bouillon, mais c'est toujours le même vin. Louis, qui eût été un homme estimable et supérieur dans une fortune particulière, n'avoit ni l'élévation d'esprit, ni la fermeté que demande le rang suprême. Le duc de Luynes et ses frères Brante et Cadenet furent presque les seuls qui trouvèrent un avantage réel dans la mort du maréchal d'Ancre. Ils craignirent que la reine ne reprît encore le dessus, et s'opposèrent secrètement à la réconciliation de la mère et du fils. Elle se fit cependant; et Richelieu, cet

homme extraordinaire, élevé par le maréchal d'Ancre, favorisé par Luynes, devenu nécessaire à la reine, et qui sut se rendre maître des intérêts de tous les favoris, et nécessaire à l'exécution des projets les plus opposés, Richelieu fut le lien de la réunion. La mort de Luynes, arrivée après la levée du siège de Montauban (1), débarrassa la reine et les princes d'un

---

(1) Il mourut le 15 décembre 1621, de chagrin autant que de la contagion. « Après sa mort, il fut abandonné non seulement « de ceux qu'il croyoit ses amis, mais de ses propres domestiques, « hors un valet de chambre, un aumônier, et quelques uns de ses « gardes, qui mirent son corps dans un cercueil de bois. Faute « d'un drap de mort, ils mirent un tapis de drap vert dessus. Ceux « qui le conduisoient, de peur de s'ennuyer, jouoient aux cartes; « et, faute de table, se servoient de son cercueil. Tellement qu'il « n'y a point d'exemple qu'un homme élevé aux honneurs et dignités qu'il avoit, ait eu après sa mort un si mauvais traitement. » Mémoires de Beauvais Nangis, Discours 2, pp. 107 et 108. Le Vassor, Histoire de Louis XIII, tom. 2, p. 421. Ajoutons ici, au déshonneur du poëte Malherbe, qui l'avoit loué si magnifiquement, en lui dédiant sa traduction du 33e livre de Tite-Live, comprise dans l'édition de ses OEuvres de 1630, donnée par Porchères, que ce même auteur prétendit déshonorer la mémoire du connétable par cette épitaphe :

« Cette *Absynthe* au nez de barbet,
« En ce tombeau fait sa demeure;
« Chacun en rit, et moi j'en pleure :
« Je le voulois voir au gibet. »

Le nom d'*Asynthe* est une mauvaise allusion, Luynes étoit

ennemi, et le roi même d'un favori dont il commençoit à se dégoûter.

Marie avoit tout lieu d'espérer que son crédit se rétabliroit; mais elle avoit encore un rival à craindre dans le prince de Condé, que Luynes avoit fait sortir de la Bastille, où le maréchal d'Ancre l'avoit fait enfermer. Sans avoir cette valeur qui avoit fait un si grand nom à son aïeul, et qui depuis fit donner le nom de grand à son fils, Condé étoit un génie supérieur, et l'homme le plus prudent et le plus politique de son temps. Il se fit un parti auprès du roi, et empêcha la reine de réussir. Tout ce qu'elle put d'abord obtenir, fut de suivre le roi son fils à Paris, où elle le voyait à toute heure. Mais la mort du cardinal de Retz, celle de Vic, garde des sceaux, et la maladie de Schomberg, donnèrent une nouvelle face à sa fortune. Elle fit ôter la surintendance des finances au dernier, et acquit une créature en la faisant donner au marquis de la Vieuville. Le chancelier de Sillery, et Puisieux son fils, furent écartés; et au mois de mai 1623 la reine mère se vit dans tout

un peu camus; cependant il étoit d'une figure si aimable, qu'on disoit de lui, aussi-bien que du grand Guise, *que pour le haïr, il ne falloit pas le voir.*

l'éclat où elle avoit paru depuis la majorité du roi jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre.

Richelieu, qui avoit su profiter de la fortune et de la disgrace des favoris pour s'élever plut haut qu'eux tous, employa encore à propos le nom et la protection de la reine pour obtenir le chapeau, et se rendre maître des affaires pied à pied.

Le succès étonnant du siège de la Rochelle fut le sceau du pouvoir du cardinal, et l'exposa à la jalousie de la reine, qui se repentoit d'avoir contribué à l'élever si haut. Elle devint en partie le chef des cabales qui se tramoient contre lui, et ce fut pour les écarter que Richelieu fit résoudre le roi à aller en personne secourir le nouveau duc de Mantoue, et à faire déclarer la reine régente en 1629. Pendant son absence, le garde des sceaux Marillac, et le maréchal son frère, voulant s'élever sur les ruines de la fortune du ministre, le rendirent odieux à la reine mère, en lui persuadant que l'empire qu'il acquéroit de jour en jour sur l'esprit du roi ne pouvoit aboutir qu'à la perte du crédit de la reine. Elle adopta cette idée avec avidité, et travailla contre Richelieu autant qu'il lui fut possible. Louis, incertain sur le parti qu'il avoit à prendre entre sa mère et son ministre,

fit tout ce qu'il put pour ne se déterminer, ni contre le ministre, ni contre sa mère. Le respect et le besoin le retenoient également. Richelieu n'étoit pas un de ces favoris que le hasard élève, et que peut détruire le caprice. Le roi, qui ne l'aimoit pas, ne pouvoit plus se passer de lui; et la reine mère, qui ne l'aimoit plus, fit des efforts inutiles pour le perdre. Elle y auroit pourtant réussi, si elle avoit eu autant de prudence que de passion, plus de politique et moins d'entêtement. Mais trompée dans ce jour (ce fut celui de Saint-Martin 1630), qu'on appela la journée des dupes, elle laissa aller le roi à Versailles et ne l'y suivit pas. Elle avoit coutume de prendre un bouillon à son réveil (1), et de se rendormir dessus pour conserver son embonpoint et la fraîcheur de son teint. Elle ne put se lever assez matin, et laissa prendre le devant au cardinal. Ces moments d'un sommeil trop ménagé lui causèrent dans la suite bien de mauvaises nuits. Louis, qui lui avoit promis d'abandonner son ministre, s'attacha à lui plus que jamais, et se contenta de chercher les moyens de les réconcilier, et les obliger de bien vivre ensemble. C'étoit l'unique parti

(1) Beauvau, p. 16 de l'édition de Hollande de 1688.

qu'eût dû prendre la reine, si elle eût été bien conseillée; mais mal conduite, et naturellement opiniâtre, elle refusa tout accommodement. La chose alla au point que le roi, étant à Compiègne avec sa mère au mois de mars 1631, retourna sans elle à Paris, et la laissa sous la garde du maréchal d'Estrées. Elle avoit été témoin de la disgrace du garde des sceaux Marillac (1), et de celle du maréchal son frère, qui paya depuis la haine du ministre de sa tête. Elle fut elle-même la victime du génie de Richelieu; et elle éprouva des malheurs qui ne

(1) Michel de Marillas, Marilhac, ou Marlanac, garde des sceaux de France, fut destitué le 12 novembre 1630, et mourut dans une indigence qui fait honneur à sa probité, et exilé à Châteaudun, le 7 août 1632, environ trois mois après que le maréchal (Louis) de Marilhac eut été décapité dans la place de Grève à Paris, le 10 mai de la même année. On a prétendu qu'il avoit été d'avis de faire mourir le cardinal, et offert de le poignarder de sa main, dans une assemblée qui se tint le 11 novembre 1630, et que le cardinal exerça contre lui la loi du talion, aussi-bien que contre le garde des sceaux, qui n'avoit opiné qu'à l'exil, et contre Bassompierre, dont l'avis avoit été que le cardinal fût enfermé à la Bastille. Bayle, qui s'est attaché, en plusieurs endroits, à faire l'apologie du cardinal de Richelieu, examine la question de savoir si le maréchal fut condamné justement ou non, et opine pour l'affirmative. Voyez Bayle au mot Marilhac, (Louis de) remarque A. Sur les circonstances de la mort du maréchal de Marillac, voyez le *Journal de Richelieu*, seconde partie, p. 51, jusqu'à la page 107.

durent pas lui paroître moins sensibles que la mort même. Un de ses chagrins, c'est qu'elle eut à se les imputer. Elle sortit du château de Compiègne le 18 juillet, sur les dix heures du soir. La Mazure, lieutenant de ses gardes, la conduisoit seul. A l'extrémité du faubourg elle monta dans un carrosse à six chevaux, que la dame du Fresnoy lui avoit amené (1). Elle passa le bac, et prit la route de la Capelle, où Vardes, époux de la comtesse de Moret, ancienne maîtresse de Henri IV, devoit la recevoir. Mais il lui manqua de parole, et il y a bien de l'apparence que ce manquement étoit concerté avec le cardinal. Lui-même avoit contribué au départ de la reine mère; comme on vit depuis le fameux Guillaume, prince d'O-

(1) C'étoit celui de l'évêque de Léon en Bretagne. Le cardinal de Richelieu, qui ne l'aimoit pas, obtint, en 1632, un bref par lequel le pape commettoit quatre évêques pour faire le procès à tous les ecclésiastiques, de quelque qualité qu'ils fussent, qui se trouveroient avoir attenté à la personne du roi, ou troublé le repos de l'État. La commission avoit pour objet l'évêque de Léon; on lui fit son procès. Il fut dépossédé de son évêché par quatre de ses confrères, commissaires délégués. Son évêché fut mis en économat : ce ne fut qu'après la mort du cardinal que l'évêque de Léon, ayant obtenu du roi la permission d'en appeler à la cour de Rome, fit casser la sentence des quatre évêques, comme non canoniquement rendue. Wiquefort l'ambassadeur et ses fonctions, livre 1, p. 112.

range, contribuer à la retraite du roi Jacques, son beau-père.

Le roi et la reine sa mère étoient l'un et l'autre les dupes du cardinal. Elle fut obligée de passer outre, et arriva le 20 juillet à Avesnes en Hainaut, après une marche précipitée de vingt lieues. Le marquis de Crèvecœur, gouverneur d'Avesnes, reçut Marie avec tous les honneurs imaginables. Le baron de Guépé fut aussitôt dépêché à Bruxelles, pour avertir l'archiduchesse de l'arrivée de la reine. Le prince d'Épinoy, gouverneur de la comté de Hainaut, vint prier sa majesté d'aller à Mons, capitale de la province, où l'archiduchesse Isabelle se disposoit à la recevoir.

Les premiers compliments de la princesse furent faits à la reine par le marquis d'Ayetone, ambassadeur du roi d'Espagne auprès d'Isabelle sa tante.

On ne pouvoit pas faire une démarche plus imprudente et plus préjudiciable à ses intérêts que celle que fit Marie de Médicis. Elle en avoit déjà fait deux autres. La première, en abandonnant le roi et ne le suivant pas jusqu'à Versailles, après la parole qu'elle en avoit tirée au palais de Luxembourg à Paris, qu'il renverroit Richelieu. Le ministre, mieux conseillé qu'elle,

alla à Versailles, et fit changer entièrement le roi de parti. Ce fut la *journée des dupes*.

La seconde faute qu'elle avoit faite avoit été de se livrer, en allant à Compiègne, à un ennemi irréconciliable, et aussi vindicatif que savant à se procurer les moyens de se venger. Cette dernière étoit plus grande que les deux autres. Elle y mit le comble en allant dans un âge avancé chercher chez les ennemis un asile qu'elle n'y trouva pas. Richelieu triomphoit. Elle confirmoit tous les soupçons qu'il avoit voulu insinuer au roi contre elle. Elle eut beau faire des apologies, publier des manifestes; les faits sont toujours supérieurs aux raisonnements; et le ministre opposoit les liaisons décisives de la reine mère avec les Espagnols, la combinaison de ses projets avec ceux de Monsieur, frère du roi, génie foible et turbulent, en proie à tous ceux qui savoient s'en emparer. Il rappeloit même le projet de marier Monsieur avec la jeune reine Anne d'Autriche, en faisant déclarer le roi impuissant, ou en se défaisant de lui; et il insinuoit à Louis que sa mère avoit trempé dans cette horrible conspiration, pour laquelle Chalais avoit eu la tête coupée en 1626(1).

(1) Henri, cadet de la maison de Tallerand, marquis de Cha-

Il falloit que le roi eût de terribles soupçons contre sa mère, pour résister à sa bonté naturelle, et ne pas céder aux sentiments de tendresse et de respect qui se réveilloient à chaque instant dans son cœur. Mais on peut dire que (ces soupçons écartés) ce prince raisonnoit sur des principes sûrs. En s'affranchisant de la servitude où le réduisoit le cardinal, qu'il ne pouvoit aimer (1), et en l'éloignant des affaires, il s'exposoit au joug encore plus pesant et plus incommode de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche sa femme, et de Gaston son frère. Les deux reines, le duc d'Orléans, et leurs créatures auroient tout brouillé, tout confondu. L'on n'eût formé aucun dessein utile au bien de l'État et à la gloire de la monarchie. Si quelque évènement avoit été glorieux, le roi auroit vu

---

lais, et maître de la garde-robe du roi, favori de Gaston, duc d'Orléans, décapité à Nantes le 19 août 1626. Sur cette conspiration, et sur ce qu'on peut en penser, voyez Le Vassor, Histoire de Louis XIII, liv. 23, sous l'année 1626, tom. 3, depuis la page 52 jusqu'à la page 63.

(1) Louis XIII aimoit si peu le cardinal de Richelieu, qu'après la mort de ce ministre, il chanta lui-même les vaudevilles qui furent répandus sur cet évènement. *Carmina adversùs hunc in vulgus edita cantitavit, sicut, dempto severioris disciplinæ magistro, gaudium atque lætitiam agitaret.* Labordaus de rebus Gal., l. 1, p. 3.

que son frère en eût eu tout l'honneur; cruel sujet de jalousie, mille fois plus insupportable que l'ascendant du cardinal, qui ménageoit au moins la délicatesse du roi, et contribuoit à la grandeur de l'État.

Mais reprenons les suites de la retraite de la reine mère. Elle fut reçue à Mons au bruit du canon, et toute la bourgeoisie se mit sous les armes à l'entrée de sa majesté. L'archiduchesse vint lui rendre visite, et lui offrit l'entière disposition des Pays-Bas catholiques.

De Mons, elles allèrent ensemble à la belle maison de Marimont, et de là à Bruxelles. Elle y fut encore reçue avec plus de magnificence. Mais au milieu de tous ces honneurs, toujours persécutée par le puissant génie de Richelieu, elle étoit accablée d'inquiétudes. Son douaire et ses biens de France furent saisis, les remises cessèrent, et ses finances épuisées la mirent hors d'état de soutenir ceux qui suivoient sa fortune. Il fallut retrancher de sa cour ce qu'on regarda d'abord comme superflu, et qui fait presque toujours le nécessaire des personnes d'un rang aussi élevé. Marie de Médicis, mère ou belle-mère de quatre souverains, et des trois plus grands monarques de l'Europe, veuve de Henri IV, mère de Louis XIII, fut obligée de

réduire son train et sa maison sur le pied d'une *princesse d'Italie*. Étant passée des Pays-Bas en Hollande, elle y reçut beaucoup plus d'honneurs que de secours. L'Angleterre, plus puissante et plus indépendante que la Hollande, ne lui donna que des secours très limités (1). Enfin, disons-le avec un moderne, « Marie, lassée « de tout le monde qu'elle avoit elle-même « lassé, cherche un endroit dans l'univers pour « y faire son séjour, et ne le trouve pas. » Accompagnée par-tout de son malheur, obligée de sortir de Londres par les intrigues de Richelieu, abandonnée par l'Espagne qui lui ferma les Pays-Bas, refusée par la Hollande qui craignoit de se brouiller avec le cardinal, elle prit la résolution de se retirer à Cologne. Elle y vécut pendant neuf à dix mois, réduite à la dernière indigence.

J'ai lu que dans l'hiver de l'année 1642 qu'elle y passa, elle manqua *de bois* pour son apparte-

(1) La manière dont en usèrent avec elle le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre ses deux gendres, et le roi de France son fils, donna lieu à ce distique, où l'on fait allusion aux trois rois, ou mages, dont les corps sont, dit-on, à Cologne, où mourut Marie de Médicis.

Tres reges mihi dona ferunt : dat thura BRITANNUS,
Aurum IBER ; *at myrrham tu mihi*, NATE, *dabis.*

ment, et qu'on fut obligé de brûler les tables, les armoires, et les autres meubles qui pouvoient servir à faire du feu.

Attaquée pendant ce même hiver d'une sorte d'hydropisie, elle tomba vers la fin de juin (1) dans une fièvre ardente, accompagnée d'une soif extraordinaire. Dans l'extrême agitation que la fièvre lui causa le premier juillet, Riolan, son premier médecin, aperçut des taches noires sur ses jambes, qui augmentèrent à vue d'œil. On ne douta plus que ce ne fût la gangrène. On lui fit quelques incisions; elle en parut d'abord un peu soulagée; mais la fièvre redoubla si fort la nuit du 2 au 3 juillet, qu'elle mourut vers midi, cinq mois avant le cardinal son ennemi (mort le 4 décembre de la même année), et neuf mois avant Louis XIII son fils (mort le 14 mai 1643.)

Telle fut la fin digne de compassion d'une princesse qui eût pu faire envie dans sa prospérité à toutes les reines de l'Europe.

On dit que ces infortunes lui avoient été prédites par une fille qu'elle amena d'Italie en

(1) Elle avoit fait son testament, le 2 juin, devant un notaire impérial. Voyez-en la copie dans le Journal de Richelieu seconde partie, page 338 et suivantes.

France, qu'on appeloit la Pasithée. Cette fille, repassant dans sa patrie, et lui laissant une croix, lui annonça qu'*elle en auroit à porter une bien plus pesante.* Nous avons vu que Henri IV lui avoit prédit la même chose. Il prévoyoit les extrémités où la précipiteroit son caractère.

Le roi apprit la mort de sa mère à Paris, en retournant de Tarascon, où il avoit été visiter le cardinal malade. Il en marqua une douleur extrême, mais il n'étoit plus temps. On peut demander si Marie ne fut point traitée avec trop de dureté par le roi son fils, et par le cardinal qui lui avoit les plus grandes obligations? Et c'est un problème difficile à résoudre. Les politiques ne manqueront pas de répondre qu'elle devoit être la victime du bien public; et que, puisque ses malheurs faisoient la sûreté de l'État, ils devenoient nécessaires; que le roi son fils et le cardinal sont d'autant plus louables, que le sacrifice qu'ils faisoient étoit important. L'humanité, assujettie aux sentiments naturels, répondra au contraire qu'en réconciliant la reine avec son fils, Richelieu n'eût pas exposé la réputation du roi ni la sienne aux reproches de dureté et d'ingratitude qu'on leur a faits; que ce ministre étoit assez éclairé pour donner des liens à la reine mère, quoiqu'à la cour; et que

c'étoit moins au bien public qu'à son ambition que Marie fut immolée. Enfin c'est la matière d'un examen que nous abandonnons aux lumières du lecteur. Le cardinal, dans le feu le plus violent de sa persécution, avoit toujours protesté de son respect pour Marie de Médicis. Après qu'elle fut morte, il lui fit faire un service dans l'église de Tarascon. Son corps ayant été apporté en France, fut inhumé dans l'église de S.-Denis. Un poëte du temps fit ce sonnet sur sa mort :

Le palais florentin me donna le berceau :
Le Louvre de Paris vit éclater ma gloire :
Le nom de mon époux, d'immortelle mémoire,
Est placé dans le ciel comme un astre nouveau.

Pour gendres j'ai deux rois, pour fils ce clair flambeau,
Qui, par mille rayons, brillera dans l'histoire ;
Parmi tant de grandeurs le pourra-t-on bien croire ?
Je suis morte en exil, Cologne est mon tombeau.

Cologne, œil des cités de la terre allemande,
Si jamais un passant curieux te demande
Le funeste récit des maux que j'ai soufferts,

Dis : ce triste cercueil chétivement enserre
La reine dont le sang règne en tout l'univers,
Qui n'eut pas en mourant un seul pouce de terre (1).

(1) Mémoires du comte de Brienne, tome 2, p. 13 dans la note, et le Journal de Richelieu, part. 2, p. 336.

Outre les défauts dont on a parlé, Marie de Médicis avoit une sorte d'indifférence qu'il est difficile de caractériser. « Croirez-vous bien, « dit Balzac (1), que cette bonne reine, pen- « dant les quatre années de la régence, ne

---

Boissat a fait une épitaphe en latin qui a son mérite; l'auteur y fait parler Marie de Médicis : c'est un abrégé de sa vie.

Tusca mihi tellus claro de sanguine cunas,
Franca sub Henrico sceptra thorosque dedit.
Et dedit ingentes tanto de conjuge natos,
Pignora connubii suscipienda mei.
Deinc viduam excepit prolis pia cura tuendæ,
Securumque dedit, pace vigente, decus.
Donec ubi cessit regi moderamen adulto,
Dedidici tutâ denique sorte frui.
Bis rerum in partem nativo adsciscor amore,
Imperiique potens, *consiliique* caput.
Bis vertere aleam superi, bis exul, inopsque,
Longùm regnatâ cogor abire domo.
Exilii Ligeris sedesque, viasque dedisti,
Tuque sub Eugeniâ, Belgicæ, tuque Brito.
Mors obeunda fuit; nec in hâc quoque parte quiesco.
Datque peregrinam Teutonis ora necem.
Inquies extat adhuc Ubiorum corpus in urbe
Quamque habuit vivens, jure reposcit humum.
I, nunc, et titulos ignobile vulgus adora,
I, metue humanas turba inhonora vices.

P. Boissati opera, part. oct. Cité par l'abbé d'Artigny, nouv. Mém. d'hist. de crit. et de littér., p. 13. La fin de l'épitaphe est imitée de celle du duc d'Orléans, par Malherbe.

(1) Entretien de feu M. de Balzac, p. 183, à la fin, et 384.

« baisa pas une seule fois le roi son fils ? Je l'ay « appris, continue-t-il, d'un vieux courtisan « de ce temps-là, qui se donna la liberté de lui « dire que ces marques extérieures d'affection « étoient nécessaires pour se faire aimer, et « particulièrement des enfants, parceque d'ordi- « naire les effets les touchent moins que les ap- « parences. » Mais elle avoit aussi beaucoup de bonnes qualités. Elle étoit généreuse et compatissante aux maux d'autrui : constante dans ses attachements jusqu'à nuire à ses intérêts, en faveur de ceux qu'elle protégeoit ; affable avec le peuple comme avec les gens de cour. Sa fierté ne paroissoit que lorsqu'on lui disputoit ce qu'elle croyoit lui appartenir. Elle avoit la délicatesse d'esprit et de goût des Médicis ses aïeux ; elle fit voir qu'elle aimoit la poésie par la protection dont elle honora le cavalier Marin. Ce poëte, ayant dédié au roi son Adonis, fut magnifiquement récompensé, et l'on dit que Marie lui fit donner dix mille écus pour *le Triomphe de l'Amour*, qui est un des plus beaux morceaux de ce poëme. Cela fait voir que sa piété n'étoit ni hypocrite, ni une timide *bigoterie* qui fait fermer les yeux sur l'esprit et le sentiment. Malherbe, qui n'avoit obtenu que l'estime de Henri IV, et

quelques gratifications, eut sous la régence de Marie une pension de cinq cents écus. Le palais du Luxembourg est un témoignage immortel de son goût pour les arts. La Brosse, qui en donna les dessins, y a fait voir plus de beautés et d'intelligence qu'on n'en connoissoit encore dans l'architecture, et l'on peut regarder cet édifice comme le plus parfait morceau qui eût paru (1). Les vingt-quatre tableaux de Rubens (2) qui ornent la galerie à main gauche sont dus aux soins de la reine Marie, autant qu'au génie de Rubens. On dit que la princesse passoit des heures entières avec ce grand maître, prenant autant de plaisir à l'entretenir qu'à le voir peindre. On sait que Rubens réunissoit l'érudition, même profonde, et les talents

(1) La Brosse est encore auteur de l'aqueduc d'Arcueil, et du beau temple de Charenton, démoli en 1685, au grand regret des artistes; et, suivant M. de Voltaire, du portail de Saint-Gervais à Paris; mais il est prouvé que ce dernier morceau est de Claude Perrault.

(2) Ils furent exécutés en 1620, après le retour de la reine, et le traité, signé le 13 août à Brissac. Vingt-deux de ces tableaux furent faits à Anvers, et les deux derniers à Paris, sous les yeux de la reine. On en voit une description fort bien faite, et approuvée par Rubens lui-même, composée en vers latins, par Cl. Barthélemi Morisot, sous le titre de PORTICUS MEDICÆA, *Galerie de Médicis*. Elle est à la suite de la lettre 77 de la première *centurie* des Lettres de Morisot, p. 130 de ce Recueil.

de l'homme du monde, et de l'homme d'état, à ceux du peintre. Ses tableaux, du coloris le plus riche, et de l'invention la plus féconde, forment un poëme en peinture, duquel le sujet est la vie de Marie de Médicis. Tout y respire l'élégance, la noblesse et le génie. On prétend, dit l'auteur de la Vie des peintres flamands, que Rubens avoit ordre de représenter la vie de Henri IV dans une autre galerie, et qu'il en avoit déjà fait quelques esquisses. Cependant on n'a jamais rien vu de ce dernier projet; et c'est un reproche à faire à Marie de Médicis, qui eût dû commencer par cette partie à exercer le pinceau du peintre. Quelques fondations particulières font voir la piété de Marie de Médicis. Telles sont celles de deux hôpitaux pour les malades au faubourg Saint-Germain, d'un autre à Chaillot pour les enfants orphelins, et celle des filles du Calvaire, près du Luxembourg. Cette princesse fut mère de Louis XIII, né le 27 septembre 1601; d'anonyme (1) duc d'Orléans, né le 16 avril 1607, mort le 16 mai à Saint-Germain-en-Laie, et

(1) Ce fut à l'occasion de la mort de ce petit prince, que Malherbe fit, en 1607, ce sonnet en forme d'épitaphe.

Plus Mars que Mars de la Thrace,

porté à Saint-Denis le 16 novembre ; de Gaston (1), Jean-Baptiste de France, duc d'Or-

Mon père victorieux,
Aux rois les plus glorieux,
Ota la première place.

Ma mère vint d'une race
Si fertile en demi-dieux,
Que son éclat radieux
Toute autre lumière efface.

Je suis poudre toute fois,
Tant la parque a fait ses lois
Égales et nécessaires.

Rien ne m'en a su parer.
Apprenez, ames vulgaires,
A mourir sans murmurer.

Les religieux de Saint-Denis y trouvèrent un tour païen, qui les empêcha de la faire graver dans leur église. *Œuvres de Malherbe*, liv. 6, p. 210 de l'édition in-8° de 1666, donnée par Ménage.

(1) Il fut nommé Gaston, parceque Henri IV le demanda pour faire revivre la mémoire du célèbre Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII, et le dernier de sa maison, de laquelle le royaume de Navarre passa à la maison d'Albret, comme il passa de celle d'Albret à celle de Bourbon. Il eut pour marraine la reine Marguerite, et le cardinal de Joyeuse pour parrain. Ce prince ne s'est guère distingué que par les malheurs où il précipita ceux qui s'attachèrent trop aveuglément à son parti. Il mourut à Blois, où il s'étoit retiré, le 2 février 1660. Lorret, qui parla de sa mort, dans sa Gazette en vers, ou Muse historique, lettre du 6 février, lui consacra cette épitaphe singulière,

Gaston, que cette tombe enclôt,
Fut *fils de France* ; et l'on remarque,
Que s'il fût né six ans plus tôt,
Il en eût été le monarque.

léans, né le 25 avril 1608; d'Élisabeth de France, née le 22 novembre 1602, mariée en 1615 à Philippe IV, roi d'Espagne; de Christine, épouse de Victor-Amédée, duc de Savoie, trisaïeule de Louis XV, dit le Bien-aimé, roi de France; et de Henriette-Marie, mariée à Charles I, roi d'Angleterre.

MAITRESSES DE HENRI IV.

Je ne prétends point donner ici des mémoires exacts sur la vie de toutes les personnes auxquelles Henri IV accorda ses bonnes graces. Outre que plusieurs de ces personnes n'ont figuré que dans les *chroniques scandaleuses* du temps, et que ce qu'on en a publié est souvent très incertain, ce que je pourrois en dire se réduit à des faits si peu intéressants, qu'il vaut encore mieux occuper agréablement le lecteur par des noms qui tiennent à notre histoire. Cependant, pour ne pas mécontenter la curiosité de ceux qui s'attachent, comme à des anecdotes précieuses, à ce qui concerne les faits, ou les personnes les moins connues et les moins dignes

de passer à la postérité, je vais placer ici en leur faveur des noices sur ces *maîtresses momentanées*, et de passage, que nomment les auteurs du Divorce satirique, du G. Alcandre, du baron de Fœneste, de la Confession de Sancy, et d'Aubigné dans son Histoire. Nous allons les réunir toutes dans un même chapitre.

DAYEL, OU DAYELLE.

Dayel, ou Dayelle, étoit grecque, et de l'île de Chypre. Brantôme la met au nombre des filles de la cour de Catherine de Médicis. Elle s'étoit sauvée du sac de Chypre en 1571. D'Aubigné dit qu'elle et madame de Sauves furent les deux jolies personnes que la reine employa pour amuser Henri IV, au voyage qu'elle fit en Gascogne en 1578. La belle Grecque épousa depuis Jean d'Hémérits, gentilhomme normand, l'un des plus braves officiers qu'eût Henri III, en 1590. Horacio Dayelle avoit eu, en 1576, cinq cents livres de gages annuels de monsieur le duc d'Anjou, en qualité de gentilhomme de la chambre de ce prince. Voyez les remarques sur la Confession de Sancy, ch. 5, p. 168, tome 2, des diverses pièces servant à l'histoire de Henri III.

TIGNONVILLE.

Mademoiselle de Tignonville, que d'Au-

bigné, dans la Confession de Sancy, ch. 5, appelle la petite Tignonville, étoit, suivant les apparences, petite-fille de Lancellot du Montuau, seigneur de Tignonville, premier maître-d'hôtel de la reine de Navarre, et de Marguerite d'Alençon, mariée en 1550, et morte en couches, le 25 septembre 1551; et *fille* de la baronne de Tignonville, gouvernante de Catherine, princesse de Navarre, en 1576. Mademoiselle de Tignonville avoit l'honneur d'appartenir à Henri IV par la maison d'Alençon, et remontoit à René, duc d'Alençon, comte du Perche, mort en 1492, qui avoit eu d'une maîtresse Charles, bâtard d'Alençon, seigneur de Cani, Caniel, au pays de Caux. Charles, bâtard d'Alençon, épousa Germaine Ballüe, fille de Nicolas, seigneur de Villepreux, nièce du fameux cardinal Ballüe, et fut père de Marguerite d'Alençon, femme de Lancellot du Montuau, dit de Tignonville. Henri devint éperdument amoureux de mademoiselle Tignonville peu de temps après son évasion de la cour avec le duc d'Alençon, son beau-frère, c'est-à-dire vers l'an 1576, pendant la trêve qui suivit la conférence de Loches, du mois de mai 1576. Le roi de Navarre, dit Sully, s'en alla en Béarn, sous prétexte de voir sa sœur;

mais en effet on croyoit qu'il y étoit attiré par la jeune Tignonville, dont il faisoit lors l'amoureux. Elle résista fermement aux attaques du roi de Navarre; et ce prince, qui s'enflammoit à proportion des obstacles qu'il trouvoit au succès, employa auprès de la jeune Tignonville toutes les ressources d'un amant passionné. Il connoisoit l'esprit adroit et enjoué d'Agrippa d'Aubigné, qui étoit alors en faveur auprès de lui. Il voulut l'engager à parler pour lui à sa maîtresse; il l'en pria à mains jointes, les larmes aux yeux : car personne de plus foible que Henri dans ces occasions. Mais d'Aubigné tint bon, et se refusa au galant ministère dont on vouloit le charger. Peut-être eût-il eu cette complaisance pour un de ses égaux; mais il ne voulut pas l'avoir pour son maître. Il envisagea comme une lâcheté ce qui, avec un ami, ne lui eût paru qu'une foiblesse. Je crois que la demoiselle de Tignonville dont il s'agit ici étoit Marguerite de Tignonville, qui porta le nom et la terre de Tignonville dans la maison de Prunclé, par son mariage avec François de Prunelé, seigneur de Guillerval en Beauce (1).

(1) Voyez les notes sur la Confession de Sancy, p. 165. Anselme, t. 1, p. 275 de la nouv. édit.

MARTINE.

Cette MARTINE étoit sans doute la femme du savant Pierre Martinius, natif de la partie du royaume de Navarre qui appartient à la France, et lequel, après avoir étudié à Paris, sous Ramus et Charpentier, s'appliqua à la langue sainte sous Jean Mercier et Genebrard. Il y fit de grands progrès, et en devint professeur au collège de la Rochelle, où il mourut en 1594. Sa femme étoit fort belle, et s'attira les regards du roi de Navarre. L'époux ne trouva point à redire aux attentions du prince, soit qu'il crût que madame Martinia et Henri s'en tenoient aux termes d'une simple galanterie, et ne *poussoient pas les choses plus loin que jeu*, soit qu'il eût pris son parti sur un point où le chagrin eût été inutile, et la résistance déplacée. Colomiez, qui parle du bonhomme dans sa Gaule orientale, dit qu'il avoit souvent entendu parler des charmes de la femme de Martinius, et des bontés que Henri IV avoit pour elle. C'est une observation, ajoute Colomiez, que j'ai faite avec plusieurs autres de même genre, dans un ouvrage que j'ai intitulé : Cupidon *sur le trône*, ou l'*Histoire des amours de nos rois, depuis Dagobert.* Livre perdu pour la républi-

que des lettres, et que Bayle regrette avec raison. L'auteur de la Vie de Duplessis-Mornay nous apprend que Dufay, chancelier de Navarre, étoit amoureux de la femme de Martinius en 1589. Voyez la Confession de Sancy, p. 152, et dans la note, p. 169; la Vie de Duplessis-Mornay, liv. 1, p. 127; la Gaule orientale, de Colomiez, p. 93; l'Hist. de la Rochelle du P. Arcere, t. 1, p. 399.

MONTAIGU OU MONTAGU.

L'auteur des remarques sur la Confession de Sancy soupçonne qu'elle étoit parente ou fille de Jean de Balzac, seigneur de Montagu, surintendant de la maison du prince de Condé. Si elle étoit sa fille, et de Madeleine Olivier, qui étoit fille de François, chancelier de France, elle s'appeloit Anne de Balzac, et épousa, en premières noces, François de l'Isle, seigneur de Treigni, mort gouverneur d'Amiens en 1611, et en secondes noces, Louis Seguier, baron de Saint-Brisson, prevôt de Paris, dont elle n'eut point d'enfants. Anselme, t. 2, Généal. de Balzac, p. 441.

ARNAUDINE.

Il en est parlé en bien mauvais termes dans la Confession de Sancy, ch. 5, p. 152.

CATHERINE DU LUC D'AGEN.

Catherine du Luc d'Agen, jolie fille de laquelle Henri IV devint amoureux pendant son séjour à Agen. D'Aubigné, qui parle de cette amourette, dit que la belle eut du roi un enfant, qui mourut de faim, ainsi que la mère. Confession de Sancy, p. 151. Dans les poésies de Guillaume du Sable, intitulées: la Muse chasseresse, imprimées en 1608, avec privilège du roi, il se trouve, fol. 30 verso, un sonnet adressé à *mademoiselle Catherine du Luc, demoiselle d'Agen.* C'est ainsi que lui parle l'auteur.

Je n'eusse jamais cru qu'une simple étincelle,
De deux flambeaux sortie, aussi clair qu'un soleil,
Eusse pu rallumer, par son feu nompareil,
Le mien, presque amorti, d'une flamme pareille.

Comme le papillon se brûle à la chandelle,
Pensant d'elle jouir, mon destin est pareil:
Certes, mes pauvres yeux, croyant votre conseil,
Je me sens brûler d'une entre les belles, belle.

Ne vous lassez jamais de toujours l'œillader,
Jusqu'à ce que ma langue ose se hasarder
De lui dire, et prier, conjurant sa belle ame,

D'éteindre ou amortir, s'il lui plaît, quelque peu,
La violente ardeur de cet amoureux feu,
Lequel brûle mon cœur d'une pudique flamme.

Il n'y a pas de doute que mademoiselle Catherine du Luc d'Agen, à laquelle s'adresse ici le poëte, ne soit celle que Henri IV, ait aimée quelque temps.

FLEURETTE.

Nom vrai ou imaginé de la fille du jardinier du château de Nérac, apparemment assez jolie pour amuser le roi de Navarre.

LA GLANDÉE, LA BOINVILLE, ET Melle. CLAIN.

Il en est parlé, sur-tout de la première, en très mauvais termes, dans les Mémoires de Bassompierre, tom. 1, pag. 7, 47, 76 et 78 de l'édition de 1721. Comme l'auteur parle de ces aventures incessamment après la mort de Gabrielle d'Estrées, il faut les placer en 1599. Sur ces amourettes, voyez l'Histoire d'Aubigné, tom. 3, liv. 2, ch. 8; la Confession de Sancy, ch. 5; les Remarques sur le même chapitre; le baron de Fœneste, liv. 2, pag. 89 de l'édition de Maillé.

Il y avoit un conseiller au parlement du nom de Clain, ou Clein en 1626. Théophile lui

adresse une de ses lettres. Les Lettres de Théophile, publiées par Mairet, pag. 127.

CHARLOTTE DE BEAUNE SAMBLANÇAY, DAME DE SAUVES.

Nous n'oserions garantir tout ce que nous dirons de la dame de Sauves; parceque les mémoires les plus considérables, dont nous nous servirons, nous seront fournis par une main très suspecte, je veux dire par celle de Marguerite, femme de Henri IV, son ennemie déclarée. Cette dame, qu'on ne sauroit regarder que comme l'une des plus belles de la cour de Henri III et de celle des deux rois ses prédécesseurs, s'appeloit Charlotte de Beaune Samblançay: elle étoit fille unique de Jacques de Beaune (1), chevalier de l'ordre du roi, baron de Samblançay, vicomte de Tours, seigneur de la Carte, qui avoit été ambassadeur en Suisse, et qui mourut le 27 novembre 1579; et de Gabrielle Sade; et petite-fille de l'infortuné Samblançay, si fameux dans son histoire par la fin tragique dont nous avons parlé. Elle naquit en 1550 ou 1551, et épousa en premières noces Simon de Fizes, baron de Sauves, originaire de Languedoc, qui, de secrétaire du

(1) Jacques de Beaune étoit fils de Guillaume, seigneur de

garde des sceaux Bertrandi, devint secrétaire du roi, charge bien autrement importante qu'elle ne l'est aujourd'hui, puis secrétaire des commandements de Catherine de Médicis, et enfin secrétaire d'état au mois d'octobre 1567. On dit qu'il s'acquit tellement la confiance de la reine mère, et de Charles IX, qu'il fut le seul auquel ce prince confia l'horrible secret de la Saint-Barthélemi, et les dépêches qu'il fallut faire en cette occasion. Ceux qui veulent s'instruire plus particulièrement sur l'histoire particulière de Simon de Fizes, qui porta toujours le nom de Sauves, peuvent lire notre Histoire générale, sous le règne de Charles IX, et ce qu'a dit de lui du Tot dans son Histoire des secrétaires d'état (p. 125 et suiv.) Charlotte de Beaune, sa femme, lui apporta de très grands biens, et elle n'avoit ni moins d'esprit, ni moins de charmes. A en juger d'après ce qu'en a dit la reine de Navarre dans ses *Mémoires*, elle avoit aussi tout l'esprit d'intrigues et de coquetterie qui distinguoit les femmes de

---

Samblançay, et général des finances en 1521, condamné au bannissement et à être flétri par le même jugement qui fit perdre la vie, en 1527, à Jacques de Beaune, dit Samblançay, son père, dont on a parlé dans l'Histoire de Louise de Savoie, mère de François I. Anselme, t. 8, p. 285, et t. 4, p. 177.

son temps. C'étoient les talents à la mode dans une cour où Catherine de Médicis, qui y donnoit le ton et qui tiroit parti de tout, les employa plus d'une fois dans les circonstances les plus difficiles.

Pendant le séjour que fit Henri IV, alors roi de Navarre, à la cour de France, après son mariage avec Marguerite, il y devint amant déclaré de madame de Sauves. Elle étoit dame d'atour de la reine mère. Le duc d'Alençon, qui n'étoit ni si aimable, ni si galant, mais qui n'étoit pas sans un certain mérite, s'attacha aussi à elle. Il n'étoit pas aisé que deux princes, tels que le roi de Navarre et le duc d'Alençon, son beau-frère, pussent long-temps être rivaux sans que leur union s'altérât. Tant que vécut Charles IX, son humeur, devenue terrible et farouche, sur-tout depuis le jour affreux de la Saint-Barthélemi, avoit contenu les effets de leur rivalité. Après sa mort, la reine mère, et Henri III, son successeur, se firent même une affaire d'état de brouiller les deux princes : on les craignoit. Le duc d'Alençon avoit de l'inclination pour les protestants, et il est certain que si le duc et le roi de Navarre s'étoient entièrement réunis d'intérêt, ils auroient eu, dans les affaires, plus de crédit qu'on ne vouloit leur en don-

ner. Le roi, la reine mère, et du Gast, favori de Henri III, agirent donc de concert pour jeter la discorde entre les deux amants, par le moyen de madame de Sauves leur maîtresse. Marguerite de Valois prétend qu'on ne s'occupa pas moins du soin de la brouiller avec le roi de Navarre, son mari, et que madame de Sauves fut également chargée de cette commission par du Gast, avec lequel elle prétend qu'elle étoit dans la plus étroite intelligence. Mais sa conduite suffisoit pour mettre le mari et la femme mal ensemble; et, sans avoir recours à des intrigues de cour, ses galanteries et son désordre pouvoient produire cet effet, à moins de supposer Henri IV entièrement aveugle, ou insensible; et elle étoit alors dans le fort de ses galanteries, sur-tout avec Bussi, qu'elle avoit fait passer au service de son frère le duc d'Alençon. Il faut lire ses Mémoires sous l'année 1574 et sous la suivante, pour voir avec quelle adresse elle présente les objets. On sent qu'elle en impose, dans le temps même qu'on admire le tour qu'elle donne à ses récits. L'amour du roi de Navarre et du duc d'Alençon pour madame de Sauves augmentant chaque jour, ils passèrent, du chagrin réciproque qu'ils se donnoient, à une jalousie déclarée, et qui ne leur permit plus

d'envisager les raisons d'ambition, de politique et de devoir qui les avoient retenus. Un regard, une attention, un coup d'œil, la moindre faveur accordée par madame de Sauves au roi de Navarre irritoit le duc d'Alençon contre lui. Il en étoit de même du roi de Navarre à l'égard du duc, son beau-frère. Marguerite, qui n'épargne pas les couleurs qui peuvent la rendre odieuse, dit qu'ils en vinrent à un tel excès de jalousie (1), que, quoique la dame de Sauves fût aimée du duc de Guise, de du Gast, de Sauvray, *de plusieurs autres*, dit-elle, *tous plus aimez qu'eux*, ils n'y pensoient pas, et ne craignoient que la préférence que l'un pouvoit avoir sur l'autre. Marguerite prétend que, pour écarter les soupçons que madame de Sauves avoit donnés au roi de Navarre qu'elle, (Marguerite) favorisoit les amours de son frère,

(1) Cela est confirmé par ce qu'on lit dans les Mémoires de Sully, t. 1, ch. 15, p. 32. « Nos premières haines, y dit Henri IV, « commencèrent dès-lors que nous étions tous les deux prisonniers à la cour, et que, ne sachant à quoi nous divertir, pour « ce que nous ne sortions pas souvent, et n'avois autre exercice « qu'à faire voler des cailles dans ma chambre, nous nous amusions à caresser les dames, en sorte qu'étant tous deux devenus « amoureux d'une même beauté, qui étoit madame de Sauves... « elle me témoignoit de la bonne volonté, et le rabrouoit, et le « méprisoit devant moi, ce qui le faisoit enrager. »

par jalousie contre le roi son mari ; elle fit tout son possible pour étendre dans le cœur du duc d'Alençon la passion qu'il avoit pour madame de Sauves ; mais que tous ses efforts devinrent inutiles, *tant forts étoient les charmes de cette Circé, aidez de ce diabolique esprit de du Gast!* Ce sont les expressions vives et *pittoresques* de Marguerite. Le roi de Navarre devint si assidu auprès de sa maîtresse, qu'il passoit une partie du jour et de la nuit même auprès d'elle. Suivant les Mémoires de la reine Marguerite, il la quittoit fort tard, et se trouvoit au lever de la reine mère, où madame de Sauves ne manquoit guère de paroître. Souvent il lui donnoit tout le reste de la journée. Le duc d'Alençon ne cherchoit pas avec moins d'ardeur les occasions de la voir ; elle leur *faisoit accroire à tous les deux qu'ils étoient uniquement aimez d'elle.* La cour fit un assez long détour pour se trouver aux noces du roi, qui se firent à Reims au mois de février 1575 ; et les choses se passèrent de la même manière pendant le voyage, et après le retour du roi à Paris ; ce fut alors que la reine de Navarre eut avec Bussi les liaisons qu'elle tâche de pallier, et desquelles elle cherche à attribuer le bruit à la malignité de du Gast, qui cherchoit, dit-elle, à la perdre au-

près du roi son frère, et du roi de Navarre son mari. Mais, comme nous l'avons remarqué, son cœur se trahit malgré elle, et elle publia elle-même, en comblant Bussi d'éloges extraordinaires, ce qu'elle prétend dissimuler. L'évasion du duc d'Alençon fut suivie de celle du roi de Navarre; ainsi madame de Sauves perdit deux amants à la fois : mais le roi de Navarre, qui ne put partir avec le duc, employa tout le temps qu'il fut obligé de rester à la cour à entretenir sa maîtresse. Il la possédoit seul, il ne devoit pas jouir long-temps de ce bonheur; il mit tous les instants à profit, et ils devinrent inséparables, jusqu'au moment de la retraite secrète qu'il méditoit et qu'il exécuta. Que le roi de Navarre n'en eût rien dit à madame de Sauves qu'il voyoit dès le matin, et qu'il ne quittoit qu'à deux heures après minuit, c'est ce qui n'a pas beaucoup d'apparence; et que Sauves n'en eût elle-même rien dit à la reine mère, dont elle étoit favorite, c'est encore ce qui n'est guère croyable. On peut inférer de là que la reine mère, dans le dessein de se rendre nécessaire au roi son fils, ferma les yeux au départ du duc d'Alençon et à celui du roi de Navarre; que peut-être cette princesse prépara-t-elle cet évènement, bien assurée d'y remédier, et de se rendre impor-

tante par ce service. Henri III, dont la politique étoit aussi déliée que celle de sa mère, quand il vouloit se donner la peine de réfléchir, ne pénétra pas si loin. Il s'emporta contre sa sœur, lui fit un affront qui rejaillissoit sur lui-même, et termina cette scène indécente par une action encore plus indécente, qui fut de mettre pour ainsi dire Marguerite aux arrêts. Henri étoit déjà en Guienne lorsque ceux qui l'avoient suivi, et qui pouvoient bien être guidés par la reine mère, lui firent comprendre qu'il avoit eu tort de partir sans voir la reine sa femme, et qu'il n'étoit pas temps de se brouiller entièrement avec elle. Il les crut, « étant, dit Marguerite, éloigné de sa Circé, « madame de Sauves, dont les charmes avoient « perdu leur force par l'éloignement. » Le roi de Navarre étant resté en Guienne ou dans la Gascogne, tout-à-fait séparé de madame de Sauves, ce fut le terme de cette intrigue à l'égard du roi de Navarre. Mais le duc d'Alençon reparut à la cour après la conférence de Sens, de 1576; et ses liaisons devinrent plus étroites que jamais avec madame de Sauves : il étoit débarrassé du rival qu'il craignoit le plus auprès d'elle. Une preuve que le duc d'Alençon continua d'aimer madame de Sauves, est l'anec-

dote que rapporte la reine de Navarre sous l'année 1579. Henri III, livré à ses caprices particuliers, et à ceux que lui inspiroient ses favoris, dans une défiance continuelle sur la conduite du duc d'Alençon, qu'il n'aimoit pas, lui suscitoit à chaque instant quelque affaire sur le fondement d'une conspiration contre l'État. Il fit mettre Monsieur aux arrêts; mais, avant toutes choses, on s'empara de tous les papiers et des *coffres* ou *bahus*, qui étoient alors les meubles dont on paroit les appartements du roi même. Sa majesté fouilla jusque dans son lit, pour s'assurer s'il ne s'y trouveroit point quelque lettre ou quelque autre pièce de conviction. Le duc d'Alençon, qui avoit reçu le soir même un billet de madame de Sauves, y porta la main, et s'en saisit pour le soustraire au roi. Henri III, qui s'imagina que cette lettre étoit une pièce secrète et importante, par la résistance que son frère montroit à la lui donner, voulut absolument la voir et la lire. Elle fut ouverte, et, au lieu de ces secrets d'État que le roi prétendoit y trouver, il n'y vit que les preuves d'une affaire de galanterie de laquelle toute la cour étoit instruite. C'est au moins de cette manière dont la reine Marguerite rapporte la chose. Se rappelant même un

trait de l'histoire romaine très relatif à son récit, la princesse compare l'état où devoit être le roi son frère, à celui où se trouva Caton, lorsque, ayant exigé que César remît au sénat un billet qu'il venoit de recevoir, César, forcé de le satisfaire, après une résistance inutile, le fit passer tout cacheté entre les mains de Caton, qui reconnut que c'étoit un billet galant où Servilie, sœur de Caton, donnoit *un rendez-vous à César son amant* (1). L'affaire de Flandre, à laquelle le duc d'Alençon s'engagea, ses chagrins et son tempérament, qui s'affoiblissoit à vue d'œil, firent une diversion nécessaire à sa passion pour madame de Sauves. Ce prince mourut le 10 juin 1584. Madame de Sauves, qui étoit restée veuve de Simon Fizes, baron de Sauves, depuis le 27 novembre 1579, pensa à un nouveau mariage. Elle n'avoit encore que trente ans, sans enfants de son premier mari, avec de très grands biens : elle épousa, le 18 octobre 1584, François de Trémoille, premier marquis de Noirmoutiers. L'histoire nous apprend les services que le marquis rendit à Henri III et à son successeur, de-

(1) Plutarque, dans la Vie de Caton d'Utique, n. 7, tome 2, p. 332 de l'édition in-8° de 1622.

puis 1584 jusqu'à sa mort, arrivée au mois de février 1608. La marquise parut toujours favorable au roi de Navarre : dans un temps où la cour vouloit encore l'amuser de promesses (c'étoit à la veille de la bataille de Coutras), elle lui fit dire par Sully, qu'on appeloit le baron de Rosni, qu'il ne s'arrêtât pas à ces belles paroles; que les choses en étoient à un point qu'elles ne pouvoient se terminer sans mettre l'épée à la main. Elle avoit déjà trente-six ans; mais le cours de ses galanteries n'étoit pas terminé. Une coquette ne cesse de l'être que le plus tard qu'elle peut, et le goût des plaisirs joint à l'ambition de plaire dure toujours plus que la beauté. En 1588, elle avoit la plus intime liaison avec le duc de Guise, puisqu'on prétend que c'étoit avec elle que Guise avoit passé la nuit qui précéda le jour de sa mort, 22 décembre 1588. Elle étoit, dit-on, venue exprès à Blois pour l'engager à se retirer. Moins ambitieuse qu'alarmée du péril où s'exposoit son amant, elle avoit tout employé, raisons, prières, larmes, caresses pour l'empêcher de se livrer comme il fit aux justes ressentiments de son souverain. Il s'arracha de ses bras, et vola à sa perte. La galanterie étoit trop autorisée à la cour de Henri III, pour qu'on y fît un crime à une femme de sa

passion, et l'on sait que ce prince survécut peu à sa victime. Henri IV pardonna aisément à son ancienne maîtresse son attachement pour le duc, dont il ne pouvoit s'empêcher d'admirer les grandes qualités. L'âge empêcha enfin la marquise de Noirmoutier de soutenir un rôle aussi intéressant qu'elle avoit fait, et mourut, le 30 septembre 1617, âgée de 66 ans, et mère d'un fils unique, qui mourut à Paris âgé de 27 ans, le 4 septembre 1613 (1).

N. DE REBOURS.

Dans le voyage que la reine mère fit en Guienne avec la reine Marguerite sa fille, et pendant les conférences de Nérac, entre Catherine et le roi de Navarre, cette princesse fut accompagnée de cette brillante suite de demoiselles dont les charmes n'étoient pas moins redoutables que sa politique. Henri se livra d'abord avec vivacité à ceux de Dayelle, dont nous avons dit quelque chose; et cette intrigue dura plus d'un an. Mais elle s'éloigna avec la reine sa maîtresse, qu'elle suivit à la cour; et Rebours,

(1) On peut consulter, sur le mariage de Louis de La Trémouille, fils unique de François, la Généalogie de La Trémouille, par Sainte-Marthe, publiée en 1668, et avec un faux titre, en 1696, p. 292, n. 20. Anselme, cité ci-dessus, et Dutot, Hist. des secrét. d'état.

fille d'un président de Calais, suivant Le Laboureur, prit la place de l'absente. L'amour du roi de Navarre pour Rebours commença à Pau pendant le séjour qu'y fit Henri, en 1579, avec la reine sa femme. Cette princesse paroît bien mécontente des procédés de sa rivale. « *C'étoit*, dit Marguerite, en parlant de Re- « bours dans ses Mémoires, *une fille mali-* « *cieuse, qui ne m'aimoit point*, et qui me faisoit « tous les jours les plus mauvais offices qu'elle « pouvoit. » Prenant les choses sur le pied qu'elle emploie ordinairement quand elle se ménage quelque apologie, elle ajoute qu'ayant recours à Dieu dans ses traverses (celles qu'elle avoit à souffrir de la part de la malicieuse Rebours), il eut pitié de ses larmes. Le roi de Navarre, Marguerite et leur petite cour quittèrent Pau, où Rebours resta malade. Le cœur du prince ne fut point à l'épreuve de la séparation. L'absence, toujours dangereuse en amour, effaça l'impression qu'elle avoit faite sur le cœur de Henri. Elle avoit succédé à Dayelle, Fosseuse (1) lui succéda. Elle fit d'inutiles efforts

(1) A la cour et en amour, on a souvent occasion de dire, d'après le grand Rousseau :

« Nous avons vu des jours plus sereins que les vôtres,
« D'orages imprévus, sinistres précurseurs.

pour réparer sa perte. S'il faut s'en rapporter à Brantôme, Rebours délaissée mourut à Chenonceaux. « Cette fille venant, dit-il, à être « fort malade, Marguerite la visita, et ainsi « qu'elle voulut rendre l'ame, l'admonesta, et « puis dit : Cette pauvre fille endure beaucoup; « mais aussi a-t-elle bien fait du mal. Dieu lui « pardonne comme je lui pardonne. Voilà, « ajoute Brantôme, par réflexion, la vengeance « et le cruel mal qu'elle lui fit; et voilà aussi « comme cette grande reine a été par sa gé- « nérosité fort lente en ses vengeances, et a été « louée bonne. » Nous verrons plus bas qu'elle a poussé plus loin l'indulgence et la bonté pour les maîtresses de son mari.

Si c'est à la demoiselle de Rebours, maîtresse de Henri IV, que Guillaume du Sable adresse le sonnet qu'on trouve dans sa *Muse chasseresse* (fol. 29), comme il y a lieu de le croire, elle fut aimée d'un sieur de Frontenac, qui étoit apparemment Geoffroi de Buade, seigneur de Frontenac en Agénois, duquel sont issus les comtes de Frontenac et de Palluau. Cet amour n'étoit-il que pure galanterie, ou

« On vous a précédé, vous succédez à d'autres;
« Et d'autres, quelque jour, seront vos successeurs.

avoit-il le mariage pour objet ? C'est ce que j'ignore ; mais, de la manière dont s'exprime Brantôme, Rebours mourut fille. Tel est le sonnet de Guillaume du Sable, dont les poésies sont fort rares.

Rebours, n'éprouve tant de Frontenac la foi,
Que l'épreuve à la fin ne soit pour lui mortelle.
Je vois bien que son cœur te porte un amour telle,
Qu'impossible est qu'il vive étant privé de toi,

J'ose bien t'assurer, si tu veux croire en moi,
Que jusques à la mort il te sera fidèle ;
Car amour l'a lié si bien à ta cordelle,
Qu'il faut qu'il obeisse aux édits de sa loi.

N'offense point ce Dieu : il a la même flèche
Qui en son cœur a fait luire pareille brèche,
Perçant de part en part son royal estomac.
Donc, si pour l'avenir tu veux être servie,

Non pas pour quelque temps, mais pour toute ta vie,
Ne change, s'il te plaît, ton humble Frontenac.

On peut voir le sonnet précédent sur le même sujet.

FRANÇOISE DE MONTMORENCI,

DITE LA BELLE FOSSEUSE,

Le nom de cette demoiselle étoit Montmorenci Fosseux ; et si elle porte dans les auteurs le

nom de *Fosseuse*, c'est par l'usage qui a long-temps duré à la cour et à la ville, de donner aux noms des femmes une terminaison féminine. Cette demoiselle étoit fille de Pierre de Montmorenci, premier du nom, marquis de Thuri, baron de Fosseux, aîné du rameau de Fosseux, et référoit son origine à Jean, second du nom, seigneur de Montmorenci, chambellan de Charles VII et de Louis XI, mari de Jeanne, dame de Fosseux, tige des deux branches de Nivelle-Hornes (1) et de Fosseux. La mère de mademoiselle de Fosseux étoit Jaqueline d'Avaugour, fille aînée de Jacques d'Avaugour

(1) Jean de Montmorenci I du nom, de la branche de Nivelle en Flandre, étoit l'aîné des deux fils de Jean de Montmorenci, et de Jeanne de Fosseux. Il prit, avec Louis son frère, le parti du comte de Charolois, contre Louis XI, dans la guerre du *bien public*, et se trouva à la bataille de Montlhéri, en 1465. Jean, son père, indigné qu'un de ses fils se fût déclaré contre son roi, et l'ayant fait sommer à son de trompe de rentrer en son devoir, sans qu'il comparût, le traita de *chien*, le déshérita, et donna tous ses biens à Guillaume, seigneur de Montmorenci, son fils, et de Marguerite d'Orgemont, sa seconde femme, qui a fait la branche des ducs de Montmorenci, terminée dans Henri II, duc de Montmorenci, décapité à Toulouse, le 30 octobre 1632. On dit que la conduite du père, qui traita son fils de *chien*, et celle du fils, qui refusa de comparoître à l'appel ou citation du père, a donné lieu au proverbe : il ressemble *au chien de Jean de Nivelle*, il fuit quand on l'appelle. Voyez l'Histoire de la maison de Montmorenci de Duchesne, et Anselme, t. 3, p. 575.

et de Catherine de la Baume-Montrev[illegible] Le mariage de Pierre de Montmorenci étant daté du 24 janvier 1553, suivant l'ancien calcul, et ce mariage ayant produit onze enfants, desquels Françoise, dont nous parlons, fut le dernier, il s'ensuit qu'elle ne put naturellement naître avant l'année 1564. Et on peut conjecturer aussi qu'elle ne naquit pas long-temps après, puisqu'on la voit, en 1579, quinze ans après, au nombre des filles de la reine Marguerite, et dans tout l'éclat de la plus grande beauté, et dès-lors très susceptible d'intrigues et de projets. On ne peut lui refuser alors environ quinze à seize ans, parceque d'ailleurs la reine mère, et sans doute la reine Marguerite sa fille, ne recevoient point à leur suite de demoiselles au-dessous de quatorze ans. Dès qu'elle parut, elle enflamma toute la cour ; et ce fut à la lettre une *Hélène* qui jeta la discorde dans les deux cours, dans celle de France et dans celle de Navarre. La reine Marguerite, en parlant du temps où le roi son mari devint amoureux d'elle, en 1579, dit qu'elle étoit plus belle que Rebours, *toute enfant et toute bonne.* Les amours du roi de Navarre et de Fosseux furent d'abord fort tranquilles. La petite cour de Nérac étoit composée de ce qu'il y avoit de plus beau

et le plus galant. La reine Marguerite et Catherine, sœur de Henri, en étoient les chefs. Dans leur suite brilloit un essaim de jeunes beautés ; et le roi de Navarre, que les affaires, qui n'étoient pas alors fort considérables, n'empêchoient point de se donner aux plaisirs, servoit d'exemple à un grand nombre de jeunes seigneurs catholiques et protestants, que le goût des amusements réunissoit. Les uns alloient au prêche à la suite du roi de Navarre, et les autres à la messe avec Marguerite ; et le terme de ces actes extérieurs des deux religions étoit une promenade dans de délicieuses allées de myrtes et de lauriers, dans des bosquets enchantés, où l'aurore et la volupté étoient les divinités auxquelles la jeunesse catholique et protestante sacrifioit. Telles étoient les occupations du matin ; l'après-dinée étoit remplie par les exercices à la mode, le jeu et le bal, où chacun faisoit admirer ses talents, sa taille, et tout le mérite qui fait celui de la galanterie. Si l'on en croit Marguerite, tous ces plaisirs *étoient fort honnêtes ;* mais on sait qu'en pareil cas la princesse n'en juge pas avec beaucoup de sévérité. Henri, très attaché à mademoiselle de Fosseux, ne chagrinoit point sa femme ; et, bien loin de trouver à redire à la

passion du roi de Navarre, Marguerite s'applaudissoit, dit-elle, d'avoir une rivale *toute bonne*, suivant son expression, et *qui dépendoit entièrement d'elle.* Mais ce bonheur ne fut pas durable. Marguerite n'oublie rien dans ses Mémoires pour faire croire à son tuteur qu'elle n'eut aucune part au changement de face que prirent les choses : elle impute tout à la mauvaise conduite de Fosseux, aux intrigues et à la méchanceté des favoris de son frère Henri III, aux différents qui s'élevèrent entre son mari et Biron, qui étoit lieutenant du roi de la Guienne, et à la jalousie que le roi de Navarre conçut contre le duc d'Alençon, qui, à son retour de Flandre, fit un séjour de sept mois à la cour de Nérac. Elle se donne bien de garde de nous dire que le roi son frère avoit conçu contre elle une haine mortelle; que, livré à ses projets de vengeance, et employant tout pour la perdre, il avoit suivi sa conduite de près, et instruit le roi de Navarre des liaisons criminelles qu'elle entretenoit, sous les yeux de son mari même, avec le vicomte de Turenne et quelques autres. Elle ne nous apprend pas que le roi de Navarre, qui ne l'estimoit plus, et qui avoit besoin de Turenne, leur montra à l'un et à l'autre la lettre de Henri III, se retranchant dans un

généreux mépris pour une femme indigne de son estime, et de laquelle la raison d'État ne souffroit pas qu'il se vengeât autrement. Enfin, nous ne lisons point dans ses Mémoires ce que Mézeray a trouvé dans des monuments moins suspects et plus fidèles. C'est que Marguerite, réellement ennuyée du séjour de Nérac, qu'elle regardoit comme un véritable exil, outrée de désespoir, chercha à se venger de son frère, en jetant la cour de France et celle de Nérac dans de nouveaux démêlés où l'on eût besoin d'elle; engagea les dames de sa suite, et surtout Fosseux, dans sa vengeance, en leur insinuant de répandre des semences de jalousie entre leurs amants par leur conduite avec eux. De pareilles leçons sont aisées à suivre par de jeunes personnes naturellement coquettes, et qui mesurent leur mérite au nombre de leurs amants. Fosseux brilla dans cette carrière : elle ne se borna pas aux hommages du roi de Navarre; ses agaceries, secondées de ses charmes, firent donner dans ses filets le duc d'Alençon, qui étoit venu à Nérac à son retour de Flandre. Ce prince et le roi de Navarre, qui eussent pu être redoutables s'ils fussent restés unis, se brouillèrent, et Fosseux en fut cause. Le duc d'Alençon se retira, Henri III ayant redemandé

les villes de sûreté qu'il avoit accordées. Henri et les seigneurs qui l'accompagnoient refusèrent de les remettre, à la sollicitation de leurs maîtresses, qui suivoient, ou avec connoissance de cause, ou sans réflexion, les impressions de la reine Marguerite. On vit naître enfin la guerre qu'on appela la *guerre des amoureux*, et à la tête de laquelle on peut dire qu'étoit la jeune Fosseux. Elle commença à la fin de l'année 1579, et dura jusqu'au mois de novembre, qu'elle fut terminée par la conférence de Flex en Périgord, entre le duc d'Alençon et le roi de Navarre. On ne laissa pas que d'y verser du sang. Cahors, pris au mois de mai 1580 par le roi de Navarre, qui y exposa sa vie plutôt en soldat qu'en roi, fut réduit en cendres. Biron lâcha quelques volées de canon sur Nérac, parcequ'il avoit ordre d'attaquer le roi de Navarre par-tout où il le trouveroit, et que la neutralité accordée par le roi pour cette place, à cause de la résidence qu'y faisoit la reine Marguerite, ne devoit avoir lieu que dans le cas où le roi de Navarre ne s'y trouveroit pas. Mais Marguerite y résidant, il falloit que Fosseux y restât; et Henri vouloit jouir du plaisir de voir sa *belle maîtresse :* sa présence à Nérac fut la cause du manque de respect de Biron. La reine

de Navarre ayant trouvé le moyen de *s'intriguer*, engagea le duc d'Alençon à se rendre le chef de la médiation, et, favorisant ses amours pour Fosseux, mécontenta de plus en plus le roi son mari, qui reconnut sans doute, aussi-bien que le roi son beau-frère, que cette guerre étoit l'ouvrage de Marguerite. Le roi de Navarre n'étoit pas de ces amants oisifs qui s'en tiennent aux *plaisirs honnêtes* et délicats dont la reine sa femme fait une peinture si brillante : il exigea des preuves de l'amour que Fosseux lui juroit, et la jeune Fosseuse ne put se résoudre à lui refuser long-temps. « Elle s'abandonna « tellement à le contenter en tout ce qu'il vou- « loit d'elle, dit la reine Marguerite, que le « malheur fut si grand qu'elle devint grosse. » Alors Fosseux crut devoir changer de conduite avec sa maîtresse. Cette confiance qu'elle lui avoit toujours marquée, à ce que dit la princesse, disparut ; cette liberté d'entretiens, cette docilité pour les leçons ne fut plus la même. Les défiances mutuelles et les mauvais offices commencèrent à naître. Le roi de Navare imitoit Fosseux ; et il ne tient pas à la reine Marguerite de faire croire, par le tour qu'elle donne à ses récits, que sa rivale ne fût la cause de la mauvaise intelligence d'entre elle

et son mari. Le terme de la grossesse devoit enfin arriver : on en faisoit un secret ; mais des secrets de cette nature se révèlent naturellement. Pour écarter la découverte, et n'avoir pas tous les yeux de la cour de Navarre pour témoins, on prit le parti d'aller aux eaux d'*Aigues-Caudes* en Béarn ; et Henri proposa le voyage à sa femme, sans laquelle il n'étoit pas décent de le faire. Marguerite, qui ne pouvoit pas douter du motif, se fit prier, et objecta le désagrément qu'elle avoit eu à Pau dans l'affaire de Le Pin, de laquelle nous avons parlé dans sa vie. Elle ne vouloit pas, disoit-elle, retourner en Béarn avant que la religion catholique y fût rétablie : c'étoit un serment qu'elle avoit fait. Henri, que ces refus impatientèrent, se fâcha, menaça ; mais Marguerite persista. Elle eut la malice d'obtenir de son mari un aveu que le motif du voyage aux eaux étoit la santé de la jeune Fosseuse. *Ma fille* (c'étoit le nom ordinaire qu'il donnoit à Fosseux), ma fille, dit le roi à Marguerite, a besoin des eaux pour la soulager d'un grand mal d'estomac auquel elle devient sujette : il y auroit de la dureté à ne pas la mettre en état de se procurer sa guérison. Eh bien ! lui dit la reine de Navarre, je consens qu'elle y aille. Mais, reprit Henri,

le moyen qu'elle fasse cette démarche sans vous? Ne sera-ce pas faire penser qu'il y a beaucoup de mystère où il n'y en a point du tout ? Marguerite ne se rendit point. Le roi son mari se mit en colère : elle proposa un milieu, qui fut d'envoyer Fosseux aux eaux avec deux de ses femmes et la gouvernante. Ces deux personnes, choisies par la reine de Navarre, étoient la demoiselle de Rebours et Villesavin. La première, qui avoit été bannie du cœur du prince par Fosseux, ne devoit pas être dans des dispositions bien favorables pour une rivale victorieuse. Aussi, réunie d'intérêt avec la reine Marguerite, ne manqua-t-elle pas de l'informer exactement de tout ce qui se passa dans ce voyage, et sur-tout elle n'oublia pas de lui écrire tout ce qui pouvoit contribuer à perdre Fosseux auprès de la reine sa maîtresse, et, si elle eût pu, dans l'esprit du roi de Navarre. Elle ne réussit pas dans ce dernier projet. Fosseux conserva sur Henri tout l'empire qu'elle avoit depuis quatre à cinq ans. Tout ce que dit Marguerite de *l'espérance que pouvoit avoir la jeune Fosseux d'épouser le roi de Navarre, en se défaisant de sa femme*, peut avoir quelque fondement; mais il se peut faire aussi que ce soit un fruit de l'imagination inquiète et fertile de Marguerite. Elle présente

tout d'un côté si favorable pour elle, que si elle ne nous étoit connue que par ses Mémoires, elle seroit la personne la plus innocente qui ait jamais été. Elle auroit la sévérité de conduite, la sagesse de mœurs, toutes les qualités qu'elle n'avoit pas. Au bout d'un mois ou cinq semaines, le roi et Fosseux quittèrent les eaux d'*Aigues-Caudes*, et revinrent avec les deux demoiselles et la gouvernante qui accompagnoient Fosseux. Le premier dessein du roi de Navarre sembloit devoir être celui de faire faire les couches de sa maîtresse loin de sa cour. Cependant elle revint plus avancée seulement de ce temps dans sa grossesse. Il faut croire que le terme en étoit ignoré, ou que le roi ne put arranger les choses sur un autre pied, ses affaires s'opposant à un plus long séjour, et Fosseux ne voulant pas se séparer d'avec son amant, dont la constance n'étoit pas à l'épreuve de tous les évènements. L'opposition, que rien ne put vaincre, de la reine Marguerite au voyage de Pau, fit que la cour de Navarre retourna à Nérac. L'œil du courtisan, si adroit à pénétrer dans de pareils mystères, avoit peut-être déjà découvert celui-ci: mais on avoit encore gardé le silence. On ne le garda plus après son retour des bains; toute la cour, toute la province en parla. La reine de

Navarre, qui joue encore ici le personnage de l'ingénuité, voulut, dit-elle, faire évanouir ce bruit; et, pour prendre les mesures qui pouvoient seconder cette bonne intention, elle offrit ses offices à Fosseux, et lui promit *de lui servir de mère*, en la conduisant, sous prétexte de la peste qui se déclaroit aux environs de Nérac, au Mas d'Agénois, maison écartée qui appartenoit au roi son mari. « Le roi mon mari, « lui dit Marguerite, ira à la chasse d'un autre « côté; je resterai dans cette maison jusqu'à « votre accouchement, et par ce moyen nous « ferons cesser ce bruit qui me touche autant « que vous. Convenez de l'état où vous êtes, « et tel, en voulant garder un secret qui cesse « d'en être un, ne perdez d'honneur ni vous ni « moi. » A ce discours touchant, et où l'on peut dire que paroît une bonté d'ame toute extraordinaire, et le témoignage du cœur le plus *débonnaire* dans une reine et dans une épouse, Fosseux n'opposa que de l'aigreur, et répondit « qu'elle feroit mentir tous ceux qui avoient in- « sulté à sa réputation; qu'elle s'apercevoit de- « puis long-temps que la reine sa maîtresse ne « l'aimoit pas, et cherchoit des prétextes à la « perdre »; et, parlant fort haut, sortit du cabinet de la reine de Navarre, et alla trouver son

amant. Henri, auquel Fosseux présenta les choses du côté qu'il lui plut, se fâcha contre la reine sa femme, et prit les choses à peu près sur le ton de Fosseux. Mais le dénouement de la pièce approchoit. Laissons détailler tout ceci à la reine Marguerite : changer son style, ce seroit l'affoiblir, et déparer le tableau qu'elle présente. Il a ses beautés, qui méritent bien qu'on les conserve. « Le mal, dit-elle, lui prenant « un matin au point du jour, étant couchée en « la chambre des filles, elle envoya quérir mon « médecin, et le pria d'aller avertir le roi mon « mari ; ce qu'il fit. Nous étions couchés en une « même chambre en divers lits, comme nous « avions accoutumé. Comme le médecin lui « dit cette nouvelle, il se trouva fort en peine. « Ne sachant que faire, craignant, d'un côté, « qu'elle fût découverte, de l'autre, qu'elle fût « mal secourue, *car il l'aimoit fort*, il se résolut « enfin de m'avouer tout, et me prier de l'aller « secourir, sachant bien que quoi qu'il se fût « passé, il me trouveroit toujours prête de le « servir en ce qu'il lui plairoit. Il ouvre mon « rideau, et me dit : *Mamie, je vous ai celé « une chose qu'il faut que je vous avoue. Je « vous prie de m'en excuser, et de ne vous « point souvenir de tout ce que je vous ai dit*

« *pour ce sujet. Mais obligez-moi tant que de*
« *vous lever toute à cette heure, et aller se-*
« *courir Fosseuse qui est fort mal. Je m'assure*
« *que vous ne voudriez, la sentant en cet état,*
« *vous ressentir de ce qui s'est passé. Vous sa-*
« *vez combien je l'aime : je vous prie, obligez-*
« *moi en cela.* » La réponse fut aussi favorable que Henri pouvoit l'espérer. Marguerite ajoute qu'elle l'assura qu'elle l'honoroit trop pour *s'offenser de chose qui vînt de lui.* En effet, elle alla voir Fosseux, et le roi, de son côté, alla à la chasse, et emmena sa maison pour rendre la chose plus secrète. Marguerite fit passer Fosseux dans une chambre autre que celle des filles, où le mal l'avoit surprise, avec son médecin, et ses filles pour la servir. Il ne lui manqua aucun des secours dont elle avoit besoin. Elle n'accoucha que d'une fille, encore l'enfant vint-il mort. Aussitôt après son accouchement, on la reporta dans la chambre des filles. Toutes ces précautions n'empêchèrent pas que la chose ne fût aussitôt connue. Henri, de retour de la chasse, alla voir l'accouchée, suivant sa coutume ; et on voulut encore exiger de Marguerite un nouvel effort de sa complaisance, en la priant d'aller visiter Fosseux, comme elle faisoit ses autres femmes dans leurs maladies. Elle se refusa ab-

solument à cette proposition ; et, par ce refus, elle perdit dans l'esprit du roi son mari, et de Fosseux, tout le mérite de ce qu'elle avoit fait. Elle se plaint que Fosseux irrita souvent son mari contre elle. Quelque temps après, elle fit tant par ses intrigues, qu'elle quitta la Gascogne et son mari, et retourna à Paris, où il lui arriva, de la part du roi son frère, la scène triste et violente de laquelle nous avons parlé. Fosseux, que Henri avoit aimée pendant cinq ou six ans, n'avoit plus dans le cœur du roi de Navarre le mérite de la nouveauté. Il s'engagea même insensiblement avec une autre maîtresse : c'étoit avec la comtesse de Guiche, de laquelle nous allons parler ; ainsi l'année 1582 fut le terme de cette passion. Fosseux, quittée par son illustre amant, pensa, peut-être de concert avec lui, à un établissement plus solide. L'auteur des notes sur la Confession de Sancy (1), prétend qu'elle épousa depuis Florimond de Moulins, seigneur de Rochefort en Mirebalais ; mais cet auteur ne paroît pas instruit. Il donne à Fosseux le nom de *Jaqueline*, qui étoit celui de sa mère, et la fait fille d'Anne de Montmorenci, baron de Fosseux, contre le sentiment de

(1) Notes sur le chap. 5, p. 169.

l'abbé Le Laboureur (1), qui la nomme, ainsi que nous avons fait, *Françoise*, et la fait fille de *Pierre* de Montmorenci, marquis de Thuri; ce qui est conforme à l'ordre généalogique suivi par Anselme et ses continuateurs, et à celui des temps, que n'a pas observé le commentateur de d'Aubigné. En effet, s'il est vrai, comme tout le prouve, que Anne de Montmorenci, baron de Fosseux, n'ait épousé Marie de Beaume qu'en 1577, comment la belle Fosseux, qui n'a pu naître que l'année suivante (en la supposant l'aînée de deux frères, Pierre II, marquis de Thuri, et François, seigneur de Châteaubrun), comment, disons-nous, mademoiselle de Fosseux auroit-elle pu devenir, en 1579, la maîtresse de Henri IV, puisqu'elle n'avoit alors que deux ans au plus? L'erreur du savant Le Duchat me paroît démontrée. Disons, avec Anselme et Le Laboureur, que la demoiselle de Fosseux dont nous parlons épousa François de Broc, seigneur de Saint-Mars, de Broc, etc., fils aîné de Mathurin de Broc et de Louise de Lavardin. J'ignore la suite de sa vie, qui ne doit pas présenter des faits bien intéressants, et l'année de sa mort.

(1) Le Laboureur, sur Castelneau, liv. 1, p. 321.

DIANE, DITE CORISANDE D'ANDOUINS,

COMTESSE DE GUICHE,

Diane, dite Corisande d'Andouins, vicomtesse de Louvigni, dame de l'Escun, étoit fille unique de Paul, vicomte de Louvigni, seigneur de l'Escun, connu sous le nom d'Andouins (1), et de Marguerite de Cauna. Elle étoit encore fort jeune, lorsqu'elle épousa, en 1567, Philibert de Grammont, dit le comte de Guiche, gouverneur de Baïonne et sénéchal de Béarn. Elle fut alors connue sous le titre de comtesse de Guiche. Les services importants que la maison de Grammont avoit rendus en Béarn à la mère de Henri IV, et ceux que la comtesse et son mari lui rendirent eux-mêmes, furent le principe des liaisons de ce prince avec Corisande, nom sous lequel elle est connue dans l'histoire de son temps. Ses charmes lui firent donner le surnom de Belle, qu'on joint encore aujourd'hui à celui de Corisande, lorsqu'on parle d'elle. Ils étoient accompagnés de beau-

(1) « M. d'Andouins, brave seigneur, père de madame la comtesse de Guiche, et le brave Castelpers, jeune seigneur, qui furent tués (à la prise de Rouen) auprès de lui. » (M. de Guise, père du Balafré.) Brantôme, t. 3, p. 92, dans l'Éloge de M. de Guise.

coup de délicatesse, d'un esprit supérieur, et même capable d'affaires sérieuses. Suivant les apparences, Henri la vit la première fois, lorsque s'étant échappé de la cour, en 1576, il alla prendre possession de son gouvernement de Guienne. Mais il paroît aussi que la passion du roi ne commença que quelques années après la mort du comte de Guiche, qui fut tué, en 1580, au siège de la Fère; au moins étoit-ce un mystère pour l'époux, qui s'engagea, plus qu'aucun autre, dans le parti du roi. Il n'avoit que vingt-huit ans à sa mort, et la comtesse n'en avoit que vingt-six ou ving-sept. Elle demeura veuve avec deux enfants; un fils qui a été Antoine de Grammont deuxième du nom, et une fille nommée Catherine, qui épousa le comte de Lauzun (François Nompar de Caumont.) Il faudroit supposer que le commerce du roi et de la comtesse auroit été porté jusqu'où il pouvoit l'être, même avant la mort du comte, s'il étoit vrai, comme on le fait dire au fameux comte de Grammont, dans les charmants Mémoires de Hamilton (1), qu'*il n'avoit tenu*

(1) Le chevalier de Grammont y dit, en répondant au reproche d'ignorance que lui fait son ami Matta : « Ah ! que tu fais le « mauvais plaisant ! Tu t'imagines donc que je ne connois pas les

qu'au comte de Grammont son père d'être fils de Henri IV. Mais l'autorité n'est pas assez sérieuse pour être adoptée aveuglément. On dit aussi que le même comte de Grammont, qui n'étoit encore que le chevalier de ce nom, dit un jour au prince de Condé, choqué du ton trop familier qu'il avoit pris avec lui, « Qu'il n'étoit pas « cause si son père n'avoit pas voulu être l'aîné « des Césars de Vendôme. » Mais cette anecdote n'est pas une preuve plus convaincante. Il est certainement plus sûr de ne faire remonter l'amour de Henri pour Corisande qu'en 1580, après la mort du comte de Guiche son mari. C'est même la conséquence qu'on peut tirer de la manière dont s'expriment les Mémoires de

« Mendores (au lieu de Menaux d'Aure), ni les Corisandes ? Moi ? « Je ne sais peut-être pas qu'il n'a tenu qu'à mon père d'être le « fils de Henri IV ? Le roi vouloit à toute force le reconnoître, « et jamais ce traître d'homme n'y voulut consentir. Vois un peu « ce que ce seroit que les Grammont, sans ce beau travers. Ils « auroient le pas devant les Césars de Vendôme. Tu as beau rire, « c'est l'Évangile. » Mémoires de Grammont, par le comte Antoine Hamilton, son beau-frère, ch. 3, p. 11. Mais on sait ce qu'on dit de l'auteur de ces Mémoires.

. . . . . Le vif Hamilton
Toujours armé d'un trait qui blesse,
Médisoit de l'humaine espèce,
Et même d'un peu mieux, dit-on.

Voltaire, Temple du Goût, p. 194.

Sully, où l'on lit parmi les évènements de l'année 1583, t. 1, p. 39, « que le roi de Navarre « étoit alors au plus chaud de ses passions amou- « reuses pour la comtesse de Guiche, vers la- « quelle il fit un voyage en un endroit qu'il « nomme Ageman. »

Quelques auteurs ont pris le parti de la sagesse de cette belle, avant et depuis son veuvage : ils assurent que sa vertu ne succomba point, et que ce fut la raison pour laquelle le roi l'estima tant qu'elle vécut.

Cela me paroît fort douteux, d'après la manière dont il en est parlé dans la Confession de Sancy. Bellièvre, dit l'auteur, qui avoit été dépêché par le roi vers le roi de Navarre, au mont de Marsan (au sujet de l'exil ignominieux de la reine Marguerite), voyoit tous les matins, par la fenêtre de son logis, la comtesse de Guiche..... qui alloit à la messe, accompagnée d'Esprit, de la petite Lambert, d'un Maure, d'un Basque avec une robe verte, du magot Bertrand, d'un page anglais, d'un barbet et d'un laquais. Ce sénateur remontroit à un huguenot leur défaut en ces termes : « J'ai vu « plusieurs fois de mon temps quelques amies « de nos rois; mais les plus grands, voire les « princes mêmes, étoient bien heureux de

« guetter l'heure qu'elles sortoient de leur logis, « pour leur faire honneur. Je vois cette femme, « qui est de bonne maison, qui tourne et re- « mue ce prince comme elle veut; la voilà qui « va à la messe un jour de fête, accompagnée, « pour tout potage, d'un singe, d'un barbet « et d'un bouffon. » — « Monsieur, répliqua « le huguenot, c'est qu'il n'y a en toute cette « cour ni singe, ni barbet, ni bouffon, que ce « que vous voyez (1). »

On a encore une sorte de preuve, contraire à la sagesse de la comtesse de Guiche, dans quelques billets tendres et galants que le roi lui écrivoit. L'auteur de l'*Histoire de la Rochelle* en a publié deux parmi ses *preuves*, t. 2, p. 650. Comme ils n'ont encore paru que dans cet ouvrage, où peu de lecteurs iroient les chercher, je crois qu'on ne me saura pas mauvais gré de les avoir employés ici sous la date qui leur convient. Le premier est conçu en ces termes:

« J'arrivai hier au soir de Marans, où j'étois

(1) Confess. cathol. de Sancy (par d'Aubigné), p. 451, tome 2 du Recueil des pièces servant à l'Histoire de Henri III, édition de 1699. Voyez les notes, p. 481, où l'auteur compare le scrupule des huguenots avec la conduite du P. Cotton. Cet huguenot pouvoit bien être d'Aubigné lui-même. Au moins ce trait satirique est-il bien digne de lui.

« allé pour pourvoir à la sûreté d'icelui. *Ah!*
« *que je vous y souhaitois! C'est le lieu le*
« *plus selon votre humeur que j'aie jamais vu.*
« *Pour ce seul respect, suis-je après à l'é-*
« *changer.* C'est une île renfermée de marais
« bocageux, où, de cent en cent pas, il y a
« des canaux pour aller charger le bois par ba-
« teaux; l'eau claire, peu coulante; les canaux
« de toutes grandeurs. Parmi ces déserts, mille
« jardins, où l'on ne va que par bateau. L'île
« a deux lieues de tour, ainsi environnée. Passe
« une rivière au pied du château, au milieu
« du bourg, qui est aussi logeable que Pau.
« Peu de maisons qui n'entrent de sa porte dans
« son petit bateau. Cette rivière s'étend en deux
« bras qui portent non seulement de grands
« bateaux, mais des navires de cinquante ton-
« neaux y viennent. Il n'y a que deux lieues
« jusque-là à la mer. Certes, c'est un canal, non
« une rivière. Contre mont vont les bateaux jus-
« qu'à Niort, où il y a douze lieues. Infinis
« moulins et métairies insulées. Tant de sortes
« d'oiseaux qui chantent de toutes sortes. De
« ceux de mer, je vous en envoie des plumes.
« Des poissons, c'est une monstruosité, que la
« quantité, la grandeur et le prix. Une grande
« carpe, trois sols, et cinq un brochet. C'est un

« lieu de grand trafic, et tout par bateau. La « terre très pleine de bleds et très beaux. L'on « y peut être très plaisamment en paix et sû- « rement en guerre. L'on s'y peut réjouir avec « ce que l'on aime, et plaindre une absence. Je « pars jeudi pour aller à Pons, où je serai plus « près de vous; mais ni ferai guère de séjour. « Je crois que mes autres laquais sont morts : « il n'en est revenu nul. *Mon ame, tenez-moi « en votre bonne grace; croyez ma fidélité être « blanche et hors de tache. Il n'en fut jamais « sa pareille. Si cela vous porte contentement, « vivez heureuse.* Signé HENRI. »

L'auteur de l'*Histoire de la Rochelle* donne pour date à ce billet l'année 1588. Il est certain qu'après la fameuse journée de Coutras (1), du 20 octobre 1587, le roi de Navarre, qui remporta une victoire complète, en négligea les avantages, pour aller à Béarn retrouver sa chère comtesse, auprès de laquelle son amour l'appeloit (2). En vain le prince de Condé s'opposa au départ de Henri, promettant de se saisir

(1) Bourg et château en Guienne, sur les limites du Périgord et de la Saintonge.

(2) Mézeray, Abrégé chronologique, sous l'an 1587, p. 497, sous le règne de Henri III, et d'après lui Bussières, *Histor. Franc. lib.* 21, p. 240 et suiv.

du passage de Saumur, si l'on vouloit lui donner des troupes. Il ne fut point écouté, non plus que les capitaines (c'étoit le nom qu'on donnoit encore aux premiers officiers), qui lui remontrèrent, sans fruit, le tort qu'il faisoit à ses affaires. L'amour rendit le héros sourd à tous les conseils; il sépara son armée, et se contenta de faire promettre à la noblesse qui l'avoit suivi, qu'elle rejoindroit vers la fin de novembre, c'est-à-dire environ un mois après, sur les confins de l'Angoumois et du Périgord. Ce fut ainsi que notre Hercule alla, contre toutes les règles de la saine politique et du devoir même, filer aux pieds de son Omphale. L'amour subjugua le vainqueur. Sully, fort enclin à excuser les fautes de son maître, prétend que le comte de Soissons, qui pensoit à épouser madame Catherine, sœur du roi, le détermina au voyage de Béarn : les instances que lui faisoit ce prince, de le mener voir sa maîtresse en Béarn, « Rencontrant pour « complices de telles passions dans l'esprit du « roi, l'amour qu'il portoit à la comtesse de « Guiche, et la vanité de présenter lui-même « à cette dame les enseignes, cornettes et autres « dépouilles des ennemis, qu'il avoit fait mettre « à part pour lui être envoyées, il prit pour

« prétexte de ce voyage l'affection qu'il portoit « à sa sœur et au comte de Soissons.» (Sully, t. 1, p. 61.) Cela paroît fort d'accord avec les circonstances d'imaginer que le roi de Navarre, en ne poursuivant pas l'ennemi battu, comme il eût dû faire, avoit dessein d'affoiblir le parti des protestants, aussi-bien que celui des catholiques, pour se conserver la supériorité sur l'un et sur l'autre, c'est une chimère qui ne s'accorde point avec la politique franche et nette de laquelle il faisoit profession. Il avoit déjà fait une faute pareille à celle-ci, lorsqu'en mars 1586 (1), il s'étoit dérobé de son armée pour aller offrir à sa belle veuve, en chevalier errant, quelques drapeaux qu'il venoit de gagner, en forçant le maréchal de Matignon de lever le siège de Castels; et nous le verrons encore exp[illegible] son trône et sa vie même avec aussi peu de raison.

Si l'on en croit d'Aubigné, Henri avoit résolu d'épouser la comtesse; et peut-être l'eût-il fait, sans les conseils hardis et pleins de zèle de ce courtisan sincère, qui n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à lui développer la faute qu'il vouloit commettre dans toute son éten-

(1) D'Aubigné, t. 2, liv. 5, ch. 1 et 2, et t. 2, liv. 5, ch. 18.

due (1). Ce morceau est si intéressant, que nous ne saurions nous refuser au plaisir de le remettre ici sous les yeux du lecteur. Les courtisans y apprendront que la vérité est la première dette qu'ils contractent avec le souverain qu'ils ont l'honneur d'approcher, et les rois y verront combien il leur importe de ne pas écarter un conseil fidèle, quelque désagréable qu'en soit la première impression sur leur cœur. Henri, se promenant un jour avec d'Aubigné et le vicomte de Turenne, leur confioit les inquiétudes que lui donnoit son amour pour la comtesse de Guiche, le dessein qu'il avoit de l'épouser, et la promesse qu'il lui en avoit faite, et leur demanda leur avis pour le lendemain : il s'agissoit de la démarche la plus considérable de sa vie. Turenne, qui connoissoit la vivacité des sentiments de Henri, n'osa les choquer. Il prétexta la nécessité d'un voyage à Marans, et partit le lendemain. Assez honnête homme pour ne pas donner un mauvais conseil à son maître, il n'eut pas la force de lui en donner un bon. D'Aubigné, resté seul chargé de l'emploi dangereux d'être sincère, s'en acquitta sans détour.

(1) Tablettes anecd. et Hist. de France, t. 3, p. 44.

Étant sorti le lendemain de grand matin avec Henri IV, ce prince fit écarter sa suite, s'expliqua, et n'oublia aucun des exemples qu'une passion vive et ses flatteurs pouvoient apporter pour autoriser le dessein qu'il avoit d'épouser sa *chère comtesse*. Il demanda même tacitement un conseil favorable à son projet, en blâmant ces *esprits rigides, ces vertueux austères*, qui, dans le silence des passions, voudroient moins les écarter que les anéantir, comme si la sublime raison étoit faite pour un cœur atteint d'une tendresse sans bornes. D'Aubigné, préparé à déchirer le bandeau, s'il ne pouvoit le lever, écouta le roi avec toute la patience et le ménagement qu'il devoit à Henri amoureux; il commença son discours avec tout l'art imaginable, et, par une vive sortie contre ces lâches flatteurs, qui, n'envisageant que leur fortune, lui sacrifient sans honte leur honneur, celui de leurs rois, et le bonheur de l'État; réfutant ensuite les raisonnements de Henri, et ses exemples, il lui dit, avec cette sorte d'enthousiasme qu'inspire la probité : « Rien n'est « plus méprisable que ces courtisans qui s'ap- « puient des histoires que votre majesté a rap- « portées, afin d'autoriser la passion de leur « maître. Ces exemples ne sauroient vous con-

« venir, sire. Ces princes jouissoient tranquil-
« lement de leurs États; ils n'avoient point
« d'ennemis à combattre; ils n'étoient point
« errants comme vous, qui ne conservez votre
« vie, et ne soutenez votre fortune que par
« votre vertu et votre renommée. Vous devez
« aux Français un grand mérite et de belles
« actions. Les exemples que vous avez cités,
« je ne vous les impute point : je sais que vous
« n'aimez point la lecture (1). Ils vous ont été
« fournis par des conseillers infidèles, qui ont
« voulu flatter votre passion. Je ne prétends
« point que vous y renonciez. J'ai été amoureux;
« je sais ce que vous souffririez : mais servez
« vous-en, sire, comme d'un motif qui vous
« excite à vous rendre digne de votre maîtresse,
« qui vous mépriseroit, si vous vous abaissiez
« jusqu'à l'épouser; il faut que vous soyez *aut*
« *Cæsar, aut nihil*; que vous vous rendiez
« assidu dans votre conseil que vous abhorrez;
« que vous donniez plus de temps que vous ne
« faites aux affaires nécessaires; que celles

(1) Scaliger disoit de Henri IV : « Henri IV ne sauroit faire « deux choses, *tenir gravité et lire.* » SCALIGERANA, p. 169. Il devoit tout ce qu'il savoit à ses précepteurs et aux savants qui avoient l'honneur de l'approcher, Mornai, d'Aubigné, de Thou, Bongars, d'Ossat, Casaubon, etc.

« qui sont essentielles aient la préférence sur « les autres, sur-tout sur le plaisir..... Le « duc d'Alençon est mort, vous n'avez plus « qu'un pas à faire pour monter sur le trône. Si « vous devenez l'époux de votre maîtresse, le « mépris que vous ferez rejaillir sur votre per- « sonne vous en fermera le chemin sans res- « source. Quand vous aurez subjugué le cœur « des Français par vos grandes actions, et que « vous aurez mis votre fortune, votre vie « même à l'abri, vous pourrez alors imiter, si « vous le voulez, les exemples que vous avez « allégués. » Que de dureté, mais que de vérités dans ce discours ! Henri avoit l'esprit trop juste et trop bien fait pour ne pas en reconnoître la sagesse. Il remercia son mentor, et lui donna parole que, de deux ans, il n'épouseroit la comtesse. C'en étoit plus que d'Aubigné n'en demandoit : il connoissoit son maître, et espéroit assez de ce délai et des évènements, pour ne pas craindre la conclusion d'un mariage encore si éloigné. Il faut convenir que Corisande devint l'ennemi mortel de d'Aubigné ; mais son avis sauva peut-être la France. On ne sauroit donner d'autre date à cette conversation que celle de 1586, après la mort du duc d'Alençon, et avant celle de Henri III.

Toute la terre sait que Henri, qui a été le plus grand de nos rois, a aussi été le plus foible, quand l'amour s'en est mêlé. Et c'est ce qui a fait dire à un excellent juge (Bayle, dans l'article de Henri IV), qu'il eût été un héros accompli, s'il *eût été réduit au sort d'Origène, ou d'Abélard.* Il étoit encore dans les liens de la comtesse de Guiche au commencement de l'année 1589, suivant le second billet rapporté par l'historien de la Rochelle, puisqu'on ne sauroit donner à ce billet d'autre date que celle du mois de février de cette année. Le roi de Navarre y parle de la maladie dangereuse qu'il avoit eue, et de sa convalescence (1). Voici ce second billet.

« Yerre n'a pu être dépêché à cause de ma « maladie, dont je m'en vais dehors, Dieu merci. « Vous orrez bientôt parler de moi, à d'aussi « bonnes enseignes que Nyort. Si vous voulez

(1) C'étoit une pleurésie, qui le réduisit à l'extrémité. Le duc de Nevers assiégeoit la Garnache, petite ville du Bas-Poitou. Henri accourut pour en faire lever le siège; on étoit au mois de janvier 1589. Le froid étoit violent. Il descendit de cheval, s'échauffa et se refroidit. Il tomba malade et se mit au lit le 9. Le 13 janvier, on craignit pour sa vie. La place fut prise après quinze jours de siège. Voy. Favin, Hist. de Navarre, p. 915, sous l'an 1589.

« dire vrai, cette danse qui étoit venue étoit « bien fâcheuse. Je crois qu'elle vous a bien im- « portunée. Je ne puis guère écrire. Certes, « *mon cœur*, j'ai vu les cieux ouverts; mais je « n'ai été assez homme de bien pour y entrer. « Dieu veut se servir de moi encore. En deux « fois vingt-quatre heures, j'étois réduit à être « tourné avec le linceuil. Je vous eusse fait pitié. « Si ma crise avoit duré deux heures à venir, « les vers auroient bien fait chère de moi. Sur ce « point me vient d'arriver des nouvelles de « Blois. Il étoit sorti de Paris deux mille cinq « cents hommes pour secourir Orléans, menés « par S. Paul : les troupes du roi les ont taillés « en pièces, de façon qu'on croit qu'Orléans sera « pris dans douze jours. Je finis, parceque je « me trouve mal. Bon jour, MON AME. »

Mais si le roi de Navarre aimoit encore madame de Guiche en 1589, son amour pour elle trouva un terme quelque temps après. Son sort étoit de ne guérir d'une foiblesse que par une autre. La marquise de Guercheville, de laquelle on va parler, fit sur son cœur une impression qui effaça celle que la comtesse de Guiche y avoit faite. Engagé dans de nouvelles chaînes, il oublia celles qu'il avoit rompues à un point qu'on eût dit qu'il ne les avoit jamais

portées. Le marquis de Parabère (1), qui avoit été le confident de l'amour de Henri pour Corisande, en fut le premier surpris. Il prit même la liberté de lui remontrer que la comtesse ne méritoit pas une indifférence si cruelle, et un procédé qui tenoit du mépris. La bonté de Henri égaloit son inconstance en amour. Il convint de tout avec Parabère; lui avoua que sa conduite présente s'accordoit mal avec les tendres protestations et les serments amoureux qu'il avoit faits. Mais, en avouant tous ses torts, il ajouta qu'il ne pouvoit les réparer; et que si *son estime et son amitié* pouvoient satisfaire la comtesse, elle n'auroit jamais lieu de se plaindre de lui. Après une déclaration aussi précise, Parabère vit bien qu'il étoit inutile de s'obstiner à exiger de Henri ce qu'il n'étoit plus en état de donner. Corisande prit son parti. Toute la vengeance qu'elle se permit de l'infidélité de son amant, fut de favoriser, malgré lui, les projets de mariage de la princesse Catherine, sœur du roi, avec le comte de Soissons, mort en 1612. Ce mariage ne se fit pas;

(1) Jean de Bauden, gouverneur de Niort, fils de Bernard, dont le P. Arnaud Guilhen avoit épousé Christine d'Andouins; en sorte que Jean dit le marquis de Parabère, étoit parent de Corisande.

mais le dessein en donna de l'inquiétude au roi, qui se défioit de l'ambition et de la légèreté du comte, qui changeoit aisément d'amis, de partis et de religion. La comtesse s'amusa des chagrins qu'elle donna au roi. C'étoit un dédommagement du cœur qu'elle ne possédoit plus, et qu'il avoit donné à une autre; Sully ajoute (t. 2, p. 128) une autre cause de son dépit, c'est, dit-il, qu'elle avoit honte, à cause de la laideur où elle étoit venue, que l'on dit qu'il l'eût aimée. Elle avoit au moins trente-cinq ans alors. Elle ne forma point de nouvel engagement, et le roi lui tint parole. Il l'a toujours regardée avec la considération qu'on doit à une personne de mérite, aux genoux de laquelle on s'est trouvé. Long-temps après leur rupture, on voit des billets du roi à la comtesse de Guiche. Le 21 septembre 1597, il la remercioit de quelques services qu'elle lui avoit rendus, et lui marquoit les avantages qu'il avoit eus sur les Espagnols au siège d'Amiens, la retraite du cardinal Albert, et la prise de la place. Il ajoute : « Je « mande à Grammont, puisqu'il n'est plus né- « cessaire par-delà, de me venir trouver; car il « peut toujours apprendre près de moi, et mon « naturel est de l'aimer. » Il s'agit d'Antoine de Grammont, fils de la comtesse; il se signala dans

le parti du roi au siège de Laon, et au combat de Fontaine Française : et sa maison a joui d'une faveur constante sous Henri IV et sous ses successeurs.

CHARLOTTE DES ESSARS,

COMTESSE DE ROMORENTIN.

Charlotte des Essars, comtesse de Romorentin, étoit fille de François des Essars (1), seigneur de Soutourt, écuyer d'écurie du roi, lieutenant-général de sa majesté en Champagne, et de sa seconde femme Charlotte de Harlay-Chanvallon (2). C'étoit une personne toute charmante, une de ces femmes auxquelles on ne donne pas volontiers son estime, mais à qui l'on ne sauroit presque refuser son cœur, au moins pour quelque temps. Elle fut, dans sa jeunesse, suivante de la comtesse de Beaumont-Harlay, dans son ambassade d'Angleterre, si l'on en croit l'auteur des notes des

(1) Tué à Trèves, le 18 juin 1590. Il étoit fils de Claude des Essars et de Gabrielle Gouffier, première femme de Claude. Voyez Anselme, t. 8, p. 558, n. 8 et 9.

(2) Fille de Louis du Harlay, seigneur de Cezi et de Chanvallon, et de Louise de Car, dame de Saint-Quentin. Anselme, t. 8, *ibid.*

Amours de Henri IV. Mais peut-être ne la suivit-elle que comme sa parente du côté de Charlotte de Harlay sa mère. Henri IV, qui n'étoit occupé d'aucune passion, devint amoureux de Charlotte des Essars vers l'an 1590. Leur commerce devint très intime, et donna la naissance à deux filles, qui furent ensuite légitimées. La première fut Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée par lettres du mois de mars 1608. Cette princesse prit l'habit de religieuse dans l'abbaye de Chelles, fut ensuite nommée coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault, en 1624, en devint abbesse en 1637, et mourut le 16 juillet (1) 1680, très âgée. Peu d'abbesses ont fait autant d'honneur qu'elle à son ordre, non seulement par sa naissance, mais aussi par son esprit, ses talents et sa fermeté. Ce fut elle qui obtint un arrêt qui enjoignit aux prieurs de son ordre de lui donner le titre de mère, en lui parlant ou en lui écrivant (2).

---

(1) Suivant Anselme. L'auteur de l'Histoire abrégée du siècle courant dit le 16 janvier.

(2) Le prieur de Fontevrault, qui l'administroit à la mort, lui disant: *Accipe*, SOROR, *Viaticum*; elle le regarda fixement, et lui dit: *dites* MATER, *un arrêt vous l'ordonne*. On rapporte de la même princesse, que, se plaignant avec une sorte d'emportement

La seconde fille du roi et de mademoiselle des Essars fut Marie-Henriette de Bourbon, qui mourut abbesse de Chelles le 10 février 1629.

Quoique Charlotte des Essars fût aimée du roi, elle n'en étoit pas moins sensible à l'amour qu'eut aussi pour elle Louis de Lorraine, cardinal de Guise, fils de Henri, tué aux états de Blois. Ce seigneur, quoiqu'engagé dans l'état ecclésiastique, cardinal et archevêque de Reims, n'en étoit ni *moins brave, ni moins galant.* Il donna en plus d'une occasion des témoignages de sa valeur; et l'attachement qu'il eut pour la demoiselle des Essars fit voir qu'il n'étoit pas fort scrupuleux sur les décences de son état. Il mourut à Saintes au mois de juin 1621, des fatigues auxquelles il s'étoit livré dans la campagne de Guyenne et au siège de S. Jean d'Angéli, où il accompagna Louis XIII. Il avoit eu trois fils de mademoiselle des Essars. Le premier fut Charles-Louis de Lorraine, abbé de Chalis, et mort évêque de Condom, le premier

---

au premier président de Harlay, d'un arrêt qu'il venoit de prononcer contre elle, et lui ayant dit qu'*apparemment il ignoroit qu'elle étoit du sang de* Henri IV. *Oui, vous êtes, madame,* lui dit malignement ce magistrat, *et du plus chaud, et du plus chaud*, répéta-t-il.

juillet 1668, à Auteuil près de Paris. Le second, Achille de Lorraine, comte de Romorentin, tué au fameux siège de Candie, où il commandoit en chef les troupes vénitiennes. Le troisième, Henri, dit le chevalier de Lorraine. Il en eut aussi deux filles; Charlotte de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Lyon; et Louise, femme de Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies de France, et premier écuyer tranchant du roi, mort sans postérité en 1652.

Le président de Grammont dans son Histoire (livre 8), et l'abbé de Marolles, dans ses Mémoires (pag. 45 petit *in-folio*), parlent d'une contestation très vive qu'eut le cardinal de Guise avec le duc de Nevers, au sujet du prieuré de la Charité, dépendant de l'abbaye de Cluny. Le duc de Nevers, de la maison de Mantoue, avoit fait pourvoir son second fils, auquel on donnoit le nom de prince Thymerais (1), sur

(1) Charles de Gonzague, duc de Nevers, étoit seigneur engagiste de la baronnie de Châteauneuf en Thymerais, et avoit apparemment fait ériger cette baronnie en principauté pour son second fils. Il se qualifioit lui-même de prince de Mantoue en Thymerais. Au reste, Châteauneuf en Thymerais est une des plus belles baronnies de France, par le nombre et la qualité des vassaux qui en relèvent en plein fief, foi et hommage. Et l'on

une promesse du cardinal de Guise. Celui-ci s'en repentit, et voulut faire passer ce bénéfice à un [redacted]s qu'il avoit eus de mademoiselle des Essars. Ils plaidèrent, et s'étant trouvés chez le rapporteur, ils en vinrent aux injures, puis aux coups; et pour empêcher les suites d'un duel dans les formes entre le duc de Nevers insulté, et le cardinal, il fallut que le roi fît arrêter le prélat, et le fît mettre à la Bastille, d'où il fut transféré à Vincennes.

On a prétendu dans la suite qu'il y avoit eu un mariage caché entre le cardinal et la demoiselle des Essars. Et dans le grand procès qui s'éleva après la mort de mademoiselle de Guise, arrivée le 8 mars 1688, la marquise d'Acy, fille d'Achille de Lorraine (1), comte de Romorentin, demanda à être admise à la succession en vertu d'un contrat de mariage daté du 4 février 1611, du cardinal de Guise avec mademoiselle des Essars. « Ce contrat,

---

dit *duché* de Milan, *comté* de Flandre, baronnie de *Châteauneuf en Thymerais*. Le premier baron en titre est Charles de Valois, fils, frère, oncle et père de rois.

(1) Elle étoit fille d'Achille, dit le chevalier de Lorraine, et d'Anne-Marie, rhingrave de Salms, et s'appeloit Charlotte-Christine-Françoise-Marguerite de Lorraine, et fut mariée, en 1680, avec Ignace Rouhau, marquis d'Acy. Anselme, t. 3, p. 487.

« dit l'auteur du Mercure historique et politi-
« que (1), muni de la bénédiction nuptiale
« faite en forme, et, qui plus est, d'une dispense
« du pape, portant permission à ce cardinal de
« posséder des bénéfices, nonobstant son ma-
« riage (2) », quoique la marquise d'Acy fût une des femmes de France qui se démêlât mieux d'un procès, elle succomba contre le prince de Condé, qui se trouva héritier à cause de la princesse de Condé sa femme, Anne, palatine de Bavière (3). Le mariage clandestin du cardinal de Guise et de Charlotte des Essars est un fait assez probable, et ce fut apparemment ce qui

(1) Avril 1688, pp. 375 et 376. Voyez Bayle à l'article Guise (Louis de Lorraine, cardinal de), remarque B, p. 664, col. 1; et Anselme, t. 2, p. 88 de la dernière édition, n. 35.

(2) On prétend que, par une bulle particulière, les enfants des cardinaux, même prêtres, *ex damnato coitu*, sont capables de leur succéder, et que cela se juge ainsi à Rome; et on cite un bref d'Urbain VIII, dont Maffio Barberin, marquis de Corèze, se servit pour appuyer ses droits sur la succession d'Urbain Barberin, mort le 28 septembre 1722, ne laissant que Constance Cornélie Barberin pour unique héritière, et le marquis de Corèze, fils naturel. Cependant tout se réduisit à mille écus de pension alimentaire. *Journ. de Verdun*, *avril* 1729, p 263.

(3) Anne, palatine de Bavière, princesse de Condé, étoit fille d'Anne de Gonzague, petite-fille de Charles de Gonzague, et d'une fille du duc de Mayenne, Charles de Lorraine, qui étoit frère de Henri, tué à Blois, et fils de François, duc de Guise, tué à Orléans.

détermina François de l'Hospital (1), qu'on appeloit alors du Hallier, à passer jusqu'au mariage avec elle. Le contrat en fut passé à Rumilli-l'Albanois en Piémont, le 4 novembre 1630. Il la considéra comme *veuve d'un prince*, et crut son honneur moins intéressé en prenant les choses sur ce pied.

Si l'on en croyoit l'auteur des Remarques sur les Amours de Henri le Grand, M. du Hallier auroit remporté une plus grande victoire sur les scrupules matrimoniaux et les préjugés qui paroissoient devoir l'arrêter. Non seulement cet écrivain traite la demoiselle des Essars de fille naturelle du baron de Sautour et de la dame de Dheni, ce qui est faux, et tout-à-fait opposé à ce qu'en dit Anselme dans la généalogie de la maison de l'Hospital; mais il ajoute qu'après la mort du cardinal de Guise, qui arriva, comme je l'ai remarqué, en 1621, elle fut aimée de M. de Vic, archevêque d'Auch, pendant trois ans, et que ce ne fut qu'après cette troisième aventure que M. du Hallier l'épousa, en disant que François de l'Hospital,

(1) François de l'Hospital, comte de Rosnai, seigneur du Hallier, étoit fils de Louis de l'Hospital, marquis de Vitry, mort à Londres en 1611, et de Françoise de Brichanteau, fille de Nicolas, seigneur de Beauvais-Nangis.

devenu maréchal de France, avoit pris une seconde alliance le 28 août 1633, avec Françoise Mignot (1). Le P. Anselme avoit induit Bayle en erreur. En partant du point certain de la mort de Catherine des Essars, fixée en 1651, le critique avoit dit : « Il faut en conclure que

(1) Qui épousa, le 14 décembre 1672, Jean Casimir, roi de Pologne, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Elle étoit veuve, en premières noces, de Pierre Desportes, qu'on appeloit Bretonvilliers, trésorier et receveur-général du Dauphiné ; et ce ne fut qu'en 1653 qu'elle épousa le maréchal de l'Hospital. Le contrat de mariage est daté du 25 août de la même année 1653. Voy. Anselme, tom. 7, p. 439, dans la Généalogie de la maison de l'Hospital de la branche de Vitry. C'est ainsi que Jean Lorret parle de ce mariage dans sa Muse historique, liv. 2, lettre 48, du 3 décembre 1651.

Le maréchal de l'Hospital
Ne veut point au lit nuptial
Admettre de jeune personne,
Qui beaucoup de plaisir lui donne,
Mais une qui lui dise, *tien*,
Je t'apporte beaucoup de bien.
C'est pourquoi ledit personnage
S'en va contracter un mariage
(Disent certains particuliers)
Avec dame Bretonvilliers,
Qui, pour posséder ce brave homme,
Lui baille une assez grande somme :
Et c'est enfin la vérité,
Qu'elle achette la dignité,
(Outre son bon temps de veuvage)
Cent mille écus et davantage.....

« François de l'Hospital fit rompre son mariage,
« puisqu'il épousa une seconde femme en 1633.
« Il ne trouva peut-être pas, ajoutoit-il, qu'elle
« fût aussi riche qu'il l'avoit crue. Il s'étoit ima-
« giné apparemment que la maîtresse successive
« du roi de France et de deux archevêques
« avoit amassé de grands biens, et que, s'il est
« permis à un homme de qualité de se marier
« avec une fille de basse naissance, mais qui
« lui apporte les grands trésors d'un financier,
« il ne doit pas lui être défendu de mettre en
« fort bon état ses affaires domestiques, en
« épousant une personne à qui les galanteries
« ont procuré un gros revenu. S'il raisonna de
« la sorte, continue le même auteur, et s'il
« trouva dans la suite que la fortune de la dame
« ne réparoit ni le défaut de jeunesse, ni le dé-
« faut de réputation, que restoit-il à faire que
« de casser le contrat? Quoi qu'il en soit, la
« dame parvint au grand but des personnes de
« son sexe. Elle eut un mari, elle entra au port
« malgré tant d'orages et tant de naufrages. »

Mieux instruit, et ayant appris que le maréchal de l'Hospital n'avoit épousé Françoise Mignot, sa seconde femme, qu'en 1653, Bayle rétracta ses doutes et ses conjectures. Il avoit même dessein de supprimer ses réflexions; mais

comme elles peuvent s'appliquer à d'autres sujets, il les a laissé subsister dans les remarques ajoutées à l'article du maréchal (François) de l'Hospital. Il en résulte au moins que Bayle n'étoit pas fort instruit lorsqu'il travailla à cet article, et qu'il risqua les conjectures que contiennent ses remarques. L'Histoire de Louis XIII de Le Vassor (p. 657, sous l'année 1639, édit. in-4°), les Mémoires de Beauvau, et quelques autres livres, lui auroient appris qu'en 1640 M. du Hallier, alors gouverneur de Nancy, fit un projet de paix entre la France et le duc Charles de Lorraine, « à l'instigation de madame « des Essars qu'il avoit épousée, et qu'il aimoit « passionnément », dit Le Vassor, d'après les Mémoires de Beauvau (liv. 2, p. 70 de l'édit. de 1688.)

Qu'on me permette de m'arrêter sur ces dernières expressions de l'historien de Louis XIII. Si le motif qu'il attribue à la conduite de du Hallier, c'est-à-dire un amour qui alloit jusqu'à la passion, étoit réel, il falloit que Charlotte des Essars fût une des plus belles femmes de son temps, et une de ces personnes rares auxquelles ni les années, ni le nombre des enfants ne font point de tort. En effet, en 1639, époque de l'intrigue de laquelle il s'agit, elle avoit plus de

cinquante ans; à la mort de Henri IV (en 1610), elle avoit déjà eu deux enfants; en 1621, que mourut le cardinal de Guise, elle étoit mère de huit enfants, puisqu'elle en eut six de ce prélat. Près de vingt ans s'étoient écoulés depuis; elle eût pu être bisaïeule, et les époux avoient environ dix ans de mariage. Un nouvelliste, en parlant de sa dernière maladie et de sa mort, la compare à une vieille médaille, et dit, qu'elle ne quitta le monde *qu'à regret*, nonobstant son antiquité. Un amour de passion s'accorde mal avec toutes ces circonstances : Le Vassor n'y a point fait attention, non plus que M. de Beauvau qu'il copie.

« Cette dame, continue le même auteur, « avoit eu un fils de son mariage clandestin « avec le cardinal de Guise, que les parents de « celui-ci ne vouloient pas reconnoître pour lé- « gitime. Il s'étoit mis au service du duc de « Lorraine, et se faisoit appeler le chevalier « de Romorentin (1). Flattée d'obtenir la légiti- « mation de ses fils, la dame des Essars cherchoit « à rendre quelque service au duc, et croyoit « venir à bout de son projet, si elle pouvoit

(1) C'étoit le père de la marquise d'Aci, dont on vient de parler. Voyez la note ci-dessus.

« procurer sa réconciliation avec le roi. Je ne « sais pas, continue Le Vassor, qui fut employé « de sa part pour insinuer à la Cantecroix (1) « que son intérêt particulier étant de devenir « bientôt souveraine, elle devoit mettre tout « en œuvre pour persuader au duc Charles III « d'accepter la paix que la France lui offroit, « et que personne au monde ne pouvoit le ser- « vir avec plus de franchise, dans cette occa- « sion, que du Hallier.»

Le duc de Lorraine, persuadé par la princesse de Cantecroix, et déjà dégoûté des Espagnols, écouta le gouverneur de Nanci. La négociation, entamée par La Grange aux Ormes, fut continuée par du Hallier. L'intrigue étoit liée entre la dame des Essars et son mari, le duc de Lorraine et le cardinal de Richelieu.

---

(1) Béatrix de Cuzance, dite la princesse de Cantecroix, que le duc Charles III, ou IV, suivant d'autres, avoit épousée du vivant de la duchesse Nicole, fille du duc Henri, sa femme, et qui fut mère de Charles Henri, dit le prince de Commerci, et d'Anne, comtesse de l'Isle-Bonne. Cette dame a donné le sujet d'un roman intitulé : *Les Amours du duc de Lorraine Charles III, et de la princesse Cantecroix ;* mais, sans se donner la peine de lire un roman, où ce qu'il y a de vrai est même suspect, on trouvera, *dans les Mémoires du marquis de Beauvau*, de quoi se satisfaire sur la princesse de Cantecroix, et l'amour qu'eut pour elle le duc Charles.

Elle se termina par le traité de Saint-Germain de 1642 (1). Mais le duc n'exécutant pas ses promesses, et ne se voyant pas en état de se maintenir, se retira avec ses troupes dans son ancien poste entre la Sambre et la Meuse.

Pour colorer sa retraite, dit Beauvau dans ses Mémoires (2), il dépêcha un courrier à Richelieu, et protesta que s'il retournoit en cet endroit, ce n'étoit pas qu'il eût dessein de rompre le traité; mais que la des Essars l'ayant fait avertir qu'on pensoit à l'arrêter, il croyoit devoir mettre sa personne en sûreté. L'avis prétexté par le duc de Lorraine n'étoit qu'un moyen de se venger de madame des Essars qui l'avoit engagé au traité de Saint-Germain, duquel il étoit fort mécontent. Il est vrai que madame des Essars extrêmement attentive à obliger le duc de Lorraine, toujours dans l'espérance de voir légitimer les enfants qu'elle avoit eus du cardinal de Guise, avoit écrit à une religieuse de Nanci (la mère Angélique, supérieure de la congrégation de Nanci), sa confidente, que

(1) Du 2 avril. Il se trouve dans les Mémoires de Beauvau, liv. 2, p. 73.

(2) Page 76. Le Vassor, Histoire de Louis XLII, sous l'an 1641, tom. 6, liv. 47, p. 243, de l'édit. in-4°.

Richelieu, mécontent du duc, prenoit des mesures pour le faire arrêter, et que la religieuse avoit fait passer cette lettre au duc qui la joignit à celle qu'il écrivit au cardinal ministre. Sans doute la princesse de Cantecroix, de laquelle madame des Essars s'étoit servie pour déterminer le duc à la démarche qu'il venoit de faire, étoit de moitié dans la vengeance. Le cardinal, trompé, ne vit pas tranquillement que madame des Essars, qu'il avoit employée, agît directement contre lui. Il donna aussitôt ordre à son mari qui faisoit alors le siège de la Charité, d'envoyer sa femme dans une de ses maisons, de changer le major de la garnison de Nanci, et de venir rendre compte à la cour de sa conduite et de celle de sa femme. Du Hallier obéit, et eut le bonheur de n'être point enveloppé dans la disgrace de sa femme, sur laquelle il lui étoit aisé de rejeter toute la faute, ayant été avec la princesse de Cantecroix l'ame de toute cette intrigue, où il avoit été trompé, aussi-bien que le cardinal. *Pour sa femme*, dit le marquis de Beauvau (liv. 2, p. 77), *de l'ambition de laquelle on avoit pris sujet de défiance*, elle fut obligée de rester dans la maison où elle avoit été reléguée. Son projet chimérique de faire légitimer les enfants de son prétendu mariage

s'éclipsa, aussi-bien que celui qu'avoit la princesse de Cantecroix de faire rompre le mariage du duc avec la duchesse Nicole. Elle mourut dans une retraite forcée, dix ans après son exil, c'est-à-dire le 8 juillet 1651, sans enfants de du Hallier, qui fut depuis le maréchal de l'Hospital (1).

---

(1) Loret, dans sa Muse historique, liv. 2, lettre 26, datée du 2 juillet 1651, dit, en parlant de sa maladie :

De l'Hospital la maréchale,
Plus antique qu'une médaille,
Est malade pareillement....

Il dit, en parlant de sa mort, dans la lettre du 16 juillet de la même année:

Lundi la mort, d'un coup fatal,
De madame de L'Hospital
Abrégea les jours et la vie,
Sans pourtant qu'elle en eût envie:
Car le monde elle n'a quitté
(Nonobstant son antiquité)
Qu'avec extrême répugnance,
Et sa dernière doléance,
Ce fut dire: *Ah, jour de Dieu!*
Faut-il que je m'en aille? Adieu.
Pour monsieur son mari qui reste,
Après cette perte funeste,
Au lieu de faire le pleureux,
Il se doit tenir très heureux,
Car s'il veut encore une femme,
Mainte mignonne et mainte dame,
Et de grande condition,
Sont à sa disposition.

JACQUELINE DE BUEIL,

COMTESSE DE MORET.

JACQUELINE DE BUEIL, comtesse de Moret, étoit fille de Claude de Bueil (1), seigneur de Courcillon, et de Catherine de Montecler. Ce seigneur de Courcillon s'étoit distingué au service de Henri IV pendant les guerres de la ligue et les troubles de l'État. Blessé et fait prisonnier au combat de Craon en Bretagne, il paya dix mille écus de rançon. Il fut ensuite envoyé en Bretagne, et y traita pour le roi avec les plus considérables du parti du duc de Mercœur. Il mourut en 1596, qui fut aussi l'année de la mort de Catherine de Montecler, mère de Jacqueline de Bueil.

Cette jeune demoiselle, devenue maîtresse de ses actions dans un temps où la cour avoit passé de la galanterie à la débauche, toucha Henri IV par sa jeunesse et sa beauté. Ce prince avoit tous

(1) Claude de Bueil, d'une ancienne noblesse de ce nom, sire de Bueil, seigneur de Courcillon et de la Machère, étoit fils de Louis de Bueil, comte de Sancerre, et de Jacqueline de La Trémoille. On fait remonter cette maison jusqu'à Jean, premier du nom, sire de Bueil en Touraine, écuyer d'honneur du roi Charles le Bel en 1321. Voyez Anselme, tom. 7, p. 852.

les jours des sujets de mécontentements de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil. On venoit de découvrir une conspiration contre la personne de sa majesté, dont elle étoit le chef. Henri, pour écarter les idées qui le rappeloient malgré lui à la marquise de Verneuil, se livra aux charmes de la jeune Bueil. Pour s'en assurer la possession, il lui chercha un mari, qui ne vit dans ce mariage que la fortune qu'il y trouvoit, sans y rien prétendre davantage. L'auteur du Journal de Henri IV (tom. 2, p. 61, sous l'an 1604) s'explique ainsi à ce sujet.

« Le mardi 5 du mois d'octobre 1604, à six « heures du matin, mademoiselle de Bueil, « nouvelle maîtresse du roi, épousa à Saint- « Maur-dès-Fossés le jeune Chanvallon (Phi- « lippe de Harlay, comte de Cézy, mort en « 1652), gentilhomme, bon musicien et joueur « de luth, piètre, ainsi qu'on disoit, de tout le « reste, *même des biens de ce monde* (1). Il eut « l'honneur de coucher le premier avec sa ma- « riée, mais éclairée (ainsi qu'on disoit), tant

(1) Je soupçonne que le sens de ces mots ne regarde point la fortune, et qu'ils doivent être pris dans une signification toute autre, dont on trouve des exemples dans Monstrelet, et dans quelques auteurs du seizième et du dix-septième siècle.

« qu'il y demeura, des flambeaux, et veillé de « gentilshommes, par commandement du roi, « qui le lendemain coucha avec elle à Paris au « logis de Montauban où il fut au lit jusqu'à deux « heures après midi. On disoit que son mari étoit « couché en un petit galetas au-dessus de la « chambre du roi. Et ainsi, dit l'Étoile, étoit « dessus sa femme; mais y avoit un plancher « entre deux. »

La manière dont s'exprime l'auteur critique de l'Euphormion confirme ce que dit l'Étoile. En parlant de ce mariage, sous les noms déguisés de *Casina* qu'il donne à mademoiselle de Bueil, et d'*Olympion* sous lequel il peint Chanvallon, Barelay, qui prend celui d'*Euphormion*, après avoir parlé de son voyage à Paris, et de son arrivée au Louvre, dit : « J'appris « que la Fortune, à la sollicitation de Vénus, « avoit recommandé à ses prêtres une jeune « personne digne des faveurs des dieux, et dont « la beauté eût mérité un rang entre les déesses « même; que ce jour-là on alloit célébrer son « mariage avec Olympion, et que les prêtres « de la Fortune étoient tous occupés des céré- « monies de cette fête. Il entre dans le palais « où elle devoit se faire. Il admire la belle Ca- « sine. Elle étoit sans le voile que portoient les

Cependant la reine, jalouse de toutes les personnes auxquelles le roi s'attachoit plus particulièrement, fit voir son chagrin à la comtesse de Moret. Elle devoit être d'un ballet qui devoit se faire à la cour au temps du carnaval de l'année 1606; les mesures étoient prises sur ce pied-là. La reine, qui étoit de la partie, déclara qu'elle ne consentiroit jamais que la comtesse de Moret en fût; et le ballet n'eut pas lieu.

La comtesse, qui ne devoit pas compter sur le cœur du roi, toujours occupé de la marquise de Verneuil, pensa à profiter de la faveur où elle étoit, et du pouvoir de ses charmes, pour se procurer quelque établissement considérable à la cour. Elle avoit plu au prince de Joinville, fils du duc de Guise tué à Blois, et de Catherine de Clèves (1), alliée au roi par sa mère; et ce jeune prince n'étoit pas maltraité, et n'avoit pas lieu de se plaindre de la comtesse. Ils vivoient en très bonne intelligence. Il n'étoit guère possible que leurs liaisons fussent

(1) Catherine de Clèves, veuve en premières noces d'Antoine de Croy, prince de Portien; et, en secondes noces, de Henri de Lorraine, tué aux États de Blois, étoit fille de François de Clèves, duc de Nivernois, et de Marguerite de Bourbon, tante de Henri IV. Ainsi elle étoit cousine germaine de Henri IV, qui avoit le germain sur le prince de Joinville.

long-temps secrètes. Henri en fut instruit, et, choqué de la conduite des deux amants, il alla aussitôt chez la comtesse, à laquelle il reprocha vivement sa perfidie. Il n'y avoit pas moyen de la nier, et Henri n'étoit pas assez amoureux pour qu'on pût l'aveugler. La comtesse de Moret, ne sachant comment s'excuser, crut en avoir trouvé le moyen, en disant au roi que ses liaisons avec le prince de Joinville devoient d'autant moins lui déplaire, qu'elles avoient un but légitime; que sans doute il ne trouveroit pas mauvais qu'elle pensât à un mariage aussi avantageux pour elle que le pouvoit être celui qu'elle feroit avec le prince de Joinville; qu'il le lui avoit proposé; et que si elle ne lui en avoit pas parlé jusqu'alors, c'est qu'elle n'en avoit point encore trouvé d'occasion favorable.

Il se peut faire que le prince, jeune et amoureux, eût effectivement parlé de mariage à la comtesse de Moret; mais la proposition ne s'étoit faite, si elle l'avoit été, qu'entre eux. Le roi, vif et naturellement emporté dans ces occasions, ne manqua pas d'envoyer chercher la mère du prince; lui dit « qu'il avoit à se plaindre « de son fils; le menaça, et ajouta qu'il le feroit « punir avec la dernière rigueur; que ce n'étoit

« pas là la première fois qu'il lui manquoit (1); « que c'étoit retomber trop souvent dans la « même faute; qu'enfin il ne pouvoit lui par- « donner celle qu'il venoit de faire, s'il ne « tenoit pas tout ce qu'il avoit promis à la « comtesse de Moret. »

« Eh! sire, que lui a-t-il promis, » dit la duchesse de Guise? « De l'épouser, » reprit le roi; « et ce n'est qu'à ce prix que je veux « bien oublier sa faute. Qu'on épouse ma maî- « tresse, à la bonne heure, » ajouta-t-il, « j'y « consens; mais qu'on me la dispute, et qu'on « s'en tienne à en être le galant, c'est ce que je « ne souffrirai point. Et si je pardonne au « prince de Joinville, c'est qu'il est votre fils, « et que vous êtes ma parente. » Cette vieille princesse, fière et glorieuse, et qui ne pouvoit oublier que son mari avoit disputé la couronne

(1) En 1602, à la fin de l'année, le roi avoit eu dessein de faire mettre le prince de Joinville à la Bastille, comme complice, disoit-on, de la conspiration du maréchal de Biron. Il fut donné en garde au duc de Guise son frère, qui répondit de lui. De la manière dont parle l'Étoile, il paroît qu'il s'agissoit de quelque tracasserie de cour. Voyez le Journal de Henri IV, t. 1, p. 219, nov. 1602. Mathieu, Histoire de Henri IV, liv. 4, troisième narration, p. 133, dit: L'année s'acheva par quelques brouilleries d'amour qui mirent le roi en colère, et firent sortir le prince de Joinville de la cour.

à Henri III son maître, et à la maison de Bourbon, bien loin de l'apaiser par des excuses et quelque humiliation, le prit si haut avec le roi, et lui en dit tant, qu'il perdit patience. Il envoya des gardes pour arrêter le prince de Joinville, lequel étoit peut-être instruit que la comtesse s'étoit déjà retirée; et la chose alla si avant, que tout ce que purent obtenir ses parents fut qu'il sortiroit du royaume, pour n'y jamais revenir. En effet, il ne reparut qu'après la mort du roi. Sa colère avoit plus d'un motif; la maison de Guise sembloit s'opiniâtrer à lui contester ce qu'il avoit de plus cher; et n'étant plus en état de lui disputer le trône, comme avoit fait le dernier duc de Guise, ses enfants en vouloient à ses maîtresses. Tandis que le prince de Joinville s'attachoit à la comtesse de Moret, le duc de Guise, son aîné, en vouloit à la marquise de Verneuil. Si cette découverte ne détacha pas tout-à-fait le roi de madame de Moret, elle contribua beaucoup à son indifférence pour elle; cependant il ne laissa pas de légitimer, au mois de janvier 1608, Antoine de Bourbon, comte de Moret, qui fut le fruit de son amour pour la comtesse, et né en 1607. Il le mit en état de soutenir le rang illustre où il l'élevoit, en

lui donnant les abbayes de Savigny, de Saint-Etienne de Caen, de Saint-Victor de Marseille, et de Signy.

La tendresse du roi pour le comte de Moret fut justifiée par la valeur et les autres belles qualités par lesquelles il se distingua dans la suite. C'étoit la générosité, l'ardeur pour la gloire, le courage de Henri IV. Il étoit même devenu redoutable à Louis XIII, lorsqu'il périt, en 1632, à l'âge de vingt-cinq ans, au combat de Castelnaudari (1). De cette attention pour

(1) Le comte de Moret commandoit la gauche, et M. de Montmorenci la droite de l'armée, sous les ordres de Gaston, dit Monsieur, frère de Louis XIII. L'ordre étoit donné de ne point engager l'attaque avant la jonction de toute l'infanterie et de l'artillerie. Le comte de Moret, impatient d'acquérir de l'honneur à ses premières armes, ne put s'empêcher d'aller affronter une compagnie de cavalerie qu'il aperçut près de lui, et de faire le coup de pistolet. Le capitaine, nommé Bidereau, l'attend de pied ferme, et lui lâche le sien dans le petit ventre. Le comte mourut deux heures après. Pointis et Le Vassor, Hist. de Louis XIII, liv. 32, pag. 156, tom. 4, in-4°. Mémoires de Beauvau, p. 27. On a publié que le comte de Moret n'étoit point mort à la bataille de Castelnaudari; mais qu'il s'étoit retiré dans un ermitage en Anjou, où il avoit saintement fini ses jours, en 1671, sous le nom de frère Jean-Baptiste. On a prétendu confirmer cette idée singulière dans la Vie de l'ermite d'Anjou, publiée, en 1699, sous le nom emprunté de M. Gardet, prêtre, l'auteur de la Vie du fameux père Joseph. L'abbé Richard l'a adoptée, et la soutient dans une espèce de dissertation insérée dans son livre, seconde partie, depuis la page 358, jusqu'à la page 377.

son fils naturel, il n'en faut pas conclure une continuation de tendresse de la part du roi pour la mère. Henri paroît avoir entièrement rompu avec elle les dernières années de sa vie.

La comtesse avoit fait déclarer nul son mariage avec Chanvallon peu de temps après, je crois, pour raison d'impuissance. L'époux même, qui n'avoit fait que suivre les ordres du maître en se mariant, n'avoit fait aucune résistance à la rupture du mariage. Ainsi, libre à tous égards après la mort de Henri IV, elle se remaria, en 1617, avec René Dubec, second du nom, dit le marquis de Vardes, fils de René premier et d'Hélène d'O, et eut de ce mariage deux fils, dont l'aîné, François Dubec, marquis de Vardes, comte de Moret, est célèbre dans l'histoire galante du règne de Louis XIV. Il mourut chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Aiguesmortes, et capitaine des Cent-Suisses de la garde ordinaire du corps du roi, le 3 septembre 1688.

ANTOINETTE DE PONS,

MARQUISE DE GUERCHEVILLE.

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, qui succéda à la faveur de la comtesse de

Guiche, étoit fille d'Antoine, sire de Pons, comte de Marennes, mort en 1580, et de Marie de Montchenu, dame de Guercheville, sa seconde femme (1). Elle avoit été élevée à la cour de Henri III, et elle y avoit puisé cette politesse aisée, cette finesse de conversation, ce ton qui étoit particulier à cette cour, la plus polie qu'on ait vue, sans en contracter les défauts. C'étoit en quoi la marquise de Guercheville l'emportoit sur la comtesse de Guiche, qui n'avoit presque pas paru à la cour. En matière de constance, la morale de Henri IV étoit fort relâchée. Il se livra, comme cela lui arrivoit ordinairement, avec une vivacité extraordinaire

(1) Antoine de Pons avoit épousé en premières noces Anne de Parthenay-l'Archevêque, fille de Jean, et de Michelle de Saubonne. Anne de Parthenay eut pour nièce Catherine de Parthenay, fille de Jean de Parthenay-l'Archevêque, seigneur de Soubise, mariée, en 1568, au baron de Pons; et, en 1575, à René de Rohan II, mort en 1585, célèbre par son mérite et par sa vertu; Catherine l'est encore plus par sa postérité, et en particulier par Catherine de Rohan, duchesse des Deux-Ponts, sa fille, morte le 10 mai 1607, et qui paya l'amour que Henri IV eut pour elle, de cette belle réponse : *Je sais trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.* Voyez Bayle, article Parthenay (Catherine), dans le texte. Anselme, tom. 4, Généalogie de Rohan, p. 72. Il est singulier que, parmi les maîtresses de Henri IV, il ne se trouve que des catholiques, même dans le temps qu'il ne l'étoit pas.

de sentiment à sa nouvelle maîtresse. Ce fut en 1590, pendant la campagne que fit le roi en Normandie, qu'il eut occasion de voir la marquise, qui étoit alors sur ses terres. Elle étoit veuve de Henri de Silly, comte de La Rocheguyon, mort en 1586, belle et jeune encore; et, malheureusement pour la comtesse de Guiche, il y avoit près de dix ans que duroit la passion du roi pour elle. Madame de Guercheville ne fut sans doute pas insensible aux démarches que Henri fit pour lui persuader son amour. Il est bien difficile qu'une femme, quelque vertueuse qu'elle puisse être, ne se félicite pas d'une pareille conquête! il ne faut pour cela qu'un sentiment de l'amour-propre le plus ménagé. Mais cependant son triomphe ne l'éblouit point, et sa défaite n'en fut point la suite.

Le roi, qui faisoit alors de très grands progrès sur ses ennemis, n'en fit point de décisifs sur le cœur de la marquise, qui tint bon contre toutes les attaques de son amant. Il en vint avec elle aux propositions de mariage. Elles étoient si peu raisonnables, que madame de Guercheville n'en fut pas plus touchée que des autres moyens qu'il avoit employés pour la vaincre. En effet, que la veuve d'un gentil-

homme montât sur le trône, c'est ce que la passion de Henri lui fit peut-être imaginer comme une chose possible; mais ce que ne crut point la marquise. Ses refus furent si constants, que le roi reconnut enfin l'inutilité de sa poursuite; il chercha à écarter l'idée de sa maîtresse, et ne conserva que le souvenir de sa sagesse, dont il fit l'éloge en toute occasion. Il s'employa à lui procurer un mari digne d'elle, et prit la peine d'écrire lui-même à la marquise de Guercheville en faveur de Charles Duplessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont, chevalier des ordres de sa majesté, qui mourut gouverneur de Paris, le 20 octobre 1620. Comme il n'y avoit aucun engagement entre cette dame et Henri IV, elle accepta volontiers un époux de la main de son amant. Ce mariage, fait sous les auspices du monarque et de la vertu, fut heureux. Le contrat en fut signé par sa majesté le 17 février 1594.

Henri, touché de son mérite, lui avoit dit, en abandonnant ses projets galants, que « puis-« qu'elle étoit réellement dame d'honneur, elle « le seroit de la reine qu'il mettroit sur le « trône par son mariage. » Il n'oublia point sa promesse, et madame de Guercheville fut la première qu'il nomma dame d'honneur de Ma-

rie de Médicis. Elle alla, en cette qualité, recevoir la reine à Marseille, et suivit cette princesse à Lyon. Elle servit long-temps de modèle à la cour, où on la citoit pour un exemple de ce que peut la vertu sur les personnes même qui l'attaquent, et mourut généralement respectée, après douze ans de veuvage, le 16 janvier 1632, mère de Roger Duplessis, fait duc de La Rocheguyon, pair de France, et de Gabrielle Duplessis, duchesse de La Rochefoucault. (Voyez Anselme, t. 4, p. 756, Généalogie de Duplessis, branche de Liancourt.)

Une femme célèbre (1) par ses talents, a dit de la marquise de Guercheville :

Les poëtes jadis ont eu leur ame éprise
De feindre une Pallas, mère de tout savoir,
Mais ils se sont trompés : c'est en cette marquise
Que la sagesse même à nos yeux se fait voir.

MARIE DE BEAUVILLIERS,

ABBESSE DE MONTMARTRE.

Le peu de progrès que fit Henri IV sur le cœur de la marquise de Guercheville le détermina à chercher une maîtresse plus indulgente, et

(1) Louise Bourgeois, dite *Boursier*, à la tête de ses Observations sur les accouchements, édition de 1608.

des plaisirs plus vifs que ceux que donne la vertu qu'on est contraint d'admirer. Il crut avoir trouvé ce qu'il cherchoit, au siège de Paris. Il avoit assiégé cette ville immense au mois de mai 1590. S'il avoit pu se résoudre aux excès où se porte un ennemi déclaré, il s'en fût rendu le maître. Mais c'étoit un père qui vouloit réduire ses enfants aux lois du devoir. Il n'agissoit qu'avec une sorte de tendresse et des ménagements qui éloignoient son triomphe. Ce fut pendant les opérations de ce siège qu'il vit Marie de Beauvilliers, fille de Claude, comte de Saint-Aignan, mort à la suite du duc d'Alençon en 1583, et de Marie Babou de La Bourdaisière. Elle étoit à peine âgée de dix-sept ans, étant née le 27 avril 1574. Elle avoit été élevée, dès l'enfance, au monastère de Beaumont-les-Tours, auprès d'Anne Babou de La Bourdaisière sa tante, de laquelle elle fut dans la suite nommée coadjutrice. Il ne paroît pas qu'elle ait été nommée abbesse de Montmartre avant l'an 1597. Ainsi, on auroit tort de lui donner cette qualité dès l'an 1590; et en effet son âge ne paroît pas s'accorder avec le titre d'abbesse.

Sa vocation, ainsi que celle de bien d'autres filles de qualité, n'étoit autre que le vœu

de ses parents, une fortune à ménager, et un grand nombre d'enfants (1); et elle étoit de ces victimes qui font hautement vœu de chasteté, en réclamant tout bas contre la dureté de l'usage et l'injustice du sort (2). Henri n'eut pas beaucoup de peine à persuader à madame de Beauvilliers qu'il y avoit dans le monde quelque chose de plus agréable que la retraite. En la flattant de sa tendresse, il lui fit concevoir l'espérance d'une entière liberté. Le roi fit conduire sa nouvelle maîtresse à Senlis, et s'occupa d'elle autant que le lui permirent ses affaires, qui étoient alors dans une espèce de crise, et à la veille du dénouement heureux qu'elles eurent par son entrée dans Paris. Il n'épargna rien pour rendre le séjour de Senlis agréable à sa nouvelle conquête. Mais Henri n'aimoit pas un triomphe facile; et ce prince, si impétueux dans ses passions, si prompt à

(1) Il y en avoit neuf à la mort de son père, trois garçons et six filles.

(2) *Captivus pudor ingratis addicitur aris,*
Nec contempta perit miseris, sed adempta voluptas
Corporis intacti, non mens intacta tenetur......

Prudent. adversùs Symmachum, lib. 2, p. m. 426, édit. de 1566.

leur sacrifier ses plus chers intérêts, n'étoit capable de constance, qu'autant que celles qu'il aimoit étoient capables de lui rendre leurs faveurs précieuses par le prix des difficultés. Si madame de Beauvilliers compta sur une acquisition durable, elle se méprit. Il vit Gabrielle d'Estrées, et ne pensa plus aux charmes de la première. Elle prit elle-même le parti de retourner dans son abbaye.

Il n'étoit pas extraordinaire, dans un temps de trouble pareil à celui où l'on étoit, qu'une abbesse, ou une religieuse de qualité, sortît de sa maison pour éviter les désordres des gens de guerre. Par les titres qu'elle prenoit en 1597, d'abbesse, dame de Montmartre, des Porcherons et du Fort-aux-Dames, il paroît qu'elle obtint de la cour les faveurs qu'elle pouvoit en attendre dans les engagements où elle étoit. Ceux qui veulent s'instruire de ce qu'elle fit en cette qualité d'abbesse pendant cinquante-neuf ans, c'est-à-dire depuis 1597, qu'elle fut nommée par Henri IV, jusqu'au 21 avril 1656, qu'elle mourut âgée de quatre-vingts ans, peuvent consulter les Antiquités de Montmartre du père Léon, carme.

TABLE

DES

REINES ET RÉGENTES DE FRANCE

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
Charles IX, mort en 1574.	*Élisabeth d'Autriche*, morte en 1592. . .	1
	Anonyme.	30
	Marie Touchet, morte en 1638	34
Henri III, assassiné en 1589.	*Louise de Lorraine*, morte en 1601. . .	52
	Comparaison d'*Élisabeth d'Autriche* et de *Louise de Lorraine*.	93
	Renée de Rieux.	96
	Marie de Clèves, princesse de Condé, morte en 1574. . .	109

SUBDIVISION DES CAPÉTIENS.

BRANCHE DES BOURBONS.

Donne dix-huit générations et un très grand nombre de rameaux. (Voyez *les Tableaux historiques de Le Sage*, N^os^ IX et XI.)

Observations sur les Bourbons.

La maison de Bourbon est particulièrement célèbre par la douceur de ses princes et leur extrême valeur : elle a donné une foule de grands capitaines, et deux des plus grands rois de la monarchie ; *Henri IV*, dont les Français ne parlent qu'avec amour, et *Louis XIV*, qu'ils citent avec une juste admiration. Mais elle doit être bien plus célèbre encore dans les siècles à venir par la terrible et fameuse révolution dont elle a été la victime.

Cette maison, la plus ancienne de l'Europe, ainsi que la plus puissante et la plus nombreuse, comptant plusieurs siècles d'une illustre existence et d'un bonheur constant, victorieuse de ses ennemis ou héritière de ses rivaux, occupant plusieurs trônes et régnant sur les deux hémisphères, comblée de gloire, d'honneurs et de pouvoir, étoit destinée à donner à la terre, dans la personne de son chef, un grand et terrible exemple de la fragilité des grandeurs humaines. Un gouffre effroyable s'est ouvert tout-à-coup sous ses pieds, et il s'y est irrésistiblement englouti, lui, son trône, sa puissance et sa famille. A peine l'imagination peut-elle suivre la rapidité d'une telle catastrophe ; les effets de la foudre

ne sont ni plus terribles, ni plus prompts : en un instant tout a disparu ; et l'esprit consterné cherche en vain quelques vestiges de tant de grandeurs. — Hommes du monde, grands de la terre, philosophes de toutes les sectes, politiques de tous les pays, lisez et méditez!!!

PRINCE.	FEMMES.	Pag.
HENRI IV, assassiné en 1610	*Marguerite de Valois*, morte en 1625. . .	119
	Marie de Médicis, mort en 1642. . . .	210
	Dayelle.	268
	Tignonville.	*ibid.*
	Martine.	271
	Montaigu.	272
	Arnaudine.	273
	Catherine du Luc . .	*ibid.*
	Fleurette.	274
	La Glandée	*ibid.*
	La Boinville	*ibid.*
	La Clain.	*ibid.*
	Charlotte de Beaune.	275
	N. de Rebours.	286
	Françoise de Montmorenci	289
	Corisande d'Andouins.	305
	Charlotte des Essars.	322
	Jacqueline de Bueil. .	337
	Antoinette de Pons, morte en 1632. . .	348
	Marie de Beauvilliers, morte en 1656. . .	352

Fin de la Table du Tome cinquième.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03079 1530